

Réfutation de la thèse "Iefébvriste"

Introduire le dossier de réfutation du "Iefébvriste" ne va pas m'être très-difficile.

En effet, j'ai adressé dernièrement aux évêques et prêtres de la Fsspx *trois courriers*, importants et synthétiques, dans lesquels je leur ai exposé ma critique théologiquement argumentée de leur positionnement dans la crise de l'Église, qui consiste surtout à nier hérétiquement l'emploi du Magistère ordinaire & universel dans Vatican II, par exemple en ce qui concerne le décret sur la Liberté religieuse.

Le premier courrier a été adressé au supérieur général de la Fsspx, Mgr Fellay, le 5 décembre 2011 (dont copie aux trois évêques et à une quarantaine de prêtres Fsspx de langue française, dont les quatre clercs ayant participé aux récentes *Discussions doctrinales* avec Rome). Ma critique du "Iefébvriste" se fait, dans cette première *Lettre à Mgr Fellay*, à partir du reproche de "libre-examen" protestant fait par le P. Cavalcoli, dominicain italien, à la Fsspx, reproche hélas parfaitement justifié, contrairement aux essais de justification des rédacteurs Fsspx du "*Courrier de Rome*" (mai 2011).

En outre, environ un mois plus tard, ayant pris connaissance du débat entre M. l'abbé Gleize et Mgr Ocariz, lequel fait à la Fsspx précisément ce même reproche de rejeter l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel *in actu* à Vatican II, j'ai cru nécessaire de rédiger une seconde *Lettre à M. l'abbé Gleize*, complément très-ciblé sur les raisonnements théologiques précis qu'ose soutenir la Fsspx, dans l'hétérodoxie la plus avérée, pour nier l'emploi du Magistère ordinaire & universel dans Vatican II, raisonnements basés sur un mauvais concept dudit Magistère hélas issu des modernes voire même... des modernistes (un comble, pour les membres de la Fraternité sacerdotale... saint Pie X !).

Puis enfin, en une sorte d'appendice, ou plutôt d'appendicite à opérer de toute urgence, l'abbé Gleize a cru pouvoir fourbir et inventer un nouveau "distinguo" pour s'autoriser à ne considérer dans le Magistère que *l'objet* (= la doctrine), à l'exclusion du *sujet* (= les "membres enseignants" posant un acte d'enseignement doctrinal), il le dit dans sa conférence du 3 février 2012, intitulée "Magistère ou tradition vivante ?" J'opère donc cette appendicite... en urgence urgentissime, dans le *V - Nouvelle Lettre à M. l'abbé Gleize, en date du 7 février 2012.*

Il me suffit donc tout simplement de reproduire ici ces trois documents de fond, avec leurs lettres respectives d'accompagnement quant aux deux premiers, pour satisfaire pleinement au but que je me suis fixé dans cette page, à savoir : *réfuter exhaustivement le "lefébvrisme"*, c'est-à-dire non pas, évidemment, le travail sacramental et spirituel édifiant des prêtres de la Fsspx auprès des fidèles, que je vénère à genoux, mais seulement le positionnement théologique répréhensible et réprouvé de Mgr Lefebvre & de ses fils dans notre crise de l'Église issue de Vatican II.

I - Lettre à S.E. Mgr Bernard Fellay, en date du 5 Décembre 2011

Excellence, M. le supérieur général de la Fsspx,

Je prie le Bon Dieu en commençant ce courriel qu'Il veuille bien m'aider à trouver les mots du Saint-Esprit pour toucher votre coeur.

Il n'y a en effet rien de plus important que votre coeur soit touché par ce qui va suivre, car je vous écris pour vous faire prendre conscience d'une chose dont dépend le salut de la Fsspx, mais dont j'ai peur que vous ne voudrez pas plus prendre conscience que le pape Benoît XVI, de son côté, ne veut prendre conscience de l'hétérodoxie doctrinale de la Liberté religieuse, quoique le salut de l'Église Universelle, là aussi, en dépende bel et bien.

... Et pourtant ! Que d'efforts louables vous avez faits, Monseigneur, et continuez à faire, édifiant ceux qui ont à coeur de faire leur salut, pour tâcher de toucher le coeur et l'âme du pape ! Que d'industries, d'ingéniosité même, mues par la Charité, vous avez employées pour que le pape Benoît XVI comprenne le mauvais chemin que prend l'Église depuis Vatican II ! Il suffit de vous lire, de vous écouter. Et, dites-vous, vous allez continuer à le faire, que Dieu vous en bénisse.

Quel est le résultat de vos efforts jusqu'à présent, dont vous n'êtes nullement dupe ? Le résultat, c'est, au for externe du moins, une porte fermée.

Vraiment cadenassée ? Non, pas tout-à-fait, et, dans votre dernier interview, vous notez justement, avec l'espérance des âme fortes, qu'elle se laisse un tout petit peu entr'ouvrir, cette porte du coeur pontifical, vous remarquez que Benoît XVI infléchit faiblement mais positivement la route de l'Église pour en revenir à des concepts théologiques plus orthodoxes, plus proches de la Tradition. Vous l'espérez en tremblant.

Et maintenant, dans ce courriel, c'est à mon tour de trembler.

CAR J'AI, DE PAR DIEU, LA MÊME MISSION A REMPLIR AUPRÈS DE VOUS ET DES SUPÉRIEURS DE LA FSSPX, QUE CELLE QUE VOUS AVEZ PRÈS LE PAPE BENOIT XVI ET L'ÉGLISE UNIVERSELLE.

À savoir : vous montrer VOTRE péché doctrinal, celui qui vous empêche d'être parfaitement catholique, et qui, par-là même, frappe d'impuissance *in radice* votre mission auprès du pape et de l'Église Universelle.

Et je vis entre la crainte et l'espérance que vous acceptiez ma critique *ad aedificationem*, avec le même sentiment que vous avez, Monseigneur, envers le pape, quand vous lui exposez vos théologiques et plus que justifiées doléances.

... Mon péché doctrinal ? me direz-vous, mais quel est-il mon péché, le péché de la Fsspx, le péché de Mgr Lefebvre ?

Je me mets mentalement à genoux devant l'autel de Dieu pour vous le dire, Monseigneur, car il ne sied pas qu'un laïc dise à un prêtre, *a fortiori* un évêque, son péché capital, sans se mettre à genoux.

Votre péché consiste à ne pas prendre conscience que notre présente crise de l'Église manifeste qu'elle vit la Passion du Christ *in concreto duro* jusqu'à ce que sa mort ignominieuse s'ensuive. Cette crise de Vatican II manifeste en effet que l'Église est "*faite péché pour notre salut*" (II Cor. V, 21), c'est ainsi que saint Paul décrit le Christ vivant sa propre Passion, et que, écartelée doctrinalement, elle va subséquemment en mourir de mâlemort. Puisque le Christ, l'Église, sont parfaitement saints, le péché dont il s'agit ne peut certes qu'être matériel, matière de péché sans coulpe. Mais ce péché matériel manifesté à Vatican II fera mourir RÉELLEMENT l'Église, comme le Christ est mort réellement, car la matière du péché fait mourir le Saint des saints, le Christ ou l'Église. En mourant ainsi, l'Église acquerra le titre de co-Rédemptrice. Elle ressuscitera elle aussi, mais elle mourra réellement au préalable. Car, étymologiquement, pour ressusciter, il faut, avant, mourir de *vraie* mort.

Or, depuis Vatican II, c'est à cette mort de l'Église que nous assistons, vous, moi, Monseigneur, aussi désolés que ceux qui assistaient le Christ au pied de la croix.

Or encore, tel saint Pierre refusant la Passion du Christ pour en rester à un concept humain voire mondain des choses de la Rédemption (le salut, oui, mais sans que les lois de l'homme, les lois du monde, soient renversées de fond en comble...), vous ne voulez pas de cela, vous les clercs de la Fsspx, vous refusez pour l'instant de vivre la crise de l'Église en tant que Passion de l'Église qui doit voir sa propre mort. Comme saint Pierre, pas tellement saint à ce moment-là, refusait la Passion du Christ. La Passion, qu'elle soit celle du Christ ou de l'Église, est certes une mise à mort implacable, et il est donc parfaitement compréhensible et même non-répréhensible de voir, dans un premier temps, la nature humaine fuir à toutes jambes la Passion. Mais, après le premier mouvement de rejet, que même le Christ, à Gethsémani, a terriblement vécu, et donc vécu saintement (= "*S'il se peut, que ce calice s'éloigne de Moi*"...), IL FAUT Y REVENIR, il faut accepter de la Main de Dieu cette crucifixion de l'Église, cette "*si grande*

contradiction" (Heb. XII, 3-4), PARCE QUE DIEU LE VEUT (... "mais non pas ma volonté, Père, la vôtre").

Que signifie de concret, Monseigneur, ce langage mystique ? Comment se concrétise doctrinalement votre refus de la Passion de l'Église ? En ceci, que les clercs de la Fsspx, mais Mgr Lefebvre son fondateur lui le tout premier, disent que le décret de la Liberté religieuse est certes regrettable, mais théologiquement... *réparable*. Et c'est là votre manière de refuser la vérité de la Passion de l'Église qui inclut une contradiction doctrinale *irréparable* au for externe devant entraîner sa mort, et c'est là votre péché. Car la vérité, c'est que, théologiquement, le péché de Vatican II N'EST PAS RÉPARABLE. Parce qu'il a atteint mortellement la constitution divine de l'Église, telle que le Christ-Dieu l'avait confectionnée.

Or, pour pouvoir dire qu'il est réparable, vous avez triché fort grièvement avec la doctrine catholique. Vous avez dit que la Liberté religieuse n'était pas promulguée dans un cadre d'infaillibilité. S'il en était ainsi, évidemment, le péché vaticandoux serait réparable puisque promulgué dans un cadre faillible, et cette crise de l'Église n'en serait qu'une parmi tant d'autres : quoique fort grave, elle ne serait pas la crise dernière, eschatologique, où l'Église vit sa Passion dans l'attente de sa mort. Mais si ledit décret formellement hérétique de la Liberté religieuse est promulgué dans un cadre d'infaillibilité, alors, alors, c'est là ce qui prouve que l'Église est frappée à mort, de mâlemort, dans sa constitution divine même, c'est là ce qui prouve qu'elle vit bel et bien la Passion du Christ-Époux.

OR, EU ÉGARD À LA DOCTRINE CATHOLIQUE, CEDIT DÉCRET EST BEL ET BIEN PROMULGUÉ DANS UN CADRE FORMEL D'INFAILLIBILITÉ.

Ce qui signifie, vous l'avez compris Monseigneur, que l'Église contemporaine *est en train de mourir* (sur la croix d'ignominie certes, mais encore de salut, car la crucifixion puis la mort de l'Église n'enregistre pas plus la défaite de l'Église, que celle du Christ mourant sur la croix il y a 2 000 ans n'enregistrait la sienne).

Pour pouvoir dire que *Dignitatis* n'est pas doté de l'infaillibilité, et que donc cette crise n'est que de nature historique et non point apocalyptique, vous avez rejeté

hérétiquement la doctrine de l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel.

Aussi hérétiquement hélas, que, de son côté, le pape rejette le dogme "hors de l'Église, point de salut" en épousant sa contradictoire, à savoir la Liberté religieuse.

... Oh ! Je sais, je sais fort bien que vous allez vous rembrunir, vous assombrir en lisant cela. Mais dites-vous bien, Monseigneur Fellay, que Benoît XVI se rembrunit, s'assombrit lui aussi lorsqu'il lit vos critiques (plus que fondées) contre la Liberté religieuse, l'oecuménisme hétérodoxe, etc. Vous suppliez Benoît XVI de ne pas rester sur cet assombrissement de son âme, de faire l'effort de prendre conscience du péché qui est le sien et celui de l'Église vaticandeuse. Et vous avez raison. Je vous supplie moi aussi de ne pas rester sur l'assombrissement de votre âme, quand je vous dénonce votre péché Fsspx, à savoir de rejeter la doctrine catholique en matière d'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel actuel, de faire l'effort d'en prendre conscience pour rejeter salutairement ce serpent lové dans votre âme prêt à la piquer mortellement. Et j'ai raison. Parce que, dans les deux cas, prendre conscience de son péché ecclésial, c'est s'ouvrir les yeux à la réalité de ce que le Bon Dieu est en train de faire vivre à l'Église-Épouse, à savoir : *la Passion puis la mort de son Fils...*

Vous voudrez maintenant que je vous prouve la véracité de mon accusation, en ce qui concerne votre péché Fsspx.

C'est pourquoi j'ai préparé un exposé théologique complet sur le Magistère infaillible en Église, pour bien vous montrer l'hétérodoxie du concept faussé que vous vous faites du Magistère ordinaire & universel. Cela m'a été relativement facile, car le "*Courrier de Rome*", dans sa livraison du mois de mai dernier, a fait sur cela une réponse technique au Père Cavalcoli, dominicain italien, qui reprochait à la Fsspx, à juste titre hélas, son refus protestant de la doctrine du Magistère ordinaire & universel infaillible. J'ai donc, ligne après ligne, lu cette réponse et relevé les arguments dont le rédacteur Fsspx du "*Courrier de Rome*" a cru pouvoir se servir pour essayer de réfuter le P. Cavalcoli, et je les ai réfutés à mon tour. Car ils sont tous, profondément hélas, hétérodoxes.

Vous suppliez le pape, de manière édifiante, de prendre connaissance de la doctrine vraie, traditionnelle, qui renverse les hérésies de Vatican II, que les théologiens de la Fsspx ont eu le mérite de préparer sûrement avec grand soin, puis d'exposer le mieux qu'ils ont pu, dans le cadre des *Discussions doctrinales* qui viennent de s'achever avec les théologiens du pape, réactualisant ainsi la remarquable critique de votre fondateur contre la Liberté religieuse dans les "*Dubia*" et aussi dans "*J'accuse le concile !*", plaquette vibrante de Foi que j'avais beaucoup admirée à l'époque, peut-être l'écrit spirituellement le plus fort de café de Mgr Lefebvre.

Pour son salut. Le salut de l'Église Universelle.

Je vous supplie à genoux, Monseigneur, dans le respect de votre épiscopat et de toute la Fsspx, avec la même sincère douceur et humilité, mais aussi douleur et réprobation, qui sont les vôtres lorsque vous êtes aux pieds du pape, de prendre connaissance de cette critique fondée que je fais à la Fsspx. Je l'ai préparée moi aussi avec fort grand soin, autant de soin que vos théologiens ont préparé la leur pour le pape. Par amour surnaturel de la Fsspx. Et vous avez autant besoin de lire la doctrine vraie, traditionnelle, que je rappelle et qui renverse votre hérésie quant au Magistère ordinaire & universel et son infaillibilité inhérente, que le pape a besoin de lire ce que vos théologiens ont préparé pour renverser la Liberté religieuse.

Pour votre salut. Le salut de la Fsspx.

Ces textes de réfutation de la position théologique de la Fsspx vous seront très-pénitentiels à lire. Mais, pour le salut de tous à commencer par le vôtre, il FAUT que vous les lisiez. En tant que (avorton de) prophète du Seigneur et toujours à genoux, je vous dis même que je vous ORDONNE EXPRESSÉMENT de les lire. DE PAR DIEU. Dites-vous bien, Monseigneur Bernard Fellay, que l'acceptation sainte de cette pénitence que je vous inflige, aidera le pape, dans la communion des saints de la terre, à accepter de reconnaître lui aussi, lui le tout premier il est vrai, son propre péché, c'est-à-dire le péché de Vatican II : à proportion même où vous ferez des efforts pour comprendre et rectifier VOTRE péché Fsspx, en matière d'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel, et évidemment d'embrasser les conséquences crucifiantes qui en découlent, vous plairez à Dieu, et Il donnera

alors des grâces à Benoît XVI lui-même pour l'aider à se convertir et convertir l'Église Universelle de SON péché de la Liberté religieuse. Il n'y aura, devant le Trône de Dieu, j'ai bien peur, pas d'autre moyen. Que tout le monde se convertisse, ou personne, je crois bien, ne se convertira. Cette conversion de nous tous n'empêchera pas la mort mystique de l'Église et de l'humanité qui s'en vient à grands pas, la fin des temps, le règne de l'Antéchrist, car "il faut que l'Écriture s'accomplisse", mais elle nous la fera passer saintement et dans la paix de l'âme, qui dépasse tout sentiment, victorieuse en soi de Satan et de tout mal. Comme le Christ sur la croix d'ignominie. Pour triompher avec Lui en définitive. C'est alors que s'accomplira en nous ce que dit saint Paul : "C'est dans ma faiblesse que je suis fort". Ou, dit plus humoristiquement à partir du cocorico politique français de la seconde guerre mondiale : "Nous vaincrons parce que nous sommes les plus... faibles".

J'écris "nous", car je pense à ma propre conversion aussi en écrivant ces lignes. Quant à moi, j'écris tout ceci, Monseigneur, avec beaucoup d'efforts. Je ne fais pas, croyez-le bien, de complexe de supériorité de vous dénoncer votre péché Fsspx (et, par ailleurs, vous aurez vite fait de vous rendre compte, en me lisant, que je ne le fais pas à partir de l'autre péché tradi., à savoir le péché sédévacantiste, lequel n'est rien d'autre qu'une alternative dialectique au péché Fsspx). Car moi aussi, j'ai mon péché matériel, celui qui me fait mourir. Justement, je l'ai sans cesse devant les yeux comme le roi David avait le sien, en écrivant ces lignes par exemple, je tâche de m'en exorciser, commençant autant qu'il est en moi, l'effort du salut. Mon propre péché qui n'est pas le vôtre, qui est le mien. Je ne vous le dirai pas, nous ne sommes pas ici au confessionnal, mais il me fait mourir très-certainement. Mais je n'en désespère pas, car je sais que je n'en suis pas responsable, j'invoquerai plutôt l'invincible ignorance de toute ma vie. Et même j'ai cru que ce péché matériel était le meilleur que je pouvais faire quant à la Gloire de Dieu et à mon salut (comme vous croyez de votre côté que le meilleur pour soutenir l'Église, est de nier l'infailibilité du Magistère ordinaire & universel dans l'acte de la Liberté religieuse...). J'ai péché, ou plutôt toute ma vie est un péché matériel, et je confesse ce péché, mais en toute innocence, et je suis maintenant dans l'Espérance de Dieu, de sa Gloire et de mon salut.

"Dieu a tout enfermé dans la désobéissance pour faire miséricorde à tous" (Rom. XI, 32). J'ai compris que c'est parce que ma pauvre vie se déroule au moment crucial de "l'heure et la puissance des ténèbres", que je n'ai pu qu'être moi aussi, "fait péché" matériel, à l'instar de l'Église vivante Passion & mort mystiques, sans autre culpabilité de ma part que les péchés de faiblesse que cette situation a pu me faire commettre. Quand bien même, je ne justifie rien de mon propre péché, qui existe et que je dois confesser à Dieu. J'ose vous dire : imitez-moi, ayez cette même attitude, Monseigneur, confessez le péché de la Fsspx, de Mgr Lefebvre, simplement matériel mais vrai péché quand même, sans fausse honte ni retour sur vous-même. Tout le monde est en état de "péché matériel" de nos jours, parce que ce sont les jours de la fin des temps, et celui qui s'en croit exempt est sans doute celui qui en est le plus atteint.

Confessez, Monseigneur Bernard Fellay, au nom de toute la Fsspx, votre péché quant au rejet de la doctrine catholique sur le Magistère infallible dans l'Église (= ce qui vous fait refuser au grand péril de votre âme la Passion que vit l'Église dans et par cette crise) ; pour que le pape Benoît XVI puisse confesser le sien qui est celui de toute l'Église ; pour que je puisse confesser encore plus et mieux le mien ; pour que toute âme fidèle et/ou de bonne volonté, puisse aussi confesser le sien ; pour notre salut à tous. Il n'est que trop vrai que tous, chacun pour son propre péché, nous avons été et sommes jusqu'au Retour du Christ *"enfermés dans la désobéissance"* sans faute première de notre part. Parce que nous sommes à la fin des temps, qui est caractérisée par la "puissance des ténèbres", la "puissance active d'égarement" comme l'appelait saint Paul en décrivant les temps de l'Antéchrist (II Thess.), la "désorientation diabolique généralisée" comme disait soeur Lucie de Fatima, en un écho de la Ste-Écriture actuel saisissant, fidèle et tellement inspiré, de la part de cette sainte âme moulée par Notre-Dame de Fatima...

Confessons notre péché avant le Retour du Christ en Gloire, qui viendra délivrer les âmes saintes. Il ne saurait plus tarder, maintenant.

Je prierai pour cela,

Et vous assure, Excellence, M. le supérieur général de la Fsspx, avec mon entière disposition à votre égard, de mon profond et sincère respect *in Christo Rege*.

Vincent Morlier,

auteur-éditeur.

vmorlier@club-internet.fr

PS : Je joins deux textes. C'est dans le premier (= "RéfutationLefébvrismeMaPageInternet") que se situe la réfutation négative de votre positionnement hérétique quant au Magistère ordinaire & universel et son infaillibilité inhérente. Je vous conseille de lire celui-là d'abord, avant l'autre qui contient l'exposé positif solutionnant la crise de l'Église (= "ExposéThèsePassionDeL'Église"). Car évidemment, il ne sert de rien de critiquer négativement si soi-même on n'apporte pas une solution théologique positive à la crise de l'Église. Ces deux textes figureront en bonne place sur un site Internet que je suis en train de construire et que je finaliserai sans doute vers Noël (ou un peu après). Je suis évidemment ouvert à toute critique sur ces textes. Dans le premier texte, ma critique de la réponse du "Courrier de Rome" au P. Cavalcoli, que je viens par ailleurs d'envoyer au rédacteur de l'article, est insérée après quelques pages de présentation de la Fsspx et de sa mission en quelque sorte divine dans le paysage de l'Église contemporaine, mais vous aurez vite fait d'y arriver ; suit ma réfutation critique du "Courrier de Rome" (43 pages), un exposé théologique magistral sur le Magistère ordinaire & universel (25 pages).

[Les deux textes auxquels il est fait allusion dans le PS ci-dessus, sont bien évidemment : 1/ le chapitre deux de cette présente page, *II - Réfutation du lefébvrisme*, ci-après ; 2/ la page "Exposé de la thèse de "LA PASSION DE L'ÉGLISE", [ici](#)]

II - Réfutation du lefébvrisme

Que le visiteur de cette page, surtout s'il est prêtre ou fidèle affectionné de la Fsspx (et le travail sacramentel et apostolique

édifiant de la Fsspx pour le *salus animarum* explique et justifie amplement cette affection spirituelle des âmes chrétiennes pour elle), comprenne bien mon propos. Il ne va pas s'agir pour moi, ici dans cette page, de négativer *ad destructionem* l'oeuvre de Mgr Lefebvre et Mgr Lefebvre lui-même, cette pensée, détestable au plus haut point pour un vrai catholique, est très-loin de moi. Il va simplement s'agir de mettre *ad aedificationem* le doigt là où le bât blesse doctrinalement dans cette oeuvre manifestement providentielle et même charismatique au sens fort et orthodoxe du terme, c'est-à-dire ayant visiblement tous les attributs d'un choix et d'une mission divins (c'est pourquoi j'avertis que lorsque j'emploierai le qualificatif "hérétique", je ne le ferai que dans le sens où on employait ce mot au Bas Moyen-Âge, à savoir : *hérétique simplement matériel* ; à cette époque en effet, on qualifiait ainsi, au rapport de Dom Guéranger dans un article pour défendre la mémoire du pape Honorius, une simple déviance dans la Foi, même quand elle n'avait pas un caractère formel et qu'elle était de pure inadvertance).

Mais justement, commençons le débat par cette question : pour quelle mission à remplir dans le paysage de l'Église contemporaine, la Providence divine a-t-elle suscité et choisi la personne de Mgr Lefebvre puis son oeuvre, la Fraternité sacerdotale saint Pie X (Fsspx) ? La réponse est simple. *Le Bon Dieu l'a missionnée essentiellement pour révéler et dénoncer publiquement à tout regard, pie et impie, l'état de crucifixion doctrinale où se trouve l'Église catholique depuis Vatican II, très-notamment en professant dans l'hétérodoxie la plus avérée et damnable, l'anti-doctrine de la Liberté religieuse* (pour en rester à ce décret ayant valeur d'exemplaire pour toute la "crise de l'Église"). Son autre mission de former des prêtres, sauvegarder la liturgie, le catéchisme traditionnels, etc., est un moyen pour remplir ce premier but. Sa mission divine si l'on peut dire, et on peut le dire, consiste à montrer à la face du monde entier mais surtout à la face de l'Église, pour que l'Épouse du Christ en prenne elle-même bien conscience, la "*si grande contradiction*" (Héb. XII, 3-4) inhérente à la Passion et la mort du Christ où elle se trouve depuis Vatican II, cet écartèlement entre les principes les plus basiques de la Foi et les professions de foi magistérielles de Vatican II, qui la fera mourir ; c'est-à-dire au fond lui faire prendre conscience qu'elle est depuis lors "*faite péché pour notre salut*" (II Cor. V, 21), qu'elle vit la Passion du

Christ dans l'attente de sa mort ignominieuse sous l'Antéchrist (suivie de la Parousie pour la ressusciter après cette mort mystique). C'est pour cette révélation essentiellement que le Bon Dieu a choisi Mgr Lefebvre comme son champion, et béni l'oeuvre qu'il a fondée.

Et il faut bien prendre conscience que si la Fsspx n'avait pas existé depuis les années post-conciliaires, montrant aux yeux du monde entier et de l'Église Universelle sa mise à mort doctrinale, il n'est que trop vrai que la réalité du péché ecclésial moderne aurait été parfaitement occultée parmi les enfants des hommes, elle serait passée totalement inaperçue de tous. Tellement inaperçue de l'*homo modernus*, que, pour jauger de cette inaperception qui, en langage évangélique, s'appelle aveuglement spirituel ("*ils ont des yeux et ne voient point*"), il suffit d'interviewer un catholique moderne, laïc ou prêtre d'ailleurs, pour se rendre hélas compte, atterré, que, sans même qu'il y ait forcément à supposer de la mauvaise volonté de sa part, et bien que de son côté la Fsspx ait rempli au mieux sa mission de crier sur les toits le péché matériel doctrinal de Vatican II, on a cependant toutes les peines du monde à lui faire comprendre que la Liberté religieuse est un mal... si tant est qu'on y arrive.

Sur un plan pratique, la Fsspx remplit donc au mieux la mission que Dieu lui a confiée, de manifester à l'Église Universelle, apostolique et romaine, lui mettre devant les yeux, son péché matériel doctrinal qui la met en condition de vivre la Passion et la mort du Christ sur la croix. Et, ce qui est réconfortant, elle a bien conscience de remplir ce rôle de témoin de la Foi envers l'Église Universelle, elle a bien la ferme, catholique et édifiante intention de l'accomplir jusqu'à la fin de la crise, on n'en citera pour preuve récente que les propos de Mgr Fellay et des supérieurs de la Fsspx, lorsqu'ils ont révélé aux fidèles la motivation première qui leur a fait accepter d'engager les débats doctrinaux de 2010-2011 avec le Vatican : *donner un témoignage de la Foi à la Rome vaticane*, ce qui, négativement, revient à dire : leur montrer devant les yeux l'hétérodoxie formelle de certains décrets vaticandoux. Rien qu'en existant à la face du monde et de l'Église, surtout depuis "l'été chaud 1976" qui a révélé publiquement cette mission à tout le monde, la Fsspx manifeste donc à tout regard que le principe de non contradiction a sauté doctrinalement dans l'Église depuis Vatican II, en d'autres

termes, que l'Église Universelle vit la Passion du Christ "fait péché pour notre salut", qu'elle est par-là atteinte mortellement dans sa constitution divine même.

Il n'est pas inutile de préciser que ce devoir de "monstrance", comme auraient dit nos pères, du péché ecclésial à la face du monde entier, est une mission extrêmement difficile à remplir, car aussi bien, les prêtres et fils de Mgr Lefebvre ont à lutter contre une conspiration vraiment universelle de ne pas vouloir en prendre conscience, aussi implacable, terrible, qu'elle est souvent inavouée. Il leur faut donc farouchement lutter contre *l'homo modernus religiosus*, pour l'empêcher de dire et de faire croire à tous que l'erreur, le péché, le mal, équivalent à la vérité, la vertu, le bien, c'est-à-dire pour l'empêcher de considérer comme une avancée dogmatique orthodoxe la doctrine et la pratique de la Liberté religieuse. C'est ici qu'il faut leur tirer chapeau bien bas, et leur manifester notre profonde reconnaissance : ce *bonum certamen* que les lefébvristes (je précise que cette dénomination que j'emploie pour clarifier l'exposé n'a pour moi aucune connotation péjorative) mènent là contre vents & marées sauve la vérité de l'Église ainsi que son honneur. Oui, prendre conscience que l'Église est doctrinalement en état de péché matériel depuis Vatican II est le premier grand point pour qui ne veut pas vivre "l'aujourd'hui de la Foi" comme disent les modernistes, dans la chimère, l'illusion ou le surréalisme, et, simplement en remplissant leur mission, les lefébvristes font prendre conscience de ce premier grand point à toute âme honnête, de bonne volonté.

Cependant, les évêques et prêtres de la Fsspx prennent-ils eux-mêmes bien conscience que leur mission de dénoncer à l'Église son actuel péché doctrinal, est une mission en soi APOCALYPTIQUE ? *Qu'elle révèle, par-là même d'exister, que l'Église contemporaine vit la Passion du Christ en ce incluse sa mort affreuse sur la croix ? Parce que sa constitution divine est mortellement atteinte par cedit péché doctrinal de Vatican II ?* En d'autres termes, que la crise vaticandeuse ainsi manifestée est celle eschatologique, dernière, avant la Parousie ? Et qu'elle prophétise l'imminence du règne de l'Antéchrist, et donc de la Parousie qui terminera cette préface ténébreuse ?

Hélas, de ce point capital, les lefébvristes ne prennent nullement conscience, ou, je ne sais Dieu le sait, ne veulent pas le

faire, pas plus pas mieux, que, de son côté aveuglé, l'*homo modernus* ne prend ou ne veut prendre conscience que la Liberté religieuse est une hérésie. Peut-être en partie parce qu'ils ont cédé à la pente si naturelle à l'homme, fût-il clerc, d'une dialectique de combat passionnelle avec leurs adversaires modernistes, ce qui aveugle, obnubile et finit par obstruer leur esprit. Quoiqu'il en soit de ce dernier point, il est trop vrai de dire que les lefébvristes vivent dans le même aveuglement que l'*homo modernus* quant à la nature profonde et l'essence de la crise de l'Église issue de Vatican II (et c'est tout-de-même plus étonnant voire même contradictoire quant à eux, vue la mission providentielle dans le monde qu'ils remplissent pourtant au mieux). Ils montrent en effet par toutes leurs réflexions sur le sortir de la crise qu'ils n'en comprennent pas le sens profond, qui, je le répète, est de prendre acte que, la constitution divine de l'Église étant mortellement atteinte par ce péché matériel doctrinal de Vatican II, l'Église vit ses derniers jours, à l'instar du Christ vivant sa propre et personnelle Passion et mort sur la croix. Or, de cela, ils ne prennent absolument pas conscience, on les voit au contraire en rester à une vue historiciste du problème ecclésial contemporain, par exemple ils nous disent que l'Église militante pourrait, dans un cadre historico-canonique, être "guérie" de son péché vaticandoux pour repartir, ... et pourquoi pas ?, vers de nouvelles et glorieuses destinées. Pour eux en effet, et il suffit d'écouter ou de lire Mgr Fellay pour s'en rendre compte, il suffirait que l'Église Universelle reprenne la Foi intégrale, "se convertisse", par exemple dans un Vatican III dogmatique annihilant le peccamineux Vatican II qu'ils veulent croire non-infaillible, pour que tout redevienne normal ; au fond, en une sorte de parallèle inavoué du projet de Benoît XVI, c'est leur projet à eux de "nouvelle évangélisation" : "*Demain, la Chrétienté*" comme disait Dom Gérard du Barroux, dans un véritable langage de faux-prophète... Ce qui signifie qu'ils ne prennent absolument pas conscience que la constitution divine de l'Église a été mortellement atteinte dans et par cette crise de l'Église issue de Vatican II, et que donc, elle ne peut pas revivre, *redivivus*, après avoir été frappée à mort à Vatican II. Leur point de vue, parfaitement historiciste de la crise de l'Église donc, est une véritable erreur de parallaxe (= qui consiste à prendre une mesure à partir d'un faux point de vue, et donc la mesure est fausse).

Pourtant, une simple réflexion théologique devrait leur faire saisir la fausseté radicale de leur position historiciste, et les remettre sur les rails salutaires de la vérité apocalyptique de la crise de l'Église issue du concile Vatican II : Mgr Fellay en effet, nous parle de "convertir" la Rome actuelle, et alors, si elle l'acceptait, tout irait bien, l'Église serait "guérie". Il s'imagine que la Providence divine a suscité la Fsspx pour "éclairer les hommes d'Église détenteurs de l'autorité" (sic), sous-entendu par lui : *en vue de la conversion de l'Église Universelle*. Il serait tout-dé-même bien bon que Mgr Fellay comprenne que, théologiquement, une telle "feuille de route" est totalement, radicalement inenvisageable, impossible. Cette vue superficielle voire même mondaine des choses ne suppose-t-elle pas en effet que les "membres enseignants" qui ont reçu de par le Christ-Dieu pouvoir & mandat divins de posséder la Vérité pour en sauver toutes les âmes jusqu'à la Parousie, y compris donc les âmes lefébvristes, ne sont, présentement, plus en possession de cette Vérité doctrinale...? Vérité qu'on aurait donc, une fois dans la vie de l'Église militante, à remettre dans leurs mains ecclésiales déliquescentes qui les ont laissées une fois choir...? Mais cette pensée blasphématoire revient tout simplement à dire que l'Église a failli là même où Dieu lui a assuré qu'Il l'assisterait pour qu'elle ne faillisse point, qu'elle est donc MORTE, n'existe plus, dans la charnière de la crise vaticandeuse présente (et non pas d'une mort mystique, comme celle dont je parle dans la thèse de la "PASSION DE L'ÉGLISE", mais d'une mort réelle et définitive qui montre à tout regard la défaite du Christ devant Satan, qui enregistre l'impuissance de l'Église et l'imposture de Dieu). Car si les "membres enseignants" de l'Épouse du Christ ne sont plus détenteurs une seule fois de la vérité dogmatique, alors, "les portes de l'enfer ont prévalu contre l'Église". Et bien sûr, inutile de parler de restauration future de l'Église puisqu'on saura qu'elle n'est pas de constitution divine. Que le lefébvriste prenne bien conscience, fasse bien attention, que, là, en nous disant qu'il faut que les "membres enseignants" d'une génération ecclésiale donnée, pape à leur tête, aient à reprendre dans leurs mains la Foi qu'ils ont perdu, il est en train de faire une profession de foi... ECCLÉSIOVACANTISTE (profession de foi bien autrement grave que celle seulement sédévacantiste !). Dans le même ordre d'idées, les lefébvristes nous disent souvent qu'il y a "crise de l'Autorité", c'est leur formule, pour tâcher de trouver une explication à ce qui se passe dans l'Église après Vatican II. Mais,

encore un coup, théologiquement parlant, on ne peut absolument pas supposer qu'il y ait "crise de l'Autorité" sur le plan magistériel, en ce sens lefébvrisme précis & ciblé où ils l'entendent, à savoir que l'Autorité devrait être remise une fois en possession de la Vérité qui s'est une fois échappée de ses mains INFAILLIBLES. Supposez cela, c'est *ipso-facto* supposer que les "portes de l'enfer ont prévalu contre l'Église". Et une seule chute doctrinale suffit pour prouver l'imposture de l'Église, la non-divinité de sa constitution.

Or, c'est malheureusement ce que les lefébvrismes supposent...

Mais ils ont un tour de passe-passe pour s'en sortir, pour empêcher que leurs propres yeux ne voient que l'Église vit sa Passion et sa mort ignominieuses sur la croix depuis Vatican II. Ils nous disent, en trichant avec la doctrine, que le cadre magistériel dans lequel a été promulgué le décret sur la Liberté religieuse hérétique, pour en rester à celui-là, *n'est pas doté de l'infaillibilité*. S'il en était vraiment ainsi, évidemment, on comprendrait leur langage et leur susdit point de vue, qui resterait catholique : l'hérésie de Vatican II ne portant pas mortellement atteinte à la constitution divine de l'Église, puisque promulguée dans un cadre faillible, il serait théologiquement possible de parler de restauration de l'Église, à la fois romaine et universelle, dès lors qu'elle se serait convertie en reniant lesdites propositions hérétiques de Vatican II.

Malheureusement, le document magistériel de la Liberté religieuse *est tout ce qu'il y a de plus couvert par l'infaillibilité de l'Église*. Ce qui signifie, on l'a compris, que le point de vue lefébvrisme est donc théologiquement totalement réprouvé et insoutenable, car il a pour fondement la négation hérétique du Magistère ordinaire & universel, et de son infaillibilité inhérente.

Cela ne date pas d'hier, d'ailleurs, cette profession de foi lefébvrisme hérétique qui consiste à nier l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel, ou plus exactement dit, à réduire le champ d'application dudit Magistère à peu de chagrin quasi inexistante, avec comme travaux pratiques immédiats les décrets magistériels peccamineux de Vatican II. Cela remonte à... *Mgr Lefebvre lui-même soi-même*. Hélas ! Et je sais bien que je vais choquer ici le lefébvrisme qui me lit, qu'il sache bien que je ne le fais pas de

gaîté de coeur, il n'est que trop vrai de dire que *Mgr Lefebvre ne savait pas ce que c'était que le Magistère ordinaire & universel, et subséquemment il ne savait donc pas à quoi s'appliquait l'infaillibilité qui lui est inhérente.* Je vais réécrire cette phrase importante, avant de l'illustrer par un souvenir personnel qui m'a beaucoup marqué, car elle est malheureusement des plus exacte, et est la cause première de la déviance lefébvriste grave qu'on constate dans le refus qu'ils font, au moins pratique, de prendre acte de la réalité de "LA PASSION DE L'ÉGLISE" : MONSEIGNEUR LEFEBVRE NE SAVAIT PAS CE QUE C'ÉTAIT QUE LE MAGISTÈRE ORDINAIRE & UNIVERSEL, ET SUBSÉQUEMMENT NE SAVAIT DONC PAS À QUOI S'APPLIQUAIT L'INFAILLIBILITÉ QUI LUI EST INHÉRENTE.

Voici le souvenir auquel je viens de faire allusion et qui va illustrer la justesse de mon affirmation. À l'automne de 1980, Mgr Lefebvre tint une conférence à Angers ; c'était dans une grande salle de cinéma louée si mes souvenirs sont bons, archi-comble pour l'occasion (les tradis. vivaient encore l'esprit de "l'été chaud 1976", et le sentiment était ardent) ; quant à moi, jeune encore, 23 ans, *j'y étais*, comme les poilus étaient à Verdun. Je témoigne donc *de auditu*. Cette conférence se divisa en deux parties entrecoupées par une entr'acte. Dans la première partie, l'exposé fut magistral : Mgr Lefebvre s'étant proposé de démontrer et dénoncer la nocivité de la nouvelle messe, des décrets libéraux de Vatican II, et plus généralement des dérapages doctrinaux de l'Église post-conciliaire, l'assistance, édifiée, réconfortée d'entendre un archevêque catholique émérite lui dire ce qu'elle pensait tout bas, reçut entièrement son message, avec grande reconnaissance, c'était palpable.

Par contre, Mgr Lefebvre ayant consacré la seconde partie de sa conférence à un essai d'explication théologique de la situation ecclésiale après Vatican II, immédiatement, dès son entrée en matière, une tension, un malaise, s'installèrent dans la salle, eux aussi palpables, et devinrent de plus en plus sentis dans l'aula. Mgr Lefebvre fit d'abord un exposé du Magistère extraordinaire pontifical pour finalement dire qu'il n'était que très-peu utilisé et jamais dans Vatican II, constat donc qui ne résolvait nullement notre problème et laissait l'âme tradi. parfaitement sur sa faim, puis, après avoir été extrêmement évasif sur le champ d'application du Magistère ordinaire dont visiblement il ne savait

donner une vraie et simple définition, il avait fini par laisser entendre, avec des phrases qu'il n'arrivait pas vraiment à finir, que les déviations doctrinales graves des "membres enseignants" de la génération ecclésiale de Vatican II, Paul VI et Jean-Paul II à leur tête, n'atteignaient nullement l'Église dans son cœur, sa constitution divine : le moins qu'on puisse dire, c'est que l'évêque traditionaliste avait été totalement insuffisant pour expliquer, par exemple, comment il pouvait bien se faire qu'un pape vrai pape puisse promulguer un rite de la messe pour toute l'Église qui s'avérait doctrinalement mauvais, *favens haeresim...*? Car une telle promulgation rentre *ipso-facto* dans le cadre du Magistère ordinaire & universel de soi infaillible...? Or, c'était là justement le point le plus important à bien expliciter, à bien expliquer aux fidèles soucieux de se rendre un compte exact de la crise de l'Église. Parce que cela signifiait que l'Église, étant dans la contradiction doctrinale, était par-là "faite péché pour notre salut", vivait donc "LA PASSION DE L'ÉGLISE", sa crise dernière avant la Parousie (car c'est en effet une vérité implicite à croire de Foi qu'un pape vrai pape ne puisse faillir dans les lois disciplinaires générales, comme l'est très-notamment la promulgation pour toute l'Église d'un rite de la messe ; or, le *Novus ordo missae* de 1969 enregistrait une telle anormale défaillance...). Mais Mgr Lefebvre, loin de vouloir s'engager sur ce terrain, faisait au contraire tous ses efforts dans la direction opposée (tel saint Pierre fuyant Rome alors que le Christ voulait qu'il y rentrât pour y subir sa propre Passion), fuyait le fond du problème, à savoir la réalité de la "PASSION DE L'ÉGLISE", en diluant la doctrine de l'infaillibilité du magistère ordinaire dans des phrases mal ficelées et évanescences, pour éviter d'avoir à faire le constat de la "si grande contradiction" dans l'Église. Car évidemment, se mettre en face des yeux la doctrine authentique de l'infaillibilité du Magistère ordinaire et universel et l'appliquer à la situation actuelle issue de Vatican II, c'est prendre et faire prendre conscience de la contradiction doctrinale DANS l'Église, qui fait elle-même prendre conscience que l'Église est écartelé sur la croix pour y mourir de mâlemort. Or, Mgr Lefebvre, consciemment ou non je ne sais Dieu le sait, fuyait cela, et il ne pouvait le faire que dans la confusion théologique et les honteuses palinodies en refusant les attendus vrais et réels du problème. C'est justement ce flou (... fort peu artistique, et qui ne fut point goûté) qui avait laissé pour la fin de la conférence une grande tension dans la salle archi-comble. Puis, vint la fin de

l'exposé, et c'est alors que Mgr Lefebvre eut le malheur de demander si quelqu'un avait des questions à poser...

... Immédiatement, un barbaresque, pardon je veux dire un fidèle du R.P. Barbara fomentateur du sédévacantisme pur et dur, jaillit de son fauteuil de cinéma comme d'une boîte à ressort, et reprocha à Mgr Lefebvre d'un ton ferme, vif et sans appel, de penser qu'un pape vrai pape pouvait par exemple dûment promulguer un rite hérétique pour l'Église universelle. Après ce tir de mitraillette sans sommation, Mgr Lefebvre resta interloqué, interdit ; le sédévacantiste, s'en rendant compte, renchérit ; subséquemment, tollé, brouhaha, remuements fort agités dans la salle ; chacun, en fait, sentait bien dans sa Foi que le fond du fond du problème était posé ; puis, petit à petit, un grand silence se fait, yeux braqués sur Mgr Lefebvre, dans l'attente de sa réponse. Lui, visiblement gêné, tâche alors de se cacher derrière son micro, a des vellétés de bafouillements ; que le sédévacantiste, reprenant la parole, a beau jeu de renverser comme fétus de paille en haussant le ton, sortant carrément la mitrailleuse lourde. C'est alors que Mgr Lefebvre, constatant intérieurement son impuissance totale à répondre, décide d'adopter et d'imposer à tous, sur la grande question, le *black-out* (mot amerloque qui, dans son sens premier, signifie : couper l'électricité brutalement et plonger toute une ville dans le noir absolu), le tabou, le "botus et mouche cousue" des deux Dupont/d dans *Tintin & Milou* ; oubliant que le traître micro était allumé, il murmure alors dessus sourdement, énervé, dur, cassant, autoritaire, à voix basse mais bien distincte... répercutée dans toute la salle (tout le monde l'entend dire, moi le premier) : "*Qu'on le sorte !*" Et le sédévacantiste fut évacué de la salle par le service d'ordre, plus ou moins *manu militari*, avec force protestations et gesticulations de sa part. Cet incident, bien sûr, était choquant, et a instantanément éveillé ma Foi quant à la théologie de la crise de l'Église (c'est principalement depuis cette providentielle conférence-là que cette grande question n'a cessé de me travailler, triturer, labourer l'âme, je peux presque dire tous les jours de ma vie, certainement par grâce divine agissant derrière les causes secondes : je sentis alors personnellement soudain, avec une extraordinaire acuité, comme un déshonneur et un manquement très-graves devant le Trône de Dieu, que la résistance catholique n'avait pas l'intelligence spirituelle de la crise de l'Église, et surtout qu'elle ne pouvait s'exempter de la

connaître et d'en vivre sans être coupable ; parce que Jésus-Christ a promis d'assister TOUS LES JOURS l'Église de sa Présence, donc d'y infuser sa vertu d'Intelligence, en ce compris évidemment, les jours de notre crise affreuse de l'Église).

Ainsi donc, le refus de la doctrine de l'infailibilité du Magistère ordinaire & universel s'avère être le grand problème de la Fsspx, hérité de son fondateur. C'est, pour le dire d'un seul mot, sa... Liberté religieuse à elle, son... péché matériel à elle, sa porte de sortie, d'*exit*, pour refuser d'enregistrer la contradiction mortelle qui atteint l'Église dans sa constitution divine même, ce qui signifie que l'Église vit sa Passion, et que donc la nature de la crise est purement eschatologique, apocalyptique, qu'elle nous sort en quelque sorte de l'Histoire. "C'est hélas bien vrai, dira volontiers le lefébvrisme, la Liberté religieuse est une formelle hérésie, mais elle n'est pas proférée dans le cadre du Magistère infailible. Et donc, *in situ*, nous sommes là dans un cas certes infiniment regrettable où les Pères actuels de l'Église professent une hérésie, mais sans que la constitution divine de l'Église en soit le moins du monde atteinte, ce qui fait que la situation est toujours dans l'Histoire, avec un dénouement historico-canonique. *La solution est à Rome*, comme a fort bien dit l'abbé Laurens à l'occasion d'un anniversaire de la prise de saint Nicolas du Chardonnet. Il faut donc attendre que *Rome revienne à sa Tradition*, et du reste y travailler autant qu'il est en nous, comme dit Mgr Fellay. Il n'y a rien d'attentatoire à la constitution divine de l'Église dans la promulgation de *Dignitatis*".

C'est dans cette question capitale du Magistère ordinaire & universel et de son infailibilité inhérente, que le lefébvrisme montre qu'il a besoin, qu'il me le pardonne, d'être purgé de quatre grains d'hellébore, le remède du bon La Fontaine contre la folie. Sur cela, en effet, *Écône déconne*. Prodigieusement. Et malheureusement, on vient de le voir, la chose ne date pas d'hier, elle remonte à son vénérable fondateur.

C'est pourquoi, au fil des ans traditionalistes, on ne saurait s'étonner de voir sans cesse les uns ou les autres prêtres de la mouvance Fsspx professer l'hérésie quant à cette question, sur les traces de leur fondateur. Avant de faire un exposé magistral sur le Magistère ordinaire & universel d'enseignement et son infailibilité inhérente, qui va s'avérer formidablement utile, exorcisant et salutaire pour l'âme lefébvrisme qui me lira, surtout

hélas si cette âme est sacerdotale ou épiscopale, il me semble bon de citer quelques exemples seulement de cette déviance hétérodoxe de la Fsspx derrière son fondateur, la chose n'étant hélas pas à démontrer mais seulement à constater avec beaucoup d'affliction :

1/ L'abbé Marcille, au II^e Congrès théologique de Sⁱ Sⁱ no no en 1996, avec son compère le fr. Pierre-Marie dominicain d'Avrillé, tous deux mandatés par les supérieurs de la Fsspx pour exprimer la position lefébvrisme au colloque de Turin sur l'autorité de Vatican II, osait professer que le Magistère ordinaire & universel ne donnait pas de jugements irréformables, ni définitifs, le clerc lefébvrisme confondant ici l'objet du Magistère ordinaire avec celui extraordinaire, pour conclure à la fin qu'il n'était pas vraiment infaillible ; le fr. Pierre-Marie, renchérissant, allait même de son côté jusqu'à la sottise de professer que le décret de la Liberté religieuse, puisqu'il était non-infaillible donc, pouvait seulement recevoir la note de "conciliaire", c'était en définitive, ô prodigieuse révélation !, mais oui, un acte... *conciliaire* (on pense irrésistiblement ici à M. Jourdain s'extasiant de faire de la prose rien qu'en parlant ; on fait ce qu'on peut quand on n'est pas des flèches dans le carquois du Seigneur des Armées). Mais, pour le dire en passant et sans intentions blessantes, voyez à quelles âneries ridicules on arrive lorsqu'on s'obstine à refuser de prendre acte de la contradiction doctrinale DANS l'Église manifestée par la crise de l'Église, qui révèle qu'elle vit la Passion du Christ. Parce que la doctrine de la Liberté religieuse est formellement hérétique ; parce que le cadre magistériel dans lequel elle a été promulguée à Vatican II est formellement doté de l'infaillibilité. À l'époque, l'abbé Guiseppe Murro, guérardien semi-sédévacantiste, avait conclu, effaré de la profession de foi hérétique de la Fsspx, dans le bulletin *Sodalitium* : "L'affirmation de l'abbé Marcille est très-grave puisqu'il nie la définition du Concile [Vatican 1^{er}] pour lequel tout enseignement du Magistère ordinaire & universel est de Foi : "Est à croire de Foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la Parole de Dieu ou écrite ou transmise, et que l'Église, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel, propose à croire comme divinement révélé" (DS 3011). La définition a été répétée également par le Code pie-bénédictin (can. 1323 § 1), et est d'une telle clarté qu'il n'est pas possible de se tromper. Ayant lu ces textes, je me demande comment un prêtre catholique peut-il [sic] nier la définition

solennelle d'un Concile œcuménique ?" (fin de citation ; pour les références précises, on voudra bien se reporter à mon ouvrage de fond sur la théologie de la crise de l'Église, *L'Impubliable*, à la p. 45, [ici](#)). Et en effet, l'abbé Murro avait raison : devant un déni de Foi aussi flagrant sur un point de doctrine aussi fondamental, aussi grave, de la part de ceux qui sont les meilleurs défenseurs de la Foi actuellement (... quel comble !!!, qui nous fait justement bien saisir que notre crise de l'Église est apocalyptique, puisqu'on touche ici du doigt la "puissance active d'égarement" dont avait parlé saint Paul pour les temps de l'Antéchrist, que soeur Lucie de Fatima avait appelé de son côté "désorientation diabolique généralisée", qui, donc, possèdent vraiment TOUS les esprits, même les meilleurs...!), c'est à se prendre la tête dans les mains si l'on en reste sur le seul plan intellectuel ; mais hélas, cela trouve une explication extraordinairement simple autant qu'elle est peu glorieuse dès lors que l'on saisit que le lefébvrisme tord ainsi la doctrine catholique, aux fins de se donner une raison de fuir la Passion de l'Église, la situation réelle manifestée par Vatican II, à savoir que l'Église est doctrinalement en état de mortelle contradiction, "faite péché pour notre salut", en croix pour y mourir...

2/ L'abbé Matthias Gaudron, jeune prêtre lefébvrisme marchant sur les brisées réprouvées de ses aînés, dans son *Catéchisme catholique de la crise dans l'Église* préfacé laudativement et sans réserve par l'abbé de Cacqueray pour la traduction française en 2007, par ailleurs revue & complétée par les dominicains d'Avrillé, a, dans plusieurs endroits de son ouvrage, un exposé fragmentaire et complètement hétérodoxe quant au Magistère ordinaire & universel... qu'il ne nomme même pas quand il répond à la question : "18. Quand le pape est-il infaillible ?" (sa réponse = "Le pape est infaillible quand il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire quand, en tant que suprême docteur des peuples, il élève une vérité au rang d'un dogme obligeant tous les fidèles. Dans ce cas, l'assistance du Saint-Esprit est assurée au pape, de sorte qu'il ne peut se tromper. Les théologiens attribuent généralement au pape le privilège de l'infailibilité dans quelques autres cas, par exemple dans les canonisations, dans les lois générales de l'Église, ou lorsqu'il se fait l'écho de tous ses prédécesseurs"...). Notez comme, pour ce jeune clerc formaté dans le moule lefébvrisme, le Magistère ordinaire & universel pontifical, si bien décrit par Dom Paul Nau dans ses deux très-

savants articles des années 1950, est pour lui quasiment inexistant, en tous cas n'est pas l'objet sûr de la Foi, l'abbé Gaudron osant en effet dire qu'il n'est jamais qu'une sorte de pensée commune des théologiens... Mais on comprend qu'il ne cite pas le Magistère ordinaire et universel pontifical, car, plus loin dans son catéchisme hérétique sur ce point, il se trompe complètement en attribuant ledit Magistère aux seuls évêques dispersés de l'orbe catholique, alors que non seulement les évêques rassemblés en concile universel en usent au même titre que lorsqu'ils sont dispersés, mais le pape lui aussi en use, et c'est bien peu dire quand la vérité est que le pape en use lui le PREMIER. Au reste, Mgr Zinelli, rapporteur de la *Députation de la Foi* au concile de Vatican 1er, avait déjà débouté radicalement le *distinguo* absurde du lefébvrisme qui professe que les sujets du Magistère ordinaire & universel sont seulement les évêques... dispersés : "*L'accord des évêques dispersés a la même valeur que lorsqu'ils sont réunis : l'assistance a en effet été promise à l'union formelle des évêques, et non pas seulement à leur union matérielle*" (Mgr Zinelli, Mansi 51, 676 A). Cela va presque sans dire, puisque les sujets formels du Magistère ordinaire & universel d'enseignement sont des *personnes humaines*, à savoir le pape et les évêques d'une génération ecclésiale donnée, actuellement vivante ; alors, bien sûr, qu'ils soient tous réunis ou au contraire dispersés chacun sur leurs sièges aux quatre coins du monde, n'a évidemment aucune incidence sur la question : dispersés ou réunis, ce sont toujours, ... faut-il avoir à le dire (hélas, oui !!!), évidemment les *mêmes* personnes ; or, comme ce sont ces *mêmes* personnes qui sont sujets formels du Magistère ordinaire, elles bénéficient, dispersées ou rassemblées, du *même* charisme d'infaillibilité. C'est tout bonnement une solide vérité de La Palice, qu'on a franchement honte, pour le lefébvrisme, d'avoir à formuler ici. Comme dit si bien le R.P. Perrone, dans sa *Théologie dogmatique* : "[Le Magistère ordinaire infaillible s'opère] EN TOUT LIEU, en tout temps", que ce soit, pour l'évêque, du haut de la chaire cathédrale de son église particulière, ou assis dans un concile général avec le pape et ses pairs (la seule chose importante à considérer, lorsque les évêques sont dispersés, pour que le charisme d'infaillibilité fonctionne dans le mode ordinaire & universel, c'est qu'il faut s'assurer que pape & évêques soient tous moralement un, dans un enseignement doctrinal particulier). Mais d'où vient cette sottise doctrine, que, pour leur honte les lefébvrismes ont adoptée, de considérer que les

sujets du Magistère ordinaire & universel sont les *seuls* évêques dispersés ? Elle prend sa source dans une mauvaise compréhension par les libéraux-modernistes des propos des Pères de Vatican 1er sur les sujets du Magistère ordinaire & universel : les Pères, en effet, pour éviter les frictions avec les anti-infaillibilistes dès le départ de la discussion sur la grande question de Vatican 1er qui était, rappelons-le, l'infaillibilité du pape seul, avaient choisi, pour faire un facile consensus, comme seul exemple de sujet du Magistère ordinaire, les évêques dispersés, en faisant volontairement silence sur le pape seul ou en concile général ; alors, les libéraux-modernistes ont affecté de croire que les Pères de Vatican 1er avaient professé qu'il n'existait qu'*un seul* sujet dudit Magistère, les seuls évêques dispersés... C'est cette sottise que nous ressortent maintenant les lefébvristes.

3/ Mais la Fsspx, dont l'attitude quant à la doctrine du Magistère ordinaire & universel infaillible, ressemble étrangement, d'une manière fort troublante, à celle de la Rome vaticane sur le sujet de la Liberté religieuse (c'est-à-dire : je crois dans l'erreur *perseverare diabolicum*), a sans cesse laissé pour compte les multiples rappels à l'ordre sur la question du Magistère ordinaire & universel et de son infaillibilité inhérente, émanant de leurs frères de combat, qu'ils soient évêques, prêtres ou simples fidèles (par exemple les nombreuses lettres que je leur ai adressées sur ce sujet depuis moult années, pour lesquelles je n'ai reçu, à tout le mieux, que des accusés de réception en forme de fin de non-recevoir, sans jamais toucher au fond de la question... comme sans jamais manquer aussi de finir la lettre par : "Croyez, cher Monsieur, à mon cordial dévouement in Xsto"). Cependant, la Fsspx a récemment été bien obligé d'en débattre, car le reproche d'être hétérodoxe sur ce point très-important de la Foi vient de leur être fait par... un Père dominicain italien, théologien attitré, le P. Giovanni Cavalcoli. Le reproche ne vient donc plus d'un simple fidèle, dont les clerics lefébvristes se croient autorisés à rejeter sans examen les critiques fondées sur le sujet en y répondant par un silence pharisaïque buté, très-fermé et orgueilleux, déjà manifesté, hélas, on l'a vu, par Mgr Lefebvre dans la conférence d'Angers de 1980. Le reproche vient cette fois-ci d'un dominicain en place, et... *il faut répondre*, il faut bien y répondre. Sans fuir, cette fois-ci.

Le lefébvrisme va donc faire une longue réponse au dominicain conciliaire, en y exposant dans le menu détail tous ses raisonnements en la matière, ce qui me permettra de les réfuter point par point, dans leur déviance hétérodoxe. Cette réponse lefébvrisme au père Cavalcoli qui leur reproche, à juste titre nous allons le voir, d'être *protestant* dans leur refus de l'infaillibilité du Magistère ordinaire et universel, est toute entière contenue dans l'organe théologique officieux de la Fsspx, *Courrier de Rome*, livraison de mai 2011, année XLVI, n° 344 (534), sous le titre "*Fraternité sacerdotale saint-Pie X district d'Italie - Réponse au Rev. P. Cavalcoli O.P.*". L'article, au reste, n'a pas de signature d'auteur, si ce n'est le lieu de sa rédaction qui est celui du district Fsspx d'Italie, "*Albano Laziale, le 5 avril 2011*" ; l'on doit sans doute entendre par-là que c'est vraiment tout le comité rédactionnel du *Courrier de Rome* qui l'assume : ce qui montre bien que ladite réponse est l'expression de la pensée lefébvrisme en général et non pas celle d'un seul auteur, fût-il de leur milieu.

Je commencerai par dire que cette réponse montre, pour la première fois, que les lefébvrismes acceptent enfin de confesser la Foi sur le sujet de l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel, ce qu'ils n'ont jamais fait jusqu'à présent ; quand bien même, dans leur réponse, ils croient pouvoir complètement s'exclure des exigences de ce point capital de la Foi par des arguties qu'on va voir et réfuter, et dont ils m'obligent à dire qu'elles feraient honte aux jansénistes, ces maîtres incontestés en spécieux, faux et retors *distinguos*. Cette réponse est donc, sur le plan théologique, une sorte de petit évènement, quand bien même il faudra constater hélas que les lefébvrismes, osant se justifier dans leur hérésie, vont en rester une fois de plus à leur vomissure doctrinale.

Mais lisons l'article. Et commençons par relater l'orthodoxe profession de foi lefébvrisme envers le Magistère ordinaire et universel. Elle est trop rare sous leurs plumes, pour ne point s'autoriser à goûter cette consolation sans délai : "*Les traditionalistes [ici les lefébvrismes parlent en leur nom] reconnaissent en tant que catholiques, que la règle de foi pour les membres de l'Église d'une époque déterminée est "par norme" et avant tout l'enseignement "vivant" des pasteurs de l'Église*". Dont acte. Si les lefébvrismes en étaient restés là, ç'aurait été formidable. Malheureusement, nous allons nous rendre compte

que cette vérité de Foi n'est citée par le rédacteur lefébvrisme du *Courrier de Rome* que pour mieux s'en exempter dans le cadre de notre crise de l'Église.

Mais avant de le constater dans l'affliction, il est nécessaire de bien exposer l'objection du P. Cavalcoli contre le lefébvrisme, ainsi synthétisée dans la réponse du *Courrier de Rome* : *"Les lefébvrismes auraient, d'après le Père [Cavalcoli] cédé à une tentation, à laquelle ont également cédé les protestants et les modernistes, à savoir "la tentation de se créer la conviction gratuite et infondée que, pour savoir infailliblement ce que le Christ nous a enseigné, il n'est pas nécessaire de s'en tenir aux enseignements ou à l'interprétation du Magistère vivant et actuel (par exemple celui d'un Concile), mais il suffit de se mettre en contact direct et personnel soit avec l'Écriture, soit avec la Tradition. Dans le premier cas, c'est l'erreur de Luther et aujourd'hui des modernistes, surtout dans le domaine exégétique, dans le second cas, c'est l'erreur des lefébvrismes". Les lefébvrismes ne se rendraient pas compte que "chaque Concile est témoin de la Tradition, mais à un état plus avancé, sur la base duquel se jugent les phases précédentes, et non pas le contraire. [...] Il arrive ainsi que, comme les protestants prétendraient juger les enseignements des Papes à la lumière d'un contact direct et subjectif avec l'Écriture, en trouvant chez les Papes une infinité d'erreurs, de même les lefébvrismes prétendent juger les enseignements du Magistère postérieur à 1962, à la lumière d'un contact immédiat et également subjectif avec la Tradition, croyant eux aussi trouver dans le Concile et chez les Papes du post-Concile une falsification de certaines données de la Tradition". (...) Le Père Cavalcoli répond ensuite aux "prétextes aussi spécieux qu'inconsistants" auxquels les lefébvrismes s'accrochent pour se soustraire au "devoir d'accepter les doctrines du Concile". Les prétextes seraient principalement : "1. Le Concile est seulement pastoral, et non doctrinal ; 2. Au cours du Concile, n'a été défini aucun nouveau dogme, donc ses doctrines ne sont pas infaillibles. Donc, conclusion, disent-ils, nous pouvons corriger le Pape et le Concile sur la base de la Tradition". Voici la réponse du Père : "Il n'est pas vrai que les enseignements du Concile sont seulement pastoraux, mais il y a aussi, comme l'ont affirmé à plusieurs reprises les Papes du post-Concile, des enseignements doctrinaux, en tant que tels infaillibles, puisque pour qu'il y ait doctrine infaillible (c'est-à-dire absolument et éternellement*

vraie), il n'est pas nécessaire, comme l'Église elle-même l'enseigne, que le Magistère déclare explicitement ou solennellement qu'une proposition donnée est de foi, mais il est suffisant que de fait il s'agisse de matière de foi". Et le rédacteur du *Courrier de Rome*, de résumer ainsi lapidairement l'objection du dominicain italien contre le lefébvrisme : *"Les lefébvristes ne peuvent pas se dire véritablement catholiques, car leur attitude est analogue à celle des protestants, et qu'ils [sic] refusent le Magistère actuel du Pape et des Évêques, règle immédiate de foi, ainsi que les enseignements irrévocables et donc infaillibles du dernier Concile"*.

Comment va se débrouiller le lefébvrisme pour tâcher d'esquiver la juste et irréfutable critique ? Il commence par récuser l'analogie entre le protestant et lui-même, sous deux faux prétextes.

1/ Premier faux prétexte : lorsque le protestant, dit-il, refuse l'autorité de l'Église enseignante actuelle, il le fait par principe ; tandis que lui, lefébvrisme, il le fait non par principe, mais par exception confirmant la règle générale en la matière. Je le cite : *"Refuser tout enseignement de l'Église enseignante en tant que tel, comme le font les protestants, est manifestement et dans tous les cas illicite, alors que refuser un enseignement d'un Évêque ou même d'un Pape pour des raisons très graves, peut être licite"*. Déjà, ici, on est bien obligé de remarquer que le lefébvrisme triche dans son énoncé : en effet, contrairement à ce qu'il dit faussement, il ne refuse nullement dans Vatican II *"un enseignement d'un Évêque ou même d'un Pape"*, sous-entendu en tant que docteurs privés, dans un Magistère faillible, mais il refuse rien moins que l'enseignement de... *TOUTE l'Église enseignante d'une génération ecclésiale donnée, c'est-à-dire un enseignement de soi infaillible*. C'est considérablement autre chose. Donc, l'énoncé bien formulé est le suivant : *"Refuser tout enseignement de l'Église enseignante en tant que tel, comme le font les protestants, est manifestement et dans tous les cas illicite, alors que refuser l'enseignement particulier de l'Église enseignante d'une génération ecclésiale donnée pour des raisons très-graves, peut être licite"*. La véritable situation, dont on est bien forcé de prendre note que le lefébvrisme a tâché de l'esquiver, l'occulter, étant clairement posée, est-il théologiquement possible, comme il veut s'autoriser à le croire, qu'il pourrait y avoir des cas, des

situations, où il serait par exception licite de refuser un enseignement formel de l'Église enseignante d'une génération ecclésiale donnée, pour des raisons "très-graves" ? En répondant affirmativement à la question posée, c'est justement là que le lefébvrisme est hérétique : car, théologiquement, il n'a pas le moindre droit de supposer qu'il puisse y avoir UN SEUL CAS où l'Église enseignante d'une génération ecclésiale donnée, puisse doctrinalement faillir, et donc que le fidèle serait placé dans la situation, pour défendre sa Foi, de devoir "refuser l'enseignement de l'Église enseignante". C'est théologiquement totalement inenvisageable sans par-là même supposer que "les portes de l'enfer ont prévalu contre l'Église".

Pourquoi en est-il ainsi ? Parce qu'avec le Magistère ordinaire & universel d'enseignement et son infaillibilité inhérente, nous sommes dans *le droit divin*, et que le droit divin, contrairement au droit canonique, ne souffre absolument AUCUNE exception, quelle qu'elle soit... sous peine précisément de ne plus pouvoir s'appeler le droit divin. Il ne saurait jamais être question en effet, quant au droit divin, d'invoquer *l'épikie* (= l'épikie permet, dans un cas particulier, de s'affranchir de tout ou partie de la lettre d'une loi donnée, pour en mieux suivre l'esprit), laquelle ne peut s'appliquer que pour une loi de droit canonique ou ecclésiastique. Prenons un exemple. La hiérarchie de l'Église, distribuée en pape, évêques, prêtres et diacres, est de droit divin : il ne pourra donc jamais être question de supposer qu'une génération ecclésiale donnée puisse, dans l'orthodoxie, s'autoriser à la transformer une fois, par exemple en supprimant le rang des évêques (thèse hérétique presbytérienne), même seulement circonstanciellement et dans une fourchette de temps très-restreinte ; car il est strictement impossible qu'il puisse dûment exister des raisons "très-graves" pour s'y autoriser, même une seule fois. C'est exactement pareil pour l'infaillibilité de l'enseignement magistériel émanant de l'Église enseignante : elle est une loi de droit divin. Il ne saurait donc être question, à moins de faire entièrement faillite dans la Foi, de supposer que des raisons "très-graves" puissent exister devant Dieu pour autoriser de la mettre accidentellement en pointillé voire carrément sur la touche, même une seule fois. Voilà l'argument de Foi qui débout *in radice* le raisonnement lefébvrisme : "*Refuser l'enseignement de l'Église enseignante pour des raisons très graves, peut être licite*". Cette proposition, que le lefébvrisme

veuille bien en prendre conscience, est parfaitement et formellement hérétique.

Bien sûr, le lefébvrisme va tâcher de trouver des subterfuges pour s'autoriser à soutenir son raisonnement hérétique, mais je vais tous les démonter rien qu'en suivant le fil de sa réponse au Père Cavalcoli, car aussi bien, le rédacteur du *Courrier de Rome* va tous les faire défiler en rang d'oignons les uns après les autres...

Suivons-le, justement : *"Autre distinction [en fait, non, il ne va pas s'agir d'une nouvelle distinction, c'est la même que celle précédente, simplement mieux explicitée] : pour les protestants, recourir à l'Écriture sans la Tradition et la médiation du Magistère est une question de principe, principe qui constitue un point de départ "a-priori". Pour les traditionalistes [les lefébvristes], au contraire, recourir au Magistère passé sans ou contre le Magistère actuel est une question de fait et non de principe. [Suit la belle profession de foi lefébvrisme dans l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel que j'ai citée en début de ces lignes, puis le rédacteur continue :] Si les traditionalistes [les lefébvristes] s'opposent à l'enseignement actuel, c'est seulement "a-posteriori" et à cause d'une série de circonstances exceptionnelles".* Le lefébvrisme nous explique bien ici ce par quoi il se croit autorisé à attenter à une loi de droit divin, c'est à cause, nous dit-il, du fait ecclésial anormal contemporain, pour parler concret : à cause de l'hérésie qu'il voit dans le magistère actuel de Vatican II. Or, son raisonnement est théologiquement absolument proscrit, réprouvé. En effet, *le fait n'emporte pas le droit, ne saurait JAMAIS emporter le droit quand on est en présence d'un droit divin.* Nous ne sommes pas là en effet dans le droit humain où il peut y avoir jurisprudence à partir d'un fait qui va pouvoir amender une loi humaine imparfaite, nous sommes, avec l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel, en présence du droit divin qui, non seulement ne saurait jamais être mis sur la touche, mais ne saurait jamais non plus être "amélioré" par un quelconque fait ecclésial qui le modifierait substantiellement (puisqu'aussi bien, c'est un droit mis en route par Dieu, et que tout ce que fait Dieu par son Christ fondateur de l'Église, est parfait). Le terme *a-posteriori* que le lefébvrisme emploie pour tâcher de justifier sa démarche dit bien qu'il a cédé à Satan, à savoir de prostituer le droit divin au fait ecclésial anormal contemporain : c'est

seulement "après coup" (= a-posteriori), dit-il, donc en partant du fait ecclésial de l'hérésie de Vatican II, qu'il décide en son for intérieur de tordre une fois la loi de droit divin qui est directement opposée au fait ecclésial anormal de l'hérésie de Vatican II : mais raisonner ainsi, c'est céder à Satan. Car il y a grand péché contre la Foi de supposer qu'un fait ecclésial puisse jamais venir contredire une loi de droit divin, même une seule fois. Et c'est malheureusement ce que le lefébvrisme suppose : puisque, c'est la majeure de son syllogisme hérétique, Vatican II enregistre une hérésie dans le cadre magistériel ordinaire et universel infaillible, alors, c'est que la loi de l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel d'enseignement est fautive, ou, ce qui revient au même, c'est qu'elle doit être mise une fois "en grisé" dans la situation présente, en déconnecté, en mode passif. Hélas pour lui, déconnecter le droit divin *une seule fois par exception* est hérétique voire même apostat, absolument et exactement au même titre que de le faire *tout le temps par principe*, comme le protestant. La véritable solution du problème, c'est de ne pas refuser d'enregistrer la RÉELLE contradiction interne manifestée par Vatican II dans la vie de l'Église entre, d'une part, le fait ecclésial de l'hérésie de Vatican II, et d'autre part le droit divin dans l'Église inhérent audit fait, à savoir l'infaillibilité du Magistère d'enseignement ordinaire et universel. Et saisir enfin par ce simple constat qui nous oblige à prendre acte que le principe de non-contradiction a sauté dans l'Église (c'est à cela que faisait allusion Paul VI en 1972, dans un éclair inspiré, lorsqu'il parla de "*la fumée de Satan DANS l'Église*"...), que l'Église est doctrinalement écartelée entre le droit et le fait, en d'autres termes, qu'elle vit présentement sa Passion et sa mort mystiques sur la croix depuis Vatican II, en étant "faite péché pour notre salut". C'est tout le résumé de la thèse de "LA PASSION DE L'ÉGLISE" que j'expose ([ici](#)), et qui est la seule grille de lecture de la crise de l'Église qui rend compte de la Foi.

La conclusion de ce premier point débattu, c'est que l'analogie établie par le Père Cavalcoli entre l'hérésie protestante et la doctrine lefébvrisme, s'avère être malheureusement parfaitement exacte : puisque, on vient de le voir, on ne saurait trouver, selon la doctrine catholique, *aucune exception à une loi de droit divin*, comme l'est l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel, pas même pour prétendument confirmer la règle générale, et surtout pas en prenant un fait ecclésial anormal

contemporain pour prétendre s'y autoriser, *in casu* l'hérésie de Vatican II (car le fait n'emporte pas le droit, il ne fait que montrer la contradiction, et c'est strictement tout), alors, le lefébvrisme qui s'autorise à s'exclure une seule fois de l'autorité du Magistère ordinaire et universel d'enseignement actuel adopte, par-là même, l'hérésie protestante, puisque attenter une seule fois exceptionnellement à une loi de droit divin ou y attenter tout le temps par principe, est semblablement hérétique. Ce qui signifie que l'analogie du P. Cavalcoli, entre lefébvrisme et protestantisme, est parfaitement fondée et vérifiée.

Le qualificatif "superficiel" attribué au raisonnement du P. Cavalcoli se retourne donc contre les lefébvrismes : c'est hélas bien eux qui sont très-superficiels en effet, dans l'examen qu'ils font de la crise de l'Église, quand on les voit ne pas même prendre conscience (!) du caractère de droit divin de la loi de l'infaillibilité du Magistère d'enseignement actuel, n'hésitant nullement par ailleurs à prostituer le droit divin au fait ecclésial anormal contemporain, pour le faire coller avec. Sans aucune vergogne quant à la pureté de la Foi...

2/ Second faux prétexte invoqué par le lefébvrisme pour récuser l'analogie établie par le P. Cavalcoli : *l'objet de l'analogie n'a pas même valeur au regard de la Foi*. Le protestant, nous dit-il, brandit l'Écriture contre le Magistère actuel, tandis que le lefébvrisme ne fait que brandir le Magistère du passé contre le Magistère actuel. Or, croit pouvoir arguer le lefébvrisme, il est beaucoup moins grave, si même cela peut être considéré comme hétérodoxe, de se servir du Magistère du passé pour l'opposer au Magistère du présent, que de s'y opposer par l'Écriture. Je continue à trouver le lefébvrisme théologiquement bien léger, extrêmement même, et surtout bien spécieux dans son raisonnement. Est-ce qu'il n'est pas en train de distraire le véritable enjeu du problème ? Le problème, en effet, ne porte pas tant sur l'objet de l'analogie, que sur sa conclusion semblablement hérétique. L'important à considérer en effet, c'est que *le lefébvrisme gomme bel et bien hérétiquement par son positionnement l'existence du Magistère du présent, au même titre que le protestant le fait de son côté*, quand bien même c'est par un tout autre moyen. En effet, si, en présence d'une opposition entre le Magistère du passé et celui du présent, le lefébvrisme déclare ne vouloir tenir compte que du Magistère du

passé, alors, il supprime hérétiquement le Magistère du présent. Aussi hérétiquement, donc, que le protestant. La question à laquelle il doit alors répondre, c'est la suivante : *est-il théologiquement moins grave de supprimer hérétiquement le Magistère du présent par le moyen du Magistère du passé que par le moyen de l'Écriture ?* La réponse est bien évidemment "non", puisque le résultat attentatoire, mortel, contre une loi de droit divin, est... le même. C'est comme si le lefébvrisme soutenait : "Le protestant tue un éléphant avec un bazooka, moi je ne tue un éléphant qu'avec un fusil de chasse, c'est moins grave". Il est facile de voir que ce qui est à retenir, c'est que *l'éléphant est bel et bien tué dans les deux cas*, le péché est donc identique et revêt la même gravité. L'analogie du P. Cavalcoli sur ce point essentiel est donc là encore parfaitement fondée : les protestants et les lefébvrismes suppriment tous les deux IDENTIQUEMENT le Magistère du présent. Qu'importe à la limite que le procédé par lequel ils le font est différent, ce qui est à retenir c'est que le résultat, hérétique je le rappelle, est identique.

Mais les lefébvrismes croient pouvoir s'y autoriser, par une raison fort inquiétante, à savoir : *"Entre Magistère actuel en tant que tel et Magistère passé en tant que tel, la différence est chronologique, et non substantielle, elle est au maximum accidentelle"*. Ce qui revient à professer une sorte d'amalgame, voire carrément de confusion, entre les deux Magistères, celui du passé et celui du présent. "Après tout, ose soutenir le lefébvrisme, il n'y a qu'un Magistère devant Dieu, et donc, si l'on annihile l'un des deux, celui du présent, on reste toujours avec l'autre, celui du passé, qui est lui aussi le Magistère, donc plein de la grâce salvatrice"... Le lefébvrisme est-il bien sûr que, *in via*, c'est-à-dire dans l'ordre de l'Église militante, et non point sur le plan de l'Église éternelle, il n'y a pas DEUX substances différentes, dans le Magistère du passé et celui du présent ? Et s'il en existe effectivement bien deux distinctes, n'est-ce pas attenter mortellement à la constitution divine de l'Église militante que de supprimer l'un des deux ? Même à titre d'exception (mais on vient de voir qu'il est hérétique de supposer dans le cadre du droit divin, une seule exception) ? Évidemment, dans l'ordre éternel, le Magistère ordinaire d'enseignement embrasse tout uniment le passé, le présent & le futur, il faut se représenter Jésus-Christ qui enseigne intemporellement par & dans son Église la Vérité éternelle tous les jours de la vie de l'Église, en ce compris, bien

sûr, mais je ne crois pas que le lefébvrisme en ait vraiment conscience, ce... *jourd'hui*. Mais *in via*, dans l'ordre de l'Église militante, *les temps sont différenciés*, et il ne faut pas gommer les distinctions entre Magistère du passé et Magistère du présent (ni d'ailleurs non plus avec le Magistère du futur), comme on va hélas voir le lefébvrisme s'y ingérer, mais vainement, en pure perte, dans la suite de sa réponse.

Mais je conclus quant au second faux prétexte invoqué par le lefébvrisme pour récuser l'analogie établie par le P. Cavalcoli entre protestantisme et lefébvrisme : lui aussi, tout comme le premier, est parfaitement infondé sur le point crucial du débat, à savoir que tous les deux professent et pratiquent la même hérétique mise à mort du Magistère infallible du présent, l'un par le moyen de l'Écriture, l'autre par le moyen du Magistère du passé.

Après le sous-titre "*Le Magistère passé et la règle immédiate de la Foi*", le rédacteur lefébvrisme a quelques phrases théologiquement monstrueuses. Après avoir réaffirmé que ce n'est pas par principe, comme le protestant, qu'il récuse le Magistère actuel, mais seulement par exception, argument que nous venons de voir être de nulle valeur pour le dédouaner d'être hérétique, le rédacteur lefébvrisme ose écrire : "*Étant posé que, par norme, l'enseignement actuel du Pape et des Évêques est règle immédiate pour la Foi, on se demande si ce principe est absolu, ou s'il souffre des exceptions...*". Il serait bon que le lefébvrisme à la Foi impure se dise que celui qui ose se "demander" (!!!) cela, est tout simplement hérétique, car la proposition inverse, à savoir que ce principe est absolu, est de Foi, *de fide*. Et doit être professée sous peine d'anathème par tout fidèle, même quand il est lefébvrisme. Sa réflexion est aussi scandaleuse quant à la Foi, que s'il disait : "On sait bien que le Christ est Dieu, mais on se demande si ce principe est absolu, ou s'il souffre des exceptions...". Surtout qu'on est là en présence de précautions de langage superfétatoires, car en fait, le lefébvrisme ne se pose *pas du tout* la question, la vérité est qu'en son for intérieur, il y a déjà répondu affirmativement, c'est-à-dire hérétiquement : ne l'a-t-on pas vu se laver les mains du reproche formulé par le P. Cavalcoli de n'être pas soumis au Magistère actuel de Vatican II, en invoquant en tête de sa réponse des raisons "très-graves" pour se justifier de s'y autoriser ? Donc, pour lui, le principe n'est pas

absolu, il a déjà coché des deux mains et des deux pieds la case deux, à savoir : "L'enseignement actuel du Pape et des Évêques, règle immédiate pour la Foi... souffre des exceptions". Mais après avoir écrit cette énormité, voici la phrase monstrueuse où il professe clairement et simplement l'hérésie qui lui est sous-jacente, laquelle, que le lefébvrisme en prenne soigneusement conscience, l'aurait immédiatement envoyé sans procès sur le bûcher, au Moyen-Age : "... *Si l'enseignement du Pape et des Évêques était toujours infaillible, le principe serait absolu. Mais ce n'est pas le cas [!!!]. Le Père [Cavalcoli] ne peut pas nier que les enseignements sortis de la bouche du Pape et des Évêques ne sont pas tous infaillibles. Donc, l'erreur dans l'enseignement actuel est possible*". Sic. Or, comme le lefébvrisme parle du Magistère d'enseignement doctrinal, on est obligé de conclure qu'il entend professer que le pape et les évêques, dans ledit Magistère d'enseignement doctrinal... *de soi doté de l'infaillibilité*, et y doté... *de droit divin*, n'est pas tout le temps... *infaillible*. La chute doctrinale de la Fsspx ne saurait hélas être plus clairement établie qu'ici, dans cette phrase. Franchement, on croit cauchemarder de lire pareille hérésie aussi clairement, simplement, sereinement et nettement formulée dans son opposition radicale en noir & blanc avec la doctrine catholique, sous la plume des... meilleurs défenseurs de la Foi actuellement !

Ce n'est pas tout. Croyant enfoncer le clou, le lefébvrisme rédacteur de ces lignes impies ne fait que montrer son ignorance crasse en matière d'histoire ecclésiastique, en invoquant (... de loin, de très-loin) des cas historiques qui soi-disant prouveraient que le pape et les évêques unanimement un dans l'enseignement doctrinal, peuvent cependant... faillir : "*On ne peut pas nier, au moins dans une perspective historique, cette possibilité*". Que le lefébvrisme se dise bien que non seulement on peut factuellement le nier, pour peu qu'on connaisse de l'histoire ecclésiastique, mais la Foi même nous fait grave obligation, sous peine d'anathème, de le nier. Car non seulement l'Histoire ecclésiastique révèle qu'il n'y a eu aucun cas de pape hérétique dans leur magistère ordinaire actuel, c'est-à-dire en tant que docteur universel des chrétiens, mais il n'y en a pas même eu seulement en tant que docteur privé ! Les Pères de Vatican 1er, à la grande honte des lefébvrismes qui se mettent ici à la remorque des hérétiques protestants, jansénistes, et *tutti quanti* des ennemis de l'Église,

l'ont formellement affirmé et en ont pris acte, lors des débats très-pointus qui ont précédé la définition de l'infailibilité pontificale en 1870. Ainsi donc, le lefébvrisme nous oblige à faire le constat que non seulement il se montre clairement hérétique, il affirme avec une audace impudente peu croyable son hérésie, mais il ose couvrir son péché d'hérésie par le mensonge historique, voire sacrilège envers la fonction pontificale, pour prétendument le cautionner...

Ensuite de quoi, après avoir posé hérétiquement la possibilité sporadique d'erreurs doctrinales dans le cadre même du Magistère ordinaire & universel actuel... *infaillible*, le lefébvrisme en vient à donner sa solution empoisonnée, à savoir : *recourir au Magistère du passé contre le Magistère du présent, pour s'exorciser du Magistère du présent, quand il est erroné*. Et de s'en justifier par ces propos qui ne font que montrer à tous qu'il s'empale, qu'il s'enferme soigneusement, à son grand dam, dans les profondeurs de Satan de ses raisonnements hérétiques : *"Le Père Cavalcoli ne peut pas prétendre que le recours au Magistère strictement actuel est le seul moyen de connaître infailliblement la vraie doctrine"*. Et pour bien montrer que le Magistère du présent ne saurait rendre compte, avec sûreté, de la Foi, le rédacteur lefébvrisme prend ici à tâche de nous embarquer dans une réflexion pseudo-philosophique sur le fait que... LE PRÉSENT N'EXISTE PAS VRAIMENT ! C'est hallucinant de voir jusqu'où peut aller une âme qui ne veut pas rejeter son péché intellectuel. Je cite : *"Pris dans un sens très strict, presque "mathématique", ce principe [de recourir au Magistère strictement actuel] aboutirait à une absurdité : en effet, l'enseignement que le Pape a donné il y a deux jours n'est plus "actuel" au sens strict, et encore moins l'enseignement d'un Concile qui a eu lieu il y a cinquante ans. Pour être précis, la vérité est que pour un acte de foi actuel d'un membre de l'Eglise, la règle prochaine est toujours un enseignement passé (au moins de quelques instants)"...!* On est là en pleine folie hérétique qui veut se rendre à elle-même raison qu'elle s'appelle sagesse. Déjà plus haut, rappelons-nous, le lefébvrisme nous avait inquiété en affirmant que le Magistère du présent n'était différent du Magistère du passé que chronologiquement, pas substantiellement...

Éh bien, c'est dit, allons jusqu'au bout du raisonnement lefébvrisme, c'est-à-dire pressons tout le pus de l'abcès : s'il en

était ainsi du présent que le dit le lefébvrisme, alors, il serait un pur fantôme, un véritable ectoplasme spirite, *il n'existerait pas*. Quand par exemple je prononce une phrase et que vous êtes à deux pas de moi, ô lefébvrisme, pour l'écouter, cette phrase sera intellectuellement inaudible par vous puisque un mot en chassant un autre immédiatement la seconde suivante, alors, si je vous dis : "*Vous êtes fou*", vous ne pourrez pas le comprendre ; en effet, quand ma langue, juste après avoir prononcé le mot "*vous*" sera rendue à prononcer le mot "*êtes*", vous n'aurez plus conscience du "*vous*" antécédent qui sera déjà évanoui dans les abîmes inconnaissables du passé, et donc vous ne pourrez plus savoir que c'est vous que je considère être quelque chose, et lorsque, troisième palier, ma langue prononcera le mot "*fou*", il viendra en suspension solitaire dans un univers incompréhensible : non seulement vous ne pourrez pas comprendre que c'est "*vous*" que je considère comme étant "*fou*", mais pire, le mot "*êtes*" étant déjà lui aussi évanoui, vous ne saurez pas si je veux donner une définition générale de la folie par exemple, ou bien en qualifier une personne ! À ce stade-là, où le présent n'existe plus du tout, il n'y a plus, justement, qu'à sortir les camisoles de force pour en garrotter tous les lefébvrismes. Le lefébvrisme, là, pour justifier son hérésie, vient de nous faire un exposé de *l'inexistentialisme !...* Le problème, c'est qu'au lieu d'être un amusant divertissement, un délassement de l'esprit sans suite, un peu comme Xavier de Maistre avait écrit son *Voyage autour de ma chambre*, on se rend compte, atterré, que le lefébvrisme professe *très-sérieusement* sa folie inexistentialiste quant à la Foi sur le point capital de l'infailibilité de l'Église actuelle : "*L'Église magistérielle actuelle n'existe, donc je suis*", nous dit-il. Le lefébvrisme est bel et bien théologiquement dans la folie *d'inexister l'Église actuelle*. Ses propos hélas ne nous font que par trop bien comprendre où il en est, à savoir de ne pas croire à l'Église du présent, celle que le Christ nous donne *hic et nunc*.

Après ce dangereux vent de folie, il est bon de rappeler la vraie doctrine, catholique, concernant "*le seul moyen de connaître infailliblement la vraie doctrine*" comme dit le lefébvrisme, ce SEUL moyen qui réside TOUT ENTIER dans le Magistère ecclésial actuel du... *présent*. Qu'est-ce que le Magistère ecclésial du présent ? Le Magistère ecclésial du présent, c'est tout simplement *le dernier en date*, dont, sous peine d'anathème formel, je dois prendre acte et que je dois intégrer à ma croyance, parce que c'est lui qui la fait

vivre. Il y a évidemment plusieurs acceptions au mot "présent", mais, *in casu*, l'acception la plus obvie, commune, est que ce que je dois considérer comme le Magistère du présent pour moi, *c'est celui de "ma" génération ecclésiale*, celle qui est la compagne, l'ange gardien salvifique de ma courte vie terrestre au regard de la vie multiséculaire de l'Église militante, celle de "mon" pape ou de son successeur s'il vient à mourir quand moi je vis toujours. *Je suis né en 1957 ; si je meurs en 2038, le Magistère du présent sera pour moi compris entre ces deux fourchettes de dates. Ce n'est pas plus compliqué que cela.*

Or donc, aux extrêmes antipodes de ce que débite le lefébvrisme dans sa réponse de très-mauvaise foi au P. Cavalcoli, C'EST CREDIT MAGISTÈRE DU PRÉSENT QUI, POUR MON ÂME, EST LE MOYEN LE PLUS SÛR NON SEULEMENT POUR CONNAÎTRE DE LA FOI MAIS PLUS ENCORE POUR L'Y FAIRE VIVRE. Il est critériologiquement supérieur à celui du passé, parce qu'il l'intègre en y ajoutant un "supplément d'âme" doctrinal, je veux dire, après le P. Cavalcoli qui, quoique conciliaire, parle ici très-bien, parce qu'il manifeste *"un état plus avancé, sur la base duquel se jugent les phases précédentes, et non pas le contraire"*. Et non pas le contraire. Et en effet, le Père dominicain fait bien de le rappeler : ce n'est pas du tout le Magistère du passé qui norme celui du présent, c'est justement l'inverse qui est vrai : *c'est le Magistère du présent qui norme celui du passé*. Le théologien catholique véritable invoque en effet le Magistère infallible du présent *pour rendre compte* du Magistère infallible du passé ! C'est fort bien rappelé, et cette doctrine est, en la matière, la doctrine... traditionnelle. Ce n'est donc pas, comme le lefébvrisme se l'imagine dans une inversion radicale (dont il sera bon pour lui de méditer qu'elle est un des noms de Satan), le Magistère du passé qui ordonne le Magistère du présent, c'est, je le répète encore une fois, tout le contraire : c'est le Magistère du présent qui *révèle* le Magistère du passé, qui, sans lui, N'EXISTERAIT PAS, NE POURRAIT PAS EXISTER NI VIVRE SALVIFIQUEMENT DANS L'ÂME DE TOUT FIDÈLE.

Pour bien le comprendre, que le lefébvrisme veuille bien méditer sur l'exclamation de nos Pères qui, dans le concile de Chalcédoine, après la proclamation de la Foi par le pape saint Léon le Grand, se sont tous exclamés magnifiquement : *"Pierre a parlé par LA BOUCHE de Léon !"* C'est donc très-simple : si la

bouche du pape Léon n'avait pas existé, impossible pour Pierre ou la Tradition, de simplement... exister. C'est cela le Magistère du présent. Il est bon de noter d'ailleurs que c'est dès le Concile de Jérusalem, le premier de l'histoire de l'Église aux environs de l'an 51, que saint Pierre lui-même définira ainsi très-physiquement le Magistère du présent : *"Les Apôtres et les Anciens s'assemblèrent pour examiner cette affaire [du judéo-christianisme]. Une longue discussion s'étant engagée, Pierre se leva et leur dit : "Mes frères, vous savez que Dieu, il y a longtemps déjà, m'a choisi parmi vous, afin que par ma bouche les Gentils entendent la parole de l'Évangile [Magistère actuel du présent], et qu'ils croient"* (Act. XV, 6-7). Et pendant toute l'histoire de l'Église, cette expression physique très-forte, révélatrice, exorcisante de tout "libre-examen"... *protestant-lefébvrisme*, sûrement inspirée du Saint-Esprit, sera sans cesse répétée. Par exemple, lorsque Pie IX promulgua *Quanta Cura* en 1864, ladite encyclique fut ratifiée *a-posteriori* six mois après par 500 Évêques venus du monde entier, réunis à Rome, lesquels signèrent une adresse de salutation qui fut solennellement remise au pape le 1er Juillet 1865. On y lisait : *"Dans la Foi que Pierre exprime par la bouche de Pie, nous disons, confirmons et déclarons aussi tout ce que tu as dit, confirmé et déclaré pour la sauvegarde du trésor de la Foi transmise, etc."*. Pie XI rappellera la même expression dans *Casti Connubii* : *"L'Église parle par Notre bouche"*. Cette expression quasi charnelle n'est pas retenue évidemment tout-à-fait par hasard par les théologiens et les papes, c'est au contraire le Saint-Esprit qui l'inspire. Elle est très-physique, verte, crûe et presque brutale, justement pour bien faire saisir l'importance primordiale dans la transmission de la Foi, du Magistère actuel du présent... Or, le rédacteur lefébvrisme ose hérétiquement soutenir exactement le contraire, nous venons à peine de le lire : *"Le Père [Cavalcoli] ne peut pas nier que les enseignements sortis de la bouche du Pape et des Évêques ne sont pas tous infaillibles"...*!

C'est pourquoi, considérez avec attention, ô rétifs & retors lefébvristes à la Foi très-impure, que *les vrais théologiens invoquent le Magistère du présent pour rendre compte de la Foi du passé*. Je n'en prendrai qu'un seul exemple démonstratif parmi tant d'autres en citant le R.P. Perrone, jésuite, qui prouve ainsi dans sa *Théologie dogmatique* le dogme de l'Immaculée Conception : " ... Il nous reste à démontrer que notre thèse [= l'Immaculée-Conception] est fondée sur le sentiment perpétuel de

l'Église. Mais ce sentiment se montre dans la manifestation PRÉSENTE de cette même Église. (...) LA FOI ACTUELLE DE L'ÉGLISE EST UN CRITERIUM TRÈS-CERTAIN POUR PROUVER QUELLE A ÉTÉ LA FOI DE L'ÉGLISE À TOUS LES SIÈCLES ; car l'Église ne peut pas changer sa foi, qu'elle tient de la Révélation divine. Il peut se faire, il est vrai, qu'à certains siècles cette foi ait été moins connue, moins nette pour les simples particuliers, mais elle a toujours été la même en soi, et elle n'a subi aucun changement, car, s'il en avait été ainsi, non seulement la promesse divine de l'infailibilité perpétuelle périrait, mais il en serait même fait pour toujours. [en note :] De là Bossuet, dans son ouv. intitulé. *Défense de la tradition et des saints Pères*, pose-t-il légitimement ce principe avec saint Augustin : "Pour juger des sentiments de l'antiquité, le quatrième et dernier principe de ce saint (= Augustin) est que *le sentiment unanime de toute l'Église PRÉSENTE en est la preuve ; en sorte que, connaissant ce qu'on croit dans le temps présent, on ne peut pas penser qu'on ait pu croire autrement dans les siècles passés*" ; ce qu'il développe longuement dans les chapitres qui suivent ; ouv. édit. de Versailles, 1815, tom. V, p. 42" (Perrone, t. II, pp. 423-424 & note 1 de la p. 424).

Ainsi donc, selon les règles de la plus traditionnelle et saine théologie bafouées honteusement par le lefébvrisme, c'est bel et bien le Magistère du présent qui est "*le seul moyen de connaître infailiblement la vraie doctrine*", qui rend le plus sûrement compte de la Foi que doit professer le catholique pour être sauvé. Voici la loi. Et il est très important que le lefébvrisme comprenne que le fait ecclésial qui la contredit anormalement à Vatican II ne change pas la loi, ne peut, en tout état de cause, strictement rien changer à cette loi (parce qu'elle est de droit divin), sans faire immédiatement s'écrouler sur pied, d'un seul coup, tout l'édifice de l'Église, telles les tours du WTC, dans une catastrophe irréparable et définitive. Évidemment, quand on a devant les yeux l'hérétique décret de la Liberté religieuse, qui est une manifestation magistrale de ce Magistère ordinaire & universel du présent doté de l'infailibilité, c'est assez dire la "*si grande contradiction*" où gît l'Église depuis sa promulgation !

Cet amalgame contre-nature entre Magistère du passé et celui du présent, qui est tout le fond de commerce hérétique de l'exposé lefébvrisme, me remet en mémoire que le moderniste

soutient la thèse de la "*tradition vivante*" (laquelle d'ailleurs peut hélas s'appuyer sur le décret vaticandeu *Dei Verbum*, qui ose édicter hérétiquement que "la Tradition *progress*e dans l'Église"...). Il entend par-là une génération ecclésiale donnée qui découvre la vérité pour elle sans forcément s'aider de la vérité enseignée par le Saint-Esprit aux générations ecclésiales antérieures (pourtant toutes unanimes entre elles dans l'expression de ladite vérité) ; et, pour lui, c'est cette "vérité du présent" qu'il faut privilégier, même si on se rend compte *a posteriori* qu'elle est en opposition avec la vérité du passé. C'est bien sûr une hérésie. Mais c'est une hérésie qui n'est qu'une outrance indûe d'un bon principe, selon le mot d'un écrivain, anglais je crois, dont le nom m'échappe (Chesterton ?) : "Toute erreur est une vérité devenue folle". Car il ne faudrait pas, pour la dénoncer comme il se doit, faire comme le faisait Mgr Lefebvre lui-même ou ses clercs à sa suite, ou encore comme feu l'abbé Georges de Nantes, à savoir soutenir l'hérésie opposée, tout aussi grave : *il n'y a pas de "tradition vivante"*, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de communication divine de la Vérité à une génération ecclésiale donnée actuellement vivante, la génération du présent, cette communication ne se fait qu'à toutes les générations ecclésiales du passé, prises ensemble. Cette thèse est tout simplement le pendant, l'opposé dialectique, de la première hérésie, tout autant donnée à Satan. Et de soutenir qu'il peut y avoir, par exception, pour des raisons "très-graves" (qui, théologiquement, *ne peuvent pas* exister, puisqu'on est en présence du droit divin), des cas où la communication du Saint-Esprit ne se fait pas à une génération ecclésiale du présent, est tout aussi hérétique, parce que cette loi de la communication du Saint-Esprit à TOUTES & CHACUNE des générations ecclésiales jusqu'à la Parousie est une loi de droit divin, qui donc ne saurait souffrir AUCUNE exception.

Cette seconde thèse hérétique de vouloir professer qu'il n'existe pas de tradition vivante en Église, sera par exemple le fond du raisonnement de l'abbé Marcille, lorsque, pour essayer de contrer Dom Gérard du Barroux qui rappelait très-opportunément à la Fsspx cette grande loi (= le Magistère ordinaire & universel infaillible est actualisé dans le présent par la hiérarchie actuelle), il en vient, acculé, à devoir donner sa définition de l'enseignement du Magistère ordinaire & universel quant à la Messe, il ose dire : quant à la Messe, le magistère ordinaire & universel infaillible,

c'est la Messe des Apôtres codifiée par saint Pie V. Éh bien non, désolé, cette affirmation est hérétique : si l'on croit, comme le lefebvrisme a raison sur cela de le faire, à la légitimité des papes de Vatican II, le magistère ordinaire & universel infaillible quant à la messe, c'est la nouvelle messe dite de Paul VI, parce que celui-ci a voulu expressément, sans la moindre équivoque (... contrairement à ce qu'on ose affirmer mensongèrement maintenant, que ce soit à Écône ou au Vatican...), que ce nouvel Ordo soit un acte du Magistère ordinaire & universel infaillible, revêtu de la même autorité qu'avait employée saint Pie V pour promulguer le sien : "Le nouvel Ordo a été promulgué POUR ÊTRE SUBSTITUÉ À L'ANCIEN, après une mûre réflexion, et à la suite des instances du Concile Vatican II. CE N'EST PAS AUTREMENT QUE NOTRE SAINT PRÉDÉCESSEUR PIE V AVAIT RENDU OBLIGATOIRE LE MISSEL RÉFORMÉ SOUS SON AUTORITÉ, À LA SUITE DU CONCILE DE TRENTE" (Paul VI, dans le fameux Consistoire secret où il condamnait Mgr Lefebvre, cf. *l'Osservatore Romano* des 24-25 mai 1976). Je parle ici évidemment avant le *Motu proprio* de Benoît XVI libéralisant le rite extraordinaire comme il dit.

Résumons lapidairement la question : *pas de tradition vivante qui ne révèle la tradition du passé ; pas plus de tradition du passé qui ne vive, actualisée et vivifiée par le Saint-Esprit, dans la génération ecclésiale du présent. Car, dans l'Église, le passé invoque, appelle, épouse le présent (comme d'ailleurs le futur), dans la Vérité éternelle et immuable, indissociable, qui n'est autre que Dieu Lui-même.*

Conclusion générale sur ce point : *on ne saurait donc JAMAIS invoquer le Magistère du passé contre le Magistère du présent, il n'y a rien de plus anti-théologique et attentatoire à la constitution divine de l'Église. C'est pourquoi la phrase suivante du rédacteur lefebvrisme est hérétique : "Un Magistère un peu antérieur au Magistère "actuel" (mais aussi un Magistère éloigné dans le passé) peut être une règle immédiate de Foi". C'est archi-faux, ce Magistère, même seulement un peu passé, ne peut, dans tous les cas de figure, être une "règle immédiate de la Foi", que s'il passe, au moins de quelque minime mais absolument indispensable manière, par le Magistère du présent.*

Le rédacteur du *Courrier de Rome* invoque maintenant pour sa thèse le fait que le Magistère ordinaire du présent peut parfois

contenir un exposé doctrinal plus imparfait que celui qui a été fait, sur le même sujet, dans le passé. Cette affirmation est-elle catholiquement fondée ? Approfondissons un peu cela, qui est fort intéressant. Nous verrons tout-à-l'heure, lorsque j'en viendrais à mon exposé magistral sur l'infaillibilité magistérielle dans l'Église, que chaque acte du Magistère d'enseignement ordinaire & universel actuel est couvert par l'infaillibilité, non en ce sens qu'il est définitif (justement, ce n'est pas son objet, celui-là, de définition, étant l'objet exclusif du Magistère extraordinaire), mais en ce sens qu'il ne saurait contenir la moindre erreur, hérésie, sur une doctrine donnée. Pour résumer lapidairement la question : *un acte isolé du Magistère ordinaire et universel actuel ne dit pas TOUTE la vérité sur une doctrine donnée, mais il est capital de saisir qu'il ne peut RIEN dire contre la vérité de cette dite doctrine donnée.* De plus, il est de Foi que l'enseignement isolé actuel est, sous la mouvance du Saint-Esprit, celui qui est le plus en adéquation avec le désir spirituel et le besoin salvifique des fidèles au moment où ils l'entendent de la bouche des "membres enseignants". Ceci étant bien rappelé, est-il possible d'admettre que l'acte isolé du Magistère ordinaire et universel actuel à un moment donné de la vie de l'Église militante, puisse ne pas être le plus parfait *quant à son ordonnance au désir spirituel des "membres enseignés" qui vivent au moment où cet acte d'enseignement leur est donné ?* Il n'est pas possible de l'admettre. Ce serait supposer que le Saint-Esprit n'est pas "au courant" de ce qui convient exactement aux fils de l'Épouse du Christ à un moment particulier de l'Église militante. Prenons un exemple concret. Supposons un père de famille et son enfant. À 8 ans, cet enfant est témoin d'un vol dans un supermarché, là, juste devant lui, et son père est présent. Il est évident que, à ce moment, le père va faire un long et approfondi enseignement à son enfant sur la nature du vol, son caractère peccamineux, etc., car l'enfant en a pris conscience et doit être enseigné en profondeur. L'enfant grandit, puis, à 11 ans, au cours d'une simple promenade avec son père, l'enfant reparle évasivement de vol, sans y attacher d'importance, et pose quelques questions superficielles à son père ; le père alors, voyant le peu d'intérêt de son enfant, ne fera que des réponses courtes et peu profondes sur le vol. Donc, à 8 ans, le père aura donné à son enfant un enseignement approfondi sur le vol, et trois ans après, il ne lui donnera qu'un enseignement fragmenté et superficiel. Le lefébvrisme va en conclure : "Vous voyez bien que l'enseignement

du passé peut parfois être plus complet et plus riche que l'enseignement du présent". C'est parfaitement vrai dans l'absolu, on ne lui fait nulle réticence de le concéder, mais cela ne revient pas à dire que l'enfant de 11 ans a besoin, pour le salut de son âme, d'entendre l'enseignement approfondi que son père lui a donné quand il avait 8 ans. Ce qu'il faut bien saisir, c'est que l'acte isolé du Magistère actuel d'enseignement ÉPOUSE LE DÉsir SPIRITUEL DE L'UNIVERSALITÉ DES FIDÈLES AU MOMENT OÙ LES "MEMBRES ENSEIGNANTS" LE POSENT. Il est de Foi, *de fide*, qu'il est en adéquation parfaite avec lui. Si donc, sous la pure motion du Saint-Esprit, les fidèles ne sont pas dirigés vers l'approfondissement de tel point de doctrine, ledit Magistère actuel ne fera, toujours sous motion du Saint-Esprit, qu'un survol de la doctrine en question. Les Pères de Vatican 1er ont d'ailleurs clairement exprimé la chose pour les définitions de leur concile dont les propositions, disaient-ils, n'avaient en vue que de réfuter les erreurs présentes, et non de faire un exposé exhaustif *ex professo*. Alors, pour conclure, que penser de l'affirmation de notre auteur lefébvrisme : "*L'enseignement d'un Magistère antérieur [peut être] plus clair que l'enseignement d'un Magistère actuel*" ? Elle est juste et licite, mais sous expresse réserve de bien comprendre que s'il en est ainsi, c'est parce que, sous motion du Saint Esprit, les fidèles du Magistère actuel n'ont pas besoin d'en entendre plus.

Or, il appert de son exposé que le lefébvrisme ne sait pas en rester là, qui est orthodoxe. À partir de ceci qui est licite, on le voit se laisser entraîner plus loin, beaucoup plus loin, hérétiquement trop loin, en affirmant ensuite, par un glissement vicieux vers l'hérésie, subreptice, que le lefébvrisme voudrait insensible par amalgame : "*On ne peut pas exclure dans l'absolu que, en temps de crise, les affirmations claires du passé puissent clarifier ou juger les affirmations ambiguës ou erronées d'une enseignement présent*". Clarifier : oui ; juger : non. Ambiguës : oui (et encore, à l'extrême rigueur, en excluant absolument que ladite ambiguïté pourrait recouvrir un sens *favens haeresim*) ; erronées : non. Là, désolé d'avoir à le lui dire, on voit le lefébvrisme revenir encore à sa vomissure hérétique de considérer que le Magistère du présent, non plus seulement "imparfait" comme il est orthodoxe de le dire mais "erroné" comme il est hétérodoxe d'en faire seulement la supposition, puisse avoir à être "réparé" par le Magistère du passé. On ne saurait supposer,

en effet, qu'il y ait *une seule fois* à missionner le Magistère du passé pour réparer "*les affirmations erronées d'un enseignement présent*", sans attenter mortellement au droit divin du Magistère infaillible du présent, actuel. La Foi enseigne que le Magistère du passé peut certes compléter *accidentellement* le Magistère du présent, mais jamais... *substantiellement*, c'est-à-dire comme s'il manquait doctrinalement quelque chose au Magistère du présent pour être catholique. Le Magistère du passé, contrairement à ce que pense hérétiquement le lefébvrisme, n'a nullement pouvoir et mandat divins de "juger" le Magistère du présent (c'est tout le contraire qui est vrai puisque l'acte de jugement est un acte *vivant*, que donc, seul le Magistère du... présent peut poser quant au Magistère du... passé).

Mais le lefébvrisme croit s'autoriser à penser cela par l'autorité du *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins, qui invoque dans son célèbre texte, "l'antiquité", c'est-à-dire le Magistère du passé, comme seul *criterium* valable si jamais, dit-il, "*l'Église tout entière à la fois*" (sic) faillissait sur la Foi et la doctrine. Les lefébvrismes ont-ils cependant bien compris saint Vincent ? Je ne le pense pas. Ils n'ont pas compris, par exemple, que saint Vincent réfléchit ici en intellectuel pur à un cas d'école... qui, théologiquement, *ne... peut pas... arriver !* En effet, la constitution divine de l'Église est ainsi faite et confectionnée par le Christ-Dieu Lui-même, qu'il est rigoureusement impossible d'enregistrer une situation où TOUTE l'Église, c'est-à-dire en ce compris les "membres enseignants" dotés du charisme de l'infailibilité d'une génération ecclésiale donnée pape à leur tête, pourrait doctrinalement faillir : c'est supposer une situation où l'Église se renie elle-même, ce qui est définitif une seule fois enregistrée une telle situation, et donc cesse par-là même d'exister, "les portes de l'enfer ayant prévalu contre elle". Or, la Promesse du Christ-Dieu à son Église est formelle : Il l'assure que cette situation ne pourra JAMAIS exister parce que "Je suis avec vous *tous les jours*", sous-entendu sans qu'il puisse en manquer *un seul*. Saint Vincent de Lérins réfléchit donc ici seulement à un cas d'école sur lequel, en bon théologien, il aurait dû... *s'interdire de réfléchir*. Il est donc capital de saisir qu'il s'agit seulement d'un cas d'école... *ex absurdo*, tiré de l'absurde théologique. La réponse que Vincent fait à cette question *ex absurdo* est donc de même nature, c'est-à-dire on l'a compris, elle-même... *ex absurdo*. Puisqu'il est, *stricto*

sensu, rigoureusement impossible de toute impossibilité que l'Église puisse jamais doctrinalement faillir en corps d'institution, toute entière en ce compris tous les "membres enseignants" *una cum* le pape, alors, alors, il est tout aussi impossible, c'est-à-dire rigoureusement, qu'on puisse être placé dans la situation d'avoir à se référer à la SEULE "antiquité", c'est-à-dire au Magistère du passé, comme unique *criterium* pour connaître de la Foi. Cqfd. La réflexion théologique du moine de Lérins, ici, est en fait une sorte d'hyperbole d'intellectuel à partir de la crise arienne, en soi fautive d'ailleurs, rien de plus.

Saint Vincent, on le sait, dans la crise arienne du Ve siècle, avait posé le premier ce principe, pour savoir ce que le catholique devait croire certainement : "Il faut croire certain ce qui a été toujours cru, par tous, et partout (*quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est*)", et les lefébvristes ont cru pouvoir en tirer toute leur théologie profondément hétérodoxe sur l'autorité du Magistère du passé par rapport à celui du présent. Mais il est bon de rappeler que saint Vincent de Lérins était loin de dissocier hérétiquement le Magistère du présent de celui du passé, comme le fait le lefébvriste. C'est en effet bien à tort que le lefébvriste l'invoque comme un Père de l'Église qui aurait professé d'avoir recours au seul Magistère du passé à l'exclusion formelle de celui du présent, pour connaître de la Foi. D'autres textes qu'on lit de lui le prouvent : "Vincent de Lérins dit excellemment, dans son *Livre des Instructions*, n. 32 : "L'Église de Jésus-Christ est la gardienne soigneuse et attentive des dogmes qui lui ont été confiés ; elle n'y change jamais rien, elle n'en retranche rien, elle n'y ajoute rien, elle ne retranche pas les choses nécessaires, elle n'ajoute rien de superflu, elle ne perd pas ce qui lui appartient, elle n'usurpe pas ce qui appartient à autrui... Enfin, elle ne s'est jamais efforcée, dans les décrets de ses conciles, que de faire croire plus expressément ce que l'on croyait déjà simplement... Voilà, dis-je, ce qu'elle a TOUJOURS fait ; aussi, lorsqu'elle y a été poussée par les nouveautés des hérétiques, l'Église catholique, dans les décrets de ses conciles, n'a fait seulement que confier à l'Écriture, pour transmettre à la postérité, ce qu'elle avait y reçu par la Tradition seule"" (Perrone, t. 1, p. 310, note 1). Il est clair ici que saint Vincent de Lérins ne dissocie nullement la Tradition doctrinale ou Magistère du passé, de la profession de foi actuelle des Pères de l'Église d'une génération ecclésiale donnée, comme le lefébvriste trop pressé a

cru pouvoir le déduire de son célèbre *Commonitorium*, s'appuyant à tort sur un cas d'école cité par lui... *ex absurdo*. C'est d'ailleurs parler par euphémisme, car la vérité, c'est que la formule lérinienne n'a jamais été considérée par l'Église comme le *criterium* premier et capital pour accéder à la Vérité. Le R.P. Perrone, dans sa *Théologie dogmatique*, a un passage où il réfute le fidèle qui voudrait connaître de la Foi par lui-même au moyen du principe lérinien, par ces termes : "Il ne faut pas oublier du reste que cette règle qu'enseigne Vincent n'est qu'un des *criterium* pour connaître la vérité catholique, mais qu'elle n'est pas le seul, et bien moins encore le principal moyen, le moyen suprême. *Car l'enseignement perpétuel et toujours vivant de l'Église seule est tel* [= c'est-à-dire le prêche du pape et des évêques d'une génération ecclésiale donnée, veut dire le R.P. Perrone, en quoi consiste véritablement le Magistère ordinaire & universel] ; *tous les autres lui sont soumis et en dépendent* [... y compris, donc, le principe lérinien de Tradition...!]" (t. VI, pp. 483-484). Comprenez bien, ô lefébvristses, cette dernière phrase : pour connaître de la Foi, le principe lérinien vient théologiquement APRÈS le prêche doctrinal du pape et des évêques actuellement vivants, ceux de NOTRE génération ecclésiale du présent...

Et lorsque le lefébvrisme croit pouvoir illustrer la blasphématoire possibilité d'une telle universelle défaillance de l'Église du présent en corps d'institution par l'Histoire, ou seulement celle de son pape, il montre uniquement et fort honteusement qu'il ne la connaît pas (ou bien, plus gravement, qu'il s'autorise à tricher avec la vérité des faits historiques : à lui de cocher la case utile). Pour paraphraser le célèbre adage : Un peu de science historique éloigne de la Vérité, beaucoup y ramène. La vérité historique vraie, c'est qu'il n'y a eu A-U-C-U-N cas de papes ayant formellement failli dans leur Magistère ordinaire actuel quant à la Foi. Le lefébvrisme, en osant soutenir le contraire, ne fait qu'étaler à tout regard, avec grande impudeur & honte, son impiété envers l'Église (plutôt que de se rengorger de cet argument honteux, en vérité, il devrait en rougir jusqu'à la crête). Et c'est à cette vérité historique que s'applique le lapidaire *Contra factum, non argumentum* : contre le fait ecclésial révélé par toute l'Histoire ecclésiastique qui prouve qu'aucun Magistère du présent n'a jamais le moins du monde failli, il n'y a pas d'argument, et surtout pas ceux lefébvristses, parfaitement hérético- protestants, de vouloir considérer que le Magistère du

présent peut sporadiquement errer dans la chose de la Foi et des mœurs.

Les papes, à juste titre, sont fiers justement de cette pureté de la foi sans faille sur le Siège de Pierre. Benoît XV par exemple était parfaitement fondé à dire avec fierté, dans *Principi Apostolorum* du 5 octobre 1920, faisant allusion au Magistère ordinaire & universel des papes : "*Et ces Pontifes, qui osera dire qu'ils aient failli, MÊME SUR UN POINT, à la mission qu'ils tenaient du Christ, de confirmer leurs frères [dans la Foi] ; loin de là !* [voyez comme le pape n'est pas près d'admettre que les vicaires du Christ puissent faillir sporadiquement dans l'acte du Magistère ordinaire et universel du présent...]" ; et Vatican 1er lui-même, de poser non moins fièrement, juste avant sa définition de l'infailibilité papale solennelle : "*La religion catholique a toujours été gardée sans tache dans le Siège Apostolique*", ou encore bien : "*Le Siège de Pierre demeure pur de toute erreur, aux termes de la promesse divine de Notre-Seigneur*" (FC 478). Le concile de Vatican 1er d'ailleurs, ne faisait jamais là que reprendre la profession de foi que le saint pape Hormisdas (514-523) avait fait souscrire à tous les évêques de l'Église d'Orient : "*Tu es Pierre, et sur cette pierre Je bâtirai mon Église : ces paroles ont été justifiées par l'événement, car la religion catholique a toujours été conservée sans tache dans le Siège Apostolique*" (*Libellus Fidei*, 11 août 515). Oui, grande Gloire à Dieu de ce Don ineffable qu'Il nous fait, afin de refaire en nous l'Adam immaculé, d'une Église ou Société spirituelle parfaitement SANS TACHE (comme la très-sainte Vierge qui est d'ailleurs la plus émouvante figure de l'Église, et dont les Litanies contiennent l'invocation "Mère sans tache", *mater intemerata*). Quelle honte pour des prêtres, de surcroît qui se disent "traditionalistes", d'oser soutenir que l'Église n'est pas *sans tache* dans son Magistère ordinaire & universel infailible ! Qui osera dire que les papes aient failli en enseignant la Foi aux fidèles, dit Benoît XV, outré d'avance d'un sacrilège aussi énorme, écho de la sainte-colère du pape saint Léon IX (1049-1054) taçant ainsi les schismatiques grecs dans sa lettre *In terra pax* du 2 septembre 1053 : "*Quelqu'un sera-t-il donc assez fou pour oser penser que la prière de Celui pour qui vouloir c'est pouvoir [= "Pierre, J'ai prié pour que ta foi ne défaille point"] puisse être sans effet sur un point ?*"

Qui OSERA ? Qui donc sera assez FOU ? Éh bien, ce qui apparaissait un blasphème impensable aux saints et bons papes du passé, voire même d'un passé moderne encore tout récent, est maintenant arrivé, certains ont osé, ont été assez fous de nos jours. Parce qu'ils trouvaient dans cet attentat contre le droit divin de l'Église une solution facile et opportuniste au problème factuel de l'hérésie de Vatican II. Et ne cherchez pas du côté des pires impies quand ceux-là s'appellent les fils de Mgr Lefebvre et Mgr Lefebvre lui-même soi-même, qu'ils osent s'affubler et se faire affubler du titre d'"Autorités de la Tradition", et qu'ils ne s'en croient pas moins les meilleurs défenseurs de l'Église catholique et de la Tradition ; qu'ils s'appellent l'abbé de Nantes, ce dernier, dans une indécence peu croyable, se prenant même à peu près de son vivant, en toute humilité bien sûr, pour... l'Oracle du XXe siècle (exigez le O majuscule), "LE théologien du XXe siècle" comme il osait l'écrire dans son bulletin ou le faire écrire par ses thuriféraires *béni-oui-oui...*

Or bien donc, je défie ici solennellement le lefébvrisme de prouver que les cas des papes Libère, Honorius, Vigile, Pascal II, voire Pie VII au concordat de Fontainebleau pourquoi pas (puisque ce pape concordataire avait, comme Pascal II face à l'empereur germanique, abdiqué dans les mains droitdel'hommesques de Napoléon l'investiture des évêques...), illustrent autre chose que la parfaite rectitude de la Foi de tous et chacun des papes du passé (je vais d'ailleurs traiter ces cas dans un chapitre de l'exposé magistral sur l'infailibilité du Magistère que je vais faire après ce présent travail).

Mais le lefébvrisme croit enfoncer le clou dans son sens hérétique, en citant le récent mot de Benoît XVI, la fameuse, mais hélas plus fumeuse encore, *"herméneutique de continuité"*. Ainsi donc, selon lui, rien que cette formule pontificale serait *"une confession manifeste de cette possibilité [d'errance du Magistère du présent, et donc d'avoir à prendre comme seul criterium de la Foi, le Magistère du passé] ; on se réfère directement à la Tradition et au Magistère passé pour comprendre "correctement" les enseignements du Concile, susceptibles d'interprétations "progressistes" : dans ce cas, la règle immédiate et déterminante est le Magistère antérieur, ce qui est réglé ou déterminé est l'interprétation d'un enseignement conciliaire postérieur"*. C'est prendre là fébrilement des vessies pour des lanternes, vouloir

faire feu de tout bois, même incombustible, pour la maison, *pro domo*. Apprenez donc, messieurs les lefébvristes, que les lanternes éclairent une situation, mais pas les vessies. Cette fameuse formule en effet d'"herméneutique de continuité" n'est qu'une malheureuse vessie qu'il convient de replacer dans son contexte pour en donner le sens théologique précis, sens que le lefébvriste n'a pas du tout saisi. La situation vraie et réelle est que le pauvre pape Benoît XVI est en présence d'une hérésie du Magistère du présent qui manifeste précisément dans l'Église la "si grande contradiction" du Christ en croix rappelée aux Hébreux par saint Paul, à savoir, pour faire court, la Liberté religieuse. Il l'a devant les yeux, impossible de ne pas prendre conscience, surtout pour lui qui fut à Vatican II un acteur responsable du document sur la Liberté religieuse, que ce décret, peut, à tout le moins, recevoir un sens parfaitement hérétique. Alors, il fait ce qu'on pourrait appeler un... *voeu pieux* : puisque la règle catholique, c'est que le Magistère du présent *révèle* le Magistère du passé, il le suppose donc... *a-priori*, en faisant comme qui dirait l'économie de la démonstration : la Liberté religieuse, expression formelle du Magistère ordinaire & universel infaillible du présent, ne peut que faire vivre le Magistère du passé ? *Donc, elle le fait vivre*. C'est pourquoi, *et pourquoi seulement*, il évoque "l'herméneutique de continuité". Que le lefébvriste veuille bien relire ce que je viens d'exposer plus haut quant à la règle catholique en matière de Magistère, qui est celle-ci : *pas de tradition vivante qui ne révèle la tradition du passé ; pas plus de tradition du passé qui ne vive, actualisée et vivifiée par le Saint-Esprit, dans la génération ecclésiale du présent*. La formule de Benoît XVI veut donc tout simplement dire que le Magistère du présent quant à la Liberté religieuse... fait vivre le Magistère du passé (même si c'est une pure pétition de principe, par motif pieux, parfaitement démentie dans la réalité). ET RIEN DE PLUS. Elle ne veut pas du tout signifier, comme veulent le croire hérétiquement les lefébvristes, que le Magistère du passé est un *criterium* de Foi supérieur au Magistère du présent, qui le juge, qu'il lui est nécessaire absolument pour être validé, car ceci est une hérésie, et, sur cela du moins, il faut reconnaître au pape Benoît XVI qu'il est absolument exempt de l'hérésie... *lefébvrismo-protestante*.

Mais le lefébvriste, ne voulant pas se rendre à la bonne doctrine, finit par ne plus savoir ce qu'il dit, témoin cette phrase : *"Il est absurde de prétendre que l'enseignement des Papes*

précédents ne peut pas être pour nous règle immédiate de foi : il suffit de pouvoir connaître avec certitude le contenu de la foi par l'expression de l'Église enseignante". Quant à la première partie de sa phrase, qu'il le sache bien, qu'il s'en convainque salutairement, c'est le fondement même de la Foi "de prétendre que l'enseignement des Papes précédents ne peut pas être pour nous règle immédiate de foi"... si cedit enseignement ne passe pas formellement en quelque manière, comme je l'ai dit plus haut, par l'autorité de l'enseignement du Pape actuel ; quant à la seconde partie, il manque comme qui dirait le qualificatif à la fin de la phrase : s'agit-il de "l'expression de l'Église enseignante" du... passé, ou de celle du... présent ? Si le lefébvrisme entend parler de l'Église enseignante du passé, et toute sa phrase milite, souscrit hélas en direction de ce sens proscrit, alors, le P. Cavalcoli a raison d'assimiler la profession de foi lefébvrisme à celle protestante : on est là en plein "libre-examen" hétérodoxe quant à l'enseignement de l'Église : "Il suffit de pouvoir connaître avec certitude le contenu de la foi par l'expression de l'Église enseignante du passé" est en effet du pur "libre-examen" protestant. Or donc, cette phrase ne pourrait se dédouaner d'être hérétique que si le qualificatif manquant à la fin de la seconde partie de la phrase était : Église enseignante du présent (= "il suffit de pouvoir connaître avec certitude le contenu de la foi par l'expression de l'Église enseignante du présent"). Car que le lefébvrisme fasse bien attention au verbe employé par les Pères de Vatican 1er, lorsqu'ils ont défini ce qu'était le Magistère d'enseignement : "*Est à croire de Foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la Parole de Dieu ou écrite ou transmise, et que l'Église, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel, PROPOSE À CROIRE comme divinement révélé*" (DS 3011). Il s'agit bien là d'un ACTE (d'enseignement), le Magistère du passé, en tout état de cause, ne peut pas *proposer à croire*, ceci est un acte formel, donc réservé à des vivants, des "formes" diraient les scolastiques, en l'occurrence les Évêques unis au Pape actuel de l'Église, ceux du Magistère du présent. Que les lefébvrismes veuillent bien remarquer avec soin que les Pères de Vatican 1er nous disent donc par leur verbe fort révélateur que l'infailibilité doctrinale est seulement promise au Magistère du... présent.

Mais, loin de se rendre à cette doctrine catholique, le rédacteur lefébvrisme du *Courrier de Rome*, invoque maintenant,

avec quelque chaleur, les conciles généraux de Trente et de Vatican 1er pour sa thèse : le catholique s'y réfère encore aujourd'hui pour entretenir sa Foi, argue-t-il avec nerf, donc, donc, le Magistère du passé suffit pour connaître de la Foi. Certes, bien sûr que les conciles de Trente et de Vatican 1er sont toujours valables pour entretenir la Foi du catholique, *mais pas dans une lecture "libre examen" déconnectée de l'autorité du Magistère pontifical actuel, et encore moins en prétendant à partir de cesdits conciles la juger*, comme malheureusement le lefébvrisme le suppose et prétend hérétiquement dans la suite de sa réponse, là étant en effet le point de rupture, crucial, qui sépare l'orthodoxie de l'hétérodoxie, le catholique du protestant, dont il faut hélas constater que le lefébvrisme s'entête à se montrer ici un vil clone. Bien sûr que le catholique doit invoquer toujours l'autorité des conciles de Trente, de Vatican 1er, mais s'il le fait aujourd'hui par exemple, il invoquera Trente par l'autorité du pape... Benoît XVI, et nullement par celle de... Pie IV ou saint Pie V. C'est en effet le pape *actuel* qui donne l'autorité aux conciles du *passé* !

La conclusion du lefébvrisme quant à tout ce débat sur l'articulation exacte entre le Magistère du passé et celui du présent, est, comment dirais-je ?, un rien hérétique, mais qu'il se rassure, il suffit de faire quelques *modi* pour la rendre catholique, ce que je vais faire après l'avoir citée : *"Il faut alors conclure qu'il n'est pas impossible de recourir directement au Magistère passé, à la Tradition, et en temps de crise de l'autorité, de se rendre compte d'une éventuelle ambiguïté ou même d'une contradiction entre les enseignements de l'autorité actuelle et l'enseignement éternel et infaillible de l'Église"*. Mais voici la bonne conclusion, celle catholique, que le lefébvrisme voudra bien lire les bras en croix & les mains sous les genoux : *"Il faut alors conclure qu'il n'est pas POSSIBLE de recourir directement au Magistère passé, à la Tradition, MÊME en temps de crise de l'autorité, où l'on se rend compte d'une éventuelle ambiguïté ou même d'une contradiction entre les enseignements de l'autorité actuelle et l'enseignement éternel et infaillible de l'Église"*.

Je continue à lire la réponse du *Courrier de Rome*. Le Père Cavalcoli a-t-il vraiment, comme le supposent ironiquement les lefébvrismes, *"pris du retard dans le débat actuel : au lieu de nier "a-priori" la position des traditionaliste [des lefébvrismes] en niant la possibilité de cette position, il est beaucoup plus raisonnable de*

discuter sur l'existence ou non de la situation exceptionnelle qu'ils invoquent" ? C'est vrai, les lefébvristes ont malheureusement trop raison sur cela : les clercs bien en place dans l'Église, qui, quasi un demi-siècle après Vatican II, n'ont pas encore (!!!) pris conscience, ou voulu le faire, Dieu le sait je ne sais, du caractère formellement hérétique de la Liberté religieuse, c'est-à-dire de l'existence d'une crise fondamentale dans l'Église, ont vraiment pris un sacré retard sur le "fait ecclésial" contemporain, c'est parfaitement vrai. Et parfaitement scandaleux, et parfaitement honteux. Le P. Cavalcoli, pour sa fort honteuse part personnelle, n'écrit-il pas en effet, que les lefébvristes "croient trouver dans le Concile et chez les Papes du post-Concile une falsification de certaines données de la Tradition", très-clairement sous-entendu par lui, contre la vérité indiscutable du fait, qu'il ne s'y trouve nulle véritable falsification doctrinale ? Mais, ceci étant posé, est-ce à ceux qui ont pris un sacré retard sur le "droit ecclésial", au moins tout aussi grave sous le rapport de la Foi que le retard sur le "fait ecclésial", de leur faire la leçon avec ironie, de goguenarder ? Retard dont ils ne prennent pas plus conscience que les clercs modernes du leur ? Un retard sur le "droit ecclésial" qui remonte aux assises mêmes de la Fsspx ? Qui remonte à Mgr Lefebvre lui-même soi-même ? Qu'ils veuillent bien répondre en leur âme et conscience à la question de savoir s'il est plus grave devant Dieu d'avoir un mortel retard sur le "droit ecclésial" ou bien alors de l'avoir sur le "fait ecclésial" ? D'avoir la peste ou bien d'avoir la tuberculose ? La terrible vérité, c'est que le clerc conciliaire comme le clerc lefébvriste ont tous les deux, chacun de leur côté et dialectiquement opposés entre eux, une sacrée-sacrée poutre dans l'oeil. Alors, que chacun balaye devant sa porte, au lieu de penser à la conversion de l'ennemi mais point du tout à la sienne propre. Convertissez-vous, mes pauvres Pères, que vous soyez conciliaire ou lefébvriste, convertissez-vous à la réalité de "LA PASSION DE L'ÉGLISE" que le Bon Dieu me fait "l'honneur ignominieux" d'exposer sur ce site et que je synthétise ici, sinon, je vous le dis de par Dieu, craignez de périr tous...

Ensuite de quoi, le porte-plume des lefébvristes nous dit qu'il a bien compris que le P. Cavalcoli leur récuse le droit de s'opposer à Vatican II, parce que tout concile universel manifeste de soi l'infaillibilité du Magistère ordinaire et universel d'enseignement, et c'est bien sûr le cas de Vatican II. Mais, c'est

peu dire, il est loin d'être d'accord sur cela, et il se propose d'exposer par après ce qu'il croit être les conditions pour qu'on soit vraiment en présence d'un acte magistériel doté de l'infaillibilité, qu'il s'imagine ne point voir du tout être réunies pour les documents de Vatican II, ensemble ou pris isolément. Disons-le d'emblée dès ici avant d'en ferrailier tout-à-l'heure, le P. Cavalcoli a entièrement raison quand il affirme l'infaillibilité par exemple du document sur la Liberté religieuse, et le lefébvrisme entièrement tort de le nier. C'est triste à dire, mais fort révélateur de notre situation morale de fin des temps où la "désorientation diabolique généralisée" touche TOUS les esprits, surtout ceux qui s'en croient exclus, mais c'est le "moderniste" qui est ici bien catholique, et le "traditionaliste" qui s'avère être vilainement hérétique.

Mais comme le rédacteur lefébvrisme veut traiter d'une autre question avant celle ci, à savoir répondre d'abord à l'objection que fait le P. Cavalcoli à la Fsspx (= pour rejeter un enseignement du Magistère ordinaire du présent, quand bien même on conviendrait -hérétiquement- qu'il n'est pas doté de l'infaillibilité, alors, cela présuppose d'être soi même... infaillible ; donc, les lefébvrismes se croient infaillibles), il est préférable, pour une question d'ordonnance, de suivre le fil de la réponse lefébvrisme à cette bonne objection du dominicain italien. Là encore, sur cela, il a raison : en effet, il faut bien de toutes façons, pour l'enseignement de la Foi aux fidèles en toute sûreté doctrinale, que l'infaillibilité ecclésiale résidât quelque part ! Si donc le lefébvrisme professe qu'elle ne réside pas dans le Magistère actuel, alors, il est obligé de dire qu'elle réside... *en lui*. Et que le lefébvrisme ne se retranche surtout pas derrière l'autorité du Magistère du passé, parce que, nous l'avons vu, le Magistère du passé n'existe que par le Magistère du présent qui est le seul habilité de droit divin à infailliblement "*proposer à croire*", comme l'ont si bien dit les Pères de Vatican 1er. Si le Magistère du présent n'est pas infaillible pour faire vivre dans l'âme de tout fidèle le Magistère du passé, alors c'est donc lui, lefébvrisme, qui est infaillible pour l'y faire vivre. Qu'il le veuille ou non, le lefébvrisme est donc obligé, par sa démarche hérétique pour résoudre le problème ecclésial contemporain, de "s'autodoter" (pardon) de l'infaillibilité, laquelle, pourtant, est l'apanage de la seule Église universelle...

Alors, ici, pour tâcher de réfuter le dominicain italien qui pose bien le vrai problème, on voit, ébahi, le lefébvrisme s'envoler tout soudain très-haut dans le ciel de tout un discours scolastique pointu, où l'on discerne vaguement du "*sensu composito*", puis du "*sensu diviso*", bref, que sais-je encore, de quoi en tous cas sûrement faire pâmer d'extase ceux qui sont séduits par les beautés philosophiques de l'esprit (ce qui n'est pas mon cas). Quant à moi, je dirai volontiers au scolastique rédacteur ce que saint Bernard de Clervaux, en une célèbre occasion, rétorqua à un puissant savant ecclésiastique qui tâchait de prouver par le grand art *philosophico-canonico-scolastique* que l'antipape Anaclet était vrai pape et que le vrai pape Innocent II était le faux : "Je sais quelles sont votre capacité et votre érudition, et plutôt à Dieu que vous eussiez à défendre une cause meilleure ! Il n'y aurait point d'éloquence qui pût vous résister. Quant à nous autres, gens rustiques, plus accoutumés à manier la bêche qu'à plaider des causes et à faire des harangues, nous garderions le silence si l'intérêt de la Foi ne nous pressait". Oui, ce genre d'envolée philosophique me laissant assez froid, je parle par euphémisme, seule la "charité de la vérité", comme disait le Père Guérard des Lauriers, me presse également de répondre au lefébvrisme... Je commencerai par lui dire que quand je vois un clerc qui s'envole ainsi à la voûte de l'Église dans une sorte de parler en langue philosophique, je le tire par les pieds pour qu'il redescende bien vite sur terre : c'est à dire, j'attends la conclusion simple de l'amphigourique exposé. Car de toutes façons, qu'on aime la scolastique ou qu'on ne l'aime point, le résultat est le même : le jugement de la vérité d'un exposé se fait sur sa conclusion, tant il est vrai que *une chose se juge sur sa fin* (saint Thomas d'Aquin a très-bien exposé cela en des termes de l'école assez complexes, mais, quant à moi, j'aurai la miséricorde grande d'épargner au lecteur ses subtilités d'école pour le dire...). Or, quelle est la fin de tout ce discours philosophique parfaitement inutile du rédacteur lefébvrisme ? La voici, et je dois dire qu'elle n'est pas sans faire penser à l'adage latin *Parturiunt montes, nascetur ridiculus mus* (les montagnes sont en travail, il en naîtra un rat ridicule) : "... Revenons aux "lefébvrismes" : ils n'ont aucune prétention d'être infaillibles par privilège surnaturel. Tout traditionaliste [lefébvrisme] conserve toujours la "puissance" de tomber dans l'erreur. Mais le Père Cavalcoli ne peut nier à personne la possibilité d'arriver à des conclusions certaines au moyen de raisonnements rigoureux, en recourant à des données

évidentes de la Tradition et aux enseignements certains du Magistère passé, et d'être conscient de cette certitude. Dans la mesure où nous adhérons à une conclusion certaine, où à une vérité contenue clairement dans la Tradition, NOUS NE POUVONS PAS NOUS TROMPER [!]. Sont ici en jeu l'objectivité de la raison et sa capacité à saisir le vrai, ainsi qu'à se soumettre à une règle plus certaine et plus élevée. Si nous disons la vérité, notre état est incompatible avec l'état de celui qui affirme une erreur : nous sommes, en un certain sens, "infaillibles" ("infaillibilité" qui est la conséquence de la vérité de la proposition et non l'inverse, comme ce qui se passe pour le privilège de l'infaillibilité papale [qui prend sa source immédiatement de Dieu, et non médiatement dans la raison humaine, veut dire le rédacteur lefébvrisme]). AUCUN BESOIN DE L'ASSISTANCE PARTICULIERE ET EXTRAORDINAIRE DE L'ESPRIT SAINT [!!!]".

Les lefébvristes n'ont donc pas besoin de l'Assistance du Saint-Esprit pour connaître de la Foi... On ne leur fait pas dire, c'est eux-mêmes qui osent le dire. On croit rêver ou plutôt cauchemarder d'une déclaration aussi formellement hérétique... de la part des meilleurs défenseurs de la Foi actuellement.

Donc, je résume le raisonnement : après nous avoir exposé dans les termes de l'école que le lefébvrisme n'a pas la prétention de se croire doté d'une infaillibilité surnaturelle, mais seulement d'une infaillibilité naturelle de posséder une certitude rationnelle, il nous dit maintenant qu'il met en oeuvre ladite infaillibilité naturelle en l'appliquant au Magistère du passé pris tout seul, séparé du Magistère du présent. Son raisonnement est hérétique pour deux raisons dont une seule suffirait à le dirimer radicalement. 1/ Il commence par oublier une chose capitale qui détruit tout son échafaudage : *la Vérité de la Foi n'est pas une question philosophique mais exclusivement théologique*. En d'autres termes, la raison humaine n'a rien à y voir et ne peut prétendre accéder à l'infaillibilité doctrinale par ses propres moyens. On est là en plein orgueil luthérien, dont certains auteurs ont dit justement qu'il était précurseur des droits de l'homme de la Révolution. La vérité infaillible de la Foi ne peut pénétrer l'âme du fidèle que *de auditu*, par l'enseignement du Magistère du présent qui "propose à croire" (car "*La Foi vient de la prédication entendue*", comme dit saint Paul), et nullement, pour cause d'impuissance radicale depuis la chute originelle, par le canal de

la raison humaine ; on est étonné d'avoir à expliquer cela à des... contre-révolutionnaires ; conclusion : l'outil de la raison humaine est viscéralement inapte à accéder à la vérité de la Foi. 2/ Le lefébvrisme revient *ne varietur* à sa vomissure hérétique que j'ai réfutée que dessus, et que je n'ai donc pas besoin de reproduire ici : prendre comme seul *criterium* de la Vérité infaillible, le Magistère du passé. Après nous avoir hérétiquement dit que la raison naturelle est dotée d'une infaillibilité naturelle (= moyen), il s'en sert non moins hérétiquement en la mettant en oeuvre dans le Magistère du passé (= fin). Et il s'imagine encore plus hérétiquement trouver là le palliatif pour connaître la Vérité de la Foi par dessus et contre le Magistère du présent ! À la vérité, ce passage "philosophique" de la réponse du *Courrier de Rome* est très-affligeant, car, loin de prendre conscience de son péché, on est bien obligé de voir que le lefébvrisme prend à tâche de le construire intellectuellement, de l'intellectualiser. Il n'aboutit malheureusement qu'à formuler plus hérétiquement encore son positionnement, comme on le constate dans sa dernière phrase : il ose dire que, pour connaître de la Foi après Vatican II, le seul contact intellectuel avec le Magistère du passé est suffisant : "*Aucun besoin de l'assistance particulière et extraordinaire de l'Esprit Saint [!!!]*". Cette phrase, la pire peut-être de toute la réponse au dominicain italien, fait frémir. C'est avec peine qu'on est bien obligé de prendre acte que le lefébvrisme développe ici tous les arguments de Luther qui, lui non plus, quant à la découverte personnelle qu'il faisait de Dieu dans la Ste-Écriture, n'avait pas besoin de l'assistance de l'Esprit-Saint qui passe obligatoirement par l'Église du présent pour Le révéler, l'infaillibilité naturelle de sa raison y suffisant amplement...

Mais évidemment, pour s'autoriser à pareille hérétique et réprouvée démarche, il faut *vraiment* que le Magistère du présent puisse être *faillible*. Sinon, bien sûr, et le lefébvrisme en a parfaitement conscience, il lui serait formellement interdit d'aller chercher le Magistère du passé. C'est pourquoi, il va bâtir toute une pseudo-théologie sur les conditions d'exercice du Magistère infaillible dans l'Église, que je vais examiner maintenant comme je l'ai promis, pour tâcher de prouver cette faillibilité. Car, hélas, loin de revoir sa copie, le lefébvrisme cherche, encore et toujours, à justifier son péché face au dominicain italien qui le lui reproche. Il commence par poser en prolégomènes de son raisonnement le principe faux que j'ai dénoncé plus haut, à savoir qu'il serait soi-

disant possible que le Magistère du présent puisse... faillir. *"Le Père Cavalcoli nous dit que ceci est impossible mais, si les enseignements du Pape et des Evêques en matière de foi ne sont pas toujours infaillibles [le rédacteur fait ici allusion au fait ecclésial contemporain, mélangeant donc indûment le droit et le fait], cela veut dire que dans le principe, même si c'est exceptionnellement et dans des périodes de crise très-graves, il n'est pas impossible qu'ils tombent dans l'erreur même en matière de foi, et alors il n'est pas improbable que cet enseignement aille aussi contre le bien commun de l'Église"*. Ici, le lefébvrisme exprime très-clairement, comme je le disais plus haut, qu'il prostitue le "droit ecclésial" au "fait ecclésial" anormal de Vatican II, à cause du fait anormal de l'hérésie du concile Vatican II, pour le faire coller avec. Ce faisant, il tue tout simplement l'Église dans son âme, pour prétendre s'abstraire de la "si grande contradiction" que manifeste la situation ecclésiale après Vatican II, c'est-à-dire de "LA PASSION DE L'ÉGLISE". Son raisonnement manifeste honteusement et en plein l'*ecclésiovacantisme*. Il devrait pourtant comprendre que l'Église, si elle n'était pas infaillible tout le temps dans le Magistère du présent... *ne serait pas l'Église, ne pourrait plus être l'Église*, puisque le Christ-Dieu l'a constituée de façon à ce qu'elle soit infaillible SANS AUCUNE FAILLE dans le Magistère ordinaire & universel du présent, sans aucun *hiatus*, jusqu'à la fin des temps... Évidemment, en partant sur ces fausses prémisses, la suite et la conclusion ne peuvent qu'être elles aussi, fausses de toute sacrilège fausseté : puisque, suppose hérétiquement le lefébvrisme, l'Église magistérielle du présent peut en droit être faillible, alors, il est possible que la situation de Vatican II vérifie cette possibilité-là. En fait, le lefébvrisme se mord la queue comme le serpent de la Genèse, en tournant en rond dans un cercle d'erreurs qui s'engendrent l'une l'autre : en partant du fait ecclésial qui montre une chute doctrinale dans Vatican II, il commencer par céder à Satan en mettant en doute, puis en niant carrément, le droit divin de l'infaillibilité *sans faille* du Magistère du présent ; puis, renversant la vapeur, adoptant le mouvement inverse, il se base alors sur cette négation théorique du droit à laquelle il vient de céder pour juger par elle le fait ecclésial contemporain. Véritable tour de prestidigitation diabolique par lequel il se trompe lui-même, pour son grand dam, avant de tromper son prochain. Ce raisonnement illustre hélas la faillite complète de sa Foi sur le point de doctrine ici en cause.

Mais venons-en à présent à son exposé hérétique et pseudo-théologique sur les conditions d'exercice de l'infaillibilité du Magistère ordinaire et universel, et à l'application qu'il en fait aux décrets de Vatican II. Exposons tout d'abord le sérieux rappel de la Foi à ce sujet de la part du P. Cavalcoli, que le lefébvrisme aurait grand avantage à écouter pour redevenir orthodoxe : *"Le Père semble exclure cette possibilité [de décrets faillibles dans le cadre du Magistère du présent], étant donné que "pour qu'il y ait doctrine infaillible (c'est-à-dire absolument et éternellement vraie), il n'est pas nécessaire (...) que le Magistère déclare (...) solennellement qu'une proposition donnée est de foi, mais il est suffisant que de fait, il s'agisse de matière de foi"*. Voilà effectivement bien formulée la vérité quant à l'exercice formel de l'emploi du Magistère ordinaire & universel : qu'il y ait SEULEMENT enseignement, par les "membres enseignants" unanimement un, *una cum*, autour du pape, d'une matière de foi ou de moeurs en direction de l'universalité des fidèles. Mais l'hérétique lefébvrisme le récuse : *"Ainsi ce qui pour le Concile Vatican I et pour les théologiens était une condition nécessaire mais non suffisante (parce qu'il faut trois autres conditions) devient pour le Père une condition suffisante, même seule"*.

Non suffisante ? Ici, le lefébvrisme étale à tout regard qu'il ne connaît pas sa théologie, ni non plus les affirmations non-équivoques des Pères de Vatican I à ce sujet. Nous verrons tout-à-l'heure ce qu'il faut penser des fameuses "trois autres conditions" qu'il invoque, en les ayant au préalable gonflées comme baudruche, la vérité étant que cesdites trois conditions accompagnent tout naturellement, *ipso-facto*, la condition de la matière de foi d'un décret magistériel émanant des "membres enseignants" *una cum* le pape, en direction de l'universalité des "membres enseignés" : *ces trois conditions sont en fait seulement des signes topiques de la condition de la matière de la Foi, une fois celle-ci mise en oeuvre par les "membres enseignants"*. Avant de bien l'exprimer, je vais commencer par rappeler les affirmations des Pères de Vatican 1er quant au Magistère ordinaire & universel infaillible, dans la merveilleuse synthèse qu'en a faite Mgr d'Avanzo devant tous les Pères conciliaires, au nom de la *Députation de la Foi* : "Il y a dans l'Église un double mode d'infaillibilité : le premier s'exerce par le magistère ORDINAIRE [... le PREMIER !, donc le plus important des deux ! lisez bien !, considérez attentivement, ô rétifs & retors

lefébvristes, quelle était la Foi des Pères de Vatican 1er à l'égard du Magistère ordinaire !]. C'est pourquoi, de même que le Saint-Esprit, l'Esprit de vérité demeure tous les jours dans l'Église, l'Église aussi enseigne TOUS LES JOURS LES VÉRITÉS DE LA FOI [... et non pas la seule matière de la foi...!], avec l'assistance du Saint-Esprit. Elle enseigne toutes les *vérités* soit déjà définies, soit explicitement contenues dans le dépôt de la Révélation mais non définies encore, soit enfin celles qui font l'objet d'une foi implicite [= c'est-à-dire, les vérités dont l'Église ne fait que tracer, de loin, les jalons, en parlant d'autres dogmes, sans s'en occuper consciemment et sans formulation]. Ces *vérités*, l'Église les ENSEIGNE QUOTIDIENNEMENT, tant principalement par le Pape que par chacun des Évêques en communion avec lui [... peu importe qu'ils soient dispersés dans l'orbe catholique ou tous réunis en un seul lieu pour le faire, le très-stupide distinguo lefébvriste, théologiquement parfaitement absurde, n'est évidemment pas traité par les théologiens sérieux de Vatican 1er...]. Tous, et le Pape et les Évêques, dans cet enseignement ORDINAIRE, sont infaillibles de l'infailibilité même de l'Église. [Et, pour dire cette chose très-importante en passant, c'est de cet argument théologique majeur de l'infailibilité du Magistère ordinaire & universel, ici fort clairement, simplement et magistralement rappelé, qui, notons-le bien surtout, était admis de tous les Pères de Vatican 1er, même par ceux anti infaillibilistes, que Mgr d'Avanzo tirait l'infailibilité du pape seul, comme l'effet immédiat d'une cause :] Ils diffèrent seulement en ceci : les Évêques ne sont pas infaillibles par eux-mêmes, mais ont besoin de la communion avec le pape, qui les confirme, mais le Pape, lui, n'a pas besoin de rien d'autre que de l'assistance du Saint-Esprit qui lui a été promise. Ainsi, il enseigne et n'est pas enseigné [= Magistère ordinaire], il confirme et n'est pas confirmé [= Magistère extraordinaire]".

Il me semble très-utile d'attirer l'attention sur le fait que cet exposé est doté de l'infailibilité, car Mgr d'Avanzo n'exprimait pas ce point de Foi dans l'aula conciliaire en tant que simple évêque ou théologien privé, mais au nom et pour le compte de l'Église Universelle, mandaté très-spécialement à cet effet par le pape Pie IX dans une commission *ad hoc* du concile. C'est officiellement au nom de toute l'Église qu'il exprime ici la Foi à toute l'Église. Dom Paul Nau, qui l'avait remarqué, souligne par ailleurs que "cette argumentation n'est pas celle du seul Mgr d'Avanzo. Reprise à

près d'un mois de distance, et presque dans les mêmes termes, par un autre rapporteur (Mgr Gasser, le 11 juillet ; Mgr d'Avanzo avait parlé le 20 juin), elle exprime sûrement la pensée de la *Députation*. Elle reflète aussi sans aucun doute la manière de voir de l'ensemble du Concile, PUISQUE LE VOTE DE L'ASSEMBLÉE FUT EMPORTÉ PAR CES DISCOURS" (Nau, 1962, p. 393).

Ainsi donc, pour qui sait lire et surtout veut bien comprendre ce qu'il lit, Mgr d'Avanzo, contrairement aux dénégations lefébvristes, affirme bien que *la matière de la Foi seule suffit, pour qu'elle soit automatiquement une Vérité de Foi théologiquement complète et confectionnée, dès lors qu'elle est promulguée dans le cadre d'un acte du Magistère ordinaire & universel d'enseignement, c'est-à-dire par l'universalité de l'Église Enseignante una cum le pape en direction de l'universalité de l'Église Enseignée*. "L'Église aussi enseigne tous les jours LES VÉRITÉS DE LA FOI, avec l'assistance du Saint-Esprit". "Ces VÉRITÉS, l'Église les enseigne QUOTIDIENNEMENT, tant principalement par le Pape que par chacun des Évêques en communion avec lui" ; "Tous, et le Pape et les Évêques, dans cet enseignement ORDINAIRE, sont infaillibles de l'infaillibilité même de l'Église". Comment être plus clair sur le sujet ? Eh bien, mettons-la de nouveau sous les yeux, cette simplicité conceptuelle du Magistère ordinaire & universel d'enseignement, pour que le lefébvriste ait à cœur de bien la graver en lettres d'or sur son âme pour son salut, car il l'y a sacrilègement obscurcie voire hélas effacée par ses raisonnements sophistiques et blasphématoires sur le sujet : le Magistère ordinaire et universel d'enseignement, c'est quand les "membres enseignants" moralement un (= le pape et les évêques de la génération actuelle), tous rassemblés ou au contraire chacun dispersés, prêchent, dans la liberté de l'Église, une doctrine de Foi ou concernant les mœurs ("proposent à croire", comme disent fort bien les Pères de Vatican 1er), à l'universalité des "membres enseignés" ; et ce, à chaque et toutes les fois qu'ils le font, c'est-à-dire tous les jours sans exception de la Vie de l'Église. Sans aucune condition restrictive. Tout simplement. Le fondement divin et très-simple de ce Magistère sont les Paroles mêmes, elles aussi très-simples, de Jésus-Christ notre Sauveur : "*Allez, enseignez les Nations*", "*Qui vous écoutes, M'écoute*" & "*Je suis avec vous tous les jours*". Un acte simple d'enseignement universel émanant des

"membres enseignants" sur la chose de la Foi ou des moeurs en direction de l'universalité des fidèles, voilà donc bien la SEULE condition formelle pour qu'on soit sûr d'être en présence d'une vérité de Foi, et donc de l'infaillibilité qui en découle *ipso-facto*. Tout le reste, comme nous allons continuer à le voir ensemble, vient du démon et de ses suppôts, conscients ou inconscients, protestants-lefébvristes ou bien non.

Mais le lefébvriste ne veut pas de cette doctrine catholique, avec bien sûr dans l'arrière-pensée de ne pas avoir à admettre que la Liberté religieuse, par exemple, est un de ces actes d'enseignement universel doté de soi *ipso-facto* de l'infaillibilité magistérielle. C'est pourquoi on le voit dresser en rebelle quantité de herbes pour s'empêcher soi-même de prendre acte de la simplicité conceptuelle du Magistère ordinaire et universel d'enseignement. C'est ainsi qu'il nous dit, par exemple dans cette réponse au dominicain italien, que la matière de la Foi ne suffit pas pour confectionner authentiquement un acte du Magistère ordinaire infaillible, il faut qu'elle soit vérité de Foi. Si l'on résume sa pensée, il veut dire que la matière de Foi devient vérité de Foi quand les trois autres conditions définies par les Pères de Vatican 1er sont réalisées : alors, et alors seulement, ladite matière de Foi devient formelle, ou vérité de Foi, et c'est seulement à ce stade terminal qu'elle est dotée de l'infaillibilité ecclésiale. C'est parfaitement exact, mais le problème c'est que le lefébvriste n'a rien compris aux trois autres conditions venant accompagner, compléter seulement, celle de la matière de la Foi une fois celle-ci mise en oeuvre, et dont elles ne sont que signes topiques. Pour bien en jauger, commençons par les rappeler : *"Nous proclamons et définissons comme dogme révélé par Dieu que lorsque le pontife romain parle ex cathedra, c'est-à-dire lorsque, remplissant sa charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine en matière de foi ou de morale doit être tenue par toute l'Église, il jouit, en vertu de l'assistance divine qui lui a été promise en la personne de saint Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que soit pourvue son Eglise lorsqu'elle définit la doctrine sur la foi ou la morale ; par conséquent, ces définitions du pontife romain sont irréformables par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Église"*.

Or, à partir de cette définition de Vatican 1er, les lefébvristes se sont bâtis, à la significative et fort révélatrice remorque des libéraux-modernistes de l'après-Vatican 1er qui voulaient garder au maximum la "pensée libre" par rapport au pape, tout en professant de bouche seulement l'obéissance au pape en matière doctrinale, toute une contre-théologie restrictive quant au Magistère ordinaire. On peut résumer leur pensée ainsi : "C'est sûr, diront-ils, que le Magistère ordinaire s'appuie comme sur un roc sur le *Qui vous écoutes, M'écoute*. Mais il y a de multiples conditions pour que cette Parole du Christ s'accomplisse véritablement, c'est-à-dire soit actualisée authentiquement. Ce n'est pas à tout coup que *Qui vous écoutes, M'écoute*. Dans l'acte d'enseignement doctrinal infaillible, 1/ il faut que le pape enseigne comme docteur et pasteur de tous les chrétiens ; 2/ il y faut de plus que les membres enseignants manifestent formellement leur intention d'enseigner sous le couvert de l'infaillibilité, 3/ il faut bien sûr que l'enseignement porte sur une doctrine de Foi ou de mœurs ; 4/ il faut enfin une formule de prescription stricte, de commandement formel fait aux fidèles d'avoir à croire à la doctrine professée. Si l'une, *a fortiori* plusieurs, de ces quatre conditions n'est pas remplie, nous ne sommes pas en présence d'un acte du Magistère ordinaire infaillible d'enseignement, de soi obligeant le fidèle à croyance".

Or, ces quatre conditions, le lefébvriste derrière, rappelons-le la précision n'est pas inutile, le libéral-moderniste de l'après-Vatican 1er, a voulu les transformer en un véritable parcours du combattant à réaliser par les "membres enseignants", de telle sorte qu'elles ne puissent être que très-rarement actualisées dans un acte du Magistère ecclésial. Hélas pour lui, la vérité, c'est que cesdites quatre conditions se réalisent... *le plus simplement du monde dans TOUS les actes pontificaux du Magistère ordinaire & universel portant sur la Foi ou les mœurs, qu'il soit d'ailleurs celui extraordinaire ou ordinaire*.

Réfutons donc maintenant l'espèce d'écran de fumée, les spécieuses arguties, les barrages que le lefébvriste, après le libéral-moderniste de la fin XIXème siècle, a voulu dresser comme autant de herses rebelles pour empêcher que l'acte d'enseignement infaillible du Magistère ordinaire puisse être dûment posé par l'Église du présent dans sa simplicité naturelle. En fait, ces spécieuses arguties prennent toutes trois leur source

dans un faux et tout illusoire découpage qu'il fait de la formule de définition de l'infailibilité du mode extraordinaire employée par les Pères de Vatican 1er, qu'on vient de relire ensemble. Cette célèbre définition, les libéraux-modernistes de l'immédiat après-Vatican 1er l'ont artificiellement "découpée" en "quatre" fictives "conditions"... que nous ressortent maintenant les lefébvristes :

- 1/ "Le pape remplissant sa charge de docteur et pasteur de tous les chrétiens" ; DÉFINIT
- 2/ "de par sa suprême autorité apostolique" ;
- 3/ "une doctrine de foi ou de mœurs" ;
- 4/ "devant être tenue par toute l'Église".

Car on voudra bien observer que ces quatre conditions ne font jamais que décrire... le pape qui parle à l'Église *ex officio*, c'est-à-dire en tant que docteur universel des chrétiens, par opposition au docteur privé. Tout simplement. Remarquons bien en effet comme la phrase définitionnelle citée, qui fonde la doctrine catholique sur le dogme de l'infailibilité papale en matière de définition dogmatique, est une phrase d'un seul bloc : elle ne contient nullement cet artificieux découpage en "quatre" "conditions" "séparées" qu'on a voulu imposer depuis. Ainsi, les "conditions" 1/ & 2/ décrivent exactement... la même chose : *le pape parlant en tant que docteur universel des chrétiens et non comme docteur privé* ; et la "condition" 4/ n'est jamais que la conséquence théologiquement immédiate et automatique (*ipso-facto*) de ces dites "conditions" 1/ & 2/, une fois celles-ci posées, c'est-à-dire une fois que le pape parle en tant que docteur et pasteur universel du monde catholique. Notons bien, pour finir, que lorsque le pape use de son Magistère ordinaire, il remplit aussi ces quatre "conditions" qui donc, ne caractérisent nullement le seul mode extraordinaire ou solennel, comme les lefébvristes ont l'air de se l'imaginer. C'est la DÉFINITION (dogmatique) d'une doctrine qui, seule, réalise l'essence du mode extraordinaire ou solennel : seul, en effet, dans cette formule de Vatican 1er, le verbe "définir" caractérise le mode extraordinaire. En vérité, pour définir le mode ordinaire et universel pontifical, les Pères du concile de Vatican 1er auraient tout aussi bien pu formuler : "[Le pape emploie l'infailibilité du mode ordinaire et universel d'enseignement] quand il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire quand, usant de sa prérogative de maître et de pasteur de tous les chrétiens, et de par sa suprême autorité apostolique, il enseigne (au lieu de : définit) une doctrine qui doit être tenue par toute l'Église en matière de foi et de morale"...

Mais réfutons maintenant dans le détail chacune de ces arguties spécieuses.

1/ La plus courte à réfuter est l'emploi de "*la suprême autorité apostolique de maître et pasteur de tous les chrétiens*". Si le pape utilise cette dite suprême autorité apostolique, ergote-t-on, alors, c'est infaillible, mais pas autrement. Or, il appert de cette objection que le lefébvrisme n'a tout simplement pas compris ce qu'il a lu. Car cette formule "suprême autorité apostolique, etc." n'est qu'un *superlatif* qui veut signifier que le pape parle *en tant que pape, c'est-à-dire comme docteur universel de tous les chrétiens*, et... c'est tout. Or, à chaque et toutes les fois que le pape parle ès-qualités, c'est-à-dire lorsqu'il s'adresse au monde catholique sur la question de la Foi ou des Mœurs, il est *ipso-facto* dans sa fonction de docteur universel, c'est-à-dire encore... "maître et pasteur de tous les chrétiens"... et donc encore derechef, à tout coup revêtu de "la suprême autorité apostolique"... et donc enfin, son prêche doctrinal s'insère par le fait même (*ipso-facto*) dans le cadre de l'infailibilité. Il n'y a en effet strictement *aucun cas* où le pape parlerait doctrine ou mœurs aux fidèles du monde entier sans le faire au nom de sa suprême autorité apostolique, sauf le cas du docteur privé (mais dans ce cas, il faudrait que le pape le dise très-explicitement et très-expressément au préalable de son prêche, et ce serait d'ailleurs un grand désordre, la Chaire de Saint Pierre n'étant pas commise au pape pour être le haut-parleur de ses opinions théologiques personnelles, petites ou grandes). Ainsi donc, lorsque le pape prêche la doctrine ès-qualités, c'est à dire en tant que maître et pasteur de tous les chrétiens, c'est *toujours* au nom de sa suprême autorité apostolique et donc toujours sous le couvert de l'infailibilité. Le lefébvrisme s'imagine qu'il faut que le pape dise absolument quand il parle en tant que docteur universel, pour qu'on en soit bien sûr, et que l'infailibilité soit employée. Mais la vérité est exactement le contraire : lorsqu'il parle à l'universalité du monde catholique, c'est automatiquement en tant que docteur universel des chrétiens qu'il le fait, et donc, il n'a nullement besoin de le dire, c'est une évidence implicite ; par contre, s'il voulait parler au monde chrétien en tant que docteur privé, alors c'est là qu'il faudrait absolument et nécessairement qu'il le dise, car autrement, puisque quand il s'adresse à l'universalité catholique, on doit croire de Foi, *de fide*, qu'il le fait en tant que docteur

universel, on ne pourrait pas savoir qu'il a l'intention de s'exprimer sur un point de doctrine seulement en tant que docteur privé...

En vérité, le lefébvrisme s'est bâti là toute une contre-théologie ecclésiologique où l'Église n'est que de constitution *humaine* et non *divine*, puisque, lorsque le pape parle doctrine à l'universalité des fidèles, il professe qu'il peut très-bien le faire *en tant qu'homme* (puisque, selon lui, il pourrait être faillible dans ce prêche). Or, la vérité est aux antipodes : lorsque le pape parle doctrine à l'universalité des fidèles, c'est TOUJOURS *en tant que christ* (doté de l'infaillibilité *ipso-facto*). C'est ainsi que le Christ a constitué son Église : pas pour qu'elle vive la Foi, par l'organe de sa tête le pape, en pointillé et très-exceptionnellement, mais TOUS LES JOURS, tout le temps, *singulis diebus* comme disait le remarquable rapporteur de la *Députation de la Foi* à Vatican 1er, Mgr d'Avanzo, c'est-à-dire *chaque jour que Dieu fait*, dans une longue ligne droite infranchissable par les forces du mal et qui nous conduit au Ciel si nous la suivons. Que le lefébvrisme réfléchisse enfin que s'il était vrai que le pape n'était pas tout le temps infaillible dans son prêche doctrinal universel aux fidèles, alors, l'Église ne serait qu'une construction *humaine* parmi tant d'autres, puisqu'imparfaite, et non *divine*, parfaite.

Donc, la conclusion : lorsque le pape enseigne la doctrine à l'universalité des fidèles catholiques, c'est *ipso-facto* toujours en tant que pasteur et docteur des chrétiens, de par sa suprême autorité apostolique, attendu qu'il est rigoureusement impossible, théologiquement, qu'il prêchât la doctrine à l'universalité des fidèles sans le faire à ce titre de *christ*. Pour faire très-concret, dès lors qu'on voit les Pères de l'Église actuelle promulguer en concile général un décret portant sur une chose de la Foi ou des mœurs, par exemple celui sur la Liberté religieuse, on sait que cette première condition est dûment remplie, et que donc on est en présence d'un document du Magistère infaillible.

2/ Continuons par le soi-disant *criterium* d'obligation qui serait donc, à en croire les lefébvrismes, un élément constitutif *sine qua non* d'un acte du Magistère ordinaire infaillible : si le pape oblige explicitement les fidèles à la croyance dans l'acte d'enseignement, alors, c'est infaillible, mais pas autrement, soutiennent-ils. Or, cet argument, tout comme le premier, n'est

que de la poudre de perlimpinpin lancée dans les yeux, et pas autre chose. Car la vérité, c'est que lorsque le pape parle en tant que docteur universel de tous les chrétiens, le fidèle est automatiquement obligé de suivre sa doctrine, sans que l'explicitation de cette dite obligation ait à être formulée le moins du monde : *le caractère d'obligation est implicite et non explicite, il découle de la nature intrinsèque de l'autorité divine infaillible de tout acte magistériel ordinaire & universel, et non d'une formule juridique extrinsèque surérogatoire*. C'est d'ailleurs dès les *Actes* que cette doctrine est connue, saint Pierre l'affirmera magistralement au premier concile général de l'histoire de l'Église, l'an 51, en ces termes : "Dieu m'a choisi parmi vous afin que par ma bouche, les Gentils entendent la Parole de l'Évangile, ET QU'ILS CROIENT". Que le lefébvrisme veuille bien noter avec soin : les Gentils ont l'obligation de croire dès lors, *ipso-facto*, qu'ils entendent la Parole de Dieu sortir de la bouche de Pierre. C'est automatique (= d'où l'emploi de la conjonction "ET" -qu'ils croient-). Le premier pape en effet ne dit pas et sous-entend encore moins : " ... et qu'ils croient, seulement si je leur en fais explicite obligation". La formule des *Actes* est en vérité lapidaire dans sa simplicité lumineuse. Rappelons pour mémoire que l'abbé Bernard Lucien, en 1984, avait, dans un exposé remarquable, fort bien déboulonné cette soi-disant nécessité d'une formule explicite d'obligation dans un acte d'enseignement magistériel pour que celui-ci soit couvert par l'infaillibilité, que j'ai reproduit dans *L'Impubliable*, pp. 95, sq., ici.

À la vérité, il n'y a d'ailleurs pas besoin d'être grand'clerc pour comprendre le blasphème voire même le ridicule de cette objection : lorsque Dieu parle à l'homme, et, nous venons de le voir, c'est ce qui se passe à tout coup lorsque les "membres enseignants" usent du Magistère ordinaire et universel d'enseignement, Dieu n'a pas besoin de dire : "Bon, Je te parle, alors, tu a l'obligation de M'écouter". Non, cette obligation de L'écouter sous peine de réprobation découle et résulte du fait que Dieu est Dieu et que moi, je suis sa créature. Dès lors que je sais que c'est Dieu qui me parle, *automatiquement, j'ai l'obligation de L'écouter*. Cette même règle s'applique évidemment quand il s'agit de l'Église qui parle, puisque la Foi m'enseigne qu'elle est le canal transparent de Dieu dès lors qu'elle enseigne la Foi à l'universalité des fidèles. Or, ceci étant bien compris, que diriez-vous d'un petit enfant qui refuserait d'écouter son père qui

l'enseignerait à bien faire, sous prétexte qu'il ne lui aurait pas fait obligation explicite de l'écouter !? Ce serait la fessée déculottée, non ?! Car de plus, et combien plus, Dieu est AMOUR. Or, dès que l'Amour se manifeste, il faut le suivre. IL SUFFIT QUE L'AMOUR PARLE POUR... OBLIGER. Alors, que les lefébvristes veuillent bien cesser de considérer l'Église comme une caserne de saint-cyriens ou de sapeurs-pompiers, c'est parfaitement indigne d'elle (toute la dignité suréminente de l'Église du Christ sur toute institution humaine, justement, est là : dans l'Amour qui est le moteur premier de sa Vie, et qui, partant, est le fondement essentiel de tout raisonnement théologique, des prémisses à la conclusion formelle... ce qu'oublie ici les lefébvristes). Conclusion : pour confectionner authentiquement un document du Magistère ecclésial infaillible, il n'y a pas de constituants extrinsèques (comme l'est une formule juridique d'obligation), il n'y a qu'UN seul constituant intrinsèque : *que Dieu parle à l'homme par son Église Universelle, c'est-à-dire par les "membres enseignants" d'une génération ecclésiale donnée, que sont le pape et les évêques actuels unis à lui.* Et alors, c'est automatiquement sous le couvert de l'infailibilité. Ce qui est une évidence bien sûr (nous sommes là, remarquez-le, dans la simplicité des choses, toute divine... et certaine). Et donc, s'il est possible d'admettre qu'il n'y a dans la rédaction conciliaire de *Dignitatis Humanae Personae* aucune formule d'obligation stricte (rappelons en effet les termes conclusifs de ce décret, signés par Paul VI : *"Tous et chacun des articles édictés dans cette déclaration ont plu aux pères du sacro-saint Concile. Et Nous, par le pouvoir apostolique que Nous avons reçu du Christ, un avec les Vénérables Pères, Nous l'approuvons dans l'Esprit-Saint, Nous le décrétons et le statuons, et Nous ordonnons de promulguer pour la Gloire de Dieu ce qui a été ainsi statué synodalement. À Rome, près Saint Pierre, 7 décembre 1965, Paul, Évêque de l'Église catholique"* ; et la notation générale que donne Paul VI à tous les Actes du Concile dans son Bref de clôture *In Spiritu Sancto* est de semblable facture), cela, de toutes façons, n'a aucune espèce d'incidence sur la qualification d'infailibilité du décret, qui, étant un enseignement doctrinal magistériel par l'Église Universelle enseignante à l'Église Universelle enseignée, n'en a nullement besoin pour en bénéficier. Le constituant d'obligation est en effet intrinsèque à tout enseignement doctrinal universel, et non extrinsèque.

3/ La troisième argutie spécieuse est basée sur la même erreur de fond que la seconde et... la première : il faudrait, selon nos sophistes et libéraux-modernistes lefébvristes, que le document du magistère ordinaire d'enseignement contienne formellement l'explicitation de l'intention, de la part des membres enseignants qui le mettent en œuvre, de vouloir faire et de faire effectivement un acte couvert par l'infaillibilité, pour qu'il soit vraiment un acte authentique dudit Magistère infallible.

Tout d'abord, factuellement, je crois que les lefébvristes ont commis une grosse bourde : les Pères de Vatican 1er n'ont pas du tout dit qu'il fallait manifester cette intention pour tout acte du Magistère infallible afin qu'il le soit vraiment, ils en ont seulement posé la nécessité pour un acte émanant du Magistère extraordinaire de définition. Et en outre, cette nécessité, il ne l'ont nullement posé comme une condition constitutive nécessaire *sine qua non* à l'exercice du mode extraordinaire (= à son défaut, l'acte magistériel dogmatique ne serait pas doté de l'infaillibilité), mais SEULEMENT pour le différencier de l'autre mode de l'infaillibilité, à savoir celui du Magistère ordinaire & universel. C'est, disent les Pères, pour qu'on soit bien sûr d'être en présence d'un dogme formulé par le Magistère extraordinaire, et non d'un simple enseignement du Magistère ordinaire & universel, qu'il faut que le pape dise qu'il a l'intention de définir un dogme. C'est donc, on le voit, totalement différent de ce que s'imaginent faussement les lefébvristes ! *Les Pères de Vatican 1er ont posé la nécessité de l'explicitation de l'intention de faire un dogme, uniquement, que le lefébvrisme retienne bien cela, pour bien le différencier du Magistère ordinaire...* Il n'existe donc aucunement une soi-disant nécessité d'intention pour authentifier un acte doté de l'infaillibilité !

Ceci suffit déjà à déborder radicalement le raisonnement lefébvrisme, mais il n'est pas mauvais d'approfondir la question pour le détruire de fond en comble. Tout d'abord, dans le principe même de la chose, l'argument est métaphysiquement faux. Pour la raison extraordinairement simple que tout acte SE SUFFIT À LUI-MÊME pour marquer métaphysiquement sa signification, qu'il s'agisse d'un acte purement humain ou théologique.

Et qu'on ne vienne pas invoquer, comme l'a fait Mgr Fellay en répondant par clerc interposé à un mien courrier, la théologie de l'acte sacramentel qui exige l'intention du clerc pour sa

validité, pour dire qu'il en serait de même pour l'acte doté de l'infailibilité. J'ai honte d'avoir à enseigner Mgr Fellay, mais *la théologie de l'acte sacramentel n'a rien à voir avec celle de l'acte doté de l'infailibilité*. Pour que le lecteur comprenne bien le débat, voici l'image que j'avais employée dans mon livre *L'Impubliable* et que j'avais reproduite dans ma lettre à lui adressée et qu'il a lue, pour bien faire saisir comment fonctionne l'infailibilité du Magistère ordinaire & universel : "Supposons que je tiens en mains un revolver. Si, le braquant sur vous, ô lecteur candide et naïf (à Dieu ne plaise !), je ne cesse de dénier par la parole d'avoir l'intention de vous tuer, mais que mon doigt appuie sur la gâchette, que va-t-il se passer ? Est-ce que c'est parce que je vous ai dit : "Je ne veux absolument pas vous tuer" en tirant, que vous ne mourrez pas ? L'âme a beau avoir une intention exprimée par la parole, c'est le geste du corps qui manifestera l'acte formel posé par la personne humaine... et c'est celui-là qui vous tuera si, avant de tirer, j'ai visé en plein cœur. Pan. *De même*, le pape Paul VI uni à tous les évêques, formant avec eux cette unanimité morale réalisant l'universalité ecclésiale confectionnant *ipso-facto* l'infailibilité du Magistère ordinaire & universel, EST l'Église Enseignante (ils EXISTENT, ils ne sont pas des... fantômes ectoplasmiques !). Ils sont donc, à Vatican II, en puissance d'actes infailibles quand bien même, en posant délibérément des actes qui, de droit divin, en sont formellement dotés, ils se récrieraient d'en poser (= déclaration de "pastoralité"). Ils "tirent", et... le coup part. Infailiblement, c'est bien le cas de le dire. Qu'y puis-je ? L'Église n'est ni une girouette, ni un asile d'aliénés, encore moins une "pétaudière" où les fous du roi agiteraient leurs grelots pendant qu'un comparse jonglerait (... avec les mots) : c'est la sainte Épouse du Christ dont tous les actes manifestent la Sagesse divine et éternelle, actes graves et surtout pleinement RESPONSABLES. Elle ne peut donc, par ses membres habilités, poser des actes in *Persona ecclesiae* et in *nomine Domini*, et déclarer en même temps... qu'ils n'ont aucune valeur. Non seulement ce serait intellectuellement malhonnête, insoutenable, métaphysiquement absurde, fou, intenable, mais surtout, avant même cela, ce serait sacrilège envers le Christ et son Église, et donc constitutionnellement impossible à envisager en tant qu'hypothèse théologique de travail pour apporter une solution à la Crise de l'Église" (fin de citation).

Or, cela m'a été rapporté par écrit, Mgr Fellay a cru pouvoir objecter à ce raisonnement la théologie de l'acte sacramentel qui exige l'intention de ce lui qui le pose, pour être authentique, valide. Mais le successeur de Mgr Lefebvre emploie une analogie très-fausse et très-spécieuse, en comparant la théologie de l'acte sacramentel avec celui magistériel infaillible. Certes, pour les Sacrements, il faut nécessairement l'intention du prêtre officiant de "faire ce que fait l'Église", c'est-à-dire vouloir faire un vrai Sacrement, pour que celui-ci soit authentiquement valide. Mais d'abord, il faut remarquer que cette intention n'est pas explicitée, *elle est automatiquement et obligatoirement supposée dans le prêtre validement ordonné, dès lors que dans le cadre normal de son ministère il opère un Sacrement en suivant bien toutes les rubriques* (en effet, le Rituel n'a pas prévu une déclaration du prêtre avant la confection de chaque Sacrement, comme par ex., pour la Messe, avant l'*Introït* : "Je déclare que j'ai l'intention d'actualiser la Présence sacramentelle du Christ par les paroles transsubstantiatoires de la Consécration que je vais prononcer tout-à-l'heure" ; et évidemment s'il ne l'a pas prévue, c'est qu'elle n'a pas lieu d'être faite). Par contre, l'intention du (mauvais) prêtre de ne pas vouloir faire ce que fait l'Église, doit être, elle, explicitée avant de faire le Sacrement, pour que le Sacrement soit vraiment invalidé (cas de figure d'ailleurs purement théorique : un prêtre apostat, renégat, ne fera plus usage de son ministère sacramentel, tout simplement). Autrement dit, *l'intention de faire ce que fait l'Église est implicitement supposée dans le clerc qui officie légitimement et validement*. Ce simple constat déboute déjà *in radice* l'objection de Mgr Fellay : de même que pour l'acte sacramentel, *le simple fait de voir les "membres enseignants" poser un acte magistériel d'enseignement de soi doté de l'infaillibilité, sans autre déclaration, est suffisant pour qu'on soit obligé de croire que ceux qui le posent ont l'intention de le poser*.

Mais Mgr Fellay n'est pas d'accord, il m'a fait dire que, précisément, à Vatican II, on a eu un acte certes infaillible de droit, MAIS rectifié et annulé par une déclaration d'intention pastorale, ce qui lui enlèverait soi-disant sa valeur intrinsèque d'infaillibilité : "Ce Concile est pastoral" (Paul VI, un mois après le Concile). Mais, outre le fait que les lefebvristes se sont complètement trompés sur la signification exacte de la déclaration de Paul VI quant à la pastoralité de Vatican II, nous allons le voir

tout-de-suite, leur raisonnement est de toutes façons totalement faux et indu, car contrairement à l'acte sacramentel qui a besoin de l'intention du prêtre officiant de faire un vrai Sacrement, l'acte infaillible n'a pas besoin de cette intention, l'acte infaillible est infaillible DE SOI sans cette intention, à partir du moment où il est dûment posé dans la liberté de l'Église par ceux qui en ont pouvoir et autorité dans l'Église (ce qui a été le cas de *Dignitatis Humanae Personae*).

Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que dans la mise en oeuvre d'un acte magistériel infaillible, les "membres enseignants" sont simples *suppôts passifs* et que c'est Dieu qui est actif pour et dans tout l'acte (contrairement à l'acte sacramentel, où le prêtre est *suppôt actif*, en ce sens que Dieu passe par la volonté de l'Épouse, l'Église que représente le prêtre, et donc son intention est constitutive de la validité de l'acte sacramentel). Par contre, une fois que l'acte magistériel a été dûment posé de droit dans l'infailibilité, IL L'EST. Plutôt que "l'image revolver" que j'ai employée pour bien le dire, prenons celle de la Conversion de St Paul. La Grâce divine a fait irruption invincible en lui, et il n'était plus en son pouvoir après de ne pas croire en la Divinité du Christ, *le voulût-il*. Il pouvait certes tourner à mal la Grâce reçue, refuser d'être Apôtre (sa vie aurait été alors un véritable enfer), mais il n'était plus en son pouvoir de ne pas croire que Jésus était le Messie Dieu attendu des Juifs et des Nations, même en disant : "Je ne veux pas y croire" (intention de St Paul). Son âme en avait eu en effet la révélation divine invincible. C'est la même chose pour un acte doté de l'infailibilité magistérielle : une fois que l'Église a posé un acte de cette nature selon les lois théologiquement définies pour qu'il le soit vraiment, Dieu fait immédiatement, invinciblement, et surtout automatiquement, irruption, et prend comme en charge, entièrement et surtout immédiatement, sans *hiatus* aucun, l'acte humano-ecclésial qui devient absolument Sien. L'acte, pourtant posé par des humains, devient *ipso-facto* un acte proprement divin, définitif, bien entendu irréformable de soi car les clercs n'ont plus aucun pouvoir sur lui une fois qu'ils l'ont authentiquement posé, *le voulussent-ils*. Et c'est ce qui s'est passé avec le document magistériel *Dignitatis Humanae Personae*. L'analogie avec l'écrivain sacré dont l'écrit révèle invinciblement la Parole de Dieu dans la Bible, pourrait être invoquée plus justement encore : à supposer, par absurde, qu'Isaïe ait vécu jusqu'à l'époque où

l'Église a défini la canonicité des Livres bibliques et qu'il déclarerait n'avoir eu l'intention que d'écrire des métaphores mais pas la Parole de Dieu dans ses prophéties, son intention serait parfaitement nulle contre leur caractère divin infaillible. Pour la raison très-simple qu'il n'était que suppôt entièrement passif du Saint-Esprit quand il a rédigé ses Livres, tels les Pères conciliaires posant un acte magistériel doté de l'infaillibilité, et que donc, son intention ne compterait pas plus que pour ces derniers. Un dernier exemple, plus délicat mais plus frappant encore, sera aussi peut-être plus démonstratif encore. Supposons deux jeunes tourtereaux séduits par le monde qui, en sortant du cinéma, ont "fait l'amour", sans bien sûr avoir l'intention de l'enfant : neuf mois après, merde alors, "l'enfant paraît" comme disait Victor Hugo ; ils ont eu beau penser à tout sauf à lui en fornicant comme des bêtes, il est là, rien de rien à faire ; ils ont beau chanter maintenant à tout le monde, sur tous les tons non-grégoriens, qu'ils ont "fait l'amour"... pastoralement, c'est-à-dire sans vouloir d'enfant, L'ENFANT EST LÀ.

Éh bien, à Vatican II, c'est exactement la même chose : les Pères, dans *Dignitatis Humanae Personae*, ont "fait l'amour", c'est-à-dire qu'ils ont fait un acte doté de l'infaillibilité. C'est immédiat, cela n'attend pas neuf mois : l'enfant est là tout-de-suite, "en naissant, il vomit des blasphèmes, il a des dents, en un mot, c'est le diable incarné", comme dit terriblement le Secret de La Salette pour désigner l'Antéchrist. Pour mieux tromper les catholiques, on l'a appelé et diaboliquement baptisé : *Dignitatis Humanae Personae* (alors que le véritable nom que lui mérite sa doctrine, est : *Indignitatis Humanae Personae*). Il est maudit, il est hérétique, c'est un enfant de Satan ; MAIS IL EST UN ACTE DU MAGISTÈRE INFAILLIBLE DE L'ÉGLISE. Et toutes les déclarations de "pastoralité" n'y changeront rien. Parce que, entre autres, cette "note" de pastoralité n'a théologiquement aucune valeur. Strictement.

C'est la même raison théologique (= un acte magistériel d'enseignement ordinaire infaillible est infaillible DE SOI) qui fait qu'une soi-disant "prescription explicite d'obliger les fidèles" n'est pas plus constitutive de l'acte magistériel infaillible que "l'intention de faire un acte infaillible" qui nous occupe ici : ce ne sont que de soi-disant constituants intrinsèques inventés de toute pièce par les têtes vicieuses et retorses de ceux qui veulent à

toute force refuser de prendre acte de l'hérésie matériellement professée dans le cadre du Magistère infaillible à Vatican II, pour des raisons de fuite de la réalité de la Passion de l'Église qui n'intéressent certainement pas la Gloire de Dieu. Nonobstant ses prises de position personnelle actuelles, l'abbé Bernard Lucien avait très-bien démonté dans les années 1980 le soi disant constituant de "l'intention d'obliger les fidèles" dans l'annexe II de son magistral ouvrage *L'infailibilité du Magistère ordinaire et universel*, justement en démontrant fort bien à partir du texte dogmatique de Vatican 1er sur l'infailibilité, que l'Église, dans l'acte qu'Elle pose infailliblement, n'est que suppôt passif. Il faut en effet toujours partir de ce texte. C'est le terrain absolument sûr que nous possédons tous : *"Est à croire de Foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la Parole de Dieu écrite ou transmise, et que l'Église, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel, propose à croire comme divinement révélé"*. Remarquez bien comme dans cette concise et à la fois si complète définition, toute pénétrée du génie romain surnaturalisé par le Christ, il n'est nullement question "d'intention d'obliger les fidèles"... et pas plus "de déclaration d'intention de faire un acte infaillible". Si ce que Mgr Fellay me dit était vrai, alors la définition dogmatique aurait dû être impérativement ainsi rédigée : " ... que l'Église (...) propose à croire comme divinement révélé, à condition qu'elle dise en avoir l'intention" (formule d'ailleurs à la limite de la folie, remarquons-le : si elle propose à croire, c'est qu'elle a l'intention de... proposer à croire !). Ce qui n'est pas le cas.

Autrement dit, un acte magistériel infaillible posé de droit, est authentique et réel IMMÉDIATEMENT ET AUTOMATIQUEMENT (et non pas médiatement, par une prétendue constitutive "déclaration d'intention de faire un acte infaillible" et/ou celle "d'obliger les fidèles"). Ce qui veut dire, j'en suis désolé pour Mgr Fellay, que ma métaphore "revolver" est théologiquement bien plus juste et exacte pour illustrer ce qu'est un acte doté de l'infailibilité, que l'analogie qu'il établit avec l'acte sacramentel, complètement fausse et spécieuse. Quand le pape, *una cum* tous les évêques de l'orbe catholique, promulgue avec eux, dans la liberté de l'Église, un acte ecclésial dont l'appareil extérieur me montre formellement qu'il est posé dans le cadre de l'infailibilité (= pour cela, je le répète à la suite de Mgr d'Avanzo et avec toute la Foi de l'Église, il faut et il suffit seulement que le Collège

Enseignant actuel, moralement unanime, un, derrière le pape, propose à croire, dans la liberté de l'Église, à toute l'Église enseignée, un point de doctrine sur la Foi ou les mœurs... *a fortiori* en le déclarant tiré du Dépôt révélé, ce que les Pères de Vatican II ont formellement fait dans *Dignitatis Humanae Personae* !), je suis non seulement censé mais OBLIGÉ DE FOI de croire que les Pères actuels de l'Église que Dieu m'a donnés, ont réalisé là un acte magistériel d'enseignement doté de l'infaillibilité. Le "coup de feu" tiré du revolver part automatiquement, l'acte est *ipso-facto* doté de l'infaillibilité ecclésiale.

Le R.P. Perrone, célèbre théologien jésuite du XIXe siècle, confirme et conforte singulièrement l'argumentation théologique que je soutiens ici contre Mgr Fellay, concernant l'acte doté de l'infaillibilité. Je ne crois pas inutile, malgré les longueurs, de le citer, vue l'attitude, comment dirais-je ?, oui, *négationniste-révisionniste*, des lefébvristes sur le sujet, et leur manière profondément malicieuse voire vicieuse de toujours chercher des échappatoires pour esquiver les vérités simples : *"Pour éclaircir cela [= la place de l'humain dans un acte de droit divin] par un exemple familier, il arrive par l'institution divine que le pain est changé par la consécration au corps de Jésus-Christ ; il dépend cependant de la volonté du prêtre de prononcer les paroles de la consécration sur un pain plutôt que sur un autre. Mais s'il a une fois consacré un pain, il n'est au pouvoir de personne d'enlever la consécration à ce pain [pas même la personne du prêtre consécrateur], et c'est avec vérité qu'on dirait que c'est de droit divin, ou par l'institution du Christ, que ce pain est devenu le corps de Jésus-Christ, bien que ce soit par un fait purement humain, c'est-à-dire par la volonté d'un prêtre, qu'il s'est fait que ce pain a été changé par la consécration au corps du Christ"*. Et Perrone, à l'appui de son propos, de judicieusement citer le cardinal Gerdil, qui professe ainsi dans son *Commentarium a Justino Febronio in suam retractationem editum animadversiones*, édit. cit. de ses œuvres, tome XIII, posit. 9, p. 241 : "(...) Il y a beaucoup de choses qui, pour être et exister, requièrent préalablement un fait humain ; mais dès qu'elles ont été produites par un fait humain, elles reçoivent IMMÉDIATEMENT la consécration du droit divin". Et de conclure : *"Il ne faut donc pas confondre le fait avec le droit, lequel se produit par l'institution divine DÈS QUE LE FAIT A ÉTÉ POSÉ ; il s'interpose*

effectivement un fait, et un fait humain ; mais ce fait une fois posé, et l'institution du Christ précédant, le droit divin se dégage et se développe".

Ainsi donc, c'est par trop bien assis sur les fondements théologiques, un acte doté de droit de l'infailibilité, c'est-à-dire "fondé sur l'institution divine" comme disent ces auteurs que nous citons, est tel *de soi*, une fois qu'il est dûment posé par le fait humain... DÈS LORS, IL NE DÉPEND PLUS EN QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT DE L'HUMAIN, IL APPARTIENT IMMÉDIATEMENT ET FORMELLEMENT À DIEU. Quand bien même l'intention humaine y serait devenue *a-posteriori* explicitement contraire, ce qui d'ailleurs supposerait de la folie chez ceux qui poseraient ainsi un tel acte qu'ils voudraient annuler à peine posé... L'acte doté de l'infailibilité donc, par exemple l'us du magistère ordinaire universel dans *Dignitatis Humanae Personae*, est un acte DIVIN qui n'appartient plus à ceux qui l'ont posé une fois dûment posé par eux, parce qu'ils n'y étaient que les organes, les suppôts passifs de Dieu.

Que Mgr Fellay veuille bien avoir l'humilité d'en prendre bonne note à genoux devant son crucifix, et bien comprendre par là que notre Crise de l'Église n'est pas une simple crise historique comme l'Église en a tellement connue, mais bien la Crise dernière de la fin des temps, c'est ce que je lui souhaite de toute mon âme.

Ce qui précède, on le comprend sans difficulté, invalide donc dans le principe même de la chose discutée, le fameux argument du "concile pastoral" (= pour dire qu'aucun acte vaticandeu n'est doté de l'infailibilité) : quand bien même il y aurait eu une telle déclaration *a-posteriori* de non-infailibilité de la part de ceux qui ont posé les actes vaticandeu dotés de l'infailibilité, une telle déclaration, je viens de le démontrer, n'aurait strictement aucune espèce de valeur pour dénier l'infailibilité auxdits actes.

Mais de plus, on n'a même pas à invoquer ce raisonnement, car la vérité, c'est qu'il s'en faut qu'une telle déclaration de pastoralité ait eu lieu de la part de Paul VI dans ce sens "non-infailible" voulu à toutes forces par les lefébvristes puis les "ralliés" ! *Le pape Paul VI, en effet, n'a jamais eu l'intention de dire par cette parole qu'il ne voulait pas qu'aucun acte du concile soit doté de l'infailibilité.* "Le Concile est pastoral, donc non

infaillible". Cette baliverne de perroquet sans intelligence a tellement la vie dure, autant chez les lefébvristes que chez les "ralliés" du reste, qu'il ne me semble pas du tout inutile de bien le montrer, pour fendre cette baliverne, cette *super-supercherie*, d'outré en outré, jusqu'à ce que sa souhaitée et belle mort s'ensuive.

Prenons d'abord connaissance de la déclaration exacte du pape Paul VI, en date du 12 janvier 1966, dans une *Audience du mercredi*, un mois après la clôture du concile Vatican II. Voici la première partie de cette déclaration : "*Étant donné le caractère pastoral du Concile, celui-ci a évité de proclamer selon le mode extraordinaire des dogmes dotés de la note d'infaillibilité...*" Donc, donc, donc, triomphe le lefébvriste et le "rallié" (Jean Madiran, pour ne citer que lui, est fort honteusement friand de cette interprétation), Vatican II n'est pas couvert par l'infaillibilité... "oubliant" que le pape n'a parlé là de pastoralité que pour l'exclusion des dogmes du Magistère extraordinaire ! Mais hélas, ce n'est pas tout : Paul VI dans la suite de sa phrase, invoque l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel dans le concile ! Cette phrase en son entier dit donc très exactement... le CONTRAIRE de ce qu'ils veulent mensongèrement lui faire dire ! Qu'on en juge par la seconde partie & suite immédiate de la phrase citée : "*... CEPENDANT, le Concile a attribué à ses enseignements l'autorité du magistère suprême ordinaire, lequel est si manifestement authentique qu'il doit être accueilli par tous les fidèles selon les normes qu'a assignées le Concile, compte tenu de la nature et du but de chaque document "...!*

Si l'on résume l'intention réelle de Paul VI manifestée par la phrase non *tronquée-truquée* pour les besoins de la mauvaise cause, lue toute en entier, elle est la suivante : "Ce concile étant pastoral, on n'y a pas fait de définition dogmatique, mais on y a fait un enseignement doctrinal du mode ordinaire qui, bien entendu, est infaillible, et doit être reçu comme tel par tous les fidèles". Malgré l'intellectualisme affecté et quelque peu abscons de la seconde partie de la phrase de Paul VI, dont on a toutes les peines du monde à ne pas croire qu'elle n'a pas été malhonnêtement escamotée par les lefébvristes & leurs frères ennemis "ralliés", la pensée du pape est claire : tout ce qui, dans Vatican II, a trait au Magistère ordinaire d'enseignement ne subit aucun changement quant à l'obligation stricte et formelle pour les

fidèles d'y adhérer de Foi (d'ailleurs, Paul VI aurait-il voulu dire autre chose, il ne l'aurait pas pu, eu égard au dogme de l'infailibilité magistérielle dont est dotée l'Église et dont je viens de rappeler le principe que dessus). Or, *Dignitatis Humanae Personae* est une manifestation éminente de ce Magistère-là... Ici encore, comme l'on voit, on est donc loin, très, très loin, de l'interpolation mensongère des lefébvristes, que Mgr Fellay n'a pas honte de me dire encore dans sa lettre et qu'il cite très-souvent dans ses sermons ou ses écrits, du contre sens fait par eux aussi faussement, et j'ai du mal à ne pas écrire aussi malhonnêtement, et qu'on peut résumer ainsi : "Le pape Paul VI a dit que le concile était pastoral : il voulait dire par-là qu'il n'avait l'intention d'engager l'infailibilité à Vatican II d'aucune manière " !...

Il est d'ailleurs bon, sur le sujet, de bien prendre note que Paul VI ira même beaucoup plus loin, pour ce qui est de l'obligation stricte de suivre l'enseignement ordinaire de Vatican II, le pape dira dans le *Discours de clôture du concile* lui même, qu'apparemment ni les lefébvristes ni les "ralliés" n'ont lu : " ... Mais il est bon de noter ici une chose : le magistère de l'Église, bien qu'il n'ait pas voulu se prononcer sous forme de sentences dogmatiques extraordinaires, A ÉTENDU son enseignement AUTORISÉ à une quantité de questions qui engagent aujourd'hui la conscience et l'activité de l'homme [l'enseignement *autorisé* du magistère de l'Église en Concile universel approuvé par le pape est INFALLIBLE quand il concerne des questions de Foi ; or, bien loin de restreindre ce Magistère infallible, le pape dit au contraire, qu'il... l'a *étendu* ! Il suffit de lire...] ; il en est venu, pour ainsi dire, à dialoguer avec lui ; *et tout en conservant toujours l'autorité et la force qui lui sont propres*, il a pris la voix familière et amie de la charité pastorale". La dernière phrase de Paul VI est très-importante. La place de la pastoralité y est, par Paul VI lui-même et dès Vatican II donc, fort bien située à sa juste et théologique place, *c'est-à-dire entièrement SOUMISE à l'autorité qui est celle du Magistère ordinaire & universel infallible inhérent à tout concile universel dès lors qu'il y a enseignement doctrinal* (comme dans... *Dignitatis Humanae Personae*). Soulignons bien que Paul VI, un mois plus tard, ne fera donc que répéter cela, moins clairement il est vrai, dans la fameuse phrase qui est en cause où il parle de pastoralité, preuve de sa volonté bien arrêtée sur ce point, Paul VI y précisant que

les enseignements doctrinaux conciliaires sont ceux du magistère ordinaire infaillible. Mieux, encore : non seulement il le dira dans le Concile lui-même, non seulement il répètera cela un mois après le Concile, mais dix ans après, il redira encore la même chose dans le fameux Consistoire du 24 mai 1976 où il condamnait la "révolte" de Mgr Lefebvre, à savoir cette obligation stricte pour tous les fidèles de suivre *"les enseignements du Concile lui-même, son application et les réformes qui en dérivent, son application graduelle mise en œuvre par le Siège Apostolique et les Conférences épiscopales, sous Notre autorité, voulue par le Christ"*. Pas la moindre trace ici, faut-il le dire, de... relativiste voire laxiste pastoralité ! Conclusion : on ne saurait donc soutenir sans se mentir à soi-même et autres, tricher du tout au tout, que Paul VI a donné une note de pastoralité aux Actes conciliaires enseignant universellement une doctrine de Foi (= sous-entendu : ils ne seraient pas couverts par l'infaillibilité), il a simplement dit d'une manière générale que Vatican II avait pour *motivation* première, l'amour pastoral du Bon Pasteur. C'est bien sûr très différent...

La conclusion générale de notre débat est certaine : le pape Paul VI a bel et bien voulu que les Actes conciliaires d'enseignement ordinaire soient revêtus de l'infaillible Autorité du Christ, il l'a dit, il l'a ainsi voulu, ET CE, DÈS LE CONCILE (il ne fait que réinsister sur cela un mois après la clôture du concile, puis dix ans après, en 1976), nos adeptes sectaires de "la pastoralité de Vatican II" n'ont pas assez médité cela... Noter un acte magistériel d'enseignement doctrinal de pastoralité, et l'on veut dire par-là de non infaillibilité, aurait été, d'ailleurs, bien impossible, le principe de la chose l'interdisant formellement comme je l'ai rappelé plus haut en réfutant Mgr Fellay. Même, mais oui, le R.P. Pierre-Marie d'Avrillé, dont les écrits nous obligent à constater qu'il se montre pourtant fort peu visité par le Saint-Esprit, n'a pu s'empêcher de remarquer au IIe Congrès théologique de *Sì Sì no no* (1996), que la "pastoralité" était une note théologique "bien nouvelle, bien étrange" (sic), pour qualifier des actes magistériels. Il n'est pas le seul. Des prélats progressistes, tel le cardinal Garrone, qui s'opposera dramatiquement à Mgr Lefebvre dans "l'été chaud 1976", sauront bien le dire, eux aussi, sans ambages ni ronds-de-jambe diplomatiques : "Comme tous les autres, ce Concile était dans l'ordre de l'autorité doctrinale un sommet et une valeur suprême.

(...) Certains ont estimé qu'en se déclarant pastoral, le Concile signifiait qu'il ne voulait pas être doctrinal. C'est là une ABSURDITÉ" (*50 ans de vie d'Église*, cardinal Garrone, Desclée 1983). C'est évident que ça l'est, pour peu qu'on connaisse un peu les rudiments non pas même de la science théologique, mais tout simplement de la Foi. Ça l'est même tellement, que certains décrets de Vatican II, les plus importants du reste, contiennent dans leur titre le mot... DOGMATIQUE. "Il est vrai que plusieurs textes conciliaires sont des constitutions pastorales. Mais il existe également deux textes qui portent justement le titre : constitution dogmatique *Lumen Gentium* et constitution dogmatique *Dei Verbum* ! Comment des constitutions dogmatiques pourraient-elles provenir d'un [concile pastoral non-infaillible] ???" (*Mystère d'iniquité, etc.*, p. 138)... Car si la *motivation* des Pères de Vatican II a pu être pastorale (et on le croit très-fort, surtout de la part de Paul VI), en tout état de cause la *notation théologique* des actes conciliaires d'enseignement, donc posés dans l'infaillibilité, ne saurait, quant à elle, être... pastorale. En d'autres termes : la motivation d'un acte doctrinal infaillible peut être pastorale, mais... pas l'acte lui-même, une fois posé dans le cadre de l'infaillibilité.

Pour conclure ce grand chapitre, il est donc hélas patent, trop vrai, de dire que le lefébvrisme n'a rien compris aux "trois conditions" qu'il rapporte pour qu'un acte magistériel soit doté de l'infaillibilité, tirées de la définition des Pères de Vatican 1er. Pour qu'un acte du Magistère soit doté formellement de l'infaillibilité, la véritable doctrine catholique est qu'il faut et il suffit que les Pères d'une génération ecclésiale donnée *una cum* le pape, enseignent ou définissent une matière de Foi en direction de l'universalité des fidèles ou "membres enseignés". Dès lors qu'ils le font, comme par exemple ils l'ont fait avec le document sur la Liberté religieuse, alors, *ipso-facto*, par le fait même, les trois autres conditions sont... remplies, se trouvent tout naturellement réalisées dans l'enseignement ou la définition ainsi faite. Elles sont en fait autant de signes topiques de la mise en oeuvre de l'infaillibilité doctrinale dans l'Église. Et donc, on est en présence d'une Vérité de Foi. Pour rentrer dans le concret, lorsqu'en effet les "membres enseignants" enseignent ou définissent moralement un avec le pape un point de doctrine pour tous les fidèles, c'est TOUJOURS en tant que mandataires immédiats du Christ, c'est-à-dire "ex cathedra, en remplissant leur charge de pasteurs et

docteurs de tous les chrétiens, en vertu de leur suprême autorité apostolique" ; l'obligation de les écouter, c'est-à-dire d'écouter la Parole de Dieu qui sort de leurs bouches données au Christ et/ou de leurs écrits, est donc automatique, comme on l'a vu plus haut ; et enfin, l'intention de faire un acte d'enseignement ou de définition infaillible, résulte de... l'acte lui-même, une fois dûment posé par l'universalité des "membres enseignants" *una cum* le pape dans la liberté de l'Église : l'acte suffit à manifester l'intention, afin que, comme disait le premier pape, "les fidèles entendent la Parole de Dieu ET QU'ILS CROIENT".

Les lefebvristes se sont donc singulièrement trompés sur le sujet, et le plus follement du monde il faut hélas le préciser, en voulant qu'il y ait par exemple une condition d'explicitement l'intention de faire un décret magistériel infaillible, pour qu'il le soit vraiment : les Pères de Vatican 1er ont simplement dit que lorsque le pape a l'intention de faire un dogme, il faut qu'il le dise afin qu'on démarque bien la définition dogmatique du simple enseignement ordinaire & universel, et... c'est absolument tout. Ils n'ont pas voulu dire que lorsqu'un acte infaillible était posé, il fallait que les Pères disent... qu'il était posé ! On est là, c'est presque risible, en pleine folie...!! Cette folle erreur lefebvriste est bien illustrée par exemple dans ce passage que je lis dans la suite de leur réponse au P. Cavalcoli, dans l'interprétation complètement erronée qu'ils font du Droit canon : "*Le critère de l'infaillibilité doit être pris dans un sens plutôt restreint, et c'est sans aucun doute la pensée de l'Eglise, manifestée par le Code de droit Canonique (1917), can. 1323 § 3 : Rien ne doit être considéré comme déclaré ou défini de façon dogmatique si cela n'apparaît pas de façon manifeste*". La seule chose que dit le canon, c'est qu'effectivement, la proclamation dogmatique doit contenir une formule explicite de dogmatiser pour que le fidèle soit bien conscient d'être en présence d'une *sententia finalis terminativa*, et non point d'un simple enseignement ordinaire... Il ne dit pas du tout, comme le lui font dire faussement les lefebvristes, que TOUS les actes magistériaux portant sur la Foi ou les moeurs, donc en ce compris ceux d'enseignement ordinaire & universel, doivent contenir eux aussi une formule explicite de faire un acte infaillible, pour qu'ils le soient vraiment, ce qui, métaphysiquement, est de la folie à l'état pur. L'erreur grossière ici est manifeste, comme dans cet autre passage où le lefebvriste amalgame indûment le Magistère ordinaire avec celui

extraordinaire : *"Le Père [Cavalcoli] transforme une condition nécessaire mais non suffisante [= qu'il y ait "matière de foi"] en une condition nécessaire et suffisante. En revanche, il faut également l'intention de donner un enseignement définitif qui oblige de façon absolue l'Église universelle".* Le lefébvrisme, se trompant ici complètement, commence par mélanger dans son esprit le Magistère extraordinaire avec le Magistère ordinaire pour appliquer les conditions du premier au second : qu'on remarque bien comme dans cette phrase qu'il écrit, il accole le qualificatif "définitif" (qui regarde exclusivement le Magistère extraordinaire) à "l'enseignement" (qui regarde exclusivement le Magistère ordinaire & universel). Comme encore dans cette dernière phrase : *"Or, la "pastoralité" du concile [on a vu plus haut que cette soi-disant "pastoralité" n'excluait pas, ne pouvait d'ailleurs théologiquement nullement exclure, l'emploi de l'infailibilité inhérente au Magistère ordinaire & universel, c'est Paul VI lui-même soi-même qui l'a dit...] n'exclut pas des affirmations en matière de foi, mais elle a de fait exclu l'intention d'exercer l'infailibilité, d'imposer un enseignement définitif [!] obligeant toute l'Église".* Ce qui, le lecteur le sait maintenant, est EXACTEMENT le contraire de ce qu'a dit Paul VI dans la seconde partie de sa déclaration portant sur la pastoralité de Vatican II ! Le lefébvrisme mélange ici Magistère extraordinaire et ordinaire, pour arriver à une conclusion totalement fautive : l'emploi du Magistère ordinaire & universel n'aboutit en effet nullement à un enseignement définitif, qui est le propre du seul Magistère extraordinaire (je vais bien l'exprimer dans mon exposé magistral sur le Magistère infailible dans l'Église, après cette page), et d'autre part, il n'y a besoin d'explicitement l'intention de faire un dogme que pour bien le différencier de l'acte d'enseignement ordinaire & universel, nullement parce que c'est une condition constitutive pour en faire un acte infailible. Ce que le lefébvrisme ne saisit pas, c'est que le simple enseignement doctrinal inhérent au Magistère ordinaire & universel, même fragmenté et isolé dans le quotidien, Mgr d'Avanzo nous l'a tout-à-l'heure fort bien rappelé, est théologiquement toujours une... *vérité de Foi.*

La véritable doctrine catholique en la matière, je le répète pour conclure, c'est que lorsque l'universalité des "membres enseignants" prêchent matière de foi en direction de l'universalité des "membres enseignés", l'intention de faire un acte doctrinal infailible n'a pas besoin d'être explicitée autrement que de la

manière la plus simple, par... le fait même (*ipso-facto*) dudit enseignement ! C'est seulement lorsque les Pères définissent un dogme inhérent au Magistère extraordinaire, qu'ils doivent le dire, et ceci, non pas du tout pour manifester qu'ils font un acte infaillible, mais uniquement pour bien différencier l'acte du Magistère extraordinaire du simple Magistère ordinaire, et... c'est tout. Les lefébvristes montrent donc ici qu'ils ont très-mal compris la théologie de l'acte doté de l'infailibilité.

En finale de l'article du *Courrier de Rome*, je note que le rédacteur lefébvriste prend acte que le décret sur la Liberté religieuse "*est un enseignement qui n'a pas la valeur de dispositions pastorales mais bien une valeur de principe [qui] concerne effectivement la Foi*". C'est-à-dire, qu'il en prenne conscience avec soin, qu'on se trouve avec ce décret, avec une matière de foi... professée dans l'unanimité ecclésiale par les "membres enseignants" d'une génération ecclésiale donnée *una cum* le pape, en direction de l'universalité des "membres enseignés", et qui DONC est *ipso-facto*... une vérité de Foi, la condition de "l'intention" n'ayant rien à voir dans un acte du Magistère ordinaire & universel, pas plus celle de "l'obligation", qui est automatique quand un acte magistériel infaillible est promulgué, et par ailleurs, les Pères s'exprimant ici *ex cathedra*, de la cathèdre c'est-à-dire de la Chaire de Vérité dans laquelle le Christ-Dieu les a assis, en tant que christes de l'Église, "*pasteurs et docteurs de tous les chrétiens, au nom de leur suprême autorité apostolique*", *una cum* le pape.

Dernière bourde magistrale du lefébvriste déjà épinglée que dessus, il croit bel et bien que le Magistère ordinaire & universel ne s'exerce que par les évêques dispersés, témoin cette phrase : "*Ainsi, aucun enseignement du Concile Vatican II ne peut être défini comme infaillible, (...) ni au titre de Magistère Universel Ordinaire (car dans le cas d'un concile, l'Église Enseignante n'est pas "dispersée" dans le monde, caractéristique spécifique du Magistère Universel Ordinaire)*"...! Il reste au lefébvriste à expliquer à tout le monde comment, selon lui, le Magistère Universel Ordinaire comme il dit, pourrait bien être doté de l'infailibilité ecclésiale, vérité de Foi, *de fide*, que nous enseignent les Pères à Vatican 1er, puisque ceux qu'ils croient être les *seuls* sujets dudit Magistère ne peuvent théologiquement *jamaïs* être dotés de l'infailibilité, les évêques

dispersés seuls dans l'orbe catholique, en effet, n'étant jamais infaillibles... qu'avec le pape, *una cum*.

Conclusion générale rédhibitoire du lefébvrisme : ma démonstration théologique signifie que tout le raisonnement lefébvrisme bâti sur un prétendu "devoir de désobéissance au nom de la Tradition" aux "membres enseignants" actuels *una cum* le pape, Benoît XVI pour les mémoires défaillantes, lorsqu'ils nous mènent dans de mauvais pâturages, en professant la Liberté religieuse pour rentrer dans le concret, cedit devoir de désobéissance disais-je, s'écroule sur pied d'un seul coup, n'a théologiquement plus aucune consistance, est absolument hors-sujet : le fameux "devoir de désobéissance au nom de la Tradition" qu'ils brandissent très-haut dans le ciel comme gonfanon de combat, n'a bien sûr une réelle valeur que quand on a affaire à des actes ecclésiaux... *non-infaillibles*. Il ne saurait évidemment pas être invoqué ni mis en œuvre dans le cas de documents magistériaux... *dotés de l'infaillibilité*, comme le sont très-certainement *Dignitatis Humanae Personae* et le rite de la nouvelle messe, pour en rester aux principaux actes ecclésiaux de Vatican II ou post.

Et donc, le lefébvrisme, qu'il le veuille ou non, se trouve acculé à la signification profonde du fait ecclésial contemporain : si les "membres enseignants" d'une génération ecclésiale donnée, celle de Vatican II, professent l'hérésie dans le cadre magistériel infaillible, la Foi m'oblige à professer que c'est que l'Église catholique, depuis Vatican II, est rentrée dans la Passion du Christ, elle est invinciblement recouverte d'un manteau de péché, celui de la Liberté religieuse, jusqu'à ce que mort mystique s'ensuive. En effet, la véritable situation ecclésiale contemporaine est la suivante : 1/ La doctrine de la Liberté religieuse est une hérésie formelle ; 2/ Le cadre de sa promulgation en Église, est formellement doté de l'infaillibilité. Donc, deux solutions, et deux seulement peuvent être envisagées : a) celle de l'impie, à savoir : cette situation révèle que l'Église a formellement péché et donc n'est pas de constitution divine, cela révèle aussi, au fait, que Dieu n'existe pas ; b) celle du fidèle qui suit saint Jean au pied de la croix où pend l'Église à la suite du Christ : cette situation révèle que, puisque, majeure, l'Église est SAINTE, puisque, mineure, elle a effectivement péché dans Vatican II, elle n'a pu, conclusion, commettre ledit péché que *matériellement*, c'est-à-dire sans

aucune espèce de culpabilité de sa part, et ceci, afin d'être providentiellement configurée au Christ de la Passion "fait péché pour notre salut", pour devenir co-Rédemptrice. Aux antipodes de sa défaite, nous sommes donc en vérité ici au moment où l'Église va triompher sur le monde et Satan, à l'instar du Christ en croix, nous sommes à "cette Heure" pour laquelle l'Église est "venue" au monde, est née du Côté sacré du Christ en croix. Si le lefébvrisme rejette cette solution *b)*, qu'il sache bien, qu'il soit bien convaincu, qu'il n'a pas d'autre alternative que de souscrire à celle de l'impie *a)*, à savoir que cette situation manifeste que "les portes de l'enfer ont prévalu contre l'Église", il n'y a pas de troisième voie, *tertium non datur*.

Alors, mon vœu le plus cher en finissant ce présent travail, est que le lefébvrisme veuille bien souscrire à la thèse de "LA PASSION DE L'ÉGLISE" pour son salut et celui des ouailles dont il a charge spirituelle. Qu'il veuille bien cocher et graver la lettre *b)* sur et dans son âme, au fer rouge si nécessaire, s'il sent trop de résistance de la part de sa nature déchue. Qu'il prenne bien garde d'oublier que sa responsabilité est très-grande devant Dieu, à proportion même de la grandeur de sa mission dans l'Église actuelle. Et celle-ci, comme je l'ai dit dans l'introduction de cette page, n'est pas petite.

Amen !

Vincent Morlier,

petit prophète de Yahweh Sabaoth.

Post-Scriptum : Je me rappelle avoir prophétisé à plusieurs prêtres de la Fsspx, que leur rejet hérétique de la doctrine du Magistère ordinaire & universel et son infaillibilité inhérente, sera l'arme par laquelle Satan et ses séides les terrasseront sous le règne de l'Antéchrist s'ils ne s'en repentent point avant. Voici par exemple ce que j'écrivais il y a plus de dix, en mai 1999, à l'abbé Aulagnier qui n'avait pas encore quitté à l'époque la Fsspx et qui défendait au prieuré saint Jean Eudes à Caen la thèse lefébvrisme de la non-infaillibilité du Magistère ordinaire & universel : "...
Alors, M. l'abbé, je vais me permettre de vous donner un bon conseil. Si vous ne voulez pas être prochainement extraordinairement humiliés par le monde et Satan, à la Fsspx, écoutez bien, dans ce qui va suivre, un AMI qui va

vous redresser *ad aedificationem*. Sinon, ce sera l'ENNEMI qui vous ramènera prochainement à la vérité, mais il le fera de force et *ad destructionem*. Un grand coup de barre de fer dans les reins, et vous tomberez à terre, frappés à mort. La chose est facile à concevoir, et je ne parle même pas ici en prophète. J'en frémis à l'avance pour vous, mes pères et frères de combat, car comme la Vérité vous sera imposée par les impies, vous aurez un mouvement de colère et de révolte indicibles. Et qui sait si alors vous ne lâcherez pas Jésus-Christ ? "Je ne connais pas cet homme !" ; "J'ai livré le Sang innocent !" Vous tomberez, c'est sûr, mais avec qui ? Avec saint Pierre ? Avec Judas ? Méfiez vous. Bien sûr, il n'y a qu'une chance sur onze de tomber avec Judas, mais elle existe, surtout si vous persistez à suivre un chemin spirituel qui infailliblement vous amènera à une chute lorsque la réalité crucifiante de la présente Passion de l'Église se révélera à vos âmes écôniennes, quand, tout soudain, le voile de la réalité nue de la Croix se déchirera devant vos yeux. Quant à moi, je préfère accepter la terrible humiliation de l'Église maintenant, pour avoir le droit de suivre saint Jean au pied du Calvaire (grâce des grâces que je demande et qui est ma meilleure récompense), certes atrocement navré, effroyablement humilié, moralement martyrisé, mais avec la Paix de l'âme, parce qu'AVEC LE CHRIST".

"Prochainement humilié par le monde et Satan", écrivais-je... Cette mienne prophétie d'il y a plus de dix ans est en train de se réaliser avec la question du fumeux *Préambule doctrinal* faisant suite aux discussions entre le Vatican et la Fsspx. Une chose m'a immédiatement frappé, dès que cette affaire fut présentée aux fidèles par Mgr Fellay : le caractère "SECRET" dont le successeur de Mgr Lefebvre a voulu absolument, d'accord avec le Vatican, entourer le contenu précis du... très-mystérieux document...?!? Et pourquoi donc un tel secret ? C'est parfaitement anormal puisqu'il ne s'agit nullement, entre la Fsspx et le Vatican, d'une question de moeurs, de prêtres pédophiles ou que sais-je, dont on comprendrait aisément qu'elle ne puisse être montrée sans scandale aux fidèles : il s'agit en effet simplement de question doctrinales... Alors, pourquoi un tel "secret", auquel Mgr Fellay tient si fort qu'il en a fait une des conditions formelles à Mgr Williamson pour sa participation ou non à la conférence d'Albano !

La doctrine est-elle un péché honteux ?! Éh bien, je vais vous le dire pourquoi Mgr Fellay tient extrêmement à cacher à tous les yeux le contenu précis du *Préambule doctrinal* : PARCE QUE LE CONTENU DU PRÉAMBULE DOCTRINAL RÉVÈLE LE PÉCHÉ DE LA FSSPX, À SAVOIR LEUR REFUS HÉRÉTIQUE DU MAGISTÈRE ORDINAIRE & UNIVERSEL DU PRÉSENT DOTÉ DE L'INFAILLIBILITÉ. ET QUE ROME EXIGE D'EUX QU'ILS Y SOUSCRIVENT. Autrement dit, ce péché-là même que je viens de dénoncer dans cette page Internet. Notons bien du reste que le contenu dudit *Préambule doctrinal* est presque transparent dans ce qu'en a dit le Vatican dans son Communiqué. Il ne faut pas être grand-clerc en théologie en effet pour décoder la formule du *Communiqué de presse du Saint Siège sur la rencontre entre la Congrégation pour la doctrine de la Foi et la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X*, en date du 14 septembre 2011 : "... Ce préambule énonce certains des principes doctrinaux et des critères d'interprétation de la doctrine catholique nécessaires pour garantir la fidélité au Magistère de l'Église et au sentire cum Ecclesia". Il est évident qu'ici, le Vatican rappelle à l'ordre la Fsspx sur la soumission de principe qu'ils doivent avoir à l'Autorité actuelle des "membres enseignants", eu égard à l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel... Or, si la Fsspx peut mépriser les simples fidèles qui leur reprochent leur non-soumission très-luthérienne à ce sujet, elle ne pourra pas le faire quand le reproche émane du Vatican. Car la Fsspx reconnaissant en bon catholique la légitimité des Autorités ecclésiales en place, à commencer par celle du pape (et on ne saurait leur dénier cette légitimité à cause d'une autre application de l'infaillibilité ecclésiale, à savoir celle qui couvre la reconnaissance ecclésiale universelle de la qualité de Vicaire du Christ sur un tel, les sédévacantistes étant sur cela hérétiques puisque tous les papes de Vatican II et post, en ont dûment bénéficiée : cf., pour la réfutation de leur thèse, ici), sont en droit obligés, sous peine d'anathème, de suivre leur doctrine... La seule porte de sortie à cette situation crucifiante, c'est de prendre la crucifixion de l'Église, dont de toutes façons aucun catholique ne peut s'abstraire de nos jours, de la Main du Christ, par la thèse de "LA PASSION DE L'ÉGLISE".

Autrement dit, avec ce *Préambule doctrinal*, on se retrouve exactement, trente-six après le dramatique entretien de Mgr Lefebvre avec Paul VI en 1975, dans le même cas de figure

inchangé, dans le même clivage dialectique téléguidé par Satan : chacun défend son bon morceau de Vérité, mais ne prend pas conscience de celui qui est aux mains de l'adversaire, ce qu'il ne peut faire, d'une manière saintement libératrice, que par la doctrine de "LA PASSION DE L'ÉGLISE". Le Vatican légitime est fort de l'infailibilité de droit dont il jouit dans l'exercice du Magistère infailible ordinaire & universel, et la Fsspx est aussi forte de son côté avec la vérité dogmatique et doctrinale. Et les uns et les autres ne prennent pas conscience de la "*si grande contradiction*" manifestant l'écartèlement de l'Église, entre ces deux grandes vérités qui, dans les temps normaux de l'Église militante ne sauraient effectivement pas être trouvées en contradiction, mais seulement, et seulement matériellement, dans les temps où l'Église vit sa Passion à la suite du Christ, vit sa propre et personnelle fin des temps.

Je relate cet entretien tragique mais tellement significatif, tiré de la biographie de Mgr Lefebvre, par Mgr Tissier de Mallerais, p. 507, dans mon propre ouvrage *Pour bien comprendre la théologie de la Crise de l'Église*, note de fin de texte n° 1, en y apportant un commentaire : "Cette dichotomie anormale entre, d'une part le *criterium* de la Foi (fondement de la position de Mgr Lefebvre) et le *criterium* de l'infailibilité du Magistère ordinaire et universel (qui résume tout l'argumentaire des cardinaux de Paul VI), lesquels *criterium*, normalement, ne peuvent se contredire, révèle justement très-bien le fond apocalyptique de la Crise de l'Église ; ne soyons donc pas surpris de voir saillir très-nettement cette "si grande contradiction" lors du dramatique entretien de Mgr Lefebvre avec les cardinaux Tabera, Mayer et Garrone, le 3 mars 1975, là où les protagonistes se jettent à la face leurs derniers arguments : " ... On en arrive à ce dialogue fondamental : "*Votre manifeste [la déclaration du 21 novembre 1974 de Mgr Lefebvre, indigné à si juste titre contre l'hétérodoxie doctrinale de la Rome conciliaire] est inadmissible, il apprend à vos séminaristes à s'en rapporter à leur jugement personnel, à la tradition telle qu'ils l'entendent. C'est du libre examen, le pire des libéralismes [en théorie, le cardinal de Paul VI n'a que trop raison : seul le Magistère actuel, qui est le pape et les évêques actuels, ont mandat d'interpréter la Tradition pour les fidèles...]*" ! - "*C'est faux, réplique le prélat, ce qui forme notre jugement, c'est le magistère de l'Église de toujours [oui, mais mis en œuvre par le magistère de l'Église du présent ! Ici, en théorie, Mgr Lefebvre a*

tort...]" - "Vous reconnaissez le magistère d'hier, mais non pas celui d'aujourd'hui. Or, le concile [Vatican II] est magistériel [= sous-entendu : couvert par l'infaillibilité du magistère ordinaire universel en tout ce qui a trait à l'enseignement doctrinal, veut dire le cardinal de Paul VI ; et ici, combien il a raison !], comme l'a écrit le souverain pontife en 1966 au cardinal Pizzardo [hélas ! hélas ! Le cardinal de Paul VI enfonce le clou avec trop de raison ! Il serait très-intéressant se sortir au grand jour cette lettre à laquelle fait allusion le cardinal, que je ne connais pas et que je n'ai vue nulle part]" - "L'Église est ainsi : elle conserve sa Tradition et ne peut rompre avec elle, c'est impossible" [rétorque pour finir Mgr Lefebvre ; et cette fois-ci, c'est lui qui a raison contre les cardinaux de Paul VI !]".

Ce dialogue, tiré de la biographie de Mgr Lefebvre écrite par Mgr Tissier de Mallerais, est très-révéléateur de la situation théologique anormalement contradictoire de l'Église contemporaine (contradiction que ne résolvent, ni les cardinaux de Paul VI, ni Mgr Lefebvre lui-même), à savoir l'écartèlement-crucifixion de l'Église entre deux lieux théologiques fondamentaux de la constitution divine de l'Église, qu'on ne saurait et qui ne sauraient normalement s'opposer l'un à l'autre... sauf quand l'Église vit Passion & mort mystique à l'instar de Notre-Seigneur Jésus-Christ son Époux. Parce qu'on est à la fin des temps.

III - Lettre-courriel à M. l'abbé Gleize, en date du 17 janvier 2012

M. l'abbé Gleize,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli, un Complément à la Lettre à Mgr Fellay, dont je vous ai adressé il y a un mois environ, copie, à vous et à une quarantaine de vos confrères Fsspx de langue française, dont vos supérieurs.

Après avoir lu attentivement votre débat avec Mgr Ocariz, je me suis dit qu'il fallait que je cible très-exactement ma critique globale contre le positionnement théologique de la Fsspx dans la crise de l'Église, sur vos arguments précis.

Vous avez deux typologies de raisonnements pour récuser l'emploi du Magistère ordinaire & universel de soi infaillible à Vatican II, dans certains actes cruciaux tel le décret sur la Liberté religieuse. Vous soutenez en effet les propositions suivantes :

1/ Le pape et les évêque peuvent enseigner la Foi aux fidèles dans le cadre d'un Magistère dit "authentique" de soi non-infaillible, et c'est celui-là qui fut employé à Vatican II, Paul VI le dira d'ailleurs explicitement ; c'est donc dans ce cadre-là que fut promulgué le décret de la Liberté religieuse.

2/ Il est impossible, par définition, de trouver un acte du Magistère ordinaire & universel de soi infaillible dans un concile général comme Vatican II, parce que les sujets formels dudit Magistère sont uniquement l'"Église dispersée", un acte dudit Magistère ne pouvant être actué que dans la dispersion épiscopale universelle. Ce qui exclut évidemment *in radice* que le décret de la Liberté religieuse puisse avoir été un acte dudit Magistère ordinaire & universel.

Or, aucun de ces deux arguments sur lesquels se base fondamentalement tout votre positionnement théologique dans la crise de l'Église, ne me semble pouvoir être soutenu, quand on les confronte à la doctrine catholique.

Ce présent *Complément* que, comme la première *Lettre à Mgr Fellay*, je destine à la publicité sur un site Internet, a pour vocation de vous en exposer les raisons théologiques très-précises.

Je vous en souhaite bonne & fructueuse lecture, et vous assure de ma prière à vos intentions, ainsi qu'à celles de vos confrères qui liront ce *Complément* que vous trouverez dans les pièces jointes.

"Il vaut mieux mourir en ce monde, plutôt que de corrompre la chasteté de la vérité" (saint Pie X)

Croyez, M. l'abbé Gleize, à tout mon respect *in Christo Rege*, profond et sincère.

Vincent Morlier,

auteur-éditeur.

vmorlier@club-internet.fr

IV - Lettre théologique à M. l'abbé Gleize

"Il vaut mieux mourir en ce monde,

Plutôt que de corrompre

La chasteté de la vérité"

(Saint Pie X)

M. l'abbé Gleize,

J'ai lu attentivement votre argumentation serrée en réponse à Mgr Ocariz, dans la dernière livraison du *Courrier de Rome*, de décembre 2011. En fait, cet argumentaire est celui que vous aviez déjà employé dans un article intitulé *"À propos de saint Vincent de Lérins"*, paru en 2008, lui aussi dans le *Courrier de Rome*, pour nier l'affirmation de M. l'abbé Bernard Lucien qui soutenait en bon catholique, dans son livre, que *"l'infaillibilité du Magistère ordinaire universel couvre l'affirmation centrale de Dignitatis humanæ, affirmation contenue dans le premier paragraphe de DH, 2"*.

Je vais, par la présente, tâcher de vous démontrer que votre positionnement est absolument erroné en ce que vous récusez vraiment le concept catholique du Magistère ordinaire & universel (la critique de fond de Mgr Ocariz contre votre positionnement est en effet par trop fondée), avec bien entendu la terrible conséquence pratique, hérétique, de nier l'infaillibilité qui est attachée aux actes qui en émanent.

Ce présent courrier va être un simple complément, beaucoup plus ciblé sur vos raisonnements précis par lesquels vous prétendez récuser la doctrine catholique sur le Magistère ordinaire & universel, et plus court aussi, de celui que je viens tout juste d'adresser à votre supérieur général, *Lettre à Mgr Fellay*, et qui constitue mon travail de fond, général, quant à la

réfutation de votre positionnement théologique dans la crise de l'Église, dont je vous ai envoyé copie ainsi qu'à une quarantaine de clercs Fsspx de langue française, dont vos trois collègues des *Discussions doctrinales* avec le Vatican ainsi que les trois autres évêques Fsspx. De la présente, je vais refaire un nouvel envoi groupé à l'identique pour les destinataires, et cette fois-ci je compte envoyer aussi une copie des présentes à Mgr Ocariz, entre autres (au P. Cavalcoli également, lequel, M. l'abbé Gleize, remarquez-le soigneusement, vous fait la même critique de fond que Mgr Ocariz...). Je rédige cette lettre en fait, exactement dans le même esprit qui fut le vôtre, prêtres Fsspx, dans le dialogue avec les théologiens du pape Benoît XVI : *"Pour rendre témoignage à la vérité"*. C'est pourquoi, par ailleurs, je la destine à la publicité sur un site Internet, pour tous ceux que la vérité peut encore toucher...

Si vous voulez savoir mes motivations d'agir ainsi, M. l'abbé, je vous répondrais sans détour en vous ouvrant mon âme : *"Le zèle de la maison de Dieu me dévore"*. J'ai tout-à-fait peur que la Patience de Dieu ne se lasse tout de bon de l'humanité en voyant les abominables et honteuses palinodies cléricales face à la Vérité, tant conciliaires que traditionalistes du reste, de gauche ou de droite. Elles semblent dignes des antiques pharisiens qui, ayant des yeux, refusaient de voir. Car évidemment, si votre positionnement qui consiste à rejeter le vrai concept du Magistère ordinaire & universel est hérétique *formel*, ne l'est pas moins le positionnement conciliariste, modéré ou extrémiste, de ne pas vouloir prendre conscience du caractère hérétique *formel* de la doctrine, ou plutôt de l'anti-doctrine, de la Liberté religieuse (sur cela, certes, votre combat n'est que par trop bien fondé).

En fait, on a le spectacle lamentable et peu édifiant de voir chaque mouvance cléricale, qu'elle soit conciliaire ou traditionaliste, lutter dialectiquement contre son adversaire du haut de son péché, dans des combats vains, spirituellement malsains et inutiles, parce qu'unilatéraux et partisans, dont évidemment Satan seul se réjouit, au péril gravissime du salut des âmes. Et tout cela, parce que ni les uns ni les autres ne voulez ou ne pouvez (je ne sais Dieu le sait) prendre conscience que la contradiction est rentrée DANS l'Église à et par Vatican II, ce qui signifie, non pas que *"les portes de l'enfer ont prévalu contre l'Église"*, mais, tout au contraire dans l'ordre de la

Rédemption, que l'Épouse du Christ est dorénavant, depuis Vatican II, "*faite péché pour notre salut*" (II Cor. V, 21), c'est-à-dire qu'elle est en train de vivre sa Passion, personnellement, en tant que Personne morale, afin de devenir co-Rédemptrice effective. Cette dite contradiction (= qui réside dans le fait de voir à Vatican II : 1/ un cadre magistériel formellement doté de l'infaillibilité ; 2/ un contenu doctrinal hérétique, lui aussi formellement), ne peut pas être théologiquement niée sans, justement, faire faillite radicale dans la Foi, de manière ou d'autre. Et c'est ce que vous ne montrez que trop bien les uns et les autres clercs actuels. Les conciliaires refusent d'enregistrer le 2/ quand les fils de Mgr Lefebvre, à sa très-fidèle suite par ailleurs, ne refusent pas moins, jusqu'à présent du moins, et malgré les efforts que je fais pour leur dessiller les yeux, d'enregistrer le 1/. Or, je le répète, la solution théologique de cette situation ecclésiale véritablement apocalyptique, consiste à déduire de cette contradiction formelle que l'Épouse du Christ est depuis Vatican II en état de péché matériel (sans évidemment aucune culpabilité personnelle, puisqu'elle est, de par Dieu, sainte, et reste sainte) parce qu'elle doit vivre sa Passion, c'est la volonté de Dieu ainsi manifestée : car c'est dans ce *modus* du péché matériel que le Christ fut mis lorsqu'Il eut à vivre sa propre Passion, saint Paul nous le révèle formellement, je le répète encore : "*Il a été fait péché pour notre salut, afin que nous devinssions justice de Dieu*" (II Cor. V, 21). C'est-à-dire que l'Église, en état de péché matériel, est depuis Vatican II dans le *modus* particulier de la Passion du Christ jusqu'à ce que sa mort mystique s'ensuive. Et voilà ce que ni les uns, traditionalistes, ni les autres, conciliaires, ne veulent, au grand péril de leur salut et des âmes dont ils ont charge quand ils sont prêtres, embrasser des yeux de la Foi, et que je suis pour l'instant quasi seul, par grâce divine, à accepter de voir. Le Bon Dieu me fait donc "l'honneur ignominieux", l'oxymore est hélas par trop vérifié, de révéler "LA PASSION DE L'ÉGLISE" à mon prochain, Il m'en demande l'effort, et, dans ma faiblesse, en luttant contre ma propre pusillanimité, je suis heureux de m'y employer pour Lui et pour l'Église.

Après ces prolégomènes indispensables, rentrons dans le débat.

Je commencerai par dire que la lecture de votre exposé dans l'article de 2011 sur les deux modes du Magistère dans l'Église montre, M. l'abbé Gleize, que vous ne considérez pas vraiment le mode ordinaire & universel *au même niveau* d'infaillibilité que le mode extraordinaire dogmatique. Votre exposé est *favens haeresim* en ce sens qu'il refuse le *même* degré d'infaillibilité aux documents magistériels du mode extraordinaire et aux documents du Magistère ordinaire & universel. Cela ressort par exemples des phrases suivantes : "*À côté d'une assistance absolue, qui est à la racine de l'infaillibilité au sens strict, propre aux définitions solennelles, existe aussi une assistance prudentielle, qui est la racine d'une infaillibilité au sens large, propre de la prédication ordinaire et quotidienne du magistère*" (note 2). Certes, cette note est piquée dans un simple rappel de la doctrine catholique sur le Magistère en Église fait par Mgr Ocariz, dont vous dites présenter une synthèse au début de votre article 2011, mais ici, dans cette note, c'est votre appréciation personnelle et Fsspx de la question que vous exposez. Or, il appert simplement de la définition grammaticale des mots, que vous ne pouvez pas être dans le vrai en posant les choses ainsi : en effet, l'infaillibilité *est* ou *n'est pas* ; dans tous les cas de figure, il est impossible de parler d'une infaillibilité "stricte" pour pouvoir dialectiquement lui opposer une soi-disant infaillibilité "large", qualificatif par lequel on prétendrait entendre que ladite infaillibilité n'est pas absolue, ou pas tout le temps ce qui revient au même, car dans ce cas le mot "infaillibilité" serait employé indûment. Car qui dit "infaillibilité" dit absolument "infaillibilité strict", il ne peut pas y avoir une infaillibilité qui existe et qui n'est pas stricte. Or, c'est hélas cet oxymore "infaillibilité large" que vous soutenez quant à l'infaillibilité inhérente au Magistère ordinaire & universel, mais ceci est en contradiction directe et formelle avec la Foi catholique qui dote ledit Magistère d'une infaillibilité vraie et authentique, "strict" donc pour en rester à votre terminologie, au même titre que celle inhérente au Magistère extraordinaire.

Dans le corps de votre article, vous écrivez dans le même sens profondément erroné : "*Les autres enseignements non-définatoires [autres que ceux du mode extraordinaire], réclament un assentiment religieux interne, qui implique, outre l'assentiment vis-à-vis de la vérité proprement dite, une certaine part d'obéissance vis-à-vis de l'autorité magistérielle*". Certes encore,

là aussi on est censé croire que vous citez le rappel doctrinal de Mgr Ocariz en matière d'infailibilité magistérielle, mais j'y vois, quant à moi, des qualificatifs non-catholiques, par exemple "certaine", dites-vous, pour qualifier la part d'obéissance inhérente à l'exercice du Magistère ordinaire & universel, dont je serai fort bien étonné que Mgr Ocariz les ait pour sa part employés. Car l'obéissance due aux actes du Magistère ordinaire & universel, n'est pas "une certaine obéissance" en ce sens tout *relatif* que vous lui donnez, mais une obéissance *absolue*. Et c'est bien la pensée de Mgr Ocariz en faisant son rappel de doctrine, de donner le sens absolu à l'obéissance due aux actes magistériels ordinaire & universel, pour la raison directe et immédiate qu'ils sont une manifestation de l'infailibilité aussi rigoureusement que les actes du Magistère extraordinaire. La Foi nous fait en effet obligation formelle de le professer, vous le savez bien pourtant puisque vous citez vous-même cette définition incontournable des Pères de Vatican 1er : *"Est à croire de Foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la Parole de Dieu ou écrite ou transmise, et que l'Église, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel, propose à croire comme divinement révélé"* (DS 3011). Il y a donc parité absolue entre les deux modes du Magistère ecclésial, bien marquée par le "soit" séparatif dans la formule des Pères, qui sont donc, rigoureusement, *stricto sensu*, aussi dotés de l'infailibilité l'un que l'autre, ce que semblent nier hérétiquement les textes de votre plume que je viens de citer.

Or, précisément, vous avez beau dire en finale de ce rappel doctrinal sur le Magistère infailible dans l'Église fait par Mgr Ocariz que vous y souscrivez absolument dans le principe (*"On pourrait se féliciter de voir un théologien du Saint-Siège introduire toutes ces nuances, etc."*), on est bien obligé de constater qu'en vérité vous n'y souscrivez *nullement*, puisque lorsqu'il s'agit d'appliquer ledit principe, là, vous êtes en désaccord total avec le prélat de l'Opus Dei : *c'est donc, les conciliaires et les traditionalistes, que vous ne comprenez pas le principe de l'infailibilité inhérente au Magistère ordinaire & universel de la même manière*. Si vous le compreniez de la même manière, évidemment, convenez aisément que vous seriez d'accord ensemble sur l'application à en faire. Et ce n'est pas le cas. Car il n'est pas ici question d'une *application* desdits principes qui serait soi-disant *indûe*, comme vous croyez pouvoir arguer dans la suite

de votre article de 2011 en disant que Mgr Ocariz n'a pas le droit d'appliquer aux actes de Vatican II le bon principe qu'il vient de rappeler quant à l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel, mais il est question du principe lui-même. C'est bien d'abord sur le principe *lui-même*, c'est-à-dire sur la doctrine elle-même du Magistère ordinaire & universel et de son infaillibilité inhérente, que vous n'êtes pas d'accord.

Et en effet, Mgr Ocariz, par ce rappel des principes, entend bien en tirer immédiatement la conséquence directe que l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel couvre formellement, par exemple, le § 2 de *Dignitatis Humanae Personae* (il a d'ailleurs une très-belle formule pour le dire : "*Le charisme de vérité et l'autorité magistérielles y furent [à Vatican II] certainement présents, au point que les refuser à l'ensemble de l'épiscopat réuni cum Petro et sub Petro pour apporter un enseignement à l'Église universelle, ce serait nier une partie de l'essence même de l'Église*" ; on ne saurait en effet mieux dire ni mieux cibler... le péché Fsspx). Or, vous, clercs Fsspx, vous récusez absolument cela, à savoir l'infaillibilité du mode ordinaire & universel qui couvre *ipso-facto* tout prêche doctrinal émanant du pape et des évêques assemblés en concile universel, en direction de l'universalité des fidèles, même quand il est formellement appuyé sur le Dépôt révélé, ce qui est pourtant, Mgr Ocariz vient judicieusement de le rappeler, un... fondamental de la Foi, et même, je vais mieux l'exprimer tout-à-l'heure, un fondamental ÉVIDENT de la Foi.

Quel est donc votre raisonnement pour oser ainsi récuser l'us du Magistère ordinaire & universel dans le cadre d'un concile universel, c'est-à-dire par les évêques rassemblés *una cum* le pape, et subséquemment récuser son infaillibilité inhérente ?

Vous avez deux typologies de raisonnements pour récuser son emploi dans Vatican II, l'une factuelle, l'autre de principe. 1/ Le pape et les évêques peuvent enseigner la Foi aux fidèles dans le cadre d'un *Magistère dit "authentique", de soi non-infaillible*, et c'est celui-là qui fut employé à Vatican II, Paul VI le dira explicitement ; le décret de la Liberté religieuse, par exemple, en ressort. 2/ Il est impossible, par définition, de trouver un acte du Magistère ordinaire & universel dans un concile général comme Vatican II, parce que les sujets formels dudit Magistère sont

uniquement l'"Église dispersée", un acte dudit Magistère ne pouvant être actué que dans la dispersion épiscopale universelle.

Que valent vos raisons ? Occupons-nous pour commencer du 1/. Est-il bien vrai que le pape du concile a voulu noter *les actes d'enseignement de la Foi* contenus dans Vatican II par le seul Magistère authentique *de soi non doté de l'infaillibilité* ?

À la vérité, cette question *époustouflante en elle-même*, quand on la met en regard des principes mêmes de la Foi, présuppose d'avoir à faire au préalable un exposé sur la doctrine catégorielle du Magistère en Église telle qu'elle est comprise par les modernes, dont on va voir qu'ils sont ici complètement *hérétiques modernistes*. Comment les modernes découpent-ils les différents départements magistériels ? M. l'abbé Barthe, suivant en cela un certain Mgr Gherardini, a bien synthétisé ce découpage des départements magistériels faits par les modernes, que par ailleurs il adopte, et Mgr Gherardini aussi l'adopte, et que vous adoptez vous aussi malheureusement, sans aucun esprit critique par rapport à la Foi. Je le cite :

"Je voudrais faire ici quelques réflexions qui vont dans le sens des analyses théologiques très éclairantes que Mons. Brunero Gherardini, a exprimées pour "disputationes theologicae" et qui ont anticipé et résumé celles de son livre qui vient de paraître sur cette question capitale, Concilio ecumenico Vaticano II. Un discorso da fare. (...) Il convient assurément de rappeler les divers degrés d'engagement de l'enseignement suprême du pape seul ou du pape et des évêques unis à lui. Il importe spécialement de préciser que le magistère le plus élevé peut se placer à deux degrés d'autorité : 1°/ Celui des doctrines irréformables du pape seul ou bien du collège des évêques (Lumen gentium n. 25 § 2 et 3). Ce magistère infaillible, auquel il faut "adhérer dans l'obéissance de la foi", peut lui-même être proposé sous deux formes : a) les jugements solennels du pape seul ou du pape et des évêques réunis en concile ; b) le magistère ordinaire et universel (Dz 3011). 2°/ Et d'autre part, celui des enseignements du pape ou du collège des évêques avec le pape, sans intention de les proposer de manière définitive, auxquels est dû "un assentiment religieux de la volonté et de l'esprit" (Lumen gentium n. 25 § 1). On parle généralement de "magistère authentique", bien que le vocabulaire ne soit pas absolument fixé" (fin de citation).

Or, cet exposé contient d'abord une énorme erreur qui engendre elle-même carrément l'hérésie, et pas n'importe laquelle, puisqu'elle est celle *moderniste*.

La première et gravissime erreur de l'exposé consiste dans le fait de ranger le Magistère ordinaire & universel, dans la catégorie 1°/ réservé aux enseignements... définitifs. En effet, l'abbé Barthe expose que tous les actes magistériels de catégorie 1°/ dotés de soi de l'infaillibilité, dans laquelle catégorie il range le mode ordinaire & universel, proposent la Foi définitive. Or, le Magistère ordinaire & universel n'a justement pour objet essentiel que la proposition de la Foi non-définitive ou inchoative aux fidèles, simple, quotidienne, à l'exclusion formelle des actes de définition dogmatique (je ne vous ferai pas l'injure, M. l'abbé, d'expliquer la différence entre les notions "définitif" et "non-définitif", j'en ferai l'économie car il n'est pas utile ici pour mon propos de les expliquer - [pour ce site, je rajoute ici en direction du lecteur profane peu versé sur ces questions pointues mais cependant fort importantes pour bien saisir le fond du débat, qu'une définition précise de ces termes "Foi définitive" et "Foi non-définitive" se trouve sur cette page même, ci-après, dans l'exposé de fond, intitulé "EXPOSÉ THÉOLOGIQUE MAGISTRAL SUR L'INFAILLIBILITÉ DANS L'ÉGLISE"]). Donc, la première erreur consiste à ranger le mode ordinaire & universel, dans la catégorie des objets définitifs de la Foi. Cette première erreur en engendre de par elle-même immédiatement une autre, carrément hérétique cette fois-ci. En effet, puisque l'on a posé, en contradiction avec la doctrine catholique, que le mode ordinaire & universel a pour objet un enseignement définitif, alors, où bien mettre l'enseignement... non-définitif ? Dont la Foi nous révèle l'existence et qu'on ne saurait gommer, annihiler ? Sous quel mode magistériel ? Il faut bien le mettre quelque part, et donc le ranger sous un autre mode, c'est-à-dire, au fait, sous le dernier qui... reste, à savoir le Magistère authentique. Et c'est ainsi que l'abbé Barthe range sous la catégorie du Magistère authentique les actes d'enseignements non-définitifs. Or, le problème, c'est que le Magistère authentique, par définition, est de soi... non-doté de l'infaillibilité. Par conséquent, conclusion ultime, et conclusion formellement hérétique, on professe donc, je veux dire l'abbé Barthe professe, Mgr Gherardini professe, l'abbé Gleize professe, toute la Fsspx avec lui à commencer par Mgr Fellay professe, et... TOUTE l'Église moderne professe, qu'un acte d'enseignement non-

définitif n'est pas couvert par l'infailibilité ecclésiale. Le tour de prestidigitation de Satan est joué, et tout le monde a marché, y compris... Mgr Lefebvre et ses fils à sa suite. La catégorie 2°/ dont nous parle en effet l'abbé Barthe, "authentique", pourrait donc soi-disant avoir pour objet *des actes d'enseignements non-définitifs de la Foi émanant des membres enseignants actuels dans leur mandat de docteurs universels, mais qui cependant, ô chose incroyable ! inouïe !... ne seraient pas dotés ipso-facto, par le fait même, de l'infailibilité.* Or, de soutenir qu'un acte d'enseignement universel de la Foi, de quelque nature qu'il soit, définitif ou non-définitif, n'est pas de soi couvert par l'infailibilité au sens strict, est une proposition hérétique formelle, et de la pire des hérésies, celle moderniste.

Pour résumer la profession de foi moderne quant aux catégories du Magistère ecclésial : il y a un Magistère extraordinaire infailible normé aux actes définitifs, il y a aussi un Magistère ordinaire & universel infailible dont on ne sait pas trop au fait ce qu'il est mais qu'on range avec le définitif pour suivre les Pères de Vatican 1er, et il y a un Magistère authentique non-infailible auquel on remet l'objet qu'on a "volé" au Magistère ordinaire & universel, à savoir les actes de Foi non-définitifs. Donc, concrètement, il y a, pour le moderne (et... le traditionaliste, qui ici, épouse parfaitement la théologie moderne, sans en rougir de honte jusqu'à la crête, comme il le devrait), un Magistère extraordinaire définitif infailible, et il y a un Magistère authentique non-définitif non-infailible. On a évanoui le Magistère ordinaire & universel dans le Nuage de l'Inconnaissable... Voilà donc, ô abomination de la désolation dans le Lieu-Saint où a abouti le modernisme quant au concept du Magistère ecclésial... Voilà, Seigneur, ce qu'ils ont fait de votre Parole Sacrée !, voilà ce qu'ils ont osé en faire en s'appelant les Fils du Très-Haut...!! Et voilà, prêtres Fsspx, la théologie que vous avez adoptée, la plus moderniste qui soit, vous, les... fiers traditionalistes (il me serait facile ici de prendre quelques citations de vos textes, M. l'abbé Gleize, pour bien montrer que vous avez parfaitement adopté ce schème moderniste quant aux catégories magistérielles, dans votre appréciation des Actes de Vatican II) ! Ah ! C'est vraiment champion. Surtout de votre part.

Mais, au fait, pourquoi donc dis-je que cette proposition est moderniste ?

Parce que, d'un tel exposé, on ne peut que déduire qu'il y aurait soi-disant des cas où les membres enseignants actuels, en tant que docteurs universels et non en tant que docteurs privés, proposeraient la Foi aux fidèles, non-définitive en l'occurrence, mais ce ne serait pas *au Nom de Dieu* qu'ils le feraient, ce serait *au nom de l'homme*. Puisqu'en effet l'infaillibilité est exclue par principe dans cette soi-disant catégorie "authentique", infaillibilité qui est l'attribut divin, c'est donc qu'il y aurait un enseignement de la Foi, non-définitif, *qui viendrait de l'homme* : c'est *l'homme* dans l'homme d'église qui enseignerait la doctrine de la Foi. Or, que l'objet de l'enseignement soit définitif ou non-définitif, tous les deux, selon la doctrine catholique bien exposée à Vatican 1er, ont à être absolument couverts par l'infaillibilité. Car tout enseignement universel portant sur la Foi ou les Mœurs, quelqu'il soit, définitif ou inchoatif, est fait *absolument par Dieu* à l'homme, c'est justement pourquoi les Pères de Vatican 1er mettent bien à parité parfaite l'infaillibilité qui couvre, et les actes définitifs inhérents au Magistère extraordinaire dogmatique, et tout autant les actes non-définitifs ou inchoatifs inhérents au Magistère ordinaire & universel. Autant les actes non-définitifs que ceux définitifs ont impérativement à être couverts par l'infaillibilité, comme émanant absolument de Dieu. En vérité, la profession de foi, donc, de l'église moderne en matière de Magistère ecclésial, qu'hélas vous avez vous-même adoptée, est donc parfaitement et complètement... *moderniste*. Lorsque saint Pie X en vient dans *Pascendi Dominici Gregis* aux fondements philosophiques du modernisme, il résume la chose par le mot "*immanence vitale*", qui revient sans cesse dans toute son encyclique. Que veut dire la formule ? Elle signifie que l'homme prétend trouver en lui-même, dans son propre fond, la Transcendance divine, il s'imagine que sa Cause première réside en lui. Mais c'est très-exactement ce que le théologien moderne et le théologien... Fsspx, n'est-ce pas M. l'abbé Gleize, est en train de nous dire quand il range dans une catégorie magistérielles des actes d'enseignements de la Foi qui cependant ne seraient pas couverts *ipso-facto* par l'infaillibilité, signe topique du Dieu Transcendant. Si en effet l'on nous dit qu'il peut exister des actes d'enseignement de la Foi dans le mandat officiel de l'Église qui ne seraient pas *ipso-facto* couverts par l'infaillibilité qui est l'attribut du vrai Dieu, alors, c'est que dans ces cas précis, *ce n'est pas Dieu qui prêcherait la Foi au fidèle par l'organe du membre enseignant, ce serait l'homme dans l'homme d'Église qui la*

prêcherait. Ce n'est plus le Christ dans l'homme d'Église qui prêcherait la Foi aux fidèles, ce serait l'homme en lui. C'est donc le membre enseignant qui prétendrait tirer la Foi de son propre fond d'homme pour l'enseigner aux fidèles. Je le répète, nous sommes là en plein modernisme.

Or, la Foi me fait au contraire refuser formellement de recevoir l'enseignement de la Foi, qu'elle soit définitive ou non-définitive, par l'homme, fût-il homme d'église. Toujours, et dans tous les cas. C'est Dieu, et Lui seul, qui enseigne la Foi par l'organe transparent des membres enseignants, qui dans cet acte d'enseignement ne sont que ses simples suppôts passifs, et non l'homme qui me l'enseigne. Saint Paul est très-clair sur cela lorsqu'il nous dit que *"La Foi vient de la prédication entendue"* de la part de ceux qui sont *"envoyés"* par le Seigneur, et c'est le Seigneur Lui-même qui dans cette prédication l'enseigne : *"Qui vous écoutez, M'écoute"*. Parce que c'est directement MOI qui parle, révèle bien Jésus-Christ, lorsque vous, mes membres enseignants, parlez Foi aux fidèles dans votre mandat d'Église.

Il est donc théologiquement proscrit le plus qu'il soit possible de supposer dans l'orthodoxie une catégorie magistérielle qui inclurait des actes d'enseignement de la Foi, même seulement non-définitifs, qui n'émaneraient pas directement et immédiatement de Dieu, c'est-à-dire qui ne seraient pas *ipso-facto* couvert par l'infailibilité. Ce serait supposer, à la manière moderniste, que la Foi vient de l'homme, est générée par lui. Et qu'il soit homme d'Église ne change rien au caractère hérétique de la supposition, cela l'aggrave même. Or donc, la grande règle, c'est qu'à *partir du moment où il y a enseignement de la Foi dans le cadre magistériel universel d'Église, il y a automatiquement, obligatoirement et systématiquement infailibilité parce que c'est Dieu qui enseigne la Foi.* Supposer le contraire, comme les modernes nous le font supposer dans leur réprouvé découpage magistériel, c'est tout simplement réduire hérétiquement l'Église à une simple institution *humaine*, qui tire la Foi de son propre fond humain, par *immanence vitale*.

Cette définition moderniste du Magistère authentique est donc tout ce qu'il y a de plus hérétique, et, par-là même, irrecevable, inacceptable. Quant à moi, je la rejette avec la dernière énergie loin de mon âme et l'anathématise formellement. Au nom même de la Foi. Et si vous voulez être catholique sur

cette gravissime question, ce qui n'est pas le cas pour le moment, vous avez à la rejeter de même.

Certes, il existe bien un département magistériel "authentique", mais il inclut seulement tous les actes magistériels qui, *rigoureusement, ne concernent pas l'enseignement de la Foi ou sur les Mœurs, définitifs ou non-définitifs*, ceci étant précisément la ligne de démarcation qui caractérise l'objet du Magistère authentique. Car dès lors qu'il y a enseignement universel de la Foi, automatiquement cela ressort, je le répète, soit du Magistère extraordinaire définitionnel, soit du Magistère ordinaire & universel non-définitionnel, de soi tous deux dotés *ipso-facto* de l'infaillibilité (précisément à cause même de leur objet formel de Foi).

Parvenu ici, il me semble tout-à-fait nécessaire de faire un petit rappel... *catholique cette fois-ci*, sur les catégories composant le Magistère ecclésial. Deux catégories nous sont bien connus maintenant, nous autres fidèles des temps modernes, depuis Vatican 1er, à savoir 1/ celle du mode extraordinaire dogmatique, 2/ celle du mode ordinaire & universel. Mais les théologiens modernes, quelque temps après Vatican 1er, et par les réflexions mêmes inférées par les définitions de ce concile sur la chose magistérielle, ont encore dégagé une troisième catégorie, négative quant à elle, et qu'ils ont baptisé *authentique*. Ce mode authentique, en effet, n'en est pas vraiment un, il concerne en fait tous les actes qui émanent certes authentiquement du Magistère de l'Église, des évêques et du pape, *mais sans concerner les choses de la Foi ni des Mœurs*, qui est l'objet formel des seuls modes ordinaire & universel, et extraordinaire dogmatique. Ces deux derniers modes sont donc les seuls modes positifs, quand le mode authentique n'est qu'un mode négatif. On pourrait dire, d'une manière un peu vulgaire, que le Magistère authentique est un "département fourre-tout", où on met tout ce qui ne ressort pas explicitement des départements ordinaire doctrinal et extraordinaire dogmatique, de soi dotés de l'infaillibilité, mais qui néanmoins émane lui aussi du Magistère de l'Église aussi authentiquement, d'où son appellation, que ces deux premiers départements magistériels infaillibles.

Un article de l'*Ami du Clergé* exprime bien le cadre de ce Magistère authentique non-infaillible quant au pape, qui, je le répète, n'a été défini que dans les temps tout ce qu'il y a de plus

modernes, début XXe siècle voire même dans les décennies immédiatement pré-Vatican II (il n'en est absolument pas question dans Vatican 1er qui ne connaît que deux sortes d'actes magistériels : ceux qui sont infaillibles, répartis sous les modes extraordinaire et ordinaire, et ceux... qui ne le sont pas, dont il n'est pas même dit un traître mot à Vatican 1er) : *"En-dehors de là [du domaine du Magistère ordinaire et extraordinaire strictement infaillible], il y a présomption en faveur de son inerrance [au pape], à cause de l'Assistance divine qui lui est promise, et pratiquement on doit un assentiment religieux ferme et sans réserve aux décisions pontificales personnelles ou émanant des Congrégations romaines. Bien qu'elles soient réformables, elles excluent absolument tout défaut de prudence et tout mal moral ; elles sont l'autorité éclairant les doutes de la conscience pratique. Les circonstances changeant, ces décisions peuvent être modifiées ou même abolies, et il n'y a pas lieu de se scandaliser de ces changements ni d'opposer les décrets d'un pape aux décrets d'un autre ; mais cette mutabilité n'enlève rien au devoir strict que les fidèles ont de s'y soumettre"* (Tables générales 1909-1923, p. 381, 2e col.).

Il existe donc une troisième catégorie d'actes magistériels d'Église qui ne ressortent pas du Magistère infaillible, qu'il soit ordinaire ou extraordinaire, mais du Magistère authentique, de soi non-infaillible (authentique, en ce sens qu'il émane des pasteurs légitimes posant des actes légitimes dans le cadre de leur mission d'Église). C'est en fait tous les actes des papes et des Évêques qui ont trait à la gestion pastorale du Peuple de Dieu *sans faire partie de l'enseignement ayant trait à la Foi ou aux mœurs*, sauf de manière plus ou moins éloignée. Mais cependant, là encore, l'assentiment du simple fidèle à ce genre d'actes est absolument requis. On pourrait de prime abord s'en étonner puisque ce Magistère authentique n'est pas couvert par l'infaillibilité. Et pourtant, rien de plus juste, car l'Église est SAINTE.

L'infaillibilité accordée à l'Église n'est en effet elle-même qu'une conséquence parmi d'autres, la plus importante certes, de l'Assistance permanente du Christ et de l'Esprit-Saint à l'Église : lors même, donc, que l'Église n'est pas dans le cadre du Magistère ordinaire ou extraordinaire infaillible, elle est quand même assistée par le Christ de telle manière que le fidèle est sûr que toutes ses directives ne peuvent que le mener dans la voie du

salut... quand bien même il y aurait erreur dans l'ordre temporel ou accidentel. L'Assistance divine du Christ à son Église, dont l'infaillibilité n'est qu'un "département" si l'on peut dire, est en effet un charisme plus grand que l'infaillibilité car non seulement elle empêche négativement l'Église de se tromper, comme l'infaillibilité, mais elle la fait positivement progresser vers la Jérusalem céleste et le Retour glorieux du Christ-Époux. C'est pourquoi les saints ont tous compris qu'il valait mieux être crucifié par l'Église (ou du moins par ceux qui sont dépositaires de son Autorité), que crucifier l'Église, lorsque par exemple, cedit Magistère authentique non-infaillible fait défaut dans l'ordre accidentel. Parce qu'il n'y a pas meilleur moyen d'acquérir le salut que de souffrir persécution pour Dieu par... l'Église (ce qui ne revient pas à dire que quand il y a erreur manifeste et objective de la part des grands-clercs, il faille la nier, par une sorte d'esprit partisan, finalement cléricallement idolâtre, la pire de toutes les idolâtries, essence même du pharisaïsme, à résonance fasciste - art. 1 : le parti a toujours raison ; art. 2 : quand le parti a tort, se référer à l'art. 1).

Donc, pour résumer la doctrine catholique sur cette question si importante des catégories magistérielles en relation avec le charisme de l'infaillibilité, doctrine finalement très-simple mais abominablement sophistiquée, complexifiée et surtout pervertie par les libéraux-modernistes dès l'immédiat après-Vatican 1er, il y a un Magistère infaillible qui porte sur la Foi ou les mœurs, soit ordinaire & universel (doctrine enseignée perpétuellement, quotidiennement, universellement, simplement et communément dans l'Église), soit extraordinaire (nouveaux dogmes tirés du Magistère ordinaire & universel, et définis pour la première fois dans le Canon de l'Église - car c'est le simple enseignement doctrinal inhérent au Magistère ordinaire & universel qui *fonde* la définition dogmatique du Magistère extraordinaire, et non l'inverse), et il y a un Magistère non-infaillible, qui ne porte pas sur les doctrines de Foi et de mœurs, dit authentique dans nos temps modernes, et le *distinguo* est un affinement théologique parfaitement justifié.

Léon XIII, dans son encyclique *Sapientiae Christianae* du 10 janvier 1890, le tout premier pape qui évoque factuellement la catégorie magistérielle "authentique" sans cependant la nommer, résume ainsi le devoir d'obéissance du simple fidèle à chacune de

ces trois catégories, dont on voudra bien noter qu'il les distingue avec grand soin : *"Quand il s'agit d'établir les limites de l'obéissance, que personne ne s'imagine que la soumission à l'Autorité des pasteurs sacrés et surtout du Pontife romain s'arrête à ce qui concerne les dogmes, dont le rejet opiniâtre ne peut aller sans le crime d'hérésie [= Magistère extraordinaire]. Il ne suffit même pas de donner un sincère et ferme assentiment aux doctrines qui, sans avoir été définies par un jugement solennel de l'Église, sont cependant proposées à notre Foi, par son magistère ordinaire et universel, comme étant divinement révélées, et que le Concile du Vatican a ordonné de croire de Foi catholique et divine [= Magistère ordinaire & universel]. Il faut en outre, que les chrétiens considèrent comme un devoir de se laisser régir et gouverner par l'Autorité et la direction des évêques, et surtout par celles du Siège apostolique [= Magistère authentique non-infaillible]"*.

Et, M. l'abbé Gleize, puisque nous sommes sur le sujet, surtout, ne croyez pas vous échapper de l'obligation stricte que vous avez, en tant que catholique, d'être soumis autant au mode ordinaire & universel qu'au mode extraordinaire dogmatique sous le fallacieux prétexte que l'acte de croyance inhérent au mode ordinaire & universel est "un sincère et ferme assentiment", car l'acte de croyance inhérent au Magistère ordinaire & universel est *formel*, identiquement à celui inhérent au Magistère extraordinaire, quoique de nature différente, comme étant la résultante immédiate et directe de l'infaillibilité "stricte", pour reprendre votre terminologie, attachée de soi, à parité, aux deux modes magistériaux. D'ailleurs, remarquez bien comme Léon XIII, dans ce passage, après avoir parlé dudit acte de "sincère et ferme assentiment" que le fidèle doit poser quant aux doctrines révélées par le Magistère ordinaire & universel, nous dit bien qu'elles sont "à croire de Foi divine et catholique", comme ayant été "divinement révélées", rappelant sur cela tout simplement la profession de Foi de Vatican 1er à ce sujet. Or, puisque cesdites doctrines sont à croire "de Foi divine et catholique", elles sont donc bien couvertes par l'infaillibilité "stricte" de l'Église. C'est pourquoi les Pères de Vatican 1er ont enseigné formellement la parité parfaite entre l'infaillibilité inhérente au mode extraordinaire et à celui ordinaire & universel par cette formule concise et lapidaire qui ne souffre aucune équivoque, et qu'il est bon de vous remettre sans cesse sous les yeux, à vous autres

clercs lefébvristes : *"Est à croire de Foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la Parole de Dieu ou écrite ou transmise, et que l'Église, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel, propose à croire comme divinement révélé"* (DS 3011).

Dom Paul Nau a un très-excellent commentaire sur cela, que j'ai d'ailleurs cité dans ma première *Lettre à Mgr Fellay* (... et que donc vous avez sûrement déjà lu...) : "Magistère ordinaire, comme jugement solennel, exigent également la Foi pour la doctrine qu'ils proposent. C'est donc qu'ils la peuvent assurer [tous les deux] contre toute erreur. Faute de cette certitude, en effet, nul ne pourrait être tenu d'y accorder sa Foi, c'est-à-dire d'y adhérer sur l'autorité de la Vérité première. Au point de vue de l'obligation de croire, ces deux modes d'exposition nous sont présentés par le concile [Vatican 1er] comme équivalents (du moins au point de vue de l'obligation morale de croire). Nul en effet ne peut refuser sa foi à ce qui est certainement révélé ; *mais est certainement révélé, non seulement ce qui est défini comme tel, mais tout ce qui est manifestement enseigné comme tel par le magistère ordinaire de l'Église.* (...) La note théologique d'hérésie, d'après H. Denzinger, *Enchiridion symbolorum*, 1921, p. 7, préface, & B. H. Merkelbach, dans *Angelicum*, t. VII, 1930, p. 526, doit être appliquée, non seulement à la contradictoire d'une vérité définie [= Magistère extraordinaire], *mais à celle d'une vérité clairement proposée par le magistère ordinaire*" (Nau, 1956, p. 393 & note 5 de la même page).

On pourrait en vérité prendre l'analogie de l'Autorité parentale, extrêmement proche de notre sujet, pour bien comprendre les relations entre les différents modes magistériels entre eux. En effet, la mère de famille a, on pourrait dire, l'exercice quotidien du "magistère ordinaire & universel" et tient le rôle du corpus des évêques, beaucoup plus que le père qui, quant à lui, a l'us du "magistère extraordinaire", c'est-à-dire prendre les grandes décisions dans le foyer chrétien, et tenant le rôle du pape. Lorsqu'un enfant a à obéir à la mère qui lui donne un ordre simple qui a trait au bon fonctionnement quotidien de la maison (*"Herménégilde, va acheter une baguette de pain au boulanger !"*), la nature de l'acte d'autorité est *relativement* inférieure seulement à celle d'un acte d'autorité posé par le père lorsqu'il prend, rarement, une grande décision

donnant une nouvelle direction au foyer, infléchissant sa destinée, comme, par exemples, s'expatrier et changer de travail, faire changer d'école aux enfants, etc. Mais relativement seulement. Car notons avec soin que l'obéissance due par l'enfant à sa mère d'aller acheter une baguette est aussi stricte que celle qu'il doit à son père lorsqu'il prend la grande décision, "extraordinaire", de le faire changer d'école. C'est la même chose pour notre affaire : l'obéissance due aux actes émanant du Magistère ordinaire & universel en Église est aussi stricte que celle due aux actes émanant du Magistère extraordinaire... *parce que tous les deux émanent aussi strictement l'un que l'autre de Dieu et sont fondés sur le droit divin, dont l'infaillibilité y attachée est le signe topique.* De la même manière que l'autorité de la mère sur les enfants émane autant de Dieu, et à égalité, que celle du père de famille. Par ailleurs, M. l'abbé, ne manquez pas de noter avec soin comme le père et la mère n'ont pas l'exercice de leur autorité propre, extraordinaire et ordinaire, *en séparé* l'un par rapport à l'autre : bien au contraire de la moindre "*opposition*" (!) entre eux, c'est un échange permanent entre la mère et le père sur les décisions extraordinaires à prendre ou les simples ordres ordinaires à donner aux enfants, et, par ailleurs encore, il n'est pas du tout exclu que le père donnât des ordres du... "magistère ordinaire" dans le foyer, et pas plus que la mère puisse exceptionnellement avoir à donner dûment un ordre du... "magistère extraordinaire", qui est une grande décision quant aux destinées du foyer. Seule ou "rassemblée" avec son mari. Et vice-versa. Car l'un l'autre peuvent poser ces ordres ou décisions, ordinaires ou extraordinaires, ensemble ou en séparé. L'analogie peut encore être poussée plus loin : la mère comme le père, ou les deux ensemble, peuvent donner de simples *conseils* à l'enfant qui, sans être des ordres formels, lui indiquent la bonne direction, usant ainsi du... "magistère authentique". *"Tu sais, Herménégilde, à ta place, je ferai ceci, je ferai cela, cela me semble être le bon choix pour toi dans cette situation où tu dois prendre une décision".*

Donc, en conclusion de ce petit rappel... *catholique cette fois-ci*, sur les catégories différentes du Magistère ecclésial, et pour rentrer dans le concret du concret de notre problème ecclésial issu de Vatican II, il est d'ores et déjà théologiquement *rigoureusement exclu* de dire que *Dignitatis Humanae Personae*, le document hérétique de la Liberté

religieuse, puisse ressortir du Magistère authentique non-infaillible. Parce que, définitionnellement, ce département magistériel concerne tout ce qui *n'a pas* trait à la Foi ou aux Mœurs, et que, bien sûr, le décret sur la Liberté religieuse a pour objet formel la Foi.

Il me semble que vous n'avez pas très-bien saisi tout cela, lorsque vous écrivez, pour tâcher de dédouaner la Liberté religieuse d'avoir été promulgué... infailliblement : "*... le Pape Paul VI a dit à deux reprises que ce Concile avait évité de prononcer d'une manière extraordinaire des dogmes comportant la note d'infaillibilité ; le Concile a simplement voulu munir ses enseignements de l'autorité du Magistère ordinaire suprême, manifestation authentique*" (votre article de 2008), lequel serait, selon vous, non-infaillible. Cqfd, bien sûr.

Mais je vais vous dire ce qui est le plus clair, M. l'abbé, quant à la doctrine catholique : c'est que Paul VI n'avait tout simplement *pas le droit* de qualifier les actes d'enseignements de la Foi de Vatican II, de non-infaillible, en les faisant ressortir du département magistériel authentique.

Une question d'ailleurs se pose : *l'a-t-il vraiment dit ? A-t-il vraiment rangé dans la catégorie "authentique non-infaillible" les enseignements de Vatican II ayant trait à la Foi ?*

Quand bien même je viens de résoudre la question de fond en rappelant qu'il est rigoureusement proscrit de ranger dans une catégorie magistérielle non-infaillible des actes magistériels universels ayant trait à la Foi, même quand ils sont seulement non-définitifs, la question pratique a son intérêt quand même, ne serait-ce parce qu'elle a été remuée n'importe comment, et qu'il est nécessaire de bien remettre les boulons dans les bons trous... Effectivement, le pape du concile a parlé à deux reprises de la note théologique qu'il fallait donner aux Actes conciliaires, à savoir dans le *Discours de clôture du concile*, en décembre 1965, et aussi un mois après seulement ladite clôture, dans une *Audience du Mercredi*, en janvier 1966. Or, il est curieux qu'on retienne surtout ce que le pape a dit dans l'*Audience du Mercredi*, car en fait, quand on lit les deux déclarations de Paul VI, ce n'est qu'*un écho parlé*, beaucoup plus flou, moins clair, que ce qu'il avait dit de précis un mois auparavant, par écrit, en clôturant le concile. En fait, je crois que dans cette dite *Audience*

du Mercredi, il citait seulement de mémoire, et donc imparfaitement, ce qu'il avait dit dans le *Discours de clôture* : la structure des deux phrases est la même, mais la ressemblance s'arrête là, les mots de l'*Audience* sont visiblement cités de mémoire et dans le flou (bien peu artistique) en pensant au *Discours de clôture*. Il faut donc, pour une bonne, juste, éclairante, appréciation de la pensée de Paul VI sur son concile, privilégier ce qu'on lit dans le *Discours de clôture*. Pour qu'on en juge ensemble sur pièce, voici ce qui, dans ces deux déclarations pontificales, intéresse notre sujet :

"Mais il est bon de noter ici une chose : le magistère de l'Église, bien qu'il n'ait pas voulu se prononcer sous forme de sentences dogmatiques extraordinaires, A ÉTENDU son enseignement AUTORISÉ à une quantité de questions qui engagent aujourd'hui la conscience et l'activité de l'homme ; il en est venu, pour ainsi dire, à dialoguer avec lui ; ET TOUT EN CONSERVANT TOUJOURS L'AUTORITÉ ET LA FORCE QUI LUI SONT PROPRES, il a pris la voix familière et amie de la charité pastorale" (Discours de clôture du concile, décembre 1965).

"Étant donné le caractère pastoral du Concile, celui-ci a évité de proclamer selon le mode extraordinaire des dogmes dotés de la note d'infailibilité... CEPENDANT, le Concile a attribué à ses enseignements l'autorité du magistère suprême ORDINAIRE, lequel est si manifestement authentique qu'il doit être accueilli par tous les fidèles selon les normes qu'a assignées le Concile, compte tenu de la nature et du but de chaque document" (Audience du Mercredi, janvier 1966) ;

Je me suis permis, dans ces textes cités textuellement, de mettre simplement quelques majuscules idoines parce qu'elles révèlent bien le sens exact de la pensée de Paul VI. Je ne ferai ici qu'une simple réflexion préliminaire concernant la fameuse et surtout fumeuse "note" de "pastoralité" du concile, qui fera phantasmer moult âmes superficielles qui voudront s'imaginer que Paul VI notait tous les actes du concile de "pastoralité", c'est-à-dire de non-infailibilité : en vérité, les texte en témoignent, Paul VI disait seulement que *la motivation* des Pères de Vatican II était pastorale, il ne disait nullement que les Actes conciliaires avaient une "note de pastoralité", en ce sens parfaitement imbécile de non-infailible qu'on a voulu follement lui attribuer, note qui d'ailleurs... *n'existe pas en théologie !*

Que penser de ces deux déclarations de Paul VI ? Tout d'abord, M. l'abbé Gleize, comme je viens de le dire, je ne retiendrai pas la seconde partie de la phrase prononcée dans *l'Audience du Mercredi*, visiblement *en écho parlé, de mémoire*, par Paul VI, un mois après le concile, car il évident qu'il parle là de mémoire, *et de mémoire imparfaite*, sur ce qu'il avait dit beaucoup plus clairement dans le *Discours de clôture*. C'est, vous en serez d'accord, le *Discours de clôture* qui nous livre avec clarté le fond de sa pensée. Que nous y dit-il ? Avançons pas à pas en suivant modestement Paul VI. Excluant formellement l'emploi du Magistère extraordinaire, il nous parle d'un "*enseignement autorisé*". Que veut dire "autorisé", sinon : "*qui a autorité*" ? Donc, Paul VI nous dit que l'enseignement du concile est un "enseignement qui a autorité". C'est déjà beaucoup, et c'est loin d'être tout puisque le pape du concile nous précise que cet enseignement "qui a autorité" a "étendu" son champ d'application normal à des domaines qui jusque là n'étaient pas visités par cet "enseignement autorisé" du Magistère. Nous sommes donc, quant à Vatican II, sur le plan doctrinal, avec "un enseignement autorisé expansé", *Paul VI dixit*. C'est déjà, convenez-en sans difficulté, extrêmement dire. Surtout qu'en plus l'acteur capital de la mise en œuvre de l'infaillibilité dans l'Église prend bien soin de préciser que cet "enseignement autorisé expansé" "*conserve toujours l'autorité et la force qui lui sont propres*"...

Maintenant, tout cela, évidemment, nous presse très-fort vers la grande question, la seule importante, la *questio magna*, qui, naturellement, est celle-ci : *de quelle autorité s'agit-il, quelle est sa nature* ? Puisque l'autorité du Magistère extraordinaire, d'emblée, est exclue, s'agit-il de l'autorité inhérente au Magistère ordinaire & universel de soi doté de l'infaillibilité, dont je vais vous montrer dans la suite de mon courrier, M. l'abbé Fsspx Gleize, qu'il peut très-bien être employé par "l'Église rassemblée" dans le cadre d'un concile universel ? Ou bien alors, s'agit-il de l'autorité du Magistère authentique, de soi non doté de l'infaillibilité mais seulement d'une assistance large de la part du Saint-Esprit et du Christ-Époux, et qui donc pourrait être faillible ?

Mais je l'ai dit plus haut, le nœud de notre question cruciale se dénoue presque tout seul, rien que par l'exposé de la doctrine

catégorielle du Magistère en Église. L'OBJET FORMEL DES MODES MAGISTÉRIELS ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE, DOTÉS DE L'INFAILLIBILITÉ, EST LA FOI ET LES MŒURS ; L'OBJET FORMEL DU MODE MAGISTÉRIEL AUTHENTIQUE, NON-DOTÉ DE L'INFAILLIBILITÉ, EST TOUT CE QUI N'EST PAS LA FOI ET LES MŒURS.

Ce qui signifie que pour décider si, par exemple, le décret de la Liberté religieuse est l'expression du Mode ordinaire & universel infaillible, ou bien du Mode authentique non-infaillible, convient-il seulement de procéder à l'examen théologique de son objet : *concerne-t-il la Foi ou ne la concerne-t-il pas ?* Vous comprenez, M. l'abbé, que poser la question, c'est y répondre. Hélas oui, *Dignitatis Humanae Personae* a malheureusement la Foi pour objet formel. C'est justement toute la raison de vos *Discussions doctrinales* récentes avec le Vatican, qui ont duré deux ans, ainsi que ce qui a motivé Mgr Lefebvre à écrire ses remarquables *Dubia*. La Liberté religieuse qui est tout l'objet formel dudit Décret, regarde en effet au premier chef la doctrine, ou plutôt le dogme "*Hors de l'Église, point de salut*", qui est la contradictoire formelle de l'anti-doctrine de la Liberté religieuse. L'objet formel de *Dignitatis Humanae Personae* est donc un objet de Foi. CONSÉQUEMMENT, CE DÉCRET EST UN ACTE DU MAGISTÈRE ORDINAIRE & UNIVERSEL DOTÉ DE SOI DE L'INFAILLIBILITÉ, ET NULLEMENT UN ACTE DU MAGISTÈRE AUTHENTIQUE NON-INFAILLIBLE. *Causa finita est.*

Vous tâcherez maintenant sans doute d'ergoter sur les formules absconses, abstruses, confusionnelles (par ailleurs, il faut bien le dire, franchement déplorables et honteuses de la part de la plus haute autorité ecclésiastique), employées par Paul VI surtout dans l'écho parlé de l'*Audience du Mercredi*. Relisons en effet ses dites formules alambiquées, bien peu claires, et même malheureusement erronées, qui, à juste titre, avaient fait rugir en son temps le bouillant Père Barbara : le pape du concile nous parle en effet d'une étrangoïde "*autorité du magistère suprême ordinaire, lequel est si manifestement authentique, etc.*"...? Pardon, mais, tuediable que signifie cette... bouillie parfaitement immangeable ? Je crois que là, il faut se rendre compte que le pape Paul VI s'est hélas, pardon encore, mélangé les pincesaux, tout simplement. Car de deux choses l'une : ou bien il s'agit du Magistère ordinaire, c'est-à-dire celui universel doté de

l'infaillibilité (et vous ne manquerez pas de prendre bonne note, M. l'abbé Gleize, que le pape emploie bien le terme "ordinaire" pour le qualifier, l'affublant même d'un superlatif, "suprême", dont, en vérité, on n'a... que faire, le terme "ordinaire" suffisant à dire qu'il s'agit du Magistère doté de l'infaillibilité), ou bien alors il s'agit du Magistère authentique non-infaillible (affublé lui aussi par le pape d'un superlatif, "si manifestement", dont en vérité on n'a pas plus à faire qu'avec le premier : serait-ce vouloir dire que l'acte magistériel ainsi noté de "si manifestement authentique" est *tellement* authentique, qu'il est... ordinaire & universel ?! Il semble bien que ce soit la pensée de fond de Paul VI) : en tout état de cause, il ne peut pas s'agir... *des deux à la fois* !

En vérité, je crois que le pape Paul VI avait voulu embrasser tellement de choses dans son concile magmatique, qui avaient trait formellement à la Foi quand d'autres n'y avaient pas formellement trait, qu'il ne s'y est plus vraiment retrouvé quand il s'est agi pour lui de donner *in globo* la note théologique aux Actes conciliaires... Sa formule de l'*Audience du Mercredi* montre en effet qu'il mélange complètement et inextricablement les deux notions "ordinaire" et "authentique". Une autre raison pourrait plus encore être évoquée, me semble-t-il, et expliquer le propos biscornu de Paul VI : tout le concile a eu comme base morale un amour plus ou moins désordonné de l'homme moderne avec lequel on se met à égalité, un homme moderne que Paul VI courtise et dont il ne faut surtout pas blesser la susceptibilité bien connue quant à n'accepter aucune autorité au-dessus de lui, parce que, le pape le sait, il "a rejeté la transcendance" (Paul VI) ; et donc, Paul VI ne voulait plus parler de, ni invoquer, l'autorité de l'Église pour imposer un enseignement infaillible à l'*homo modernus*... quand bien même il avait, en tant que pape, bien conscience de faire un enseignement doctrinal ordinaire & universel de soi doté de l'infaillibilité. D'où le fait que quand il devrait parler d'infaillibilité à propos de la note attachée aux actes conciliaires, et il sait bien qu'il devrait le faire, *il ne le fait quand même pas*... tout en suggérant très, très, très fort à son lecteur ou auditeur, d'avoir à penser le mot et la chose (= "magistère *suprême* ordinaire", "*si manifestement* authentique")...! Ces deux raisons donc, surtout je pense la seconde, me semblent expliquer l'imprécision, le confusionnel, voire même le caractère vraiment erroné de son propos, quand il donne la note théologique des Actes conciliaires.

Malheureusement, à sa décharge, il faut bien dire qu'on retrouve cette formule imbécile de "Magistère suprême authentique ou ordinaire" ou "Magistère manifestement authentique" jusque dans des manuels ou des articles de théologie d'avant Vatican II, ce qui mit la confusion dans les esprits... à commencer peut-être par le sien. Car les libéraux-modernistes au sein de l'Église, je l'ai dit au début de ce chapitre, n'ont eu de cesse, après Vatican 1er, d'attaquer et d'essayer de réduire à peu de chagrin fantomatique autant qu'ils ont pu la doctrine du Magistère ordinaire & universel (et, comble du comble, c'est hélas cette... "tradition" impure et hérétique moderniste que vous avez reprise, vous les prêtres Fsspx, la prenant indûment, à la suite de Mgr Lefebvre du reste, pour la Tradition catholique avec un grand T).

Ces formules, "magistère suprême authentique", "si manifestement authentique", etc., me font penser quant à moi aux hérétiques ariens : eux aussi voulaient bien voir dans le Christ un homme parfait, le plus parfait de tous, c'est cela, oui, oui, un homme *suprême, si manifestement authentique*, mais... surtout, surtout pas le Dieu incarné. Ici aussi, on nous parle d'un "Magistère suprême", auquel on veut bien donner tous les superlatifs qu'on voudra (il est non seulement *authentique*, non même seulement *manifestement authentique*, mais il est "*si manifestement authentique*"...!), mais surtout, surtout, sans y attacher la note d'infaillibilité, c'est-à-dire sans reconnaître le droit divin sur lequel il est formellement fondé puisque son objet est l'enseignement universel de la Foi... *Ô malice humaine qui ne veut pas de la vérité de la Foi !* Et malheureusement un certain Mgr Lefebvre s'appuiera sur cette "tradition"- là, trompé lui aussi, la prenant véritablement pour celle catholique...

"*Rome perdra la Foi*" : c'est donc valable aussi pour la profession de foi du Magistère ordinaire & universel de la part des plus hautes autorités de l'Église, ou, à tout le moins, ils ne savent plus dire toute la Foi, clairement et simplement. Et bien entendu, l'abbé Fsspx Gleize, trompé à la suite de Mgr Lefebvre, ne fait sur cela que suivre la *Foi diminuée* du pape, pour parler par euphémisme, sans la rectifier le moins du monde, au contraire en accentuant le caractère *favens haeresim* qui s'y trouve, à savoir de nier carrément par principe quant à lui clerc Fsspx, le Magistère ordinaire & universel infaillible en concile général, et d'aller jusqu'à bâtir à chaud & sable toute une contre-théologie

pour cela... que je vais réfuter sans tarder. Pour vous le dire comme je le pense, M. l'abbé, je comprends de mieux en mieux pourquoi, dans l'Apparition de Pontmain en 1871, dont on fête l'anniversaire aujourd'hui même 17 janvier 2012 où j'écris ces lignes, *une petite croix rouge est instantanément apparue sur la poitrine de la très-sainte Vierge dès que le curé de Pontmain est venu sur le lieu de l'Apparition* (un bon prêtre marial pourtant, dira-t-on, mais un prêtre... concordataire, lui aussi, *tu quoque filii*). Est-ce que cela ne voudrait pas dire que les prêtres modernes du Seigneur sont une croix saignante sur le cœur du Ciel, je veux dire TOUS les prêtres de l'ère moderne, post-concordataires, y compris ceux traditionalistes ? Hélas, quand on est obligé de se rendre compte de ce qu'ils nous débitent sur la théologie de la crise de l'Église...! Ainsi, la boutade géniale de l'abbé Sulmont ("curé MAIS catholique") ne concerne hélas pas seulement les clercs modernes ou conciliaires mais autant ceux traditionalistes, on est obligé d'en prendre conscience n'est-ce pas M. l'abbé Gleize... Saint Jean Eudes de son temps disait que "le clergé de France était le plus grand ennemi de l'Église". Je crois qu'on peut le dire de nos jours cala(très)miteux post-vaticandoux de *toutes* les mouvances cléricales, les traditionalistes rivalisant, comme on le voit, à qui mieux mieux, avec les modernes quant à cela... jusqu'à ce que Dieu finisse par en avoir tout-à-fait marre (comme disait Ernest Hello : "*Mais que fait Dieu ?*"). Quand Notre-Dame à La Salette a, en 1846, parlé des "cloaques d'impureté" à propos du clergé post-concordataire, il est évident qu'elle parlait surtout du plan doctrinal.

Mais je reprends le fil de mon propos, me cantonnant humblement dans ma mission de *serviteur inutile*, laissant le reste à la Justice divine, ou plutôt à sa grande Miséricorde pour nous sauver tous, du moins ceux de bonne volonté, celle-ci étant l'Attribut divin qui révèle que Dieu est *vraiment* Dieu. Conclusion : on ne saurait, vous en conviendrez avec moi M. l'abbé, invoquer l'autorité de Paul VI pour dire que DHP n'est pas un acte du Magistère ordinaire & universel de soi infaillible. Paul VI, là, a bafouillé, cafouillé, sur le sujet, mais on ne peut pas tirer de ce qu'il nous dit, même en le voulant très-fort, qu'il voulait signifier que DHP par exemple ressortissait seulement du Magistère authentique non-infaillible (il prononce bien en effet le mot "ordinaire" pour qualifier les Actes conciliaires non-dogmatiques de Vatican II). Aurait-il voulu le dire, d'ailleurs, que ses propos

n'auraient eu aucune portée puisqu'ils auraient contredit formellement la constitution divine de l'Église quant au Magistère ordinaire & universel doté de l'infailibilité : l'objet des actes magistériaux qui ont trait immédiatement à la Foi, non-définitifs, en font en effet *ipso-facto* partie, et un pape voudrait-il dire le contraire, il ne le pourrait pas. En fait, le vrai, c'est que Paul VI a tout mélangé en invoquant à la fois le Magistère ordinaire & universel infailible et celui authentique non-infailible... comme à l'accoutumée depuis les temps modernes.

Pour conclure ce chapitre excessivement important, vous en conviendrez, je dois dire que la plus belle formule que j'ai trouvée pour définir Vatican II sous le rapport de l'autorité magistérielle, est celle signée par un "rallié", Christian Gouyaud, qui écrit dans *La Nef* 158 (2004), sous le titre *L'autorité du magistère actuel* : *"On peut donc dire que l'Église, à Vatican II, a usé d'une forme magistérielle extraordinaire (un concile oecuménique) pour un contenu ordinaire (le Concile s'étant abstenu de proposer des définitions dogmatiques infailibles en bonne et due forme). Cette assemblée, constitutive d'"une communion en acte" des successeurs des apôtres avec le successeur de Pierre, mettait singulièrement en valeur l'aspect universel du magistère ordinaire"*. C'est singulièrement bien vu et tout aussi bien dit, cela rejoint d'ailleurs le propos judicieux de Mgr Ocariz (*"Le charisme de vérité et l'autorité magistérielle y furent [à Vatican II] certainement présents, au point que les refuser à l'ensemble de l'épiscopat réuni cum Petro et sub Petro pour apporter un enseignement à l'Église universelle, ce serait nier une partie de l'essence même de l'Église"*) : la forme de Vatican II fut bel et bien extraordinaire quand son contenu, son fond, fut l'expression certaine du Magistère ordinaire & universel dès lors qu'il y eût enseignement de la Foi basée sur le Dépôt révélé, par une telle assemblée universelle de soi dotée de l'infailibilité (par exemple, dans DHP). Le Père Hérís, o.p., dira les choses encore plus lapidièrement et décisivement : *"Pour reconnaître les cas où l'infailibilité de l'Église est engagée, il suffit de se rappeler que toute doctrine enseignée universellement par les pasteurs chargés de conduire le troupeau du Christ, et donnée manifestement comme appartenant directement ou indirectement à la Révélation, est infailible"* (*L'Église du Christ*, Le Cerf 1930, pp. 44-45). Encore une fois, il faut enfoncer le clou : c'est exactement le cas de... *Dignitatis Humanae Personae*.

Conclusion qui, vous le devinez déjà j'en suis sûr, me fait aborder le second point par lequel vous croyez pouvoir récuser l'emploi du Magistère ordinaire & universel dans un concile général.

En commençant ce courriel, je vous disais donc que vous aviez deux typologies de raisonnements pour refuser d'enregistrer que le décret sur la Liberté religieuse, pour en rester à celui-là, est doté bel et bien de l'infaillibilité inhérente au Magistère ordinaire & universel dont il est un acte formel, à savoir : 1/ le ranger dans un département magistériel authentique non-infaillible ; 2/ exclure par principe qu'il puisse être un acte du département magistériel ordinaire & universel, sous la raison dirimante que les sujets formels de celui-ci sont uniquement l'"Église dispersée".

Je viens de vous démontrer absolument que le 1/ ne peut pas se soutenir théologiquement, qu'il est même proscrit le plus qu'on peut de supposer un acte d'enseignement sur la chose de la Foi, même seulement non-définitif, par les membres enseignants en leur qualité de pasteurs universels, mais qui ne serait pas *ipso-facto* doté de l'infaillibilité, sous peine de tomber hérétiquement dans le modernisme (un comble pour les prêtres de la Fraternité... *saint Pie X*). Voyons à présent ce qu'il en est du 2/.

Vous résumez fort bien, M. l'abbé Gleize, votre raisonnement quant au 2/ dans l'introduction de l'article de 2008 que vous aviez écrit pour tâcher de réfuter M. l'abbé Lucien. Je synthétise moi-même ici vos raisons qui s'appuient toutes sur le point central suivant : *les sujets formels du Magistère ordinaire & universel d'enseignement sont UNIQUEMENT les évêques dispersés (bien sûr en union avec le pape), à l'exclusion formelle des évêques rassemblés (même s'ils sont unis au pape).*

Ainsi donc, selon vous, ce qui caractériserait essentiellement les sujets formels du Magistère ordinaire & universel, serait *la dispersion universelle des évêques*. Si les évêques sont dispersés, ils peuvent jouir de l'infaillibilité inhérente au mode ordinaire & universel ; s'ils sont réunis, et peu importe pour vous qu'ils soient réunis *una cum* le pape, ils ne peuvent plus jouir de cette infaillibilité inhérente au mode ordinaire & universel. Et, pour être complet, vous apportez la précision que le *corpus* des évêques peut certes être infaillible dans un concile universel, mais

seulement dans le mode extraordinaire dogmatique et bien sûr *una cum* le pape. Ainsi donc, s'il en était ainsi le décret sur la Liberté religieuse ne pourrait pas être, certes d'une manière radicale, un acte du Magistère ordinaire & universel (... mais puisque nous venons de voir ensemble qu'il ne saurait pas non plus être un acte du Magistère authentique non-infaillible et que par ailleurs on sait qu'il n'est pas non plus un acte du Magistère extraordinaire, cela va être compliqué, avouez-le, de ne pas le faire rentrer dans la *seule* catégorie qui reste, à savoir celle dudit Magistère ordinaire & universel : en effet, par une simple démonstration *ex absurdo*, on sait *déjà* qu'il ne peut qu'appartenir au Magistère ordinaire & universel ! Je vous rappelle ici qu'une démonstration *ex absurdo* consiste en ce que si, en présence de trois solutions pour un problème, deux d'entre elles s'avèrent *certainement* fausses, alors la troisième ne peut qu'être *certainement* la vraie...).

Ce qui se déduit donc très-clairement de votre exposé, c'est que vous considérez la dispersion épiscopale universelle comme *l'essence même* des sujets formels du Magistère ordinaire & universel, c'est la dispersion universelle qui la réalise absolument.

Or, cette thèse absolument incroyable (je vous avoue avoir observé... une minute de silence, frappé de stupeur, la première fois que je l'ai comprise, comme après les grandes catastrophes, car il s'agit bel et bien ici d'une catastrophe intellectuelle et théologique), est déboutée radicalement, *in radice*, par les règles fondamentales de la métaphysique qui, vous le savez, précèdent celles de la théologie. Métaphysiquement, votre thèse est en effet complètement et radicalement insensée, absurde, folle, parce que vous faites consister les sujets formels du Magistère ordinaire & universel dans *un accident*, et non pas dans *une substance*. Cependant que cesdits sujets formels existants sur cette terre ne peuvent être, en tout état de cause, qu'*une substance*, et non *un accident*. Ce qui signifie que votre définition des sujets formels du Magistère ordinaire & universel ne peut être la bonne.

Pour vous, en effet, ce qui est à retenir dans la formule "Église dispersée", ce n'est pas le mot "Église", mais le mot "dispersée". Le mot "Église", c'est-à-dire le *corpus* des évêques, substantiel, existerait certes bien selon vous, *mais seulement en*

dépendance du mot "dispersée". Cependant, s'il en était ainsi que vous le dites, alors, c'est donc que le *corpus* des évêques n'existerait... *pas vraiment*, ne serait pas vraiment une substance. Or, c'est exactement l'inverse qui est la vérité : c'est le mot "dispersée" qui est en dépendance du mot "Église" qui, métaphysiquement, *est le seul à exister*. Or encore, puisque les sujets formels du Magistère ordinaire & universel sont *une substance qui existe*, une forme diraient les scolastiques, un simple accident, à savoir leur dispersion universelle, ne peut en tout état de cause réaliser la substance de cesdits sujets. Et pourtant, c'est ce que vous soutenez. Le plus follement du monde. Puisqu'en effet vous professez que *les évêques rassemblés ne sont pas du tout les sujets du Magistère ordinaire & universel, mais seulement les évêques dispersés*, alors, pour vous, c'est donc bien que c'est... la dispersion épiscopale universelle qui est une substance, ce n'est pas le *corpus* des évêques qui est une substance. Et on arrive à la conclusion folle, absurde, que vous basez la substance des sujets formels du Magistère ordinaire & universel sur... un accident, à savoir donc, le caractère de dispersion universelle. Il n'y a pas besoin d'aller plus loin pour invalider *in radice* votre thèse Fsspx, M. l'abbé Gleize. Ce n'est même pas la théologie fondamentale qui invalide votre thèse Fsspx, c'est la métaphysique. Car métaphysiquement, je le répète, les sujets formels du Magistère ordinaire & universel ne peuvent qu'être une *vraie* substance, une forme, et *non point un accident qu'on prend follement pour une substance*. Or donc, précisément, cette substance qui fonde les sujets formels dudit Magistère sont des personnes *physiques* vivantes, à savoir *les évêques de l'orbe universelle d'une génération ecclésiale donnée una cum le pape*. Ce qui signifie, mais vous l'avez déjà compris, que l'accident de voir ces évêques avec le pape actuel, sujets formels du Magistère ordinaire & universel, être dispersés ou au contraire être rassemblés, n'a *stricto sensu* aucune incidence sur le fait qu'ils sont et restent substantiellement lesdits sujets formels dudit Magistère et de son infaillibilité inhérente.

Pour prendre une image afin de vous faire saisir votre folie, hélas le mot n'est que trop juste, c'est comme si, en présence de vaches grasses et de vaches maigres, vous décidiez que ce qui est l'essence de la vache, c'est qu'elle est grasse, qui est un accident. Ainsi, désignant du doigt le troupeau de vaches grasses, vous diriez : "Elles sont des vaches" ; puis ensuite, montrant du doigt

l'autre troupeau de vaches maigres, vous diriez : "Là, par contre, ce ne sont pas des vaches, parce que ce qui est l'essence de la vache, c'est qu'elle est grasse". Vous saisissez bien sûr immédiatement l'absurdité, la folie totale, intégrale, d'une telle thèse en ce qui concerne la nature de la vache. Mais, M. l'abbé Gleize, *il faut que vous vous rendiez bien compte que vous soutenez exactement la même folie absurde en ce qui concerne les sujets formels du Magistère ordinaire & universel*, qui sont, je le répète, les personnes physiques des évêques de l'orbe catholique d'une génération ecclésiale donnée *una cum* le pape : les évêques dispersés *existent*, osez-vous soutenir, quand les évêques rassemblés... *n'existent pas*. Or, faut-il avoir à vous le dire, hélas oui, c'est affligeant, les évêques rassemblés *existent autant*, en tant que sujets formels de l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel, que lorsqu'ils sont dispersés (et même, quand ils sont rassemblés en concile universel, on pourrait presque dire qu'ils existent plus encore, en tant que sujets formels dudit Magistère, que lorsqu'ils sont dispersés, je vais l'expliquer tout-de-suite), puisque la substance du sujet dudit Magistère réside essentiellement dans la personne *physique* de l'évêque résidentiel *una cum* le pape & tous ses pairs en épiscopat, ou leur *sanior pars*. Donc : dispersée ou rassemblée, c'est la même substance.

Conclusion sur ce premier point : la métaphysique précède la théologie dans l'ordre de la connaissance. Les règles de la métaphysique nous apprennent donc déjà, et formellement, que votre thèse Fsspx concernant les sujets formels du Magistère ordinaire & universel, ayant des soubassements métaphysiques absurdes, sera théologiquement insoutenable, évidemment (car la théologie catholique se fonde sur la métaphysique vraie et réelle).

Vous allez me soutenir ici qu'il y a beaucoup d'auteurs dans l'Église, voire le magistère lui-même, Pie IX quand il écrit à l'archevêque de Munich quelques années avant Vatican 1er, Franzelin, etc., qui assimilent les sujets formels du Magistère ordinaire & universel aux *seuls* évêques dispersés. Aux *seuls* évêques dispersés, dites-vous ? En êtes-vous bien sûr ? Êtes-vous sûr d'avoir bien compris les grands théologiens s'exprimant là-dessus ? Nous allons voir cela tout-à-l'heure.

Pour l'instant, vous ne pouvez que constater avec moi, M. l'abbé Gleize, que Mgr Zinelli, rapporteur de la *Députation de la*

Foi au concile de Vatican 1er, est d'un tout autre avis lorsqu'il déboute radicalement votre distinguo lefébvrisme métaphysiquement fou et absurde, ainsi : *"L'accord des évêques dispersés a la même valeur que lorsqu'ils sont réunis : l'assistance a en effet été promise à l'union formelle des évêques, et non pas seulement à leur union matérielle"* (Mgr Zinelli, Mansi 51, 676 A). Or, remarquez bien l'ordonnance de la phrase de Mgr Zinelli, M. l'abbé, qui nous apprend une chose fort importante, qui est exactement le contraire de ce que vous dites : loin de mettre en doute l'assistance infaillible du Saint-Esprit aux évêques rassemblés en concile universel, c'est tout au contraire *la première et capitale certitude sur laquelle il se base*, admise de tous, et à partir de cette certitude, cela lui permet de réfuter ce que certains mettaient en doute, à savoir que cette dite assistance infaillible du Saint-Esprit qui donc couvre *sûrement* les évêques rassemblés, couvre également les évêques dispersés. Donc, voici la Foi de l'Église : les évêques rassemblés sont *certainement* assistés infailliblement par le Saint-Esprit, et les évêques dispersés aussi le sont. Et ne croyez pas vous échapper en disant que lesdits évêques rassemblés sont certes assistés par le Saint-Esprit mais uniquement pour le mode extraordinaire, car ici Mgr Zinelli entend parler d'une manière *générale* de "l'accord des évêques", ce qui donc signifie que cela concerne *tous les modes* du Magistère que peut revêtir "l'accord des évêques", *l'ordinaire rassemblé donc*, autant que l'extraordinaire rassemblé.

Vacant, dans son article de théologie sur le Magistère ordinaire & universel écrit 17 ans après Vatican 1er, célèbre quoique vieilli et quelque peu dépassé voire inexact par endroits, va conclure ce premier point : *"Il est temps que notre attention se porte sur l'élément principal du magistère ordinaire, sur celui qui en fait une règle infaillible et obligatoire de notre foi et de nos sentiments, je veux dire sur L'AUTORITÉ [en majuscules dans le texte] qui y préside. CETTE AUTORITÉ EST CELLE DU PAPE ET DU COLLÈGE ÉPISCOPAL UNI AU PAPE [c'est moi qui met ici les majuscules]. C'est à ce chef, c'est à ce corps que toutes les promesses d'infaillibilité sont faites et que tous les pouvoirs sur l'Église sont donnés"*. Si votre doctrine Fsspx sur les sujets formels du Magistère ordinaire & universel était vraie, Vacant aurait dû impérativement rédiger ainsi sa phrase que je viens de citer et mettre en majuscules : "Cette autorité [du Magistère

ordinaire & universel] est celle du Pape et du collège épiscopal uni au Pape *uniquement lorsqu'ils sont dans l'état de dispersion universelle*". La meilleure preuve, par ailleurs, que la substance des sujets du Magistère ordinaire & universel ne consiste pas dans la dispersion universelle des membres enseignants, réside dans le fait que le pape *seul* peut en user, comme l'a fort bien démontré Dom Paul Nau. S'il peut en user *lui tout seul*, c'est évidemment que ledit Magistère ne se manifeste pas exclusivement dans la dispersion universelle.

Il faut donc, M. l'abbé Gleize, que vous et tous les évêques et prêtres de la Fsspx, fassiez amende honorable sur cela, afin d'être catholique en tous points de la Foi, y compris sur celui qui consiste à professer que *les évêques rassemblés en concile universel una cum le pape actuel sont les sujets formels in actu du Magistère ordinaire & universel au même titre que lorsqu'ils sont dispersés, lorsqu'ils font un simple enseignement doctrinal non-définitif appuyé sur le Donné révélé en direction de l'universalité des fidèles*. Sinon, si vous refusez de faire cette amende honorable, quand un ami, comme je m'honore de l'être, vous met sous les yeux d'avoir, de par Dieu, à la faire, c'est votre ennemi qui exigera de vous que vous la fassiez, comme du reste il est déjà en train de s'y employer, via le P. Cavalcoli et Mgr Ocariz. Et croyez-moi, *ça ne s'arrêtera pas là*. Plus le temps passera, plus l'ennemi vous mettra le doigt sur cette question, là où ça vous fera vraiment très-mal, et où ça risque d'ailleurs de cancériser si vous vous obstinez *perseverare diabolicum* à professer cette folie à vocation hérétique certaine. Et il exigera votre amendement sur ce point capital de la Foi, "une partie de l'essence même de l'Église" (Mgr Ocariz), non *ad aedificationem* comme l'ami veut le faire (car toute son ambition est de fortifier la Fsspx dans la Foi), mais *ad destructionem*, en ennemi, pour détruire l'œuvre de la Fsspx, c'est-à-dire en se servant de l'infaillibilité magistérielle ordinaire & universelle qui couvre *véritablement, authentiquement*, le § 2 de DHP, non, comme c'est mon but, pour vous faire enfin prendre conscience de la contradiction inhérente au *modus* de la Passion qu'est en train de vivre l'Église depuis Vatican II, mais, quant à lui, peu ou prou moderniste, pour vous obliger à épouser l'hérésie de la Liberté religieuse dont, de son côté, l'ennemi romain ne prend ou ne veut pas prendre conscience... Car vos combats cléricaux, disais-je en introduisant ce courrier, se déroulent tous dans une dialectique de Satan, à

l'instar de ceux zélotes. Je dirai même plus et mieux : vous voulez convertir le Vatican de son péché ? Fort bien, mais prenez soigneusement conscience que le péché que vous entretenez en vous et que je suis en train de vous dénoncer, sert de prétexte au Vatican pour ne pas aborder sa propre conversion à lui... il cache malicieusement le sien propre derrière le vôtre, et vous réduit ainsi à l'impuissance, au grand plaisir & triomphe de Satan. Donc, pour convertir le Vatican, commencez par vous convertir... vous-même de votre propre poutre... et il n'aura alors plus aucune excuse pour ne pas enlever de son œil... sa sienne de poutre...

Je cite à présent, M. l'abbé, ce que vous écrivez des deux modes de l'infaillibilité dans l'Église dans l'article de 2008, que vous voulez voir en... "*opposition*" (!) dialectique entre eux : "*Il est donc clair que le Magistère ordinaire universel s'oppose au Magistère du Concile oecuménique comme le Magistère du Pape et des évêques dispersés s'oppose au Magistère du Pape et des évêques réunis*". Vous écrivez cette phrase complètement et gravement hérétique parce que, bien sûr, vous prenez comme règle prochaine du Magistère ordinaire & universel, la dispersion universelle des évêques. Or, je viens tout juste de vous le montrer : ce ne peut pas être, en tout état de cause, ce criterium... *géographico-apostolique*, basé, on l'a vu, sur un *accident de la Foi*, qui marque la différence entre les deux modes du Magistère infaillible en Église, ordinaire et extraordinaire. Ainsi donc, prenant l'accident au lieu de la substance comme base de votre raisonnement, cela vous fait aboutir à une conclusion parfaitement hérétique : *opposer* (!) les deux modes par lesquels s'exerce le Magistère infaillible de l'Église. En vérité, ce qui marque essentiellement la différence entre les deux modes, c'est, comme il fallait s'y attendre, un criterium doctrinal, basé non pas sur un accident de la Foi mais sur *une substance de la Foi*, à savoir : l'objet du mode ordinaire & universel est conceptualisé théologiquement par *le simple enseignement* (= un fragment inchoatif de la définition finale, que Dom Paul Nau appelle techniquement une *sententia finalis terminativa*), quand l'objet du mode extraordinaire dogmatique l'est par *la définition*. Je ne rentrerai pas ici dans la définition de ces termes, renvoyant à Dom Paul Nau qui explique avec de grands détails fort instructifs ces notions dans ses deux très-savants articles sur l'infaillibilité du pape parus dans les années 1950-60. J'en ai tiré de significatifs extraits dans ma première *Lettre à Mgr Fellay*, auxquels je vous

renvoie (si vous ne l'avez pas encore lu, c'est vraiment le moment de le faire).

Or, pour bien vous faire comprendre la fausseté radicale et gravement hérétique de votre conclusion d'"*opposition*" (!) entre les deux modes magistériels, ce qui vous fera comprendre la fausseté des prémices qui vous ont amenées à la poser (= prendre un accident au lieu d'une substance pour former l'essence des sujets du Magistère ordinaire & universel), il n'est que de rappeler que les sujets formels des deux Magistères, dogmatique de définition et doctrinal de simple enseignement, sont EXACTEMENT LES MÊMES. Puisque donc les sujets formels des deux modes sont les mêmes, à savoir les personnes physiques du pape actuel et des évêques en communion avec lui, on ne saurait évidemment trouver aucune espèce "*d'opposition*" (!) entre eux lorsqu'ils usent soit de l'un soit de l'autre mode magistériel : il est fou et absurde, en effet, de professer une opposition dans une MÊME personne, qu'elle soit individuelle ou morale : "*Tout royaume divisé contre lui-même sera dévasté, et toute ville ou maison qui est divisée contre elle-même ne pourra subsister*" (Matth. XII, 25). C'est pourquoi ces identiques sujets formels des deux modes du Magistère infallible peuvent user indifféremment à la fois du mode ordinaire ou extraordinaire magistériel. Voire même simultanément. Dispersés ou rassemblés entre eux. Dans une parfaite unité et complémentarité. Aux antipodes mêmes de toute "*opposition*" (!) entre eux. Vatican II, pour prendre un simple exemple, aurait théologiquement très-bien pu contenir des décrets dogmatiques à côté d'autres décrets simplement doctrinaux, mettant en œuvre donc les deux modes du Magistère infallible, dans un même concile. C'est pourquoi le jésuite Perrone, dans sa *Théologie dogmatique*, est fondé à dire que les sujets du Magistère peuvent indifféremment en user "en TOUT LIEU, en tout temps". C'est-à-dire, vous l'avez compris, autant lorsqu'ils sont en état de dispersion universelle, chaque évêque dans son diocèse respectif, y compris l'évêque de Rome dans le sien propre (l'évêque de Rome userait du Magistère ordinaire & universel, quant à lui, évidemment avec une résonance immédiatement universelle, c'est précisément ce qu'expliquait fort bien Dom Paul Nau dans ses articles, car, comme le disait si bellement Journet dans *L'Église du Verbe incarné*, "l'Église de Rome est le nom d'humilité de l'Église Universelle"), que lorsqu'ils sont tous... réunis ensemble dans un

même lieu, une aula conciliaire. Pour conclure ce point capital : loin donc, très, très loin, de voir une "*opposition*" (!) régir fondamentalement les relations réciproques des modes ordinaire et extraordinaire du Magistère, c'est tout au contraire *la communication théandrique des idiomes qui est la règle relationnelle entre eux*. Les deux modes se complètent merveilleusement bien, s'enrichissent l'un l'autre j'oserai dire dans un lien sponsal, exactement comme le mari et la femme dans un foyer chrétien dont j'ai pris l'analogie tout-à-l'heure, lesquels, quoiqu'étant différents entre eux et ayant des missions différentes, permettent à eux deux l'actuation du bien commun familial, et pas l'un sans l'autre, ou pire encore, l'un en "*opposition*" (!) avec l'autre.

Pour éclairer plus encore cela, il n'est que de se rappeler, M. l'abbé, que les distinctions "ordinaire" et "extraordinaire" dans le Magistère infallible sont en fait... modernes, je veux dire leur explicitation au sein de l'Église : en effet, pendant les premiers siècles chrétiens, le Bas puis le Haut Moyen-Âge, puis encore la Renaissance, il n'en est absolument pas question, on se contente, quand on est fidèle catholique, de savoir si, oui ou non, c'est l'Autorité de l'Église qui parle, et alors, on obéit, on écoute (... comme nous sommes loin, nous autres, de la simplicité évangélique de nos pères dans la Foi !) ; ce n'est guère qu'à partir de l'Ancien-Régime que les grands théologiens ont commencé à développer ces distinctions "ordinaire - extraordinaire", qui loin d'être artificielles sont certes parfaitement fondées, et elles n'ont vraiment reçu leur consécration officielle qu'à... Vatican 1er, soit... à la fin du XIXe siècle seulement ! C'est-à-dire que pendant dix-sept siècles pour le moins, elles ont été tellement peu en "*opposition*" (!) l'une l'autre, qu'on ne les différenciait même pas entre elles ! Et maintenant, pour se trouver une solution intellectuelle de repos à la crise présente de l'Église en excluant surtout d'avoir à prendre acte de la contradiction viscérale, l'écartèlement crucifié, qui la caractérise et qui révèle que l'Église vit la Passion du Christ *in concreto duro*, on voit la Fsspx avoir l'espèce de folie absurde et sacrilège de nous parler d'"*opposition*" (!) entre Magistère ordinaire et extraordinaire, là où l'histoire des dogmes nous apprend qu'il y a d'abord parfaite indifférenciation puis ensuite seulement distinction dans l'unité et la complémentarité !

Il faut que je vous dise, M. l'abbé Gleize. Quand je vous lis, ainsi que vos confrères, sur la théologie de la crise de l'Église, je ne peux m'empêcher de penser à ce témoignage que nous avait fait, dans les débuts de notre association DFT, vers 1984, lorsque j'en faisais encore partie, la gouvernante d'un prêtre âgé, de pensée tradi, et vivant retiré dans un presbytère, auquel on envoyait notre catalogue ; un jour, elle nous renvoya le nouveau catalogue en nous écrivant que ce prêtre venait de mourir, et, racontant quelque peu les derniers jours du prêtre, elle témoigna, ce qui l'avait frappé, qu'il ne cessait de dire dans ses derniers moments : "ON S'EN VA VERS LA FOLIE TOTALE". Terrible prophétie, ô combien véridique et inspirée... Sœur Lucie de Fatima pour sa part inspirée de Notre-Dame, a parlé de "désorientation diabolique généralisée", faisant écho à la prophétie scripturaire de saint Paul nous décrivant les temps de l'Antéchrist sous le joug d'une "puissance active d'égarement"... Oh certes ! C'est facile de le dire *extra muros*, en regardant la folie du monde contemporain, avec par ailleurs plus ou moins de complaisance sur soi-même, mais hélas, on est bien obligé de prendre conscience qu'il faut autant le dire *intra muros*, en pensant à la folie conciliaire bien évidemment mais encore à celle traditionaliste. Je le dis avec affliction, mais quand je lis ce que vous êtes capable, ou plutôt incapable, de dire quant à la théologie de la crise de l'Église, je suis frappé de la grande justesse de l'espèce de prophétie de ce prêtre à l'agonie. Oui, *on s'en va vers la folie totale* ; et j'en suis frappé *intra muros*. Par ailleurs, depuis le temps qu'on y va (cela date du Concordat napoléonien, première manifestation de l'abomination de la désolation dans le Lieu-Saint qui finira par engendrer la Liberté religieuse, comme d'une cause à effet très-immédiate et directe, quand bien même cette fille maudite a mis un siècle et demi à naître de sa maudite mère), on n'y va plus, *on y est*. Car hélas, la réflexion, ou plutôt, la pseudo-réflexion théologique de toutes les autres mouvances tradis, sédévacantiste, ralliée, guérardienne, et *tutti quanti*, est au même niveau de "folie totale" que la vôtre propre. Et nous ne sommes pas ici en présence d'une simple folie, mais d'une folie TOTALE, parce qu'elle s'est érigée dans la logique absolue de sa folie, et ne veut pas qu'on y touche. C'est pourquoi je serai bien étonné de voir beaucoup de "lefébvristes" se convertir en lisant mes arguments cependant catholiquement irréfutables, parce qu'en présence de la "folie totale" seul un grand-exorcisme peut avoir raison d'une âme qui y est enfermée,

ou pire, qui s'y est elle-même enfermée. Cependant, ce que j'écris là est peut-être coupablement pessimiste, pardon mon Dieu, puisque Vous êtes Tout-puissant... y compris contre la "folie totale".

Mais je poursuis mon propos. *La règle prochaine du Magistère ordinaire & universel n'est pas la dispersion épiscopale, c'est le simple enseignement doctrinal non-définitif actué universellement par les membres enseignants autorisés, le corpus épiscopal una cum le pape actuel.* Où qu'ils soient pour faire cedit enseignement universel. Rassemblés ou dispersés. Et d'ailleurs, c'est la même chose pour le Magistère dogmatique extraordinaire : à la limite, il serait théologiquement tout-à-fait possible qu'un acte de définition puisse être promulgué, si le pape voulait, par l'appareil de... l'"Église dispersée". Par exemple, supposons que le pape décide de proclamer dogmatiquement la Co-rédemption de Marie, comme il serait si souhaitable en ces temps où l'Église, cette figure la plus parfaite de Marie, vit la Passion du Christ, eh bien il pourrait très-bien décider d'une messe solennelle dominicale ayant lieu à la même heure le même jour, convenue d'avance avec tous les évêques de l'orbe catholique, où chacun d'eux avec lui, du haut de sa chaire cathédrale résidentielle, proclamerait le nouveau dogme à toute l'Église, quand lui le ferait en même temps dans la cathèdre de Rome. Dans ce cas de figure, la seule chose nécessaire absolument pour que ledit dogme soit dûment proclamé, serait que les évêques dispersés una cum le pape à Rome, employassent tous une même formule définitoire formelle : "Nous définissons que Marie, *definimus, etc.*". Et c'est tout. En pratique évidemment, pour des raisons facilement compréhensibles d'organisation, le pape n'usera pas d'un tel mode de promulgation pour un nouveau dogme à expliciter dans le canon de l'Église (la gravité extrême d'une proclamation dogmatique exige en effet que rien ne soit laissé au hasard), mais il est capital de comprendre que, théologiquement il pourrait très-bien le faire. Et, je suis sûr que vous l'avez déjà compris, il en est de même, exactement de même, de la proposition inverse : quoique le mode ordinaire & universel s'exerçât communément dans la dispersion d'un chacun des Pères de l'Église actuelle, chaque d'entr'iceux-là, à commencer par le Pape, dans son propre et résidentiel Siège épiscopal, ledit mode peut très-bien lui aussi s'exercer par... l'"Église rassemblée", tous ensemble réunis en concile universel pour actuer un acte simple d'enseignement

doctrinal en direction de l'universalité des membres enseignés. Et bien sûr, M. l'abbé, ce fut le cas, justement, du décret sur la Liberté religieuse, qui, à tout le moins pour le § 2 comme le professe en bon catholique l'abbé Lucien, est un acte formel d'enseignement doctrinal simple par l'universalité des membres enseignants en direction de l'universalité des membres enseignés, appuyé sur le Dépôt révélé, c'est-à-dire qui ressort par-là même *ipso-facto* du Magistère ordinaire & universel infaillible.

Et tout cela, parce que, très-exactement contrairement à ce que vous professez damnablement non moins que follement et d'une "folie totale", M. l'abbé Fsspx Gleize, ce n'est pas *un accident* qui norme les sujets formels du Magistère infaillible en Église, qu'il soit du reste celui ordinaire ou extraordinaire, mais *une substance*, par ailleurs identique pour l'un et l'autre mode, à savoir : *la réunion, l'unanimité morale des évêques d'une génération ecclésiale donnée, théologiquement confectionnée una cum le pape*. Voilà qui sont les sujets formels du Magistère infaillible. ET C'EST TOUT. Nous sommes là, remarquez-le, dans la simplicité évangélique, que vous avez abominablement sophistiquée, vous et vos confrères lefébvristes, d'ailleurs à la remorque bien significative des... libéraux-modernistes de l'après-concile de Vatican 1er qui avaient complexifié volontairement, ainsi que vous le faites à présent, le Magistère ordinaire & universel, pour pouvoir l'évanouir dans le Nuage de l'Inconnaissable, aux fins damnables de s'exclure, eux aussi, de l'autorité doctrinale actuelle du pape et de l'Église (une telle filiation est, je le conçois, un comble pour les défenseurs de la Tradition que vous êtes, mais c'est très-bon d'être humilié : cela prouve que Dieu ne nous a pas abandonné dans notre péché).

Mais vous n'êtes absolument pas d'accord de dire que les Pères d'une génération ecclésiale donnée réunis en concile universel, peuvent, ensemble, délivrer dûment aux fidèles un simple enseignement du Magistère ordinaire & universel formellement doté de l'infailibilité. Ce qui corroborerait cette doctrine que nous défendons, arguez-vous, c'est ce que disent les grands auteurs, le Magistère lui-même, à commencer par Pie IX et à finir par Paul VI lorsqu'il parle de Vatican II dont il est l'acteur capital.

Nous avons vu plus haut ce qu'il en est de Paul VI. Voyons un peu à présent les anciens auteurs, Franzelin, Pie IX, etc.

C'est vrai, je ne fais nulle difficulté d'admettre que le Magistère même de l'Église définit souvent ainsi les sujets formels du Magistère ordinaire & universel, par cette formule générique et communément employée d'"Église dispersée". Cependant, M. l'abbé, vous et vos confrères Fsspx en avez tiré un sens *exclusiviste* hérétique, et même métaphysiquement fou avant d'être hérétique comme je vous l'ai dit plus haut, qui, faut-il avoir à le dire, *ne se trouve nullement dans la pensée du Magistère quand il s'exprime par cette formule*. Pour vous, en effet "Église dispersée" signifie en même temps : "à l'exclusion formelle de l'Église rassemblée". Mais ce sens exclusiviste de l'Église rassemblée que vous attachez à la formule n'est *pas du tout* professé par le Magistère de l'Église quand il nous parle d'"Église dispersée"...

Vous auriez déjà dû le comprendre en faisant un peu l'historique de ce *distinguo* "Église dispersée" - "Église rassemblée". Qui le premier dans l'Église a dégagé ces notions ? En tant que professeur d'ecclésiologie, vous savez sûrement que ce *distinguo* ne vient pas du monde catholique, il vient... *des hérétiques*. Ce sont bel et bien les hérétiques qui ont inventé ce *distinguo* pour la première fois. Les Jansénistes certes s'en sont copieusement servis dans leurs rapports rebelles avec l'Église et le pape, mais ils n'ont fait que reprendre le *distinguo* de la main des fameux Pélagiens qui, au IV^e siècle, ont été les premiers à l'explicitier, c'est saint Augustin qui nous l'apprend. Avant eux, personne ne parlait d'"Église dispersée" et pas plus d'"Église rassemblée". Et dans quel contexte, et pour quelles raisons ces hérétiques en ont-ils parlé ? C'est très-intéressant pour vous, M. l'abbé Fsspx Gleize, de vous remettre en mémoire qu'ils ont dégagé ces *distinguos* nouveaux, pour... *opposer* l'autorité du Magistère dispersé à celle du Magistère rassemblée. En fait, jusqu'à eux, toutes les sectes hérétiques avaient été condamnées par l'"Église rassemblée" en concile approuvé par le pape, et tout le monde, catholiques avec hérétiques d'accord sur cela, prenait acte de l'infailibilité de la condamnation dès lors qu'elle émanait de l'"Église rassemblée". Même les hérétiques, qui pourtant avaient tout intérêt à le faire, convenaient qu'ils ne pouvaient pas contester l'infailibilité de leur condamnation, du moment qu'elle avait été faite par... l'"Église rassemblée". Mais comme les Pélagiens n'avaient encore été condamnés que par des évêques particuliers, résidentiels, isolés, ou par des conciles provinciaux

non encore approuvés par le pape, alors, saint Augustin, qui s'étend au long sur le sujet, nous apprend qu'ils prétextaient que la condamnation n'était pas infaillible, et qu'elle ne le serait que quand l'"Église rassemblée" *una cum* le pape, l'aurait prononcée (vous avez bien lu : "Église rassemblée", et non "Église dispersée"). Or, saint Augustin prend appui sur ce raisonnement des hérétiques pour bien démontrer que l'"Église dispersée" des simples évêques particuliers est tout autant infaillible dans ses jugements, que l'"Église rassemblée"... Et donc, quinze siècles plus tard, *c'est un simple écho du raisonnement augustinien* que fait Mgr Zinelli que, rappelez-vous M. l'abbé, j'ai cité plus haut, lorsqu'il nous pose ainsi les choses, et j'ai déjà souligné qu'il les posait ainsi : *"L'accord des évêques dispersés a la même valeur que lorsqu'ils sont réunis : l'assistance a en effet été promise à l'union formelle des évêques, et non pas seulement à leur union matérielle"*. À savoir, soutient-il à la suite de saint Augustin et de tous les théologiens qui se sont exprimés sur la question au cours des siècles ecclésiastiques : la TOUTE PREMIÈRE CERTITUDE est que "l'Église rassemblée" est absolument infaillible *dans et par toute espèce de mode, ordinaire ou extraordinaire, où elle s'exprime* (ces distinctions n'étaient en effet pas dégagées aux temps pélagiens) ; et à partir de là, on démontre que "l'Église dispersée" l'est à parité, également. Mgr Zinelli ne dit pas, en effet, notez le avec soin : "L'accord des évêques rassemblés a la même valeur que lorsqu'ils sont dispersés", non, il dit l'inverse : "L'accord des évêques dispersés a la même valeur que lorsqu'ils sont rassemblés"...

Vous êtes donc contre tout le monde, vous à la Fsspx : contre les catholiques et contre les hérétiques. *Vous seuls*, dans toute l'histoire de l'Église, osez contester, le plus absurdement du monde par ailleurs sur le plan métaphysique, l'infaillibilité attachée de soi *ipso-facto* à l'"Église rassemblée". Et ne croyez pas vous en tirer en arguant que vous croyez bien à l'infaillibilité de l'"Église rassemblée" mais uniquement quand elle proclame des dogmes par son Magistère extraordinaire. Car les condamnations des hérétiques par l'"Église rassemblée" dans les premiers temps de l'Église n'avaient pas lieu par le mode extraordinaire dogmatique. Les conciles généraux de Nicée, etc., condamnant la doctrine hérétique par l'affirmation de la Foi, sont bien dogmatiques, mais pas les décrets condamnant les hérétiques eux-mêmes, purement disciplinaires, non-

définitionnels. Or, c'est à ces derniers que font allusion lesdits hérétiques lorsqu'ils déclarent ne pouvoir que se soumettre à l'autorité de ces dites condamnations émanant de l'"Église... rassemblée".

Opportet haereses. Quand bien même ce sont les hérétiques qui ont dégagé le *distinguo* "Église dispersée - Église rassemblée" pour la première fois, il est évident que ces distinctions sont fondées dans la vraie doctrine. Mais le contexte qui a vu leur naissance dans l'Église nous apprend une grande chose : c'est à savoir que si l'Église a bien retenu la distinction, *elle n'a par contre pas du tout retenu, comme étant évidemment infondé, le caractère d'opposition que les hérétiques voulaient voir entre les deux états, Église rassemblée & Église dispersée, l'un soi-disant infallible quand l'autre ne le serait pas.* Cela, l'Église ne l'a pas retenu. Seuls les "Iefébristes" l'ont retenu. Prenant de la main des Pélagiens hérétiques donc leur doctrine hérétique : opposer les deux états du Magistère ecclésial, tâcher de dire que l'un est doté de l'infaillibilité quand l'autre ne l'est pas quant au mode ordinaire & universel. Par ailleurs, le faisant au rebours des Pélagiens : pour eux, c'était l'"Église dispersée" qui n'était pas infallible quand l'"Église rassemblée" l'était ; pour vous, "Iefébristes", c'est l'"Église rassemblée" qui n'est pas infallible quand l'"Église dispersée" l'est !

"Mais Église dispersée veut bien signifier, par définition même du mot et de la chose : à l'exclusion de l'Église rassemblée !", me direz-vous. Non, justement, M. l'abbé Gleize, "Église dispersée" ne veut pas du tout signifier : à l'exclusion de l'"Église rassemblée". Pour le bien comprendre, relisons un peu ensemble le célèbre article de Vacant "Le Magistère ordinaire de l'Église et ses organes", 1887, là où il s'exprime sur lesdits "organes" comme il dit, du Magistère ordinaire & universel. Voici sa définition : "Ce magistère ordinaire n'est autre chose, en effet, que celui dont l'Église tout entière nous offre continuellement le spectacle, quand nous la voyons parler sans cesse par la bouche du pape et de tous les évêques catholiques, se mettre par tout l'univers à la disposition et à la portée de tous les hommes, des infidèles et des chrétiens, des ignorants et des doctes, leur apprendre à régler d'après la révélation divine non seulement leur foi, mais encore leurs sentiments, leur culte et toute leur conduite. Ce mode d'enseignement, qui s'exerce aujourd'hui

PARTOUT et sur toutes choses, il est facile de montrer qu'il s'est toujours exercé de la même manière et qu'on a toujours reconnu son infaillible autorité". Et plus loin : "Puisque l'infaillibilité dans l'enseignement n'appartient qu'au corps épiscopal et au Pape, c'est au corps épiscopal et au Pape que le magistère ordinaire et universel de l'Église doit sa souveraine et infaillible autorité. - Mais, demandera-t-on, quand le Pape et les évêques font-ils bénéficier ce magistère de leur infaillibilité ? - C'est, répondrai-je avec la tradition, quand, parlant d'un accord commun, ils imposent à toute l'Église un des points de doctrine dont il vient d'être question [Vacant est ici très-clair : peu importe, dit-il, qu'ils soient dispersés ou réunis ensemble pour ce faire, la seule chose qui est normative, c'est leur "accord commun" dans l'enseignement doctrinal universel, Mgr Zinelli parlera exactement dans le même sens de "l'accord des évêques"]". Et, en finale de son article, sa conclusion synthétique nous redit encore et toujours le même enseignement : "Nous avons vu que le magistère ordinaire est un mode d'enseignement infaillible, distinct des jugements solennels et employé par l'Église enseignante, dans sa vie de chaque jour, avec la même autorité qu'elle revendique pour ses jugements solennels. Examinant ensuite ce magistère plus à fond, nous avons reconnu qu'il s'exerce partout et toujours" (...) "Nous avons aussi considéré ce magistère dans les membres de l'Église enseignante. Nous avons dit que le corps épiscopal qui a reçu l'infaillibilité doctrinale, est formé du pape et des évêques qui possèdent une juridiction dans l'Église catholique"...

Où voyez-vous, M. l'abbé Gleize, les notions "dispersée" et "rassemblée" dans ces définitions de Vacant ? Il n'en est absolument pas question, convenez-en. Pas plus, si pas moins, ne fait-il la moindre allusion à la soi-disant "opposition" (!) qui serait, selon vous, la règle fondamentale entre une "Église rassemblée" et une "Église dispersée". Bien au contraire, Vacant nous explique fort bien dans tout son article que "ce mode d'enseignement" ordinaire & universel s'exerce PARTOUT. Comprenez bien, M. l'abbé Gleize, partout, y compris... *dans les conciles généraux*. D'ailleurs, il va le dire explicitement plus loin dans son article : "... c'est encore des déclarations réitérées du Pape, DES CONCILES et de l'épiscopat dispersé, que cet accord unanime [inhérent au Magistère ordinaire & universel] tire son

autorité", mélangeant comme l'on voit, dans l'indifférence la plus complète, les notions "dispersé" & "rassemblé" (p. 11).

*Mais alors, que faut-il comprendre lorsque l'Église et les grands auteurs emploient la formule "Église dispersée" pour définir les sujets formels du Magistère Ordinaire & universel ? En fait, lorsque l'Église nous dit que le Magistère ordinaire & universel s'exerce par l'"Église dispersée", elle le dit ainsi parce que c'est la manière la plus commune, la plus usitée, pour ce Magistère, d'être, d'exister, de s'exprimer : c'est en effet de cette manière ordinaire, chaque évêque dans son diocèse, le pape de son côté, à Rome, que le simple enseignement doctrinal non-définitif, inchoatif, qui est l'essence même de ce qu'est le Magistère ordinaire & universel, prend quotidiennement corps dans l'Église et nourrit salvifiquement les âmes des fidèles, chaque jour que Dieu fait, "singulis diebus" comme dira un autre rapporteur de Vatican 1er, Mgr d'Avanzo. En fait, les grands auteurs et le Magistère même de l'Église se sont habitués à désigner le Magistère ordinaire & universel par sa manière la plus commune d'être et d'exister, sans vouloir rien tirer d'autre de cela. ET C'EST TOUT CE QUE VEUT DIRE L'ÉGLISE PAR CE TERME : "ÉGLISE DISPERSÉE". Elle n'entend pas du tout dire par-là que le Magistère ordinaire & universel ne s'exercerait QUE par l'"Église dispersée" à l'exclusion formelle de l'"Église rassemblée", comme vous l'avez indûment et hérétiquement rajouté. Je n'ai pas lu Franzelin, mais je suis bien certain que dans son exposé, s'il professe que le Magistère ordinaire & universel s'exerce communément par l'"Église dispersée", il n'a aucune formule pour nous dire que ledit Magistère ne s'exercerait QUE par l'"Église dispersée". En fait, je le répète, par cette formule "Église dispersée", l'Église nous dit par-là tout simplement et seulement la manière habituelle du Magistère ordinaire & universel d'exister. Par contre, vous, de votre côté *Fsspx favens haeresim*, à la remorque hérétique des Pélagiens, vous avez complètement fantasmé sur cette formule "Église dispersée", à partir de laquelle vous avez fait tout un montage pseudo-théologique pour annihiler dialectiquement par elle l'"Église rassemblée" quant à l'us du Magistère ordinaire & universel, ce qui est un comble !*

Il y aurait bien d'autres choses à développer sur la théologie de l'acte magistériel doté de l'infailibilité, mais je ne compte pas être plus long cette fois-ci, vous renvoyant à ma première *Lettre*

à *Mgr Fellay*, qui contient tout l'exposé théorique de réfutation du "lefébvrisme" ; cette présente *Lettre à M. l'abbé Gleize* n'est qu'une focalisation sur quelques points névralgiques de votre raisonnement de fond (mais points certes capitaux, qui commandent tous les autres, d'où l'importance m'est apparue de rédiger ce Complément à la Lettre principale), et n'a pas la prétention d'être exhaustive.

Pour terminer, une question fort importante est à noter, quant à vos deux articles, l'un écrit en 2008 en réponse à M. l'abbé Lucien, l'autre fin 2011, tout récent, en réponse à Mgr Ocariz. Le lecteur attentif ne peut manquer de remarquer que les deux articles sont structurés exactement de la même manière : dans les deux introductions, vous faites votre exposé sur le cadre formel du Magistère ordinaire & universel que vous basez sur la folie des *seuls* évêques dispersés, pour dire bien sûr de sûr qu'il ne s'applique pas à Vatican II, puis ensuite, les deux longs corps respectifs de vos deux articles passent abruptement, sans solution de continuité, à un autre point de vue, à savoir : démontrer longuement que le Magistère ordinaire & universel ne saurait être employé à Vatican II, parce que la doctrine professée dans DHP est hérétique (ce qui est parfaitement exact, et vos démonstrations quant à cela sont magistrales et irréfutables). Donc, dans l'introduction, vous dites qu'à Vatican II, il n'y a pas eu l'emploi du Magistère ordinaire & universel *parce que seuls les évêques dispersés en sont les organes et que donc il ne peut pas être employé dans un concile général*, et dans le corps du texte, vous récusez l'emploi dudit Magistère à Vatican II, *parce que la doctrine y professée est hérétique*. Nous sommes là, en vérité, en présence de deux questions différentes, et je ne sais pas si vous en avez conscience, ou plutôt si vous avez conscience qu'il ne faut absolument pas les mélanger entre elles... La démonstration de vos deux introductions est en effet basée sur le cadre magistériel de promulgation de DHP, le "contenant" si l'on peut dire, qui a trait à l'Église-Corps, les actes posés par l'Église hiérarchique, quand la démonstration qui forme le corps de vos deux textes est basée sur la question doctrinale, la doctrine, le "contenu", qui a trait à l'Église-Âme... Or, on vous voit passer d'un problème de "contenant" à un problème de "contenu", mais vous n'avez pas l'air de saisir que résoudre la question par exemple sur le "contenu", comme vous le faites brillamment, ne résout pas du tout EN SOI, et par-là même, celle qui a trait au "contenant".

Pour dire les choses autrement : quand vous aurez démontré et surdémontré le caractère hérétique formel de la doctrine de Vatican II (= "contenu"), ladite démonstration laissera parfaitement debout le fait que nous sommes en présence d'un cadre formel doté de l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel quant à certains actes de Vatican II, très-notamment le fameux § 2 de DHP (= "contenant"). Pour que votre conclusion soit fondée, il faudrait que vous démontriez absolument que le cadre formel de l'acte magistériel DHP n'est pas un cadre doté de l'infaillibilité (ce que vous ne pouvez pas faire justement, sauf en allant chercher l'hérésie ; et tout le problème de la crise de l'Église est là, précisément, qui aboutit à faire prendre conscience que la contradiction entre les principes est rentrée dans l'Église à Vatican II, et que donc nous sommes en présence de "LA PASSION DE L'ÉGLISE").

Que si vous dites que la démonstration du caractère hérétique formel de la doctrine contenue dans DHP *suffit* à montrer que le cadre formel de DHP n'est pas un acte du Magistère ordinaire & universel de soi doté de l'infaillibilité, vous faites là une confusion théologiquement proscrite des genres, vous tombez là dans une sorte de monophysisme eutychien qui ne voudrait voir qu'*une seule nature, celle doctrinale*, dans les actes magistériels, lesquels manifestent cependant la totalité de la Personne Une du Christ, composée de sa nature divine et de sa nature humaine. Alors qu'il y en a deux, inconfusibles, l'une regarde l'Église-Corps (l'appareil extérieur de l'acte d'enseignement) quand l'autre a trait à l'Église-Âme (le contenu doctrinal dudit acte). Ne vouloir considérer les choses de Vatican II que par l'aspect doctrinal, c'était aussi le raisonnement fou de feu l'abbé de Nantes : "La Liberté religieuse ne peut pas être un décret du Magistère ordinaire infaillible, *puisque* elle est hérétique" (sic), soutenait-il de manière totalement irréflichte. Et vous de même, je vous vois écrire que "*Vatican II ne peut s'imposer comme l'exercice d'un magistère véritable*" en faisant allusion *uniquement* à l'aspect doctrinal de la question... Vous n'avez pas l'air de comprendre que pour poser dûment et théologiquement cette conclusion, vous avez ENCORE à prouver que l'appareil extérieur de l'acte magistériel n'est pas un acte du Magistère ordinaire & universel. Sinon, vous n'avez RIEN prouvé ! L'examen théologique d'un acte magistériel est en effet à faire, je le répète, sous *deux* aspects, non confusibles l'un dans ou par

l'autre, à savoir : l'aspect doctrinal ou Église-Âme ne saurait évanouir l'autre aspect, celui de l'appareil ecclésial extérieur de l'acte posé ou Église-Corps, sans tomber dans le monophysisme.

Or, j'ai l'impression que vous tombez un peu là-dedans, M. l'abbé, quand, dans l'article de 2011, vous croyez récuser Mgr Ocariz en lui opposant *seulement* l'antinomie doctrinale formelle entre la Tradition et les doctrines de Vatican II. C'est très-clair dans votre conclusion générale que vous formulez ainsi : *"Lorsqu'un concile produit de mauvais enseignements, ce n'est pas l'œuvre du magistère, bien plus (ou bien pire) c'est contre le magistère, c'est-à-dire contre la Tradition"*. Vatican II, pas l'œuvre du Magistère ecclésial sous l'*unique* raison doctrinale ? C'est en vain que vous croyez que ce seul raisonnement basé sur l'Église-Âme suffit à emporter pièce. Mgr Ocariz aura beau jeu de vous montrer que le décret de la Liberté religieuse, pour en rester à celui-là, est, par rapport à l'Église-Corps, *"l'œuvre du Magistère"*, un acte dudit Magistère ordinaire & universel infaillible, puisque, pour en être un, *il faut et il suffit, comme je viens de bien vous en rappeler la doctrine dans ce courrier, que tous les Pères de l'Église d'une génération ecclésiale donnée una cum le pape, enseignent simplement, c'est-à-dire non-définitionnellement, dans l'unanimité morale, à l'universalité des fidèles, un point de Foi tiré du Dépôt révélé, ET C'EST TOUT*. Or, c'est exactement le cas du document sur la Liberté religieuse qui, par conséquent, quand on lui applique l'examen théologique du "contenant" ou Église-Corps, est formellement... *"l'œuvre du Magistère"* comme vous dites, c'est-à-dire un acte doté de l'infaillibilité magistérielle ordinaire & universelle. En vérité, de prouver que la doctrine y contenue est parfaitement hérétique ne fait, on pourrait dire, que mieux mettre en évidence, mieux faire briller terriblement aux yeux catholiques... *le caractère infaillible de l'acte magistériel ecclésialement et dûment posé*. En d'autres termes, cela ne fait que mieux souligner la *"si grande contradiction"* (Héb. XII, 3-4), c'est une formule de saint Paul pour décrire le Christ en croix, inhérente à "LA PASSION DE L'ÉGLISE", qu'elle est en train de vivre de par Vatican II. Un point, c'est tout.

Et ce sera mon point final des présentes.

Je résume la démonstration de ce courrier : Le décret sur la Liberté religieuse est formellement un acte du Magistère ordinaire

& universel, de soi couvert par l'infailibilité. Or, puisqu'il contient une hérésie formelle, c'est donc que l'Église "*est faite péché pour notre salut*" (II Cor. V, 21), qu'elle est en train de vivre la Passion du Christ en co-Rédemptrice ; en d'autres termes, c'est un contexte de fin des temps, il s'agit de la crise finale, eschatologique, dont le dénouement, scripturairement annoncé, est la Parousie, précédé hélas du règne de l'Antéchrist-personnel.

Je me tiens à votre entière disposition si vous désirez débattre de tout cela, M. l'abbé. Je n'ai pas la prétention d'avoir tout dit, ni de l'avoir dit parfaitement. Il y a sans doute des points à affiner encore.

Quoiqu'il en soit, dites-vous bien une chose, et dites-la à vos supérieurs : si vous refusez par principe de débattre de cette question cruciale "entre nous", entre amis traditionalistes autrement dit (quoique je n'aime point du tout ce terme), pour arriver à plus d'orthodoxie dans le bon combat que vous menez, alors, dites-vous bien que ce débat aura lieu, car de toutes façons il aura lieu c'est obligé, il a d'ailleurs déjà lieu, mais cette fois-ci la mise à plat chirurgicale sera faite par les ennemis, sans anesthésie, ils tailleront de taille et d'estoc dans le morceau brutalement, sans les ménagements que je prends moi-même, et, croyez-moi, ils ne le feront pas *ad aedificationem* mais *ad destructionem*. Quand on laisse Satan dans la place par une profession de foi hérétique, alors il agit, et son action est toujours pour détruire. Vous crierez alors, mais il sera trop tard. Et vous n'aurez rien à me reprocher, car quant à moi, j'essaye de faire au mieux mon devoir de petit prophète de Yahweh Sabaoth par les présentes. Tâchez donc aussi de faire le vôtre, et que Dieu nous soit à tous en bonne aide. "*Mais priez mes enfants, Dieu vous exaucera en peu de temps, mon Fils se laisse toucher*" (Notre-Dame à Pontmain, à 50 kms de chez moi, fêtée ce jour d'annhuy même...).

Vous demandant votre bénédiction sacerdotale à la fin de cette présente *Lettre* qui vous est adressée, je vous prie de croire, M. l'abbé Gleize, à tout mon profond et bien sincère respect *in Christo Rege*.

Ce 17 janvier 2012.

Vincent Morlier,

auteur-éditeur.

vmorlier@club-internet.fr

V - Nouvelle Lettre à M. l'abbé Gleize, en date du 7 Février 2012

[On trouvera le résumé de la conférence de l'abbé Gleize sur le site DICI, au lien suivant

: <http://www.dici.org/documents/magistere-ou-tradition-vivante-labbe-gleize-denonce-un-faux-dilemme/>]

M. l'abbé Gleize,

J'ai lu les "extraits les plus significatifs" de votre conférence intitulée "*Magistère ou tradition vivante ?*", en date du 3 février écoulé.

Il est pénible d'exposer la Vérité à des esprits fermés sur leurs errements (et qui, au lieu de faire le chemin de conversion qu'ils devraient faire, font exactement le contraire, c'est-à-dire tâchent de s'enfermer plus encore dans leurs errements par des raisonnements intellectualistes sophistiqués et artificiels), mais il me semble nécessaire, devant le Trône de Dieu, de le faire encore une fois, sans doute la dernière. L'exposé de fond des arguments théologiques qui invalident votre position étant bien exposé dans mes deux précédents courriers, le premier en relation avec la critique Cavalcoli, le second en relation avec la critique Ocariz, je n'y reviendrai évidemment pas ici, où je ne ferai que mettre le doigt là où le bât blesse dans... votre nouveau *distinguo*, pour refuser d'admettre la réalité vraie du dilemme que pose Vatican II aux consciences catholiques.

Vous croyez vous sortir du dilemme posé (= pour être catholique, on est obligé d'obéir au Magistère du présent, c'est-à-dire celui manifesté par Vatican II, mais alors on souscrit à l'hérésie y contenue ; ou alors si on prend le parti de désobéir audit Magistère, pour refuser ladite hérésie conciliaire, on n'est plus catholique mais protestant), et, derrière vous, ce sont vos supérieurs, dont votre âge encore jeune vue votre photo sur DICI

révèle que vous n'êtes que leur porte-parole, qui croient ainsi s'en sortir, en mettant en avant un nouveau *distinguo* parfaitement et complètement... illusoire. Or, ce *distinguo* n'ayant aucune valeur, la conclusion c'est que le dilemme susdit, loin d'être artificiel ou irréel, est au contraire solide comme un roc, d'une réalité aussi réelle que l'existence de Dieu.

Voyons ce qui invalide votre *distinguo*. Quel est-il, pour commencer ? Vous établissez une différence entre "Magistère vivant" et "Magistère présent". En gros, si on fait l'effort (méritoire) de vous suivre dans vos sophistiques explications, vous fondez le second sur *le sujet* du Magistère, et le premier sur *l'objet*. Or, pour vous, seul le premier est à prendre en considération. Je vous cite : "*Nous disons que le magistère vivant recouvre tout le magistère passé et présent, et nous nous plaçons ainsi au juste point de vue qui est celui de la constance d'une fonction toujours en vigueur, dont l'acte est défini par l'objet*".

Derrière votre logomachie intellectualiste "sujet-objet", que faut-il comprendre ? Il faut hélas comprendre que vous en restez toujours à votre hérésie de considérer la notion du Magistère sous le SEUL aspect doctrinal ou Église-Âme, lequel est pour vous le seul à vraiment exister, l'aspect Église-Corps n'existant pour vous *qu'en dépendance métaphysique totale et sine qua non de l'Église-Âme*. *L'objet* magistériel dont vous parlez en effet, c'est la doctrine ; *le sujet* magistériel que vous évoquez, c'est l'acte d'enseignement posé par les "membres enseignants". Or, pour en rester à votre terminologie, vous osez professer, quant au Magistère, que si l'objet doctrinal est vérifié, alors le sujet existe, mais si cet objet doctrinal n'est pas vérifié, par exemple comme dans le décret de la Liberté religieuse (puisque nous sommes là en présence d'une hérésie, d'une non-doctrine), alors, le sujet... N'EXISTE PAS. Car, comme vous osez dire : "*l'acte est défini par l'objet [= la doctrine]*". Donc, pour vous, seul *l'objet* conceptualise le Magistère.

Et, avec ce qui semble une grande malice, pour éviter qu'on ne se rende compte de VOTRE hérésie, vous vous dépêchez dès l'immédiate suite de votre discours, vite, très, très-vite, comme dans les tours de prestidigitation, de dénoncer l'hérésie directement et exactement opposée à la vôtre, à savoir celle qui consiste à dire que le Magistère est conceptualisé cette fois-ci uniquement par *le sujet* sans tenir aucun compte de l'objet

magistériel, hérésie dont vous n'hésitez pas une seule seconde à dire que Benoît XVI la professe, d'une manière qui semble par ailleurs tendancieuse (le pape n'a jamais dit formellement que le Magistère est conceptualisé par le *seul* sujet à l'exclusion stricte de l'objet, comme vous le lui faites dire) : "... *parce qu'on se place au point de vue exclusif du sujet*". Un peu comme un rebelle à l'Amour divin se dépêcherait, pour faire illusion sur son propre refus d'aimer Dieu, d'invoquer vite très haut et très fort les innombrables idolâtries d'un faux amour de Dieu pour prétendre faire illusion sur son propre péché qui consiste à ne pas aimer le vrai Dieu...

Mais, M. l'abbé, quand bien même Benoît XVI serait coupable de l'hérésie que vous croyez voir en lui, à savoir de ne plus considérer le Magistère que par le sujet à l'exclusion de son objet, cette hérésie ne supprimerait nullement la vôtre, hélas bien réelle, prenez en conscience, qui est toute à l'opposé, à savoir, et je vous paraphrase : *se placer au point de vue exclusif de l'objet*, c'est-à-dire professer que le Magistère est conceptualisé *uniquement* par l'objet, à l'exclusion formelle du sujet. Car c'est bien là le fond de votre pensée. Qui est hérétique. Formellement hérétique.

C'est donc bien ce que je vous ai dit et dénoncé soigneusement dans mon premier courriel en relation avec la critique Cavalcoli, hélas parfaitement fondée : le Magistère est pour vous, prêtres Fsspx, conceptualisé par UNE SEULE substance véritable, à savoir : *la doctrine-objet*. Mais ceci est une hérésie, très-précisément l'hérésie monophysite qui ne voulait voir qu'*une seule nature* en Jésus-Christ, à savoir celle divine, en lui accrochant la nature humaine seulement comme wagon passif à locomotive active. Le moine Eutychès, fomentateur de cette hérésie, enseignait, vous le savez, que la nature humaine du Christ n'était, par rapport à sa nature divine, qu'une goutte d'eau par rapport à un océan : plongez, disait-il, la goutte d'eau dans l'océan, *et elle n'existera plus en tant que goutte d'eau*, elle sera purement et simplement devenue l'océan lui-même.

C'est exactement votre profession de foi quant au concept du Magistère : le sujet, à savoir le corps enseignant, n'existe pas vraiment, dites-vous, ce n'est qu'une "goutte d'eau", il n'existe que si, et seulement si, l'objet doctrinal, qui est "l'océan", *et qui*

comprend de soi la "goutte d'eau", est mis en contact avec lui, existe et est vérifié dans l'acte magistériel.

Or, comme je vous l'ai déjà rappelé dans mes précédents courriers, *le sujet* magistériel existe métaphysiquement *indépendamment* de *l'objet* magistériel, c'est-à-dire autant que lui. Tant il est vrai que le Magistère manifeste la Personne *complète* du Christ, composée de ses DEUX natures, inconfusibles l'une dans ou par l'autre, à savoir la nature divine et la nature humaine. *L'objet* magistériel a trait à la nature divine du Christ quand *le sujet* magistériel a trait à la nature humaine du Christ.

Or, vous refusez, vous rejetez *perseverare diabolicum* cette doctrine catholique. On a la douleur, en tant que fidèle catholique, d'être bien obligé d'en prendre acte. Et plus vous écrivez sur le sujet, plus se perçoit votre attachement à l'hérésie que je dénonce ici en vous, prêtres Fsspx. Certes, vous la professez seulement pratiquement, *réactionnairement* pour éviter la corruption doctrinale de Vatican II, pas théoriquement *ex professo*, mais vous y adhérez bel et bien hélas... Quand vous écrivez par exemple, M. l'abbé Gleize, dénonçant vicieusement dans votre ennemi le travers exactement contraire du vôtre : "*Le magistère ne se définit plus en fonction de la vérité éternelle et intemporelle de la révélation (qui demeure la même, qu'elle soit passée, présente ou future)*", en fait, vous voulez qu'on comprenne : "*Le magistère ne se définit QU'en fonction de la vérité éternelle et intemporelle de la révélation*". Car voilà bel et bien, ou plutôt fort mal, le fond du fond de votre positionnement dans la crise de l'Église : SEULE la doctrine-objet est à prendre en considération, quant au Magistère. Or, ce fond est hérétique ; ce fond est monophysite.

En vérité, le décret de la Liberté religieuse pour prendre un exemple percutant, manifeste parfaitement et validement, Paul VI étant vrai pape, *le sujet* magistériel. Et le fait que *l'objet* magistériel authentique n'est pas vérifié par *Dignitatis* ne supprime EN RIEN la réalité théologique de ce premier point constaté, à savoir que *le sujet* magistériel est parfaitement et dûment vérifié dans ce décret.

Par conséquent, le sujet ayant une valeur métaphysique identique à l'objet, quant au Magistère, nous sommes bel et bien,

tous que nous en sommes les catholiques, conciliaires et traditionalistes mélangés, *"enfermés dans la désobéissance"* comme dit saint Paul. Je veux dire, impossible d'éviter le cruel et humainement incompréhensible dilemme que vous croyiez pouvoir récuser dans votre conférence, mais à tort M. l'abbé Gleize : *"... soit nous refusons Vatican II en jugeant qu'il est contraire à la Tradition, mais en contredisant le seul magistère possible, le magistère vivant, qui est celui d'aujourd'hui (celui de Benoît XVI), et nous ne sommes pas catholiques mais protestants ; soit nous décidons de ne pas être protestants et nous sommes obligés d'accepter Vatican II pour obéir au magistère vivant, qui est celui d'aujourd'hui, déclarant que le Concile est conforme à la Tradition. C'est un dilemme, c'est-à-dire un problème sans solution apparente, en dehors des deux indiquées : si on veut échapper à l'une des deux cornes, on n'échappe pas à l'autre"*. Or, le dilemme est parfaitement réel, et je viens de vous démontrer que votre *distinguo* est totalement impuissant à nous en sortir... sauf par l'hérésie.

En vérité, nous sommes bel et bien placés, nous catholiques, dans une contradiction parfaitement insoluble par les lois théologiques normales, c'est-à-dire que pour nous l'expliquer, il faut monter à la mystique de la Passion du Christ, relire saint Paul qui nous enseigne que le Christ en croix, écartelé à en mourir, comme l'Église de nos jours, a souffert *"une si grande contradiction"*. En effet, nous sommes effectivement placés dans cette incroyable contradiction *bien réelle* de devoir... être protestant en refusant le Magistère *vivant du présent* (les deux en effet ne peuvent être dissociés), pour... garder la Foi, position hérétique que vous avez adoptée, ou bien alors, de devoir... être catholique en obéissant au Magistère *vivant du présent*, et donc de professer... l'hérésie de la Liberté religieuse, pour en rester à celle la plus marquée du concile Vatican II. Soit il faut se faire protestant pour garder la Foi, soit, si l'on reste catholique, c'est pour devenir et se faire hérétique !

Or, il faut bien sûr se rendre compte que si nous en restons à l'énoncé formel du problème *véritable* de la "crise de l'Église", il signifie que "les portes de l'enfer ont prévalu contre l'Église".

Or encore, non, il ne faut pas désespérer de l'Église, du Christ, de Dieu : *tertium datur*. Il y a une troisième voie à

emprunter, par un vrai et catholique *distinguo* à poser cette fois-ci, et pas un *distinguo* hérétique comme celui que vous employez.

C'est ici, justement, le VRAI *distinguo* à poser : la contradiction ainsi constatée *existe en effet bel et bien*, on ne saurait supprimer l'un des deux attendus, comme vous avez pris à vaine et périlleuse tâche de le faire, mais elle n'est que matérielle, et non formelle. Parce que, dans la crise finale, l'Église-Épouse du Christ doit, à l'instar de l'Époux des âmes, « être faite péché pour notre salut » (II Cor. V, 21), en co-Rédemptrice, un péché bien évidemment matériel et sans aucune coulpe, non-formel, et que c'est cela que signifie en profondeur la terrible contradiction, un des sens du mot péché, que nous font constater les règles théologiques appliquées à notre situation (TOUTES les règles mises ENSEMBLE, et pas seulement celles, unilatérales, qui nous plaisent).

Pour la suite, vous voudrez bien relire mes deux précédents courriers : sur le plan théologique, et surtout sur celui de la mystique de la Passion qui donne la clef de notre affreuse crise de l'Église, il me semble que tout y est, je ne peux franchement pas mieux faire, ni non plus sans cesse redire les mêmes choses.

Comprenez enfin, prêtres Fsspx que j'aime d'un amour surnaturel vrai (sinon je ne vous aurais pas écrit ces trois lettres), que de vous obliger à prendre conscience du caractère magistériel *véritable* du décret sur la Liberté religieuse, ne vous oblige *pas du tout*, comme vous en avez évidemment peur, à épouser la doctrine hérétique y contenue, cela vous oblige *seulement* à comprendre que l'Église vit la Passion du Christ, recouverte, comme Lui, d'un manteau de péché matériel.

Aurez-vous le courage et la Foi de suivre saint Jean au pied de la croix, ou alors continuez-vous à faire ce que vous faites depuis Mgr Lefebvre, c'est-à-dire à fuir la révélation eschatologique profonde de la "Passion de l'Église" que manifeste notre "crise de l'Église", imitant ce qu'ont fait en leur temps les onze autres Apôtres (dont le salut de l'un d'iceux-là, Judas, est, à tout le moins, fort douteux) ? À vous de voir.

Ce courrier est probablement le dernier, vous disais-je, M. l'abbé Gleize, au commencement des présentes, parce qu'après trois admonitions, trois admonestations, cela devient inutile, les

hommes de bonne volonté ont réagi, les autres ne réagiront jamais. Ou du moins on n'a pas à faire plus sans réaction de leur part. Ce que je dis surtout en direction de vos supérieurs, auxquels j'envoie encore une fois copie des présentes, et à eux seuls cette dernière fois-ci, non plus aux prêtres "de base" des prieurés, dans un envoi groupé donc beaucoup plus restreint que les deux précédents (lesdites présentes figureront aussi sur le site Internet en construction dont je vous ai parlé dans mes précédents courriels).

Croyez-moi bien vôtre, M. l'abbé Gleize, in Christo Rege.

Ce 7 février 2012.

Vincent Morlier,

auteur-éditeur.

vmorlier@club-internet.fr

Exposé théologique magistral **sur le Magistère infallible dans** **l'Église**

Je vais maintenant reproduire ici un large extrait de mon ouvrage *"Pour bien comprendre la théologie de la crise de l'Église"*, 1ère partie, consultable en son entier, [ici](#). Cette 1ère partie est entièrement consacrée à l'exposé positif de ce qu'est le Magistère infallible dans l'Église, mais, pour ne point lasser le lecteur, je l'ai rédigé sous forme catéchétique de "questions-réponses", ciblant plus particulièrement dans celles-ci, les arguties lefébvristes pour rejeter cette doctrine. Cet exposé est donc on ne peut mieux à sa place ici. Pour éviter les répétitions inutiles, j'y supprimerai bien sûr ce que j'ai déjà dit plus haut dans cette page.

Voici donc cet exposé :

... Ce qui va suivre, je le dis avec infiniment de force et de gravité, est pesé, au gramme près, à la pureté de la doctrine catholique la plus immaculée. Chaque mot, que le lecteur en soit bien conscient et surtout bien convaincu, s'appuie IN-DIS-CU-TA-BLE-MENT sur la dogmatique catholique, et n'est donc pas soumis au moindre doute et moins encore à la discussion. Je commence par cet avertissement parce que l'habitude intellectuellement vicieuse des lefébvristes est souvent de mettre *en doute cartésien* ce qui est pourtant l'objet de la Foi certaine de l'Église en matière d'infailibilité ; et, après avoir ainsi mis en doute ces vérités de Foi, il leur est alors facile de poser, et ils n'y manquent pas bien entendu, que les conclusions qui en sont tirées pour notre Crise de l'Église ne sont pas... certaines. "Certes, vous diront-ils, ce que vous soutenez là est une opinion dans l'Église, mais on peut soutenir autre chose et même le contraire". C'est une attitude moderniste.

La question de ce chapitre est donc celle-ci : DHP (pour : *Dignitatis Humanae Personae*), le document conciliaire hérétique sur la Liberté Religieuse, est-il, oui ou non, un acte doté de l'infailibilité de l'Église ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord définir théologiquement DHP : c'est un acte d'enseignement doctrinal.

Expliquons ce qu'est un acte d'enseignement doctrinal. Par cet acte, les membres enseignants de l'Église actuelle, qui sont le pape et les évêques actuels unis à lui, entendent, à un moment donné de la vie de l'Église, enseigner *simplement* les fidèles sur un point doctrinal donné ; - *simplement*, c'est-à-dire apporter aux âmes des fidèles la Foi certaine de l'Église mais sans avoir forcément en vue la totalité dogmatique d'une doctrine donnée, dite doctrine définitive. "Dieu a pourvu, jusqu'à la plénitude des temps, par un acte particulier de sa Providence, à ce que sa Révélation se conservât pure et sans altération. Mais lorsque Dieu envoya son Fils pour arracher les hommes aux ténèbres de l'ignorance, dont ils s'étaient enveloppés par leur faute, parce qu'ils avaient oublié, au moins en partie, les vérités qu'Il leur fit autrefois connaître ; et, pour se faire connaître à eux d'une manière plus spéciale, Il établit un enseignement CONTINUËL, INFALLIBLE, visible et perpétuel pour les diriger sûrement dans

la voie du salut, et pour les empêcher de s'écarter, comme autrefois, de la Vérité. Il dota de cet enseignement l'Église que fonda Jésus-Christ, et qu'il acquit par l'effusion de son Sang, et Il l'établit précisément dans le corps des pasteurs, que gouverne un chef unique et visible, dont l'influence s'exerce sur le corps entier, et qui est, conformément à sa volonté, le fondement de tout l'édifice de l'Église. C'est à cette Église qu'Il confia le dépôt de la Révélation ; Il le lui confia afin qu'elle prêchât en son nom l'Évangile à toute créature, c'est-à-dire en tout lieu, en tout temps ; Il lui promit de l'assister, pour qu'elle ne cessât JAMAIS de donner cet enseignement, et qu'elle ne tombât point dans l'erreur [... pas même une seule fois, comme veulent hérétiquement le supposer les lefébvristes ; d'où, précisément, l'énorme problème théologique posé par DHP]. Il voulut que le gage de cette assistance fût accompagné de miracles, de prophéties et autres dons surnaturels ; Il la rendit aussi féconde, en lui donnant le pouvoir, non seulement d'engendrer des enfants, mais en lui donnant encore celui de les conduire à la plénitude de la sainteté" (*Théologie dogmatique*, Perrone, 1859, t. 1, pp. 355-356).

L'enseignement doctrinal ordinaire et universel, qui est quotidien et continu, est théologiquement immédiatement ordonné à un ordre formel du Christ : "*Allez, enseignez les Nations, etc.*" Et, pour lever toute équivoque, Notre-Seigneur Jésus-Christ a bien précisé que, dans cet enseignement, "*Qui vous écoute, M'écoute*". Et ce n'est pas une ou deux fois par siècle, mais TOUS LES JOURS de la vie divine de l'Église que "qui vous écoute, M'écoute" dans cet enseignement doctrinal, parce que "*Je suis avec vous TOUS LES JOURS*". C'est-à-dire à chaque et toutes les fois que les Pères actuels de l'Église enseignent dans l'unanimité morale l'universalité des fidèles (comme dit si bien le R.P. Perrone que nous venons de lire : "en tout lieu, en tout temps"). De ces trois Paroles du Christ à son Église, découle formellement l'infaillibilité de l'enseignement doctrinal ordinaire, car Notre-Seigneur ne peut ni se tromper ni nous tromper (notons bien, en effet, que le Paradis ou l'enfer éternels sont la sanction de la croyance ou non à l'enseignement doctrinal des membres enseignants de l'Église autorisés par le Christ : "*Allez, enseignez les Nations ; qui croira et sera baptisé sera sauvé, qui ne croira pas sera condamné*". C'est une preuve que l'infaillibilité couvre cet enseignement quotidien, ordinaire, universel et perpétuel, sinon,

s'il y avait la moindre possibilité de faillibilité dans l'enseignement doctrinal universel du pape et des évêques, le Christ serait parfaitement injuste de condamner à l'enfer éternel les âmes qui ne croiront pas... et Il ne serait pas moins injuste de mettre au Ciel, pour une éternité bienheureuse, les âmes qui auront cru). Jésus, dans le cadre de cet enseignement ordinaire, quotidien & universel, dit bien que les évêques et le pape sont un prolongement, une émanation de Lui-même, mieux, qu'ils sont... LUI-MÊME : qui *vous* écoute, *M'*écoute. Parce que, lorsque vous enseignez la doctrine aux fidèles, VOUS, c'est MOI. Il n'y a aucun *hiatus*, pas le moindre intermédiaire, Notre-Seigneur n'a pas posé de conditions restrictives à cette loi qu'Il édicte dans l'Évangile, à savoir qu'à chaque et toutes les fois que les Pères actuels de l'Église, moralement un, enseignent en tout temps et en tout lieu sur la chose de la Foi ou des mœurs les fidèles dans leur mandat d'Église, c'est LUI, en fait, qui les enseigne.

Car, bien sûr, on ne saurait soutenir sans une considérable impiété qu'il y aurait des cas de figure où les Pères actuels de l'Église enseigneraient universellement les fidèles sur les choses de la Foi dans le cadre de leur mandat d'Église, mais ça serait seulement... pour plaire au monde ou pour se mettre personnellement en vedette, autrement dit *pour du beurre*, c'est-à-dire sans, ô blasphème !, engager *ipso-facto* l'Autorité du Christ et donc sans que l'infailibilité soit mise en oeuvre. C'est en effet TOUS LES JOURS que "qui vous écoutes, M'écoute" parce que "Je suis avec vous tous les jours". Ce n'est pas pour vivre doctrinalement en pointillé en flattant de temps en temps la *massa damnata* ("Dites-nous des choses qui nous plaisent !", disaient les mauvais juifs aux prophètes de Yahweh - la *massa damnata* est le terrible mot de saint Augustin pour définir les gens très-nombreux qui vivent dans la figure du monde qui passe et qui sont donc dans la voie de la damnation, ceux-là qu'on appelle les "mondains"), que l'Église est sortie du Côté du Christ, c'est pour sauver les âmes tous les jours SANS QU'IL EN MANQUE UN SEUL. On ne saurait donc supposer sans détruire radicalement, en son fond même, la constitution divine de l'Église, des cas où le pape et les évêques enseigneraient les fidèles dans leur fonction universelle de docteurs enseignants, mais sans que ce soit au Nom du Christ et de son Autorité infailible, comme osent le dire les lefébvrists pour tacher d'excuser l'hérétique DHP sans avoir à embrasser la "PASSION DE L'ÉGLISE" : ce serait voir l'Église

comme une institution purement humaine, simplement composée d'hommes d'Église qui enseigneraient à volonté en leur nom propre et non en celui du Christ. La vérité catholique est aux antipodes : dès lors que les membres enseignants moralement UN, *una cum* le pape, autrement dit l'universalité de l'Église Enseignante, enseignent sur la Foi ou les moeurs, c'est à chaque et toutes les fois *ipso-facto* le Christ qui enseigne, il est capital de bien saisir cela. Ceci étant posé, comment imaginer la moindre erreur dans cet enseignement doctrinal ordinaire & universel ? Impossible, évidemment, à moins de récuser la Foi de fond en comble.

La note d'universalité est évidemment nécessaire *sine qua non*. Si un évêque prêche dans sa chaire cathédrale une doctrine qui n'est partagée ni par ses confrères dans l'épiscopat ni surtout par le pape, il n'est certes pas sous le couvert de l'infaillibilité parce qu'il ne s'exprime qu'en tant que docteur privé. Le cas de l'évêque de Rome ou pape, n'est pas le même : lui, lorsqu'il n'indique pas expressément et explicitement le contraire, c'est toujours en tant que docteur universel des chrétiens qu'il s'adresse lorsqu'il prêche la doctrine dans la cathèdre, la chaire cathédrale de Rome. Donc, quand, dans la chaire de saint Pierre, il prêche la Foi ou les moeurs aux fidèles, c'est toujours *ipso-facto* en direction de l'universalité des fidèles, et donc dans le cadre du magistère ordinaire d'enseignement infaillible. Certes, le pape peut s'exprimer en tant que docteur privé, mais alors, dans ce cas, il doit impérativement le dire au préalable de son prêche (ce qui serait d'ailleurs un grand désordre : l'office suprême de pape n'est pas commis à un homme aux fins de manifester ses opinions théologiques personnelles, petites ou grandes), sinon le fidèle est censé croire et doit croire qu'il prêche dans la cathèdre de Pierre en tant que docteur universel. C'est pourquoi le pape Pie XII a judicieusement rappelé que les fidèles étaient soumis à la doctrine de TOUTES les encycliques, parce qu'elles sont une manifestation du Magistère d'enseignement ordinaire et universel infaillible.

Au fond, le Pape, en tant que Pape, n'exprime la Foi *qu'au nom et pour le compte de l'Église Universelle dès lors qu'il use du Magistère ordinaire d'enseignement dans la cathèdre de Rome*. Car "l'Église de Rome est le nom d'humilité de l'Église Universelle", comme a dit si bellement le cardinal Journet

dans *L'Église du Verbe incarné* ; et donc, la Foi de l'Église de Rome suffit pour connaître la Foi de l'Église universelle. Déjà au II^e siècle, le grand saint Irénée de Lyon faisait remarquer que, pour connaître avec certitude la Foi de l'Église, une enquête dans toutes les églises particulières serait quasi impossible et trop longue ; mais, poursuivait-il, rassurons-nous, nous avons une solution bien plus courte et même plus sûre : s'en référer à la Foi de l'Église de Rome qui manifeste certainement celle de toutes les Églises particulières. C'est pourquoi, prenons bien conscience que la Foi même de Rome et du pape est toujours couverte, de soi, par l'infailibilité (bien sûr, nous parlons en théorie, la pratique, de nos jours, manifeste plutôt l'abomination de la désolation dans la Chaire de Pierre ; mais pour autant, et c'est le grand péché des lefébvristes, ne supprimons pas la loi théologique fondamentale parce que le fait ecclésial contemporain est en contradiction avec elle : ce n'est pas comme cela, par cette prostitution honteuse de la doctrine qu'on n'hésite pas à sacrifier sur l'autel infâme de notre petite tranquillité spirituelle petit-bourgeois, que nous trouverons la VRAIE solution théologique de la Crise de l'Église...).

Comme dit très-bien Dom Paul Nau : "Au contraire des évêques dont chacun n'est docteur que de son église particulière et qui ne le sont de l'Église universelle que solidairement unis autour du pape, le souverain pontife est, de soi, docteur universel. (...) La constitution *Pastor Aeternus* a également défini que son pouvoir [du pape] était vraiment épiscopal, c'est-à-dire comportant vis-à-vis de l'Église universelle, ce pouvoir ordinaire d'enseigner et de gouverner que chaque évêque possède sur son propre diocèse". Et encore : "D'après ces Promesses [du Christ], la garantie [d'infailibilité] n'est pas promise inconditionnellement à l'autorité suprême, mais seulement à celle-ci dans sa relation à l'Église universelle, seule bénéficiaire des Promesses divines [d'infailibilité]. (...) Les textes scripturaires qui nous témoignent de cette dernière [l'expression formelle de la volonté du Christ concernant le charisme d'infailibilité], nous montrent ce privilège, non pas attaché à l'autorité suprême comme telle, mais à la relation de cette dernière à l'Église universelle, dont il a pour but de conserver la Foi dans son unité et son intégrité" (*Le Magistère pontifical ordinaire, lieu théologique*, Dom Paul Nau, 14 juillet 1956, article inséré dans la *Revue thomiste*, p. 405, note 2 & d'un autre article du même auteur inséré dans la même revue, année 1962, p. 375. C'est ce point que n'avait pas compris l'objecteur

que notre auteur bénédictin avait pris à bonne tâche de réfuter, et qui soutenait que "en dehors du jugement solennel, seul le consentement universel pourrait présenter infailliblement les *credenda* [= les vérités à croire de Foi]" (ibid., 1962, p. 351) : mais précisément !, lorsque le pape parle en pape, il le fait toujours en tant que docteur... universel de tous les chrétiens puisqu'il est l'évêque de l'église de Rome qui est "le nom d'humilité de l'Église Universelle", il a donc *ipso-facto* l'autorité pour représenter à lui seul ledit consentement universel ! Un mot sur le bénédictin Dom Paul Nau que nous citerons beaucoup dans ce chapitre : il était de la génération cléricale de Mgr Lefebvre dont il n'était l'aîné que de quelques années, et suivit exactement la même filière de formation doctrinale solide à l'école française de Rome près du Père Le Floc'h. Voilà une sérieuse référence, me semble-t-il, pour les fils de Mgr Lefebvre, pour écouter la doctrine du moine "tradi" que nous allons faire parler maintenant et qui, dans l'exposé qu'il fait sur le Magistère ordinaire, va réfuter sans appel leur hétérodoxe position quant au Magistère ordinaire & universel infaillible).

D'autre part, autre aspect de la question, la note d'universalité ne s'applique pas seulement aux membres enseignants mais aussi aux membres enseignés : un acte doctrinal est doté de l'infaillibilité non pas seulement parce que l'universalité des membres enseignants *una cum* le pape le professe, ou lorsque le pape, qui est de soi docteur universel à lui tout seul, le professe, mais aussi parce qu'il s'adresse à l'universalité des fidèles.

À partir des textes de Vatican 1er, un auteur, cité par Dom Nau, a bien résumé tout ce que nous venons d'exposer là concernant la note d'universalité inhérente au Magistère d'enseignement ordinaire & universel infaillible : "Le premier schéma de la constitution *De Ecclesia* et celui de la *Constitutio dogmatica secunda* se sont placés, à juste titre, au point de vue de l'Église, et de l'Église Universelle, sans autre distinction. C'est en effet l'Église tout entière qui est l'objet de la promesse indéfectible et le bénéficiaire de l'assistance du Dieu fidèle. L'infaillibilité de l'Église n'est pas autre chose que le fruit de cette fidélité divine et de cette assistance efficace, que ne peut compromettre la faillibilité propre de la créature. Chacun des membres de l'Église croyante ou enseignante peut faillir, quand

on le considère comme "personne privée". Mais lorsque l'Église, croyante ou enseignante, s'engage universellement dans la profession de sa Foi ou dans l'enseignement de cette même Foi, nous ne sommes plus en présence de personnes privées, mais de l'Église même du Christ, que le Seigneur tient fermement sur le chemin de la Vérité. C'est pourquoi la profession de Foi de l'Église Universelle [= Magistère extraordinaire], aussi bien que l'enseignement de l'Église Universelle [= Magistère ordinaire], sont garantis tous deux de l'erreur. Le critère de l'infaillibilité est donc, dans chaque cas, l'universalité, comme le soulignait opportunément la *Constitutio secunda*, et cette universalité se réalise lors même qu'intervient le pape seul, car il enseigne alors comme le "pasteur et le docteur de tous les chrétiens", ainsi que l'a défini la *Constitutio dogmatica prima*" (*L'ecclésiologie au concile du Vatican*, A. Chavasse, dans *RevSR*, 1960, nn. 124-126, p. 45, cité par Nau, article de 1962, note 5 des pp. 362 363).

Donc, DHP, qui est un de ces actes d'enseignement doctrinal à formelle vocation universelle, est doté *de soi* de l'infaillibilité (qu'il contienne une formelle hérésie est certes un énorme problème, mais il ne faut pas supprimer la loi théologique fondamentale de l'infaillibilité du Magistère d'enseignement ordinaire et universel dont il est un acte authentique, pour le résoudre, ce problème, on est déjà sûr d'une chose : la Vérité ne passerait pas par cette prostitution partisane de la dogmatique aux faits ecclésiaux dérangeants, sacrifice honteux qu'on ferait sur l'autel de la facilité et de l'opportunisme, pour se dépatouiller à peu de frais du problèmes, sur le dos de la constitution divine de l'Eglise...).

... *"Mais, objectera le lefébvrisme moyen, je croyais que le pape et les évêques n'étaient infaillibles que lorsqu'ils professaient des dogmes d'une manière solennelle ?"*

Les membres enseignants de l'Église, en effet, peuvent faire deux choses : soit, comme c'est le cas avec DHP qui nous occupe, enseigner fragmentairement la Foi, quotidiennement et au fil du temps, c'est-à-dire seulement autant qu'il est nécessaire à une génération de chrétiens donnée de l'entendre et sans avoir en vue forcément la totalité dogmatique de la doctrine prêchée, autrement dit enseigner la Foi "non-définitive" pour employer la terminologie très-dangereuse des théologiens modernes (parce que ce qualificatif pourrait laisser croire que le prêche fragmenté,

objet du magistère ordinaire, est transitoire et non-ordonné à la Vérité éternelle et immuable, ce qui est bien sûr très-gravement faux), soit définir cette même Foi dans une *sententia finalis terminativa*, c'est-à-dire forger une sentence doctrinale aux termes dogmatiquement achevés à partir de l'enseignement multiple sans cesse professé par le magistère ordinaire et universel depuis les assises de l'Église en fragments épars seulement.

La définition d'un point de la Foi, formule dogmatiquement mûrie et complète, définitive, est l'objet du seul Magistère extraordinaire ou solennel, quand le simple enseignement quotidien & universel l'est du Magistère ordinaire. Mais comme disait si bien saint Vincent de Lérins, le seul et unique objet du mode extraordinaire est de *"faire croire plus expressément ce que l'on croyait déjà simplement"* : si donc l'on ne pouvait croire déjà simplement, et, on l'a compris, cette croyance formelle inclut donc l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel, il serait évidemment impossible de faire croire plus expressément par le mode extraordinaire ! Les Pères de Vatican 1er ont très-bien mis en évidence ce point important : "L'infaillibilité des jugements [= mode extraordinaire] n'apparaît pas en effet, dans l'argumentation conciliaire, comme un îlot de vérité venant de temps à autre jeter un rayon de lumière au milieu de ténèbres ou d'incertitudes continues. Bien au contraire, c'est parce que la continuité lumineuse de l'enseignement ordinaire serait mise en cause par un jugement [= mode extraordinaire] erroné, que les gallicans sont déboutés de leur position qui refusait de pousser jusqu'à cette dernière conséquence la logique de la Foi en l'autorité du Saint-Siège" (Nau, 1956, p. 400). Autrement dit, *c'est parce que le Magistère ordinaire est infaillible que le Magistère extraordinaire doit l'être et l'est en effet ; c'est l'infaillibilité du Magistère ordinaire qui confectionne théologiquement l'infaillibilité du Magistère extraordinaire*. Capitale réflexion... Et donc, dans la pensée des Pères, c'est l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel qui fonde l'infaillibilité du Magistère extraordinaire, et non l'inverse comme se l'imagine à faux le lefébvrisme. La divinité du Christ ne fut par exemple définie dogmatiquement qu'au IVe siècle ; cependant, il est à peine besoin de faire remarquer que dans les trois premiers siècles chrétiens où elle n'était qu'enseignée par le Magistère ordinaire et universel, cette vérité première de la

Religion n'en était pas moins vérité à croire de Foi, sous peine d'anathème ; et c'est parce qu'il en était ainsi, que la formulation dogmatique a pu, un beau jour de la vie de l'Église, être explicitée. Et ainsi en est-il pour combien d'autres vérités premières de la Foi ! Le R.P. Perrone notait à ce sujet : "Certes, la formule qui consacre la consubstantialité du Verbe avec le Père ne fut employée définitivement que par les Pères de Nicée, au IV^e siècle ; la formule qui établit l'unité de personne en Jésus-Christ ne fut consacrée qu'au Ve siècle, au concile d'Éphèse ; c'est au même siècle que l'on consacre la formule des deux natures distinctes et incommunicables en Jésus-Christ, au concile de Chalcédoine ; or, les choses se passèrent ainsi, quoique l'Église catholique eût toujours admis ces vérités" (Perrone, II, p. 443, note 1). Le même auteur note plus loin avec grande justesse : "L'usage de l'Église est de ne jamais définir ce qui n'est pas controversé" (t. III, p. 214). La raison en est simple : la vérité existe avant sa proclamation dogmatique, en fait, le dogme sert seulement à manifester plénièrement aux yeux des hommes sous des formes juridiques, la vérité préexistante et enseignée par le Magistère ordinaire & universel ; et ceci, généralement, n'est utile que lorsqu'il y a controverse. L'abbé Pluquet, dans son *Discours préliminaire au Dictionnaire des Hérésies* de l'encyclopédie Migne, a, quant à la définition de ce qu'est le Magistère extraordinaire, une des plus belles formules que nous ayons rencontrées : "Les jugements [= mode extraordinaire de définition] qu'elle [l'Église] prononce contre l'erreur ne sont point de nouveaux dogmes, de nouveaux objets de foi, mais de simples déclarations qu'elle professe actuellement telle doctrine, parce qu'elle n'a point cessé de la professer depuis Jésus-Christ et les Apôtres" (p. 218).

Qu'on comprenne bien, donc, que les deux modes sont pareillement sujets de l'infaillibilité (on pourrait même dire qu'il est plus important que l'infaillibilité couvre le mode ordinaire que celui extraordinaire), selon d'ailleurs la déclaration non-équivoque des Pères du concile de Vatican 1^{er} : "Est à croire de foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans la Parole de Dieu écrite ou transmise, et que l'Église, soit par un jugement solennel, soit par son magistère ordinaire et universel, propose à croire comme divinement révélé" (*Dei Filius*).

L'analogie de l'Autorité parentale dans la famille humaine avec l'Infaillibilité dans l'Église, exemple pratique, peut nous aider

à bien comprendre la différence entre l'enseignement et la définition, c'est-à-dire entre le magistère ordinaire et celui extraordinaire, et surtout nous fera saisir que l'infaillibilité couvre autant l'un que l'autre. Lorsque, pour prendre un exemple, les parents chrétiens ont à révéler la vérité de l'amour conjugal à l'enfant, ils ne lui diront pas "la vérité définitive" tout-de-suite, et de plus ils ne lui diront pas la même chose s'il pose question à sept, douze, ou seize ans ; cependant, à chacune de ces tranches d'âge, les parents conscients de leurs devoirs et fidèles aux bonnes mœurs chrétiennes, diront LA VÉRITÉ autant que l'enfant peut la comprendre : ce qu'ils lui diront quand il a sept ans en évoquant la pollinisation naturelle des fleurs, etc., ne sera pas un mensonge ni contraire à "la vérité définitive" qu'ils lui révéleront quand il sera en âge de l'entendre. Autrement dit, tout ce qu'ils lui diront à ces différents âges de sa vie, qui seront des vérités "non-définitives", sera infailliblement ORDONNÉ à la vérité définitive, laquelle lui sera révélée uniquement lorsqu'il sera en âge de la comprendre, vérité définitive que, sur le plan doctrinal, on appelle une *sententia finalis terminativa*.

C'est exactement le même processus pour l'enseignement de la vérité dogmatique dans l'Église. Prenons le dogme de l'Immaculée-Conception : ce dogme si important ne fut pourtant seulement révélé dans sa vérité définitive qu'au XIXe siècle, car les premiers chrétiens n'étaient pas assez mûrs, sortant, pour certains d'entre eux, à grand'peine de l'idolâtrie, pour en recevoir la révélation définitive, sans éprouver en même temps la tentation de prendre la Mère de Dieu, la *Theotokos* des Grecs, pour une déesse à rajouter au Panthéon chrétien (exemple : les Collyridiens - Ces chrétiens des premiers temps déléguaient des femmes prêtresses pour offrir en une cérémonie rituelle une fois l'an, des gâteaux à la très-sainte Vierge. Saint Épiphane a réprouvé cette pratique "comme un acte d'idolâtrie, parce que les femmes ne peuvent avoir part au sacerdoce" - *Dictionnaire des hérésies*, encyclopédie Migne, t. XI, p. 621). Mais il est capital de comprendre que tout ce que l'Église leur en a fragmentairement enseigné pendant dix-neuf siècles était "tous les jours" de la vie de l'Église théologiquement parfaitement ordonné, donc de manière infaillible, à cette vérité définitive qu'ils devaient entendre un jour par la bouche du pape Pie IX en 1854. C'est, si l'on peut dire, par graduations successives que l'Église a prêché la Mère de Jésus d'abord comme bienheureuse, puis sainte, puis

encore très-sainte, puis enfin immaculée, vraiment inhabitée de Dieu.

Ce qu'il faut retenir, c'est que l'enseignement du Magistère ordinaire & universel ne dit certes pas forcément toute la Vérité sur un point de doctrine donné (justement, ce n'est pas son objet), il n'en dit qu'une partie adaptée au degré de désir spirituel, sous la motion du Saint-Esprit, d'une génération de chrétiens donnée, mais il est capital de bien comprendre que dans cette partie *il ne peut rien dire contre cette dite Vérité définitive*, et voilà précisément en quoi joue pour le mode ordinaire & universel le charisme de l'infailibilité. C'est cela qu'en général les lefébvristes, trompés par leurs lectures dangereuses de théologiens modernes voire modernistes, n'ont pas compris, ce qui fait qu'ils ne perçoivent pas le caractère d'infailibilité systématique du magistère ordinaire & universel d'enseignement aussi strictement que pour le mode extraordinaire de définition.

Voilà. À la limite, l'exposé théologique magistral sur le Magistère infailible dans l'Église, que j'avais promis, est d'ores et déjà complet du tout, parfait, et pourrait bien trouver ici son point final, au grand soulagement de ma paresse congénitale : la position lefébvriste qui consiste à dénier l'infailibilité à un acte authentique du Magistère ordinaire & universel d'enseignement, comme l'est DHP, est radicalement déboutée, insoutenable, impie, sacrilège eu égard à la constitution divine de l'Église et à l'ordre du Christ. *A fortiori* lorsque cedit acte est posé dans le cadre d'un Concile général, ce qui est, là encore, le cas de DHP.

Cette doctrine est tellement "basique" comme on dit de nos jours informatisés, c'est-à-dire simple, primaire, fondamental, élémentaire mon cher Watson, que c'était doctoralement présenté à Rome en 1925 comme une vérité qui va de soi, une... évidence, lorsqu'un certain Marcel Lefebvre suivait ses cours de théologie fondamentale. "Marcel Lefebvre s'inscrivit le 2 novembre 1925 au "cours majeur" de théologie de la Grégorienne. (...) Le cours insistait sur l'existence d'un magistère visible et vivant (à l'encontre du *sola scriptura* de Luther), sur l'infailibilité du pape parlant *ex cathedra* et sur celle *des conciles œcuméniques "qui participent à l'infailibilité ordinaire du Souverain Pontife" [!!!]"* (Marcel Lefebvre, *une vie*, Bernard Tissier de Mallerais, p. 53). Puisqu'il vaut mieux rire que pleurer, la grimace étant plus belle, il est assez cocasse de voir Mgr Tissier de Mallerais, qui,

avec ses confrères d'Écône, récusent hérétiquement par leur position dans la crise de l'Église cette dernière phrase, l'écrire cependant sans broncher ni sourciller le moins du monde...! Mais avant les fils de Mgr Lefebvre, c'est lui-même dont on peut vraiment regretter qu'il ne se soit pas assez rappelé ce cours magistral lorsque "la Crise affreuse de l'Église" (Secret de La Salette) se fût ouverte, quelque'un demi-siècle plus tard. Cela nous aurait évité le scandale de la seconde partie de la conférence d'Angers en 1980. Qu'il est à souhaiter que ses fils prêtres et évêques se convainquissent maintenant enfin de cette... ÉVIDENCE de l'infailibilité de tout enseignement doctrinal dans le cadre d'un concile général manifestant *de soi* le Magistère ordinaire & universel !

Mais on ne saurait terminer, hélas, sans voir à présent les objections les plus courantes que les lefebvristes osent opposer à cette doctrine certaine de l'infailibilité du magistère ordinaire d'enseignement que je viens de rappeler.

I./ On peut faire consister la première et la plus courante d'entre elles en ceci : *"Le magistère d'enseignement doctrinal simple dont vous parlez n'est infailible qu'autant qu'il est en adéquation avec la Tradition ; si ce que le pape et les évêques actuels enseignent n'est pas en accord avec l'infailible Tradition, alors, il ne s'agit pas du magistère ordinaire dont Vatican 1er, certes, nous fait obligation de croire qu'il est infailible"*.

Cette objection revient à assimiler purement et simplement le magistère ordinaire d'enseignement infailible à l'Église-Âme (= corpus doctrinal ou Tradition), en faisant abstraction complète de l'Église-Corps, c'est-à-dire la hiérarchie ecclésiale ayant puissance et mandat, de par le Christ, et elle seule, à nous transmettre cette Tradition, *tradere*. "Garder inviolablement, *sancte custodirent*, le Dépôt révélé" (Vatican 1er), ce ne sera pas, pour les membres de la Hiérarchie enseignante, l'enfourer dans la terre comme le talent de l'Évangile. Ce sera au contraire le "livrer", *tradere*, à l'Église et par-là le "transmettre", *tradere*, à la génération suivante et à leurs propres successeurs. Ceux-ci en y puisant pour le livrer à leur tour, ne feront qu'ajouter un maillon nouveau à la chaîne ininterrompue qui rattache à toute époque la Foi de l'Église aux premiers disciples du Christ" (*Revue thomiste*, article de Dom Paul Nau du 14 juillet 1956, p. 391). Ici, on ne peut s'empêcher de se souvenir avec émotion de l'épithète

que Mgr Lefebvre voulut faire graver sur sa tombe, reprenant un mot de saint Paul : "*Tradere vos quod et accepi*" (je vous ai transmis ce que j'ai reçu).

Cette objection, cette manière de voir lefébvrisme, est toute fallacieuse sous le seul aspect de la nature métaphysique des choses sans même rentrer dans la question théologique pure, comme je l'ai fait dans mon commentaire critique de la réponse lefébvrisme au Père Cavalcoli.

En effet, la doctrine traditionnelle n'est jamais que *la matière inanimée* de ce qu'on appelle "Magistère ordinaire & universel infallible". Or, une matière inanimée n'est métaphysiquement... RIEN, si elle n'est animée par une forme vivante. La doctrine de Tradition, simple matière qui n'a pas l'existence, ne saurait donc, en soi et toute seule, être considérée comme le Magistère ordinaire & universel infallible qui existe et dont nous parlent les Pères de Vatican 1er. Cette matière doit absolument être mise en œuvre par des organes vivants actuellement, mandatés ès-qualités par le Christ à cet effet, pour s'appeler vraiment Magistère ordinaire & universel. Et ce sont le pape et les évêques, c'est-à-dire, comprenons bien, ceux d'une génération ecclésiale donnée, ceux qui VIVENT au moment même de notre court passage sur cette terre et qui sont ces organes vivants habilités à faire EXISTER le Magistère, lequel, sans eux, ne saurait s'appeler "Magistère" et resterait pour les âmes lettre... morte ("Le fidèle ne doit avoir d'autre souci que de connaître exactement, pour pouvoir y adhérer, cela même qu'ont cru les Apôtres. Mais pour qu'il puisse l'embrasser par sa foi, il faut que la doctrine des Apôtres lui soit, à travers les siècles, rendue PRÉSENTE. Au contraire du protestantisme qui n'attend ce service que de la seule lettre des écrits apostoliques, c'est à l'enseignement des successeurs des Apôtres et singulièrement du successeur de Pierre que le catholique demande la conservation et la présentation du Dépôt de la Foi" (Nau, op. cité, p. 392).

Le pape et les évêques qui ont pouvoir divin de mettre en œuvre l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel, ce ne sont pas ceux du passé qui n'existe plus, ce sont ceux du présent qui existe. C'est pourquoi, lors du concile de Chalcédoine pourfendeur de l'hérésie, les Pères se sont exclamés : "Pierre a parlé par LA BOUCHE de Léon !", le pape d'alors. S'il n'y avait pas eu la bouche de Léon, Pierre et la Tradition n'auraient pu parler aux âmes

vivantes des fidèles. C'est pourquoi le concile n'a pas dit : "Pierre a parlé par la Tradition", non, il a dit : "Pierre a parlé par la bouche de Léon, mandaté par le Christ pour faire vivre présentement la Tradition".

Lorsqu'on parle, en effet, de "magistère ordinaire & universel", il ne faut pas s'imaginer un *corpus* de textes doctrinaux, forcément inanimé, il faut se représenter un homme actuel qui parle dans une chaire d'Église et des fidèles au pied de la chaire qui écoutent ; c'est-à-dire un homme qui a fait don de sa personne à l'Église et l'Église se sert de cette personne vivante, cette forme diraient les scolastiques, pour faire VIVRE le Christ qui est "la Voie, la Vérité, et la Vie" dans l'âme des fidèles. Le grand saint Paul a merveilleusement bien défini le Magistère ordinaire & universel d'enseignement dans ce célèbre passage : "*La Foi vient de la prédication entendue, et la prédication se fait par la parole de Dieu*" (Rom. X, 17). Tout est absolument dit dans cette phrase lapidaire et magistrale : il y a une matière, la parole de Dieu consignée dans la Tradition (= Église-Âme), et il y a la forme active qui donne vie à cette matière passive et morte tant qu'elle n'est pas mise en œuvre, et c'est le prêche doctrinal des membres enseignants autorisés par l'Église (= Église-Corps). Et c'est bien par cet ACTE d'enseignement que la Foi visite l'âme du fidèle, pas par la Tradition non-mise en œuvre par le pape et les Évêques actuels. Quelques versets plus haut, saint Paul explique remarquablement bien dans cette même Épître toute l'articulation théologique de cette ordonnance par laquelle la Foi pénètre et arrive jusqu'à l'âme du fidèle : "*Comment donc invoquera-t on Celui [le Christ Jésus] en qui on n'a pas encore cru ? Et comment croira-t on en Celui dont on n'a pas entendu parler ? Et comment en entendra-t on parler s'il n'y a pas de prédicateur ? Et comment seront-ils prédicateurs, s'ils ne sont pas envoyés [= au sens fort, c'est-à-dire divinement mandatés par l'Église pour prêcher la Foi au nom du Christ : Magistère ordinaire & universel infaillible] ?*" (Rom. X, 14 15).

Autrement dit : le Magistère ordinaire & universel, c'est un ACTE actuel (pardon pour ce pléonasme) ecclésial d'enseignement doctrinal posé par une hiérarchie habilitée à cet effet, tous et chacun des jours de la vie de l'Église "CHAQUE JOUR que Dieu fait, *singulis diebus*", comme dit merveilleusement bien Mgr d'Avanzo, le clair, précis et fort édifiant rapporteur de

la *Députation de la Foi* à Vatican 1er , ce n'est nullement "la Tradition", en ce sens pseudo-lérinien réducteur où les lefébvristes comprennent ce mot, à savoir : un *corpus* doctrinal non-mis en œuvre par les membres enseignants de l'Église actuelle.

Et donc, conséquemment et subséquemment, cette première objection lefébvriste tombe d'elle-même : pour juger si DHP est, ou bien non, un acte authentique du Magistère ordinaire d'enseignement & universel infaillible, ce n'est pas son adéquation avec la Tradition doctrinale que le théologien doit vérifier, *c'est s'il a bel et bien été, ou non, le 7 décembre 1965, un ACTE d'enseignement doctrinal universel par le pape et les évêques actuels*. Or, il l'a été très-certainement : dans DHP, l'universalité des membres enseignants a bel et bien voulu prêcher et a prêché effectivement à l'universalité des fidèles une doctrine ayant trait à la Foi, et cela SUFFIT, comme nous l'avons déjà vu et le verrons encore tout au long de ce chapitre, à faire de DHP un acte authentique du Magistère ordinaire & universel d'enseignement. Donc, la conclusion est certaine et indubitable : puisque DHP est un acte du Magistère ordinaire & universel d'enseignement, il est sans aucun doute couvert par l'infaillibilité, nonobstant le caractère hérétique non-traditionnel de la doctrine y contenue (ce qui bien sûr, est terriblement anormal, et que seule la thèse de "LA PASSION DE L'EGLISE" explique dans la Foi, lire ici).

Cette première objection des lefébvristes se réfute également d'une manière plus technique mais, on pourrait dire, plus radicale encore : assimiler le Magistère ordinaire & universel infaillible d'enseignement au seul concept de Tradition, revient en effet à supprimer l'Église-Corps pour ne plus considérer que l'Église Âme. Or, ceci est une hérésie condamnée dans les premiers temps de l'Église chez ceux qui ne voulaient considérer le Christ que dans une seule Nature, celle divine (monophysisme). Que le lecteur profane se rassure, ce n'est pas du tout compliqué à comprendre. Les conciles et la théologie ont lapidièrement défini qui est le Christ, après des labeurs, des martyrs, du sang, des coups, des trahisons, des autodafés, des larmes, des sueurs, des luttes, des épreuves prodigieuses, infinis et immenses, en ces simples mots pourfendeurs de toutes les hérésies : "*Jésus-Christ est vrai Dieu, vrai homme, cependant une seule Personne*". C'est ce qu'on appelle le principe théandrique ou déivirile (deux natures

en une seule Personne). Or, deuxième principe tout aussi fondamental : *"L'Église, c'est Jésus-Christ continué, répandu, communiqué"* (Bossuet). L'Église, qui est l'Épouse parfaite du Christ, donc, continue parfaitement dans son être et son essence à manifester ce mystère théandrique qui est le mystère de l'Incarnation du Verbe de Dieu dans une chair, toutes ses structures essentielles sont pénétrées de cette double Nature, divine et humaine, dans la seule Personne du Christ. Or, précisément, les lefébvristes, dans la conception qu'ils se font du Magistère ordinaire & universel infaillible qui manifeste, selon la Foi, TOUTE la Personne du Christ aux fidèles, donc son Âme ET SON CORPS, sont ici parfaitement dénoncés : selon eux, ce Magistère ne manifesterait que l'Âme du Christ (= corpus doctrinal ou Tradition), et non le Corps du Christ représenté dans l'Église par la hiérarchie enseignante actuelle... Il n'y a plus qu'à dresser le bûcher, on est en plein monophysisme...

I bis./ Voyons à présent en appendice une autre objection lefébvriste, qui n'est en fait qu'un transfert de la précédente : *"L'infaillibilité ne s'applique pas à l'acte particulier ou isolé du Magistère ordinaire d'enseignement, mais seulement à tous les actes de cedit Magistère qui ont trait à une doctrine donnée. Par exemple, ce n'est pas à un enseignement doctrinal isolé fait au Moyen-Âge sur l'Immaculée-Conception, même émané d'un saint pape prêchant ex professo, que s'applique l'infaillibilité, mais seulement à l'ensemble de tous les prêches ecclésiaux autorisés de toutes les générations de membres enseignants sur la doctrine de l'Immaculée-Conception"*.

Cette objection revient à assimiler le Magistère ordinaire & universel, soit au seul concept de Tradition (thèse hérétique que nous venons de réfuter), soit encore au Magistère... extraordinaire (quand bien même les lefébvristes qui la soutiennent n'ont généralement pas conscience de ce dernier point). En effet, qu'est-ce donc bien, théologiquement parlant, que l'ensemble doctrinal exhaustif du Magistère ordinaire & universel d'enseignement, sinon... le dogme récapitulé et ramassé dans une *sententia finalis terminativa*, formule achevée qui est l'objet du seul Magistère extraordinaire ? Donc, cette objection revient à professer qu'on ne croit qu'à l'infaillibilité du Magistère extraordinaire... ce qui est en opposition radicale avec la Foi catholique et avec l'enseignement de l'Église au concile de Vatican

1er, qui nous fait obligation de croire à l'infaillibilité du Magistère ordinaire *en tant que tel*, au même titre qu'à celle du Magistère extraordinaire (rappelons la formule de *Dei Filius* : "Est à croire... ce que l'Église propose à croire... *soit* par son Magistère solennel, *soit* par son Magistère ordinaire universel" - Le "soit" séparatif, Dom Paul Nau l'avait soigneusement noté, montre bien que les deux modes ne sauraient être mélangés, et qu'ils existent, chacun, comme quelque chose de substantiellement différent).

À la limite, la réfutation de l'objection qu'on nous fait là est d'ores et déjà suffisante, mais il faut continuer pour bien démasquer l'erreur profonde du raisonnement. Pourquoi, en effet, ne veut-on pas accorder à l'acte particulier ou isolé du Magistère ordinaire & universel d'enseignement, l'infaillibilité qu'on accorde pourtant à l'ensemble des actes de ce dit Magistère ? N'est-ce donc pas tous les jours que le Saint-Esprit assiste infailliblement l'universalité des membres enseignants, donc pour chaque acte d'enseignement ayant lieu *singulis diebus*, "chaque jour que Dieu fait", comme avait si bien dit Mgr d'Avanzo à Vatican 1er pour définir ce qu'est le Magistère ordinaire & universel ? Ou encore : "*en tout lieu et en tout temps*", comme disait très-bien aussi le R.P. Perrone ? Ce que contredit de plein fouet l'objection qu'on nous fait présentement ? En fait, qu'on nous objecte que l'objet formel de l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel, c'est seulement la Tradition, ou bien l'ensemble exhaustif des actes d'enseignement dudit Magistère, revient à dire la même chose, à savoir : le charisme de l'infaillibilité couvre uniquement la doctrine définitive, c'est-à-dire celle achevée dans la totalité dogmatique. L'objection se résout alors à ceci : "La doctrine dans son expression définitive, achevée, complète, étant la seule à être couverte par l'infaillibilité, donc l'acte particulier ou isolé du Magistère ordinaire, qui n'en est qu'un fragment, ne bénéficie nullement du charisme de l'infaillibilité". L'abbé Marcille a carrément osé soutenir cela, en formulant que les enseignements particuliers ou isolés du Magistère ordinaire & universel sont "proches de la Foi", mais pas "de Foi", ce qui est une proposition hérétique. Il aurait pourtant dû savoir que par cette formule de *Dei Filius* (= "Est à croire... ce que l'Église propose à croire, soit par son magistère extraordinaire ou solennel, soit par son Magistère ordinaire et universel"), les Pères avaient précisément l'intention de barrer la route à ceux qui, comme lui, voulaient réduire l'infaillibilité magistérielles au seul mode extraordinaire :

"En présentant le schéma de ce texte aux Pères du Vatican, Mgr Simor, rapporteur de la *Députation de la Foi*, leur dit : "Ce paragraphe est dirigé contre ceux qui prétendent qu'on est tenu de croire uniquement ce qui a été défini par un concile, et qu'on n'est pas obligé de croire également ce que l'Église enseignante (...) prêche et enseigne d'un accord unanime [avec le pape] comme divinement révélé". (...) D'après un autre rapporteur de la *Députation de la Foi*, Mgr Martin, ce paragraphe enseigne que le magistère ordinaire est tout aussi infaillible que le magistère extraordinaire : "Il faut croire toutes les choses que Dieu a révélées et nous propose de croire, par l'intermédiaire de l'Église, et ce QUEL QUE SOIT LE MODE D'EXPRESSION qu'elle choisisse (*quomodocumque*)". Par cette doctrine, est exclue l'erreur de ceux qui veulent qu'il faille seulement croire de foi divine les articles de foi formellement définis, et qui par conséquent s'efforcent de réduire quasiment au minimum la somme des vérités à croire" (in *Études théologiques sur les constitutions du concile du Vatican d'après les actes du concile*, Vacant, 1895, t. II, p. 89 & 372).

Il faut bien comprendre en effet, on l'a vu plus haut, que le Magistère ordinaire est théologiquement *antécédent* au magistère extraordinaire puisqu'il est le véhicule ordinaire pour communiquer tous les jours la Foi aux fidèles et que les dogmes objet dudit Magistère extraordinaire sont tous tirés de cet enseignement quotidien : ils sont, on pourrait dire, l'adulte qui suit l'enfant, dont ils tirent toute leur substance et possibilité d'existence. On pourrait donc presque soutenir qu'il est théologiquement plus important que l'infailibilité couvre le Magistère ordinaire & universel que celui extraordinaire, car ce n'est pas la définition extraordinaire qui fonde l'enseignement ordinaire & universel, mais tout-à-fait le contraire, l'enseignement ordinaire & universel qui fonde et aboutit éventuellement à une définition dogmatique. Pie XI met bien l'accent sur la valeur primordiale du Magistère ordinaire & universel dans la parenthèse de son propos ci après : "Le magistère [ordinaire & universel] de l'Église (lequel, suivant le plan divin, a été établi ici-bas pour que les vérités révélées subsistent PERPÉTUELLEMENT intactes et qu'elles soient transmises facilement et sûrement à la connaissance des hommes) s'exerce CHAQUE JOUR par le pontife romain et par les évêques" (*Mortalium Animos*, 6 janvier 1928). C'est pourquoi, les deux modes étant donc tous deux couverts

pareillement par l'infailibilité, exigent également d'une manière très logique, même et pareille obéissance de la part des fidèles. Pie XII le dira très-clairement, quelques mois avant sa mort : "Dès que se fait entendre la voix du magistère de l'Église, TANT ORDINAIRE QU'EXTRAORDINAIRE, recueillez-la, cette voix, d'une oreille attentive et d'un esprit docile" (Pie XII aux membres de l'*Angelicum*, 14 janvier 1958). Quoi de plus logique, de plus clair, de plus simple, de plus conforme aux bases mêmes de la Foi, en vérité ?!

Ainsi donc, non seulement la doctrine définitive est couverte par l'infailibilité, mais, à égalité, celle qui n'en est qu'un fragment, parce que celui-ci lui est formellement ordonné. Et c'est bien pourquoi d'ailleurs il y a dans l'Église deux modes par lesquels la Vérité infailible nous est présentée. Il y a deux modes, parce qu'il y a deux choses de nature foncièrement différente à devoir être couvertes par l'infailibilité (sinon, où serait bien l'utilité de deux modes si une seule chose, la doctrine définitive, avait à être couverte par l'infailibilité ?...) : la Foi fragmentée, débitée pourrions-nous dire aux fidèles selon leurs besoins et capacités spirituels au moment où elle est prêchée, d'une part, et la Foi définitive, d'autre part, respectivement objets du mode ordinaire & universel et du mode extraordinaire. C'est pourquoi "Magistère ordinaire, comme jugement solennel, exigent également la Foi pour la doctrine qu'ils proposent. C'est donc qu'ils la peuvent assurer [tous les deux] contre toute erreur. Faute de cette certitude, en effet, nul ne pourrait être tenu d'y accorder sa Foi, c'est-à-dire d'y adhérer sur l'autorité de la Vérité première. Au point de vue de l'obligation de croire, ces deux modes d'exposition nous sont présentés par le concile [Vatican 1er] comme équivalents (du moins au point de vue de l'obligation morale de croire). Nul en effet ne peut refuser sa foi à ce qui est certainement révélé ; mais est certainement révélé, non seulement ce qui est défini comme tel, mais tout ce qui est manifestement enseigné comme tel par le magistère ordinaire de l'Église. (...) La note théologique d'hérésie, d'après H. Denzinger, *Enchiridion symbolorum*, 1921, p. 7, préface, & B. H. Merkelbach, dans *Angelicum*, t. VII, 1930, p. 526, doit être appliquée, non seulement à la contradictoire d'une vérité définie [= Magistère extraordinaire], mais à celle d'une vérité clairement proposée par le magistère ordinaire" (Nau, 1956, p. 393 & note 5 de la même page).

Continuons à approfondir ce point plus en détail, il est excessivement important pour comprendre la déviance grave des lefébvristes. L'effet de l'inafaillibilité, quant à l'acte d'enseignement ordinaire & universel, est donc de garder la doctrine que contient ledit acte pure de toute erreur POUR AUTANT QU'IL EN TRAITE, et nullement de garantir la rectitude doctrinale d'une *sententia finalis terminativa*. Ceci bien compris, on comprend que ce serait s'abuser étrangement de croire que l'enseignement ordinaire & universel sur un point de Foi non encore défini dogmatiquement par le mode extraordinaire, n'est pas couvert lui aussi dans l'acte fragmentaire et isolé par l'inafaillibilité de l'Église, sous le fallacieux prétexte qu'il ne s'agit pas d'une *sententia finalis terminativa*, puisque, justement... ce n'est pas l'objet du Magistère ordinaire & universel de produire ce genre d'acte doctrinal définitif ! L'inafaillibilité inhérente à l'acte du Magistère ordinaire consiste en le garder TOUJOURS dans la fidélité à la doctrine dogmatique définitive dont il est une pièce dans le temps, pour la part plus ou moins grande qu'il débite à l'universalité des fidèles de cette dite doctrine définitive à un moment donné de la Vie divine de l'Église. IL EST DE FOI QU'IL NE SAURAIT S'EN ÉLOIGNER FRAGMENTAIREMENT UNE SEULE FOIS, c'est à dire être jamais faillible, donc pouvoir contenir pour sa part un exposé hérétique (comme le supposent blasphematoirement les lefébvristes), et c'est JUSTEMENT en quoi l'inafaillibilité joue pour lui.

Pour bien saisir la théologie de l'acte d'enseignement du Magistère ordinaire, citons à nouveau Dom Paul Nau, qui en fait cette très-bonne description : "Ce qui est vrai, mais qu'il faut entendre aussi bien des décrets du concile de Trente que des encycliques contemporaines, c'est qu'il ne faut pas demander à chaque texte du magistère [ordinaire & universel] la synthèse doctrinale que nous sommes accoutumés de rencontrer dans les tables de nos manuels, exposés systématiques d'une théologie déjà achevée. (...) [Les papes] laissent à leurs successeurs, organes eux aussi du vivant magistère, le soin de compléter l'ensemble doctrinal, non pour la vaine satisfaction de construire un harmonieux édifice, mais pour répondre à leur tour à de nouvelles nécessités des temps. La synthèse d'ensemble [de laquelle l'Eglise tirera éventuellement une *sententia finalis terminativa* par le mode extraordinaire de définition] ne devra être attendue que de l'action du Saint-Esprit à travers les siècles,

et ce sera l'œuvre des théologiens de rapprocher ensemble les affirmations diverses, prononcées à l'occasion d'erreurs opposées, pour faire ressortir l'harmonie et la solidité du corps de doctrine qu'elles composent. (...) Nulle opposition pourtant entre ces divers points de vue, et la synthèse n'est pas difficile à établir entre ces aspects complémentaires d'une même doctrine. S'étonner de cette diversité, refuser d'en reconnaître la profonde unité, seraient deux attitudes également regrettables. Elles méconnaîtraient toutes deux le caractère vivant du magistère pontifical, dont l'impérieuse nécessité fut au point de départ de la conversion de Newman. Impressionné par le caractère harmonieux et cohérent du développement dogmatique, il avait compris qu'une telle unité serait inexplicable sans la présence au sein du grand vivant qu'est l'Église, d'un élément comparable à ce "principe organisateur" auquel les biologistes d'aujourd'hui demandent de rendre compte de l'évolution organique de tout vivant. Ce principe n'est autre que la vigilance et l'influence doctrinale du pasteur suprême de l'Église. Ce caractère à la fois souple et cohérent de la continuité pontificale (...) incitera davantage à replacer chaque document dans la chaîne traditionnelle où il s'insère et dans le corps de doctrine dont il constitue un aspect et où il bénéficie de la lumière apportée par toutes les données complémentaires. Seule une étude de l'ensemble pourra permettre d'avoir une idée exacte de chacune des parties [c'est vrai, mais attention à bien saisir qu'on n'est pas fondé pour cela à en déduire que la partie n'est pas, pour sa part, couverte par l'infaillibilité parce qu'invinciblement ordonnée à la vérité définitive ; ici, Dom Paul Nau est un peu faible dans l'exposé].

Pour résumer la question par une formule lapidaire : UN ACTE ISOLÉ DU MAGISTÈRE ORDINAIRE ET UNIVERSEL NE DIT PAS *TOUTE* LA VÉRITÉ, MAIS IL EST CAPITAL DE COMPRENDRE QU'IL NE DIT *RIEN* CONTRE CETTE DITE VÉRITÉ DÉFINITIVE QU'IL CONTRIBUE TOUT AU CONTRAIRE À ÉLABORER DANS L'INFAILLIBILITÉ POUR SA PETITE OU SA GRANDE PART. Voilà certes qui contredit radicalement l'affirmation des lefébvristes et autres denantistes qui osent sacrilègement poser que le pape, dans un acte isolé du Magistère ordinaire & universel (par exemple brûlant : DHP), pourrait... "manquer", faillir. Comment ne pas voir ici le rapprochement entre cette thèse lefébvriste hérétique et celle des gallicans-jansénistes qui, derrière Bossuet,

voulaient bien admettre que tous les papes pris en corps d'institution étaient infaillibles, mais pas *chaque* pape qui, disaient-ils, pouvait bien, pour sa part particulière, errer. Mais, bon sang, un peu de réflexion ! Comment bien tous les papes pourraient-ils être infaillibles, ce que la Foi nous ordonne de croire, si chaque pape pouvait en effet... se tromper ?! A-t-on déjà vu une somme de parties... faillibles, pouvoir donner un total... infaillible !? De la même manière, comment des actes particuliers et isolés du Magistère ordinaire & universel, qu'on nous dit pouvoir être faillibles, pourraient-ils bien, tous réunis, donner une doctrine dogmatique... infaillible ??! La logique nous apprend pourtant que si la plus petite partie d'un tout est faillible, elle rend faillible le tout lui-même...

En fait, les lefébvristes arrivent à cette très-hérétique conclusion parce que, nous l'avons déjà dit, ils font l'erreur de considérer l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel par le concept de définition qui regarde cependant exclusivement le mode extraordinaire, mélangeant donc les deux concepts.

Cette dernière phrase que j'écris met le doigt plus encore qu'on pourrait le penser sur l'erreur profonde des libéraux-modernistes dans leur conception des choses du Magistère ordinaire & universel (et hélas, à leur suite, celle des lefébvristes qui n'ont rien trouvé de mieux que de leur emboîter le pas...). Ils n'ont tellement devant les yeux que le concept de définition, peut être par une sorte d'idéalisme utopique qui veut qu'une chose ne peut qu'être *absolument* parfaite mais pas *relativement* parfaite, qu'ils ont exclu de leur compréhension des choses de l'infaillibilité celui de l'enseignement. Ils auraient dû méditer cette phrase de Suarez : "Le mal métaphysique est la privation d'une perfection qui n'est pas due à la nature d'un être" (Suarez, *Métaph.*, diss. XI, sect. IV, n. 3). Cet auteur observe, au même endroit, que cette acception du mal est tout-à-fait impropre, et que les Pères et les philosophes ne s'étaient point occupés, jusqu'au temps où il vivait, de ce mal, parce qu'ils avaient fait observer que, dans le langage ordinaire, on ne dit pas d'une chose qu'elle est mauvaise par-là même qu'elle manque d'une perfection quelconque (car telle est la condition de toute nature créée), mais par le fait même qu'il lui manque une perfection qu'elle pourrait avoir [par sa nature propre]. "Quel est, dit saint Thomas (I part., quest. XLVIII, art. 3), celui qui oserait dire qu'une chose est mauvaise,

parce qu'elle n'a pas ce qui est bon dans une autre ; comme [= autrement dit :] que l'homme est mauvais, parce qu'il n'a pas la force du lion ?" Wolf démontre abondamment que l'on ne peut rien conclure de ce mal contre la bonté de Dieu (Manic., sect. III, n. 16, p. 379)" (Perrone, t. I, p. 438, note 1). Voilà de sages réflexions qui s'appliquent éminemment à notre affaire. Pour paraphraser saint Thomas, on pourrait dire : quel est le fol assez fou pour s'imaginer que le Magistère ordinaire & universel d'enseignement n'est pas infaillible, sous l'unique raison que l'acte qui lui est spécifique ne possède pas la perfection absolue de l'acte du Magistère extraordinaire relative à la *sententia finalis terminativa* ?, perfection "qui n'est pas due à la nature de son être" ?... C'est très-luciférien, cela, et bien dans l'air de notre temps antéchristique, de professer seulement la perfection absolue du Magistère extraordinaire, mais pas celle relative du Magistère ordinaire, cela rejoint la perversion des sataniques droits de l'homme qui ont en vue l'homme absolu ou universel mais pas l'homme particulier ou individuel... tel l'acte isolé ou particulier du Magistère ordinaire d'enseignement.

Ainsi, on remarque que c'est par opposition purement dialectique au concept de définition qu'ils définissent l'acte isolé du Magistère ordinaire & universel : pour eux, ils disent que cet acte est *non-définitif*, c'est le terme qu'ils emploient. Or, ce qualificatif négatif est prodigieusement ambivalent, comme pouvant signifier, ou bien que l'acte isolé du Magistère ordinaire & universel d'enseignement délivre un fragment seulement de la Vérité doctrinale, non sa totalité dogmatique (sens orthodoxe), non-définitif n'ayant alors simplement que le sens de non-complet, ou bien alors qu'il délivre une "vérité provisoire", par provision, c'est-à-dire sous réserve d'inventaire (sens modernistes hétérodoxe, par lequel il est professé qu'une vérité puisse ne pas être, c'est-à-dire ne pas exister métaphysiquement - car ou bien une vérité est, ou il s'agit d'une erreur, en tout état de cause on ne saurait parler d'une vérité provisoire, dans le sens moderniste qu'elle pourrait être telle à une époque donnée, mais ne plus être telle, ou exactement telle, un siècle plus tard). Or, hélas, il appert que c'est ce dernier sens, hétérodoxe, qui a largement prévalu dans les esprits modernes... et espérons que les lefébvristes n'en soient pas trop infectés. Ces derniers, en tous cas, n'ont, hélas, apparemment pas senti le modernisme de cette terminologie par laquelle il est professé qu'un acte isolé du Magistère ordinaire &

universel d'enseignement infaillible pourrait bien ne pas être, pour sa petite part plus ou moins grande, invinciblement ordonné à la Vérité immuable !...

En fait, s'il fallait donner un mot théologiquement adéquat pour définir l'acte isolé du Magistère ordinaire & universel d'enseignement, ce n'est pas le qualificatif dialectique non-définitif, hors-sujet et extrêmement dangereux, qu'on devrait retenir, mais le qualificatif *inchoatif*. Ce mot veut dire : "(1380 ; lat. *inchoativus*, de *inchoare* "commencer"). Ling. Se dit des formes verbales exprimant une action commençante, une progression" (*Petit Robert*). On ne saurait donc trouver qualificatif plus adéquat : le but de l'acte isolé du Magistère ordinaire & universel d'enseignement n'est pas de débiter une doctrine dogmatiquement achevée, *sententia finalis terminativa*, mais de délivrer un commencement de cette dite sentence finale, une part inchoative plus ou moins approchée de la définition parfaite et qui, de toutes façons et dans tous les cas, va tendre OBLIGATOIREMENT à cet achèvement dogmatique ultime, objet du seul Magistère extraordinaire. Or, on comprend bien que ce commencement de définition de la doctrine y est théologiquement ordonné, et donc, qu'il ne saurait lui aussi qu'être couvert par l'infaillibilité dans le sens qu'il ne saurait contenir la moindre erreur en ce qu'il dit inchoativement de la doctrine qu'il expose. Laissons Dom Paul Nau conclure ce chapitre : "On le voit, ces manières différentes pour le jugement solennel et le magistère ordinaire de bénéficier du "charisme de vérité et de foi jamais déficiente" (Denz., n. 1837) (...) viennent de la nature même spécifiquement différente de ces deux modes de proposition doctrinale".

Tout ce que nous expliquons là, du reste, n'est pas spécialement nouveau. Les Pères de Vatican 1er ont parfaitement bien exposé ces distinctions capitales entre les deux objets différents des deux modes, que je ne fais que rappeler ici, et Dom Paul Nau, dans ses articles, les résumait ainsi : "Pour parler formellement [à propos du Magistère ordinaire & universel d'enseignement], ce n'est pas infaillibilité, mais fidélité qu'il faudrait dire. Fidélité d'un enseignement à la Révélation qu'il a la mission de faire connaître, fidélité d'une transmission au dépôt reçu et qu'elle [sic] a la charge de communiquer : *ut fideliter exponerent*. MAIS FIDÉLITÉ GARANTIE PAR LE CHARISME, TOUT

COMME L'INFAILLIBILITÉ DU JUGEMENT SOLENNEL [= MODE EXTRAORDINAIRE]. Une doctrine universellement enseignée comme révélée, alors même que n'est intervenue aucune définition, exprime nécessairement, grâce au bénéfice de cette assistance, la Révélation confiée par le Christ aux Apôtres, elle est assurée de lui être fidèle ; elle est par suite la règle qui s'impose à la Foi. C'est ce qu'a défini la Constitution *Dei Filius*".

Il n'est pas mauvais ni inutile de préciser ici que certains libéraux-modernistes ont voulu soutenir qu'entre les mot "définir" et "enseigner", il n'y avait soi-disant pas de différence substantielle, et que les deux mots pourraient bien signifier la même chose. Rien de plus faux. Laissons Dom Nau bien nous le rappeler à partir des textes même de Vatican 1er : "Que l'acte du magistère ordinaire se présente comme distinct de la définition, le texte même de la Constitution Dei Filius le montre assez clairement. C'est en effet comme opposés l'un à l'autre qu'il introduit ces deux modes de présentations doctrinale : *Sive solemni iudicio, sive ordinario et universali magisterio*. Mais les Pères ne se sont pas contentés de cette présentation négative. Parmi les nombreuses expressions employées par eux pour désigner les diverses formes que peut revêtir ce magistère [ordinaire], deux termes reviennent surtout dans la bouche des orateurs : *Praedicatio et doctrina ; praedicat et docet*. M. Caudron [l'objecteur à la pensée moderniste que Dom Paul Nau avait pris à bonne tâche de réfuter dans ses articles] pense qu'en leur sens générique, ils auraient aussi bien convenu aux définitions et aux jugements [réservés au mode extraordinaire de l'infaillibilité]. Quoiqu'il en soit de ce sens générique, ces expressions semblent bien employées ici dans le sens spécifique qu'elles ont toujours eu dans la tradition scolastique. De même que le *iudicium* est l'acte propre du juge, de l'autorité qui prononce une sentence, la *doctrina* est l'acte spécifique elle aussi, du *magisterium*. (...) Démarche analytique, l'enseignement a pour but de faire connaître ce qui est contenu dans le principe d'une connaissance, dans la Révélation pour la connaissance de Foi, de "l'exposer", de "l'expliquer" pour le faire saisir à l'intelligence du disciple. Depuis les siècles, les prédicateurs apprenaient aux fidèles, comme une vérité contenue dans la Révélation, que Notre-Dame est montée au Ciel. Cette vérité, les théologiens la déduisaient de l'article de Foi à l'Incarnation et à la Maternité divine. Opération de synthèse au contraire, affirmant qu'une doctrine est réellement contenue

dans son principe, le jugement achève la connaissance ou la proposition doctrinale par cette affirmation décisive : le 1er novembre 1950, Pie XII, revenant sur la doctrine couramment enseignée de l'Assomption de Notre-Dame, la confrontait avec son principe, la Révélation, pour définir que "c'est un dogme divinement révélé que Marie... a été élevée en âme et en corps à la gloire céleste". "(...) De la seule affirmation qui constitue le jugement, on dira, à parler formellement, qu'elle est vraie ou fautive. De l'exposé, qui fait connaître le contenu de la Révélation, on s'exprimera plus rigoureusement en le déclarant fidèle : c'est l'expression qu'a retenue la constitution *Pastor Aeternus : Ut fideliter exponerent*" (Nau, 1962, pp. 364-367).

Saint Vincent de Lérins, je l'ai rappelé plus haut, a synthétisé dans un raccourci saisissant, merveilleux, ce que rajoute la définition à l'enseignement : "*Faire croire plus expressément ce que l'on croit déjà simplement*". Le magistère définitionnel n'a en fait pour seul but que d'affirmer pour les *hommes* la vérité officiellement, juridiquement pourrait-on dire, nullement pour les *âmes* qui connaissent déjà, et déjà infailliblement, cette vérité par le magistère d'enseignement. L'acte du Magistère extraordinaire se définit en deux points : 1/ c'est un acte de jugement qui fonde explicitement la doctrine en cause sur la Révélation, comme nous l'explique bien Dom Paul Nau dans ce que nous venons de citer de lui ; 2/ c'est un acte doctrinalement complet et achevé, récapitulant dans une *sententia finalis terminativa* ce qui était professé jusque là plus ou moins fragmentairement par le magistère d'enseignement (dans cette étude, j'ai préféré quant à moi, mettre l'accent plutôt sur le deuxième point, moins théorique, plus pratique, et donc plus facile à comprendre). Mais il est fort important de saisir que ce qui compte pour la pénétration de la Foi dans l'âme du fidèle, c'est beaucoup plus la multiplicité des actes d'enseignement ordinaire & universel que l'acte unique final de définition.

D'autre part, et c'est bien entendu très-important à considérer pour notre affaire DHP, l'objet du Magistère ordinaire & universel n'est pas seulement l'enseignement de vérités encore non-définies par le mode extraordinaire, il comprend aussi, bien évidemment, l'enseignement quotidien des vérités... déjà antérieurement définies par ce mode extraordinaire. Laissons Mgr d'Avanzo bien nous le rappeler : "[Le Magistère ordinaire &

universel] enseigne toutes les vérités soit déjà définies [par ex. : la Divinité du Christ], soit explicitement contenues dans le dépôt de la Révélation mais non définies encore [par ex. : l'infailibilité doctrinale dans les rites liturgiques imposés à l'universalité des chrétiens - d'où, soit dit en passant, le problème de la nouvelle messe...], soit enfin celles qui font l'objet d'une foi implicite [autrement dit : des vérités que l'Église a dans son Trésor doctrinal depuis qu'elle est née, mais dont le Saint-Esprit ne l'inspire pas de s'occuper, telles, par exemple la doctrine millénariste (... mais oui !), ou encore, certaines vérités cachées qui concernent saint Joseph, la co-Rédemption, etc.]". La première catégorie de l'objet du Magistère ordinaire & universel d'enseignement rappelée par Mgr d'Avanzo (notez bien : la PREMIÈRE), concerne donc l'enseignement quotidien universel aux fidèles des vérités déjà définies. Or, bien sûr, pour cette première catégorie de l'enseignement du Magistère ordinaire & universel, l'infailibilité joue encore plus, pourrait-on dire, qu'avec les catégories deux et trois concernant les vérités non-définies puisqu'elle a été antérieurement déjà couverte par l'infailibilité dans une *sententia finalis terminativa* qui professe parfaitement la doctrine en question ! Prenons un simple exemple : avant la proclamation du dogme de l'Assomption en 1950, tout enseignement du Magistère ordinaire & universel sur cette question était couvert par l'infailibilité en ce sens de fidélité qu'on vient de rappeler, à savoir qu'il n'aurait pu y avoir la moindre erreur doctrinale dans l'exposé isolé, pour ce qu'il en était dit à l'universalité des fidèles. Mais après 1950 et la définition dogmatique de l'Assomption, c'est encore plus contraignant puisque la doctrine est dorénavant dogmatiquement parfaitement définie : il s'agit alors de la fidélité de l'enseignement quotidien ordinaire & universel à une doctrine parfaitement définie et non plus à définir. Et bien entendu, le lecteur comprend que nous faisons ce raisonnement en pensant très-fort au dogme "*hors de l'Église, point de salut*" (dont la Liberté Religieuse, objet de DHP, est la formelle contradictoire ou négation, telles les ténèbres par rapport à la lumière). En vérité, DHP est une très-belle illustration de cette première catégorie des vérités déjà définies enseignées quotidiennement et infailliblement par le Magistère ordinaire & universel. Or, précisément, cette doctrine ayant été définie dogmatiquement depuis belle lurette, les Pères actuels de l'Église, en enseignant ordinairement et universellement les fidèles sur ce qui la nie absolument, à savoir la Liberté Religieuse, NE pouvaient

donc QUE condamner cette contradictoire abominable, cette affreuse négation (certes, bien loin de le faire, les Pères de Vatican II l'ont exalté agressivement, mais ce fait ecclésial, bien sûr terriblement anormal, ne change pas la loi théologique fondamentale, comme je l'ai déjà dit, ne peut en tout état de cause pas la changer sans renverser par-là même, *ipso-facto*, tout l'édifice sacré de l'Église).

La conclusion de ce chapitre est certaine et de Foi, *de fide* : TOUT acte d'enseignement doctrinal isolé du Magistère ordinaire & universel, sans aucune exception, est formellement couvert par l'infailibilité, *a fortiori* lorsque son objet doctrinal concerne des vérités dogmatiquement déjà définies, comme dans... DHP.

Ces choses de la doctrine catholique sont en vérité finalement assez simples à comprendre. On ne peut s'empêcher de se demander, pour finir, comment des prêtres tradis. qui ont vocation de ruminer la Parole de Dieu, de s'en nourrir et d'en bien nourrir les âmes qu'ils ont de par Dieu à charge, aient pu et puissent autant "dérailler" quand il s'agit de les expliquer en les appliquant à la problématique de la Crise de l'Église... Le vrai travail du théologien n'est-il pas de plier la situation ecclésiale anormale engendrée par DHP aux critères de la théologie... et non l'inverse, c'est-à-dire prostituer la théologie fondamentale à l'anormalité hérétique de DHP ?

II./ Autre objection, lue je ne sais plus où dans les rangs lefébvristes. *"Vous vous trompez sur ce qui fonde le concept "ordinaire" : en fait, ce qui fonde le Magistère ordinaire, ce n'est pas l'enseignement doctrinal, c'est seulement une question de solennité donnée ou non, au document magistériel, et qui fait qu'il appartient, soit au Magistère ordinaire, soit à celui extraordinaire ; c'est d'ailleurs bien pourquoi les Pères de Vatican 1er parlent du mode extraordinaire OU SOLENNEL, employant indifféremment l'un ou l'autre qualificatif pour désigner cedit mode"*.

Ce qui revient à dire : les qualificatifs "ordinaire" et "extraordinaire" regardent une question de forme et non de fond quand on les applique sur le plan théologique aux modes de l'infailibilité. Or, cette objection est déboutée dans le principe même de ce qui la fonde : les concepts de théologie, en effet, concernent toujours une question de fond, et non de forme. Ceci suffit pour réfuter radicalement cette objection : les qualificatifs

"ordinaire" et "extraordinaire" employés en théologie ne peuvent qu'avoir trait à un fondement de la Foi (et c'est bien le cas : le mode "ordinaire" est fondé sur l'enseignement, comme celui "extraordinaire" l'est sur la définition, ainsi qu'on l'a vu plus haut, distinction qui a bien trait à une substance de la Foi, l'enseignement étant substantiellement différent de la définition). Comme dit fort justement Dom Paul Nau : "L'objet [doctrinal] direct d'une [simple] encyclique [du mode ordinaire & universel] engage beaucoup plus le pape que le simple considérant d'une constitution dogmatique [= c'est le contenu doctrinal qui compte, veut dire l'auteur, nullement la forme adoptée pour le document magistériel]". Et d'ajouter un peu plus loin : "Le pape demeure libre, même dans le cas d'un jugement solennel [= Magistère extraordinaire], de choisir le mode d'expression qu'il juge le plus opportun. Il pourrait pour une définition utiliser une encyclique ou un radio message, aussi bien qu'une constitution apostolique majestueusement inscrite sur une bulle. À plus forte raison en est-il de même pour le magistère ordinaire".

Certes, bien sûr, lorsqu'il y a un nouveau canon dogmatique explicité dans une *sententia finalis terminativa*, c'est un immense événement pour l'Eglise et la vie spirituelle du catholique, l'importance de l'événement exige donc que l'acte ecclésial soit posé dans la plus grande solennité, dans le "rassemblement" de toute l'Église et dans tout l'apparat canonique, il y a comme une naturelle corrélation entre le fond extraordinaire et la forme qui doit revêtir, elle aussi, le caractère extraordinaire, justement pour bien souligner que le fond l'est. Mais il est capital de bien comprendre que la forme "extraordinaire" adoptée pour la promulgation d'un document du Magistère extraordinaire n'est pas du tout constitutive dudit acte, contrairement à ce qui est trop cru généralement voire enseigné dans la plupart des manuels de théologie contemporains... même, hélas, dans ceux d'avant Vatican II ! Mgr Robert Fidelis Mac Kenna, dominicain sédévacantiste américain, dans un article *Infailibilité du Pape* malheureusement difficilement traduit de l'anglais mais bien autrement "libérateur" que celui de Mgr Williamson sur le même sujet (ce dernier a en effet écrit un document intitulé *Considérations libératrices sur l'infailibilité* où il expose l'hérésie lefébvrisme en la matière ; donc, attention, danger : le titre est à comprendre dans le sens exclusif que Mgr Williamson SE LIBÈRE de la doctrine catholique sur l'infailibilité, et qu'il

ambitionne d'en libérer ses ouailles et lecteurs...!), Mgr Mac-Kenna disais-je, a noté lui aussi cela, de son côté : "Quelles que soient lesdites quatre "conditions" pour une déclaration ex cathedra [= extraordinaire], elles ne sont pas conditions pour que le pape se prononce infailliblement. Ces "conditions" sont seulement les éléments ou facteurs impliqués dans cette déclaration [l'évêque veut dire que ces fameuses mais fictives quatre "conditions" dont nous avons parlé plus haut, ont seulement valeur de signes topiques, accompagnent seulement tout naturellement le mode extraordinaire ; autrement dit, elles ne sont que des accidents et nullement la substance d'une déclaration ex cathedra solennelle]".

La conclusion, en ce qui concerne DHP, est certaine : ce qui fonde le mode "ordinaire" étant bel et bien un acte d'ENSEIGNEMENT doctrinal par l'universalité des membres enseignants à l'universalité des fidèles, DHP, qui est authentiquement un de cesdits actes d'enseignement, ressort bien du mode ordinaire & universel de l'infailibilité.

III./ D'autres objections de moindre valeur ont cours chez les lefébvristes. L'inénarrable abbé de Nantes, du temps de son vivant, posait par exemple celle-ci, sans vergogne aucune : "DHP n'est pas un acte du magistère ordinaire infaillible PUISQU'il est hérétique, si c'est évidemment fort regrettable par ailleurs" (sic). Ce qu'il voulait dire, c'est ceci : l'objet doctrinal de DHP étant une hérésie, n'est par-là même point du ressort des vérités de Foi qui sont les seules doctrines à être couvertes par l'infailibilité ; donc, osait-il raisonner (... ou plutôt déraisonner le plus follement du monde), l'acte magistériel DHP professant une hérésie, n'est évidemment pas un document couvert par l'infailibilité. Le cardinal Castrillon-Hoyos, qui a la tâche déshonorante de rallier les tradis. à la Rome conciliaire, n'a pas eu la moindre honte de soutenir lui aussi cette même *super-supercherie* intellectuelle à Mgr Fellay, lors des rapports Écône-Rome à la fin de l'année 2001 : "*La liberté religieuse, de toutes façons, n'est pas de Foi*", lui a-t-il très-gentiment susurré pour l'amadouer...

... Chers lecteurs !!, c'est exactement comme si, devant le prêche d'un pape qui nierait la Divinité du Christ, j'irai, scandalisé, me plaindre à mon curé, et lui, de me répondre, la bouche en cœur : "Oh, mais !, rassurez-vous, tout va bien : la négation de la Divinité du Christ n'est pas une doctrine de Foi !" À la fin, de qui

se moque-t on ?? Ces prétendues objections ne sont que méprisable dialectique de trompeur, à faire rougir de honte le pire des marxistes.

Ainsi donc, on ose nous soutenir, sans rire, que l'objet doctrinal de DHP, c'est une hérésie. Mais enfin, voyons, l'objet doctrinal d'un document magistériel d'Église ne saurait, en tout état de cause, être... une hérésie ! Une hérésie N'est PAS une doctrine, ça n'est que la négation d'une doctrine !! L'hérésie N'EXISTE PAS, pas plus que les ténèbres par rapport à la lumière, ce qui existe, c'est la Vérité de Foi connue par l'Église et dont l'hérésie n'est que la négation, le négatif formel !! Pour poser la notation théologique d'un acte d'enseignement doctrinal, seule rentre en compte l'examen de la doctrine positive, non celle négative. Donc, quant à DHP, la seule chose que nous ayons à considérer, c'est que la Liberté Religieuse est la négation immédiate et formelle... du dogme "hors de l'Église, point de salut", en fait et en droit, c'est ce dogme qui est... l'objet doctrinal formel de DHP. Ce n'est pas du tout la Liberté Religieuse qui est l'objet doctrinal de DHP, parce que la Liberté Religieuse n'est qu'une négation qui n'existe pas. Alors, l'objet doctrinal formel de DHP étant un dogme, tout ce qu'il y a de plus couvert par l'infailibilité, les Pères de Vatican II, en rédigeant cet acte d'enseignement, étaient sous le couvert de l'infailibilité et, encore une coup, NE pouvaient donc théologiquement QUE condamner la Liberté Religieuse qui est son négatif formel.

Conclusion : DHP est bien un acte du magistère ordinaire infailible, précisément À CAUSE de son objet doctrinal dogmatique qui est "Hors de l'Église, point de salut".

IV./ "Mais tout-de-même, objectera encore le lefébvrisme, à chaque fois que le pape et les évêques parlent en Église, dans leur mandat officiel et non en tant que théologien privé, tout n'est pas couvert par l'infailibilité !"

C'est parfaitement vrai, pour une (rare) fois, le lefébvrisme a raison. Il existe en effet une troisième catégorie d'actes magistériaux d'Église qui ne ressortent pas du Magistère infailible, qu'il soit ordinaire ou extraordinaire, mais du Magistère authentique, de soi non-infailible (authentique, en ce sens qu'il émane des pasteurs légitimes posant des actes légitimes dans le cadre de leur mission d'Église). C'est en fait tous les actes des

papes et des Évêques qui ont trait à la gestion pastorale du Peuple de Dieu sans faire partie de l'enseignement ayant trait à la Foi ou aux mœurs, sauf de manière plus ou moins éloignée (comme par exemple les prises de positions du pape en matière de gouvernement temporel, les décisions prises par les dicastères romains : annulation de mariage, nominations épiscopales, béatifications à usage d'une église particulière, etc.). Mais cependant, là encore, l'assentiment du simple fidèle à ce genre d'actes est absolument requis. On pourrait de prime abord s'en étonner puisque ce Magistère authentique n'est pas couvert par l'infaillibilité. Et pourtant, rien de plus juste, car l'Église est SAINTE. Il faut bien comprendre, en effet, que l'infaillibilité accordée à l'Église n'est elle-même qu'une conséquence parmi d'autres, la plus importante certes, de l'Assistance permanente du Christ et de l'Esprit-Saint à l'Église : lors même que l'Église n'est pas dans le cadre du Magistère ordinaire ou extraordinaire infaillible, elle est quand même assistée par le Christ de telle manière que le fidèle est sûr que toutes ses directives ne peuvent que le mener dans la voie du salut... quand bien même il y aurait erreur dans l'ordre temporel ou accidentel. L'Assistance divine du Christ à son Église, dont l'infaillibilité n'est qu'un "département" si l'on peut dire, est en effet un charisme plus grand que l'infaillibilité car non seulement elle empêche négativement l'Église de se tromper, comme l'infaillibilité, mais elle la fait positivement progresser vers la Jérusalem céleste et le Retour glorieux du Christ-Époux. C'est pourquoi les saints ont tous compris qu'il valait mieux être crucifié par l'Église (ou du moins par ceux qui sont dépositaires de son Autorité), que crucifier l'Église. Parce qu'il n'y a pas meilleur moyen d'acquérir le salut que de souffrir persécution pour Dieu par... l'Église (ce qui ne revient pas à dire que quand il y a erreur manifeste et objective de la part des grands-clercs, il faille l'effacer ou la nier, par une sorte d'esprit partisan finalement idolâtre, en l'occurrence papolâtre, à résonance fasciste ; et j'avoue qu'ici le catholique peut être prodigieusement crucifié quant à la question politique exposée par l'Église et les papes depuis la Révolution, et même... avant ; cf. mon dernier livre "*J'accuse le Concordat !*", [ici](#)).

L'*Ami du Clergé* exprime bien le cadre de ce Magistère authentique non-infaillible, qui, notons-le soigneusement quand même, n'a été défini que dans les temps modernes (il n'en est pas question dans Vatican 1er qui ne connaît que deux sortes

d'actes ecclésiiaux : ceux qui sont infaillibles, répartis sous les modes extraordinaire et ordinaire, et ceux... qui ne le sont pas, dont il n'est pas même dit un traître mot à Vatican 1er) : "En-dehors de là [du domaine du Magistère ordinaire et extraordinaire strictement infaillible], il y a présomption en faveur de son inerrance [à l'Église et au pape], à cause de l'Assistance divine qui lui est promise, et pratiquement on doit un assentiment religieux ferme et sans réserve aux décisions pontificales personnelles ou émanant des Congrégations romaines. Bien qu'elles soient réformables, elles excluent absolument tout défaut de prudence et tout mal moral ; elles sont l'autorité éclairant les doutes de la conscience pratique. Les circonstances changeant, ces décisions peuvent être modifiées ou même abolies, et il n'y a pas lieu de se scandaliser de ces changements ni d'opposer les décrets d'un pape aux décrets d'un autre ; mais cette mutabilité n'enlève rien au devoir strict que les fidèles ont de s'y soumettre" (*Tables générales 1909-1923*, p. 381, 2e col.).

Mais, le lecteur l'a compris, nous ne parlons de ce Magistère authentique non-infaillible que pour mémoire, car notre problème n'est en rien concerné par lui : DHP en effet, est un acte ecclésial qui s'exprime formellement sur une question de Foi, de vérité divine directe, pas même indirecte, et encore moins éloignée du noyau dogmatique . Par là même qu'il concerne une vérité première de la Foi, il ne peut, en tout état de cause, absolument pas ressortir de ce Magistère authentique non-infaillible pour la bonne et simple raison que l'objet de celui-ci exclut précisément par définition tout ce qui a trait aux enseignements sur la Foi ou les mœurs, lesquels sont traités par le seul Magistère infaillible.

Donc, pour résumer la doctrine catholique sur cette question si importante de l'infaillibilité, doctrine finalement très-simple mais abominablement sophistiquée et pervertie par les modernistes et les... lefébvristes à leur damnée suite, il y a un Magistère infaillible qui porte sur la Foi ou les mœurs, soit ordinaire & universel (doctrine enseignée continuellement, quotidiennement, universellement et communément dans l'Église), soit extraordinaire (nouveaux dogmes tirés du Magistère ordinaire & universel, et définis pour la première fois dans le Canon de l'Église), et il y a un Magistère non-infaillible, qui ne porte pas sur les doctrines de Foi et de mœurs, dit authentique dans nos temps modernes, et ici, le *distinguo* est un affinement

théologique parfaitement justifié. Léon XIII, dans son encyclique *Sapientiae Christianae* du 10 janvier 1890, résume le devoir d'obéissance du simple fidèle à chacune de ces trois catégories, dont on voudra bien noter qu'il les distingue avec grand soin : "Quand il s'agit d'établir les limites de l'obéissance, que personne ne s'imagine que la soumission à l'Autorité des pasteurs sacrés et surtout du Pontife romain s'arrête à ce qui concerne les dogmes, dont le rejet opiniâtre ne peut aller sans le crime d'hérésie [= Magistère extraordinaire]. Il ne suffit même pas de donner un sincère et ferme assentiment aux doctrines qui, sans avoir été définies par un jugement solennel de l'Église, sont cependant proposées à notre Foi, par son magistère ordinaire et universel, comme étant divinement révélées, et que le Concile du Vatican a ordonné de croire de Foi catholique et divine [= Magistère ordinaire & universel]. Il faut en outre, que les chrétiens considèrent comme un devoir de se laisser régir et gouverner par l'Autorité et la direction des évêques, et surtout par celles du Siège apostolique [= Magistère authentique non-infaillible]".

V./ "Votre exposé sur l'infailibilité du magistère ordinaire & universel pèche très-certainement par quelque côté, car on a des exemples historiques sûrs de papes qui ont chuté doctrinalement dans le cadre de leur enseignement ex officio aux fidèles ; ils sont même assez nombreux : Libère, Honorius, Pascal II, Jean XXII, Pie VII, etc. (= etc. : car on peut rajouter Vigile et Pélage 1er sur l'affaire des Trois Chapitres, quoique, dans cette affaire fort embrouillée, il ne soit pas à proprement parler question de doctrine mais de querelle de personnes et surtout d'antagonisme Orient-Occident). Donc : Contra factum, non argumentum, contre les faits, on n'argumente pas, aucune raison ne tient ! Ces exemples historiques nous enseignent par les faits qu'un pape peut chuter ex professo en enseignant la doctrine aux fidèles, et ces faits notoires et avérés enregistrés dans les annales ecclésiastiques ont le pas sur tout raisonnement théologique qui tendrait à démontrer le contraire".

Il est franchement bien affligeant pour un simple laïc d'avoir à réfuter cette pseudo-objection des "papes hérétiques", car cette thèse controuvée et impie est surtout soutenue, dans l'obscurantisme historique le plus honteux, par des... prêtres tradis., en ce compris bien entendu ceux lefébvristes. Comment

donc ces prêtres tradis., ô mille & mille hontes sur eux !, ne sont-ils pas rappelés que tous ces prétendus cas de "papes hérétiques" avaient été mûrement jugés comme nuls et nonavenus il y a plus de cent ans par les Pères de Vatican 1er, et ceci, de façon magistrale et sans appel, après étude objective des plus minutieuse et savante de chacun d'eux ?! Mais non, tels de vils centuriateurs de Magdebourg (ces protestants de mauvaise foi qui, au XVIIe siècle, inventaient de sacrilèges calomnies contre les papes, dans de fausses histoires ecclésiastiques) ou de nouveaux Voltaire ("mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose"), les lefébvristes impénitents inventent ces mensonges, les entretiennent, les engraisent, les font pousser dans les âmes des fidèles dont ils ont charge, jusqu'à ce qu'ils y produisent leurs fruits vénéreux de mort spirituelle (car supposer des cas de papes hérétiques ex officio, c'est tout simplement remettre en cause la constitution divine de l'Église).

LA VÉRITÉ HISTORIQUE, C'EST QU'IL N'Y A JAMAIS EU DE CAS DE PAPES HÉRÉTIQUES FORMELS DANS TOUT LE TEMPS DE L'ÉGLISE, DEPUIS 2 000 ANS, PAS PLUS D'AILLEURS EN TANT QUE DOCTEUR UNIVERSEL, CE QUI VA SANS DIRE, QU'EN TANT QUE DOCTEUR PRIVÉ. À la vérité, il suffit amplement, pour réfuter chacun de ces prétendus cas de "pape hérétique", d'ouvrir un bon manuel d'apologétique qui, tous, contiennent une suffisante réfutation de cette indigne objection que font les lefébvristes contre la vérité de Dame Histoire (rappelons-nous qu'on ne triche pas contre la vérité historique, surtout quand elle est celle de la sainte Église, sans pécher grièvement : tout simplement, parce qu'elle est un lieu théologique émanant de Dieu le Père Créateur pour révéler aux âmes la Vérité ; c'est ainsi que la définit avec une grande justesse Melchior Canus, théologien qui fut une lumière du concile de Trente). Un résumé très-succinct pour chaque cas sera donc largement suffisant.

Libère (352-366). - Le bon et très-excellent pape Libère, que les anciens martyrologes canonisent, *saint* Libère donc, après avoir défendu très-fermement et presque contre tous la cause catholique contre l'hérésie arienne, se vit persécuté et puni d'exil rigoureux par l'empereur arien ; après l'avoir réduit moralement à néant, "déprimé par un long exil" (saint Jérôme) et même "sous des menaces de mort" (saint Athanase), l'empereur l'oblige à signer soi-disant (car cela est loin d'être sûr), une formule de Foi,

la 3e de Sirmium, laquelle n'est même pas hérétique mais seulement faible. Les termes qu'elle employait n'avait en effet rien de contraire à la foi et les seuls reproches qu'on pouvait leur faire était de rester trop imprécis. À la suite de quoi, il est libéré et retourne à Rome où il est acclamé avec enthousiasme par le peuple tout entier en tant que pape catholique, ce qui d'ailleurs a l'effet immédiat d'éjecter de Rome l'antipape à la solde arienne qu'avait créé l'empereur pour supplanter Libère. En vérité, la solution du "problème" est limpide : à supposer que Libère ait signé cette formule de Foi faible, ce qui n'est pas du tout prouvé, elle ne fut pas signée par lui dans la liberté de l'Église, ce qui l'invalide ; de plus, cette lettre ne contient pas d'hérésie formelle. Précisons pour finir que les "lettres" de Libère excommuniant saint Athanase, etc., sont des faux forgés par les ariens : la vérité, c'est que le pape Libère n'a jamais écrit de telles lettres. Les mauvaises appréciations de saint Athanase, de saint Jérôme, de saint Hilaire, sur Libère, proviennent du fait qu'ils avaient cru à l'authenticité de ces fausses lettres.

Honorius (625-638). - L'inénarrable abbé de Nantes a, de son vivant dans la CRC, clamé haut et fort, et surtout n'importe comment, le cas de ce pape qui, soi-disant, versa dans l'hérésie, *"ce qui était entièrement éloigné de l'esprit du Père catholique, le pape Honorius, de sainte mémoire"*, comme dit son successeur sur le Siège de Pierre, Jean IV (640-642). Le cher abbé compare Honorius, bien sûr suivez son regard, à Paul VI puis à Jean-Paul II. C'est s'abuser sur toute la ligne, et faire dans le n'importe quoi, avec une grande légèreté et sacrilège désinvolture. À cause des tromperies malignes et captieuses de l'abbé de Nantes, nous serons plus long sur l'affaire Honorius.

Contrairement au pape Libère, on est cette fois-ci bien sûr que le pape Honorius est l'auteur d'une lettre doctrinalement légère plus qu'équivoque sur l'hérésie du monothélisme. Encore faut-il bien comprendre qu'Honorius fut malicieusement trompé par l'insidieux grec Sergius, l'hérétique patriarche de Constantinople, et que non seulement il n'avait pas la moindre intention de souscrire à l'hérésie, mais que de plus, les termes de sa lettre, pris dans leur acception authentique, n'ont pas le moindre sens hérétique. C'est seulement le contexte qui fit qu'une lettre légère, alors qu'elle aurait dû être énergique à poursuivre le

mal naissant (mais le pape n'en avait nullement conscience), servit à favoriser l'hérésie.

Voyons un peu ce contexte. Sergius, qui voulait professer hérétiquement une seule volonté dans la Personne du Christ, fit semblant que ses contradicteurs catholiques, qui croyaient la sainte doctrine (= deux volontés différentes mais parfaitement d'accord entre elles dans la Personne du Christ, émanations et expressions des deux Natures, divine et humaine), professaient deux volontés contraires dans le Christ (comme dans notre humanité déchue, entre la chair et l'esprit), pour avoir quelque chose à leur reprocher. Le fourbe fabriqua de toutes pièces ce grief contre les catholiques, en fit le seul problème dans sa lettre au pape, pour tacher, sous prétexte de remise en ordre doctrinale, de faire passer dialectiquement son venin hérétique. Le pape fut complètement dupé par les propos fort captieux et mensongers de sa missive, très-habilement rédigée, flatteuse, "remplie d'artifice et de déguisement" où, en se donnant le beau rôle de pacificateur ayant le zèle de la Foi contre de dangereux esprits chicaneurs et brouillons agitant "quelques nouvelles questions de mots", il faisait semblant de lui demander son avis, tout en le trompant sur le fond du débat. La conclusion hypocrite de sa lettre était de conseiller au pape d'interdire de dire une ou deux volontés dans le Christ, parce que ce *distinguo* était une nouvelle sophistication de "grammairiens", de "boursouflés philosophes à voix de grenouilles" (sic !), qui ne pouvait que scandaliser les simples.

Honorius, abusé, tomba dans le piège, et répondit, sans faire attention que le fond du débat était important, d'une manière évasive et à côté de la question : il professa, en des termes hélas théologiquement assez imprécis que, dans la sainte-Humanité du Christ, il n'y avait pas deux volontés contraires, la lutte de la chair contre l'esprit, mais une seule volonté. Sergius, jouant sur l'imprécision de la missive papale, feignit qu'Honorius avait parlé dans son sens en ne retenant de sa lettre que le mot "seule volonté", et en l'appliquant indûment à la Personne du Christ (ce qui était un faux manifeste car le pape avait professé cette seule volonté pour la seule sainte-Humanité, et "son secrétaire protesta publiquement que tel était le sens qu'il [le pape Honorius] avait en vue"), et le tour était joué. Enfin, plus grave, le pape abusé "imposa silence aux deux parties", avalant

comme couleuvre le faux prétexte invoqué par Sergius, à savoir qu'il s'agissait d'une querelle sophistique, logomachique, vaine, oiseuse, opposée à la simplicité de la Foi.

Comment juger cette lettre ? Une chose est certaine : nous sommes loin, infiniment, d'une profession de foi hérétique formelle de la part du pape, comme... dans DHP ! Honorius a tout au contraire un discours catholique dans sa lettre, et professait l'orthodoxie en cette matière comme dans les autres. Ce n'est que la méchanceté de Sergius qui, trompant tout le monde, y inventa le sens hérétique qu'il voulait et auquel il donna une grande publicité, laquelle, par la permission de Dieu, trouva moult échos. Il faut même aller plus loin dans la poursuite de la vérité historique, car la vérité, c'est que le pape Honorius est un saint pape qui défend avec vigueur la saine doctrine pendant tout son pontificat, convertit avec zèle la nation anglaise, et l'on a par-là la preuve qu'on n'a pas du tout affaire avec lui à... "un pape hérétique".

"L'orthodoxie d'Honorius prouvée par les témoignages de ses contemporains et par ses propres écrits.- La biographie officielle d'Honorius, insérée dans le *Liber pontificalis*, loue ce pape pour ses nombreuses bonnes œuvres, et notamment pour avoir rendu érudit le clergé ("*Multa bona fecit. Hic erudit clerum*", in *Liber pontificalis*, éd. annotée par Louis Duchesne et les élèves de l'École de Rome, 1955, t. 1, p. 323). Jonas de Bobbio, qui avait vu le pape à Rome, en fit un portrait très avantageux : vénérable, sagace, de bon conseil, doux, humble, BRILLANT PAR SA DOCTRINE ("*doctrina clarens*"), Bobbio, *Vie de St. Bertulfe*, ch. 6.). Cet éloge concorde bien avec l'épithète d'Honorius : son nom est en grand honneur, il est sagace, grand en mérite, d'une puissance divine en matière de chant sacré, PUISSANT PAR SA DOCTRINE ("*doctrina potens*"), in *Liber pontificalis*, note explicative 19). Il eut un saint zèle pour la doctrine, puisqu'il reprocha aux évêques espagnols leur tiédeur en matière de Foi. L'évêque de Saragosse Braulio, parlant au nom des évêques réunis au VI^e concile de Tolède (638), essaya de se justifier, puis conclut avec un compliment : "Les deux parties de l'univers, à savoir l'Orient et l'Occident, averties par ta voix, comprirent que l'aide résidait dans ta divine présidence et qu'il fallait s'attacher à démolir la perfidie des mauvais" (Braulio de Saragosse, *Epistolario*, 129, in Goerg Kreuzer, *Die Honorius frage*

im Mettelalter und in der Neuzeit, collection "Päpste und Papsttum", t. VIII, thèse de doctorat, Stuttgart 1975, p. 19). D'après l'universitaire spécialiste Kreuzer, Braulio fit là une allusion à la lutte vaillante d'Honorius contre le monothélisme [ceci, donc, est une preuve qu'Honorius finit par combattre cette hérésie !]" (citations tirées de *Mystère d'iniquité, etc.*, pp. 281-282). Le pape Jean IV, un des proches successeurs d'Honorius, en ayant tout-à-fait assez de ces calomnies contre son saint prédécesseur, écrivit une lettre vigoureuse à l'Empereur pour réhabiliter sa mémoire. Le grand historien ecclésiastique Rohrbacher en dit ceci : "Cette lettre du pape Jean IV pour la défense du pape Honorius est d'autant plus remarquable, qu'elle fut écrite par le même secrétaire qui avait écrit celle d'Honorius [celle dont Sergius avait osé tirer un sens hérétique], de laquelle, par conséquent, il connaissait le sens mieux que personne. C'est la réflexion de saint Maxime" (*Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. X, p. 148). Migne, dans son Encyclopédie, résume très bien la question comme suit : "On n'y trouve [dans les lettres d'Honorius], du reste, aucune erreur théologique, et elles se justifient du reproche d'hérésie par elles-mêmes, non moins que par le témoignage des auteurs contemporains ou des papes qui ont occupé, après Honorius, le siège apostolique" (*Dictionnaire des Hérésies*, t. XI, p. 1013, note 5).

Comme saint Sophrone de Jérusalem, l'Athanase du monothélisme, envoyait sa profession de Foi de nouvel évêque de Jérusalem un peu partout dans le monde chrétien, dans laquelle il avait incluant une condamnation énergique, précise et explicite de cette nouvelle hérésie, Honorius réécrivit une lettre dans laquelle il s'entête à vouloir considérer la question comme stérile et oiseuse, s'obstinant à croire "qu'il fallait rejeter la nouvelle invention de ce terme, d'une ou deux opérations, et ne point obscurcir la doctrine de l'Église par les nuages de ces disputes, mais bannir de l'explication de la Foi ces mots nouvellement introduits" ; vers la fin de cette deuxième lettre, il précisait qu'il "ne faut point définir qu'il y ait en Jésus-Christ une ou deux opérations, à cause de la simplicité des hommes et pour couper court à d'inextricables disputes". Rohrbacher conclut avec grande justesse : "Heureux si [le pape Honorius] n'eût eu affaire qu'aux Anglais, aux Francs, aux Goths et aux Lombards. Une fois enlacé dans les artifices des évêques grecs de Constantinople, d'Alexandrie et d'Antioche, tous les efforts qu'il put faire avant sa

mort pour les ramener à de meilleurs sentiments furent inutiles. Car, qu'il ait fait des efforts pour cela, saint Maxime en est témoin, quand il dit : "Quel moyen le divin Honorius a-t-il négligé pour les détacher de leur hérésie ?"

Quelques temps plus tard, un concile oecuménique se tint à Constantinople pour purger définitivement l'Église de l'hérésie monothélite, et, dans les anathèmes contre les hérétiques, on mit le nom du pape Honorius. Ledit concile fut approuvé par le pape saint Léon II. Certains prennent prétexte de là qu'Honorius fut bel et bien considéré comme hérétique par l'Église, ... donc hérétique dans la lettre incriminée, ... donc, donc, hérétique dans le cadre d'un acte isolé du Magistère ordinaire & universel, ... donc, donc, donc, l'histoire ecclésiastique prouve bien qu'un acte isolé du Magistère ordinaire & universel du pape n'est pas couvert par l'infaillibilité. Cqfd. Deux réponses sont à faire à cela, parfaitement dirimantes de cette thèse impie.

1/ Dom Guéranger, dans les chaudes et vaillantes polémiques qu'il eut à soutenir juste avant le concile de Vatican 1er contre les anti-infaillibilistes, n'y va pas par quatre chemins : "Il serait utile de connaître les choses dont on parle, avant de se lancer à tout risque comme le fait le P. Gratry [ardent anti-infaillibiliste]. Mais suivons-le dans sa poursuite d'Honorius. Il ne se donnera pas la peine de discuter la question de savoir si ce Pape est hérétique dans ses lettres [ce qu'il n'est pas !] ; mais abordant sans retard le VIe concile, il parcourt les actes de ce grand synode, puis il se dresse en triomphe, s'écriant : "Anathème à l'hérétique Honorius !". Je ne sais si je [ne] me trompe, mais il me semble que cet enthousiasme, à propos d'un des Pères du peuple chrétien, d'un Pontife qui a pu être faible, mais possédait de réelles vertus, est assez peu filial. Le *Liber diurnus* [dans lequel le pape Léon II confirmait le concile de Constantinople, donc la condamnation d'Honorius portée par le Concile] est, à mon humble avis, le plus fort argument que l'on puisse faire valoir en faveur de l'anathème porté contre l'infortuné Pontife ; mais on ne doit pas perdre de vue que sur la liste des noms flétris dans le *Liber diurnus*, celui d'Honorius se trouve accompagné d'une clause qui le sépare des hérétiques, et le donne seulement comme fauteur de l'hérésie par sa négligence" (*Défense de l'Église romaine contre les accusations du Père Gratry*, Dom Guéranger, p. 11). Le P. Cabrol, bénédictin, dit

dans le même sens : "Saint Léon II blâme la conduite de son prédécesseur, mais il ne lui inflige pas la note d'hérétique. Dans une lettre aux évêques d'Espagne, saint Léon II répète à peu près le même jugement. C'est dans cette exacte mesure que l'on doit prendre le sens de la décision du concile de Constantinople" (*Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, d'Alès, art. *Honorius*, t. 2, col. 518). Un autre théologien consulté a le même jugement : "Plus tard, Léon II [681 683] se contenta de blâmer son prédécesseur d'avoir par son silence négligé de réprimer l'erreur ; mais il s'abstint de le qualifier d'hérétique".

Par ailleurs, Dom Guéranger fait justement remarquer, pour la véritable appréciation des choses, que les septième et huitième Conciles œcuméniques, qui suivirent d'assez près le Concile "anathématisant" Honorius, sont remplis d'un profond respect pour le Siège de Pierre, ce qui n'aurait jamais été le cas si, quelques courtes décennies avant, un pape de Rome avait été jugé comme hérétique formel : "Le profond respect que témoignèrent les septième et huitième Conciles pour le Siège Apostolique dans tous leurs actes, ne permet pas de supposer qu'ils aient joint le nom d'Honorius à leur liste de personnages anathématisés, dans un autre sens que celui de saint Léon II, et cela suffisait bien" . Il ne va pas être inutile de rappeler pour finir les propos très-éclairants du même Dom Guéranger sur le sens qui était donné au terme "hérétique" dans le bas Moyen-Âge : "À cette époque, l'appellation d'hérétique n'était pas attribuée uniquement, comme nous faisons aujourd'hui, à celui qui nie un dogme révélé [= hérétique formel], mais elle s'appliquait aussi aux dissentiments dans la conduite [= hérétique simplement matériel], ainsi que l'ont doctement prouvé plusieurs des défenseurs d'Honorius. Personne aujourd'hui ne conteste que le nom de ce malheureux Pontife n'ait été flétri par des anathèmes, dont le plus compétent, le seul qui ait à la fois valeur historique et canonique, est celui de saint Léon II, dans sa lettre confirmatoire du sixième Concile. Or, saint Léon II n'a anathématisé Honorius que comme fauteur de l'hérésie monothélite par sa négligence et sa faiblesse ; le nom d'hérétique ne convient donc à Honorius que dans ce sens [à savoir : hérétique non-formel]".

2/ Honorius répondait privément à Sergius seulement, sa lettre n'avait nullement vocation d'enseignement ecclésial

universel (idem pour la deuxième, d'ailleurs). Nous ne sommes donc pas là dans le cadre du Magistère ordinaire & universel, mais dans le cas du pape s'exprimant en tant que docteur privé. Dom Guéranger pouvait bien commenter ainsi : "Mgr de Sura [évêque anti infaillibiliste] ne saurait faire que la lettre particulière de ce Pape à Sergius, toute répréhensible qu'elle puisse être, ait été adressée à l'Église universelle... Il était si évident qu'Honorius n'avait pas enseigné l'Église dans cette lettre particulière, qu'il a fallu être au temps de la controverse gallicane pour qu'un argument tel ait surgi de là contre l'infailibilité du Pontife Romain".

Tout ceci bien pesé sans passion ni idées préconçues, il est finalement assez simple de comprendre l'attitude extrêmement sévère de l'Église envers le bon pape Honorius, qui semblerait même dure, voire injuste, si l'on en restait à l'appréciation humaine de la question. L'Église sanctionne sans miséricorde le pape Honorius pour ce qui ne fut de sa part qu'une imperfection, qu'une pure inadvertance (car, au fait, la seule faute du pape Honorius fut d'avoir été méchamment trompé dans sa simplicité, puis, sans doute, de ne pas trop vouloir en convenir et de s'entêter à vouloir considérer le monothélisme comme une vaine querelle de mots -quoiqu'on l'a vu, on ne connaît sûrement pas tout, puisqu'il est attesté par les monuments de l'époque que le pape Honorius, pour la fin, luttait contre le monothélisme), pour bien montrer qu'elle ne saurait laisser passer aucune faute contre la pureté du Dogme, même celles qui sont innocentes dans un pape abusé, parce que le Dogme doit rester immaculé.

En tous cas, et le lecteur le comprendra aisément, ne pas sanctionner une hérésie à temps parce qu'on a été innocemment trompé par la malice diabolique d'un hérétique, puis, avoir une sorte d'entêtement de vieillard à ne pas vouloir changer d'attitude, n'a RIEN À VOIR avec le fait de professer positivement l'hérésie... dans l'alleluia et l'applaudissement de toute l'Église enseignante comme à Vatican II ce fut le cas !!! Car, il serait bon de se rappeler tout-de-même que l'infailibilité du Magistère ordinaire & universel est un charisme divin qui empêche seulement les membres enseignants de faire une profession formelle et positive d'hérésie dans l'enseignement, il ne couvre en aucune manière leurs négligences négatives !

La conclusion de tout ceci est indubitable : la lettre d'Honorius ne contient aucune profession de foi hérétique de sa part, et de plus, elle n'est pas à vocation universelle. La doctrine de l'infaillibilité du Magistère ordinaire & universel d'enseignement n'est donc pas même égratignée par cette affaire, c'est un cas... hors-sujet. Comme nous sommes loin, avec Honorius, très, très loin, du cas de Paul VI signant positivement une profession de foi hérétique à Vatican II, la Liberté Religieuse, entouré de tous les membres enseignants, dûment et librement promulguée, en toute connaissance de cause, par l'Église universelle pour l'Église universelle !

Pascal II (1099-1118).- Nous nous attarderons très-peu sur ce cas, pour la raison très simple que l'acte répréhensible signé par lui le fut dans la non-liberté de l'Église, sous la persécution la plus dure, l'empereur allemand trucidant et faisant carnage affreux du peuple romain pour obliger le malheureux pape à lui concéder l'Investiture des évêques "par la crosse et l'anneau". Pascal II finit par céder, par pitié pour les pauvres romains, dans un document arraché par force, donc parfaitement nul de plein droit. Bref, l'acte une fois signé, Pascal II, par ailleurs bon pape quoique de tempérament faible et irrésolu, se fait vertement admonester par les cardinaux et par saint Bernard (... il s'en fâche et s'en vexe d'ailleurs, dans un premier temps !, quand d'autre part, découragé, il a des vellétés de démissionner de la charge pontificale...), et finit par préconiser un concile pour régler la question (lequel "est qualifié d'universel, parce qu'il s'y trouva des évêques, des abbés, des seigneurs et des députés de divers royaumes et de diverses provinces", cf. Rohrbacher), dans lequel il révoqua le document qui lui avait été arraché par force. Nous sommes là dans un cas notoire de non-liberté de l'Église, rendant tout acte posé nul et non avenu, sur lequel, en vérité, il est bien fort inutile de s'étendre.

On notera seulement que, dans le temps même où avait lieu la défaillance du pape Pascal II, les cardinaux de l'Église la réparaient avec éclat et énergie, chacun de leur côté (... quelle différence avec notre situation !). Par exemple, le cardinal Conon, évêque de Préneste, alors légat pontifical à Jérusalem, excommunia l'empereur d'Allemagne dès qu'il sut ce qui s'était passé à Rome, "y ayant appris la perfidie avec laquelle le roi Henri, nonobstant ses serments, ses otages et ses baisers, avait

pris et maltraité le pape et les cardinaux, tué ou emprisonné de nobles romains et fait un massacre du peuple, ajoutant que, pour ces crimes, de l'avis de l'église de Jérusalem, il avait prononcé sentence d'excommunication contre le roi, et qu'il avait confirmé cette sentence en Grèce, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine et en France, dans cinq conciles, de l'avis de ces églises". Pascal II approuva ce cardinal et d'autres qui avaient fait comme lui ("en punition de cet attentat sacrilège, il [Henri V] avait été excommunié, non par le pape, qui lui avait promis forcément [= par force] de ne pas le faire, mais par un grand nombre de conciles en France, en Italie, en Grèce et en Orient"), et précisa : "J'ai gardé ma parole, quoique donnée par force, je ne l'ai point excommunié ; mais il l'a été par les principaux membres de l'Église, et je ne puis lever cette excommunication que par leur conseil, dans un concile où les parties soient entendues".

... Dieu sait si nous sommes loin de Vatican II et de DHP !

Jean XXII (1316-1334).- On accuse ce bon et même saint pape, au rapport unanime de ses contemporains là encore, d'avoir professé une hérésie, à savoir le report de la vision béatifique dont les élus déjà morts ne pouvaient jouir qu'après le Jugement dernier seulement. Nous ne nous étendrons pas sur ce cas (cf. *L'Impubliable* dans sa version intégrale pour l'exposé complet, ici), pour la bonne et simple raison que cette accusation ressort intégralement de la calomnie et du mensonge historique inventés de toutes pièces puis véhiculés et amplifiés par les hérétiques et les habituels... idiots utiles. "L'hérésie de Jean XXII" est en fait une pure machination, une fabrique maudite du schismatique et excommunié pseudo-empereur Louis IV de Bavière et des fraticelles révoltés, puis des Centuriateurs de Magdebourg et de Calvin, etc., un exécrationnable mensonge à la Voltaire, du niveau de celui de la papesse Jeanne... Cela, donc, ne concerne nullement notre affaire, à savoir s'il existe, selon ce qu'osent professer les lefébvristes, des cas de pape hérétique dans le cadre du Magistère ordinaire & universel.

Pie VII (1801-1823).- Pie VII se rendit "coupable" de la même faute que Pascal II, sur la même fameuse "querelle des Investitures". Obligé par Napoléon à signer le "concordat de Fontainebleau" qui concédait l'Investiture de tous les évêques de l'Empire français à l'ogre des droits de l'homme, il faillit comme Pascal II, quoiqu'avec moins de mérite semble-t-il, car il était

tout-de-même dans une liberté beaucoup plus grande que son prédécesseur ; peu de choses, donc, à rajouter à ce cas, sauf que la faiblesse de la Foi des cardinaux de Pie VII est plus grande, également, qu'aux temps moyenâgeux de Pascal II : seule une moitié des cardinaux, les "cardinaux noirs" (le despote leur avait interdit de porter l'habit rouge cardinalice et les obligeait à porter une simple soutane noire), firent honneur à l'Église en aidant Pie VII à rattraper sa faute (le pauvre pape en était si malheureux qu'il menaçait d'en perdre l'esprit : "Je mourrai fou comme Clément XIV !", se lamentait-il), les autres se souillaient scandaleusement aux bottes napoléoniennes crottées de boue et de sang, derrière l'oncle-cardinal Fesch...

Ce qui, en tous cas, est vraiment extraordinaire à considérer, aux termes de ce petit rappel sans prétention aucune à l'exhaustivité que nous venons de faire, c'est qu'on est bien obligé de constater qu'en plus de dix-neuf siècles et demi de vie d'Église fort mouvementée et souvent violemment persécutée, IL N'Y EUT PAS UN SEUL CAS DE PAPE PROFESSANT UNE HÉRÉSIE FORMELLE, NON PAS MÊME SEULEMENT EN TANT QUE DOCTEUR UNIVERSEL DE TOUS LES CHRÉTIENS (ce qui est obligé bien sûr, puisque, si l'on avait trouvé une seule hérésie dans le Magistère ordinaire & universel du pape, l'Église ne serait pas infallible, et donc le Christ nous aurait trompé et ne serait pas Dieu) MAIS QUI PLUS EST, EN TANT QUE DOCTEUR PRIVÉ !...

Tout le miracle de l'Église est là. Il l'est d'autant plus si l'on admet la thèse de saint Robert Bellarmin, que soutiennent explicitement, qui plus est, les Pères de Vatican 1er, selon laquelle il est théologiquement impossible qu'un pape puisse être hérétique formel en tant que docteur privé, constat donc qui serait non seulement d'ordre factuel comme prouvé par l'Histoire, ainsi qu'on vient de le voir, mais qui relèverait de l'ordre théologique, comme dérivé immédiatement du Donné Révélé.

VI./ Mais voyons à présent une objection qui n'est qu'une sornette. L'abbé Marcille, de la Fsspx, pour soutenir hérétiquement, comme on l'a vu faire plus haut, que le mode ordinaire n'est pas vraiment couvert par l'infaillibilité, a argué ceci : *"Le mot infallible n'est pas utilisé dans le texte de Vatican 1er [pour qualifier le Magistère ordinaire d'enseignement], et avec raison"*. Autrement dit, pour l'abbé Marcille, les Pères de Vatican

1er n'avaient nullement l'intention de considérer le Magistère ordinaire & universel comme infaillible...!

Dom Paul Nau réfute ce pseudo argument de la manière suivante : "Une doctrine présentée comme normative pour la Foi ne peut sans doute être sujette à l'erreur. Il est à remarquer pourtant que, dans la péricope de *Dei Filius* qui affirme les conditions requises pour que ce caractère se rencontre, le terme d'infaillibilité n'est pas prononcé. Les remarques pertinentes d'un rapporteur de la constitution *Pastor Aeternus* nous apprendront même qu'il n'aurait pu l'être. À parler correctement, ce terme ne pouvait être utilisé pour qualifier une doctrine, mais bien l'acte qui la présente ou la personne qui la transmet (...). Cet adjectif [= infaillible] en effet s'applique en propre soit à un sujet enseignant, comme dans la définition qui termine le ch. IV de la constitution *Pastor Aeternus*, soit à l'acte même d'enseigner, comme dans le titre du même chapitre. Au cours des discussions qui précédèrent l'adoption de ces textes, les rapporteurs firent en effet remarquer qu'on ne pourrait, sans pécher contre la grammaire, l'appliquer à la doctrine elle-même qui fait l'objet de l'enseignement. Dans sa réponse à Mgr Th. Connolly, évêque de Halifax, qui demandait que le terme d'infaillibilité soit appliqué non au sujet enseignant mais à la doctrine enseignée, Mgr d'Avanzo répond en se demandant dans une parenthèse si ce ne serait pas pécher contre la grammaire que d'appliquer ce terme à un décret. J.-P. Torrel, dans *L'infaillibilité pontificale est-elle un privilège personnel ?*, remarque : "Une proposition est simplement vraie ou fausse". Si elle a été prononcée par une autorité infaillible, elle sera irréformable. Telle est la terminologie proposée par d'Avanzo et que la définition a retenue".

Autrement dit, et c'est une simple question de langage, en tout état de cause on ne saurait dire d'un acte doctrinal qu'il est infaillible, c'est l'Autorité qui le pose qui est infaillible.

... Et voilà l'unique raison pour laquelle les Pères de Vatican 1er, qui connaissaient mieux la grammaire que l'abbé Marcille, n'ont pas parlé "d'actes infaillibles" dans *Dei Filius*...! (Cependant, pour simplifier, nous en restons dans cette étude à la terminologie fautive, car tout le monde s'est habitué à parler d'"actes infaillibles" quand bien même c'est grammaticalement fautif, inexact).